REMERCIEMENTS

Dans le cadre de l'élaboration du rapport sur la conjoncture du premier semestre 2000, les membres de la Commission de l'Evaluation, ont procédé aux auditions de Messieurs les Ministres, Monsieur le Gouverneur de la Banque d'Algérie, Messieurs les Directeurs Généraux des Holdings et de l'ONS, ainsi que les Présidents des confédérations et Union patronales.

- ***Entre le 12 et le 19 septembre 2000:***

- *Monsieur le Ministre du Commerce;*
- *Monsieur le Ministre de l'Agriculture ;*
- *Monsieur le Ministre de l'Habitat et de L'Urbanisme ;*
- *Monsieur le Ministre du Travail et de la Protection Sociale ;*
- *Monsieur le Ministre de l'Energie et des Mines ;*
- *Monsieur le Ministre des Postes et des Télécommunications ;*
- *Monsieur le Ministre de l'Industrie et de la Restructuration ;*
- *Monsieur le Ministre de la Participation et de la Coordination des Réformes ;*
- *Monsieur le Ministre des Finances;*
- *Monsieur le Délégué à la Planification;*
- *Monsieur le Gouverneur de la Banque d'Algérie;*
- *Monsieur le directeur de l'Office National des Statistiques.*

- ***Le lundi 04 septembre 2000 :***

- *Monsieur le Président du Holding " Sidérurgie –Mines";*
- *Monsieur le Président du Holding "Grands Travaux" ;*
- *Monsieur le Président du Holding "Mécanique–Electronique";*
- *Monsieur le Président du Holding "Chimie–Services";*
- *Monsieur le Président du Holding "Agroman".*

- ***Le mardi 05 septembre 2000:***

- *Monsieur le Président de la CAP;*
- *Monsieur le Président de la CNPA ;*
- *Monsieur le Président de la CGOEA ;*
- *Monsieur le Président de la CIPA ;*
- *Monsieur le Président de la CSPA ;*
- *Monsieur le Président de l' UNEP.*

Les membres de la Commission de l'Evaluation tiennent à leur exprimer leurs plus vifs remerciements pour la qualité des exposés et des informations communiquées , ainsi que pour leur disponibilité , à l'égard de l'Institution.

*****

VUE D'ENSEMBLE:

Dans un contexte caractérisé par une crue substantielle des ressources financières, qui, paradoxalement, n'a pas eu de retombée significative sur l'activité économique dont la croissance est demeurée molle, la conjoncture économique et sociale du premier semestre 2000 a été dominée par un statut quo, sans distinction notable comparativement à l'exercice précédent et ce, en dépit des opportunités offertes à la relance de la croissance, avec, entre autres, un desserrement de diverses contraintes, de plus grandes marges de manœuvre et un accroissement des moyens et des capacités de l'Etat.

La majeure partie des questionnements soulevés dans cette note de conjoncture sont récurrents tant il est vrai que les problèmes de conjoncture s'inscrivent dans le cadre de contraintes plus structurelles et que les retards enregistrés dans différents domaines éloignent et compliquent les perspectives d'une sortie de crise assez rapide.

En l'absence d'une impulsion décisive, l'activité économique s'est complue dans un climat d'expectative persistant, souligné par les hésitations quant au choix du mode de gestion des participations de l'Etat, sur fond d'imprécision des prérogatives des divers acteurs concernés par les processus de partenariat, d'investissement et de privatisation.

Cet attentisme, amplifiant les faiblesses structurelles du secteur productif et mettant davantage à nu l'inefficience du secteur bancaire, n'a pas pour autant, bien au contraire, ralenti l'expansion inquiétante et nocive des activités informelles, ni les glissements d'une partie de la sphère réelle vers les sphères spéculatives.

Des signes supplémentaires d'inquiétude sont observés dans la sphère sociale, avec l'approfondissement de la crise qui frappe ce secteur et

l'élargissement du sentiment d'iniquité ressenti par une grande partie de la population, s'agissant notamment du logement.

Ce sentiment de frustration, préexistant, s'est renforcé du contraste saisissant entre l'aisance financière affichée et la timidité des réponses apportées par les pouvoirs publics, encore inhibés par la logique de la stabilisation, laquelle apparaît de plus en plus comme une fin en soi, et non seulement comme un moyen indispensable pour renouer avec une croissance durale, forte et créatrice d'emplois.

En effet, la conjoncture du semestre a été principalement marquée par une amélioration très sensible des recettes extérieures avec la remontée des cours du brut.
Cette évolution assez exceptionnelle des recettes extérieures a contribué à la consolidation des équilibres macro-économiques, c'est à dire principalement :

- à l'amélioration des finances publiques à partir de l'accroissement de la fiscalité pétrolière en notant également une tendance à une meilleure maîtrise de la dépense publique et du recouvrement de l'impôt,

- à l'amélioration de la situation du trésor, qui a permis de restituer le marché monétaire aux banques, lesquelles ont, dans un passé proche, souffert d'un phénomène d'éviction dû à la présence du trésor sur la même surface d'intermédiation.

Ces améliorations se sont produites sur un fond de stabilisation des prix, du moment que la hausse en moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation n'a été que de 0,9% sur la période et ont conduit à la mise en place d'un fonds de régulation des recettes budgétaires destiné à la réduction des incertitudes sur le plan des

recettes budgétaires et pallier les évolutions erratiques des cours du brut.

La conjoncture du premier semestre 2000 s'apprécie, aussi, à travers les incertitudes qui continuent de planer sur le système productif national, l'attentisme qui semble brider les initiatives de relance économique et l'aggravation des contraintes sociales, sur fond d'interrogation quant à la détermination et à cohérence de la démarche des pouvoirs publics pour faire face aux problèmes qui agitent l'économie et la société.

La mise en place de mécanismes de gestion et de régulation compatibles avec l'économie de marché et la problématique de la relance économique attendue tendent à s'échouer sur des questions de restructuration préalable cependant qu'elles gagnent, de plus en plus, en complexité du fait de l'absence de perspectives stratégiques consensuelles.

La relance économique reste aussi confrontée à la question de la mise à niveau de l'appareil économique et des réformes de structures, notamment la privatisation. Cette question centrale continue de focaliser les débats et de cristalliser l'opinion et les préoccupations de l'ensemble du corps social. De ce point de vue, les efforts et les sacrifices consentis par la société n'ont pas été payés de retour. Cette appréciation tire sa raison d'être des capacités existantes en matière de relance économique en prenant en compte les surplus dégagés par la fiscalité pétrolière.

Nous traiterons successivement dans ce qui suit :

- de l'étroitesse de plus en plus contraignante du cadre macro-économique,
- des perspectives de moins en moins favorables pour le secteur productif public,

- des difficultés de mise en cohérence des variables d'ajustement pour favoriser le retour à l'investissement,
- des limites des systèmes de régulation sociale et de l'extension de la pauvreté et du chômage.

- L'étroitesse du cadre macro-économique

Le paradoxe à relever, à ce niveau, est que plus le cadre macro-économique tend à s'améliorer moins il fournit d'opportunités à la relance économique et à la croissance. Ceci constitue le signe d'un enfermement dans une orthodoxie où la logique de l'articulation entre l'économique et le social et entre le productif et le financier perd sa raison d'être.

Le cadre de politique économique qui continue de s'inspirer largement des mécanismes de l'ajustement structurel se préoccupe davantage de la restauration et de la préservation des équilibres macro-économiques qui deviennent une finalité dans une logique purement monétariste.

Les restrictions budgétaires, même si elles sont justifiées ex ante sur une relative inefficacité des dépenses publiques et l'insuffisance des capacités d'absorption des opérateurs économiques publics privent l'économie de pratiquement la seule possibilité de financement, particulièrement en ces périodes de disette. Le tarissement du financement public conduit à une dégradation de la qualité des services et des prestations offertes, tout comme il pèse d'un poids considérable sur les problèmes de l'emploi surtout au niveau des collectivités locales. Le problème de l'utilisation des excédents de ressources dégagées par la remontée des cours du brut continuent d'alimenter les débats à tous les niveaux de la société.

Les taux d'intérêt bancaires proposés ne sont pas incitatifs si on tient compte du niveau d'inflation atteint en plus de l'exposition à des

risques importants pour l'investisseur par rapport à des situations de concurrence exacerbées. Les taux d'intérêt servis ne font pas le distinguo entre les différentes placements auxquels sont destinés les ressources. Compte tenu des déséquilibres qui affectent le système économique, c'est toujours l'acte productif qui est pénalisé.

Enfin au niveau des instruments, la variété des formules de financement et la pauvreté des mécanismes de crédit n'ont d'égal que leur caractère contraignant et inflexible.

La dichotomie sphère réelle-sphère monétaire prend toute sa signification quand en plus des phénomènes de prééminence de la sphère monétaire, il n'existe pas de passerelle entre ces deux niveaux.

Le CNES a déjà attiré l'attention sur le fait que le débat concernant la relance économique tend à s'enfermer dans une logique contradictoire. Face à des capacités productives sous utilisées, les liquidités du système bancaire et les disponibilités monétaires et quasi- monétaires ne cessent d'augmenter sans perspective d'utilisation cependant que s'amplifient les problèmes sociaux et se dévastent les secteurs d'activité économique.

L'étroitesse du cadre macro-économique est aggravée par des situations paradoxales qui tendent à briser les ressorts de l'économie. Il s'agit précisément des questions liées à la répartition des revenus dont la tendance à la polarisation s'accentue davantage pour susciter des situations de blocage par rapport à la relance économique et devenir un facteur de déstabilisation sociale.

La nécessité de fiscaliser et de soumettre la participation des revenus élevés à l'effort d'accumulation et de réduire les rentes déguisées en profit a été déjà évoquée. Il s'agit aussi de se pencher avec plus de fermeté sur la question des positions rentières qui ne feront que

retarder dangereusement les processus d'adaptation économiques et sociaux et aggraver les risques de fracture sociale.

Au plan technique, il est reconnu que pour les titulaires de revenus élevés, les élasticités revenu/consommation sont en général faibles et la demande additionnelle à tendance, la plupart du temps, à s'exprimer à l'endroit de produits de consommation et de biens d'équipement durables importés sans effet sur l'offre de produits locaux. La polarisation des revenus s'accompagne souvent d'un appauvrissement, d'autant plus élevé, des catégories de revenus intermédiaires et, partant, de la réduction de la demande de ces catégories de populations.

La baisse de la demande s'alimente aussi de la progression du chômage, de la baisse des pouvoirs d'achat et des phénomènes de recentrage, par substitution interposée, des dépenses de consommation des ménages souvent au profit des biens alimentaires dont le contenu en importation reste élevé et du climat récessif de l'économie. Dans ce contexte, l'offre n'arrive plus à créer sa propre demande et le déphasage entre ces deux niveaux tend à devenir structurel en l'absence de mécanismes d'ajustement appropriés et de politiques volontaristes soucieuses de la restauration de ces équilibres.

Les structures de répartition sont en général déterminées par des relations au pouvoir, qui sont beaucoup plus marquées à l'intérieur des sociétés faiblement organisées. Elles sont le plus souvent éloignées des intérêts économiques et peu soucieuses de la stabilité et de la justice sociales. Le fait que le dogme de l'économie de marché contribue à amplifier et même donner une assise au phénomène de l'accaparement est aussi contraire à la rationalité que socialement dommageable tandis que la rigueur de l'organisation et les moyens mis en œuvre pour le réduire restent modiques, en tous cas sans aucune mesure avec l'étendue du phénomène.
L'ensemble de ces paramètres inhibent les velléités de relance avec pour arrière plan des opportunités d'affaires très lucratives sans une

exposition quelconque au risque en assurant des positions monopolistes ou rentières.

Les choix économiques et les stratégies alternatives de sortie de crise et de croissance restent de rigueur : la capacité du marché à sélectionner, à réguler et à arbitrer reste tout à fait relative et peu de discernement, ce qui interpelle le rôle des pouvoirs publics et de l'Etat à opérer les choix qui s'imposent. Ceci sans oublier d'évoquer le fait que le climat récessif que traverse depuis quelques années l'économie nationale compromet de plus en plus les perspectives d'une sortie rapide de crise et aggrave la distanciation de notre pays par rapport aux autres pays émergents notamment parmi ceux du bassin Méditerranéen.

- Des perspectives de moins en moins favorables pour le secteur productif national:

Le diagnostic de la situation des entreprises publiques a montré des insuffisances souvent aussi nombreuses que difficilement remédiables sans une mise à niveau qui exige une quantité importante de ressources; ces défaillances sont d'ordre managériales, technologiques, et organisationnelles et induisent une série de déséquilibres souvent irréversibles au niveau des structures de gestion et des situations financières des entreprises fortement compromises.

Les gestionnaires des entreprises publiques, dont le nombre s'est singulièrement accru dans certains secteurs avec le processus de filialisation, sont placés devant la situation de ne pas pouvoir prendre de décision à la fois pour des raisons qui tiennent à une réduction de leurs prérogatives, une insuffisante visibilité à moyen terme du devenir de l'entreprise et de la configuration des activités économiques et une réticence volontaire à s'engager pleinement dans le processus de redressement de l'entreprise par manque de moyens et par crainte de dépasser le cadre d'intervention qui leur est fixé.

Cette situation des entreprises les conduit à une lente asphyxie alors que les différents dispositifs de sauvetage et de relance qui ont été mis en place ont échoué sauf en de très rares endroits. Outre l'opportunité et l'adaptabilité de la thérapie administrée qui a été souvent évoquée, il reste que la déstructuration profonde des entreprises publiques et le vieillissement pour ne pas dire le dépassement de leur organisation et de leur know how reste un handicap majeur

- la restructuration a été faite, parfois sans plan et sans cohérence d'ensemble,
- La perspective stratégique de l'industrie est absente des visions souvent réductrices de l'entreprise publique,
- le débat sur mise à niveau des entreprises risque de s'épuiser avant d'être tranché dès lors un nombre de plus en plus important d'entreprises a complètement épuisé son potentiel.

La question de la privatisation des entreprises industrielles focalise le débat sur les réformes économiques. Outre le statu quo enregistré depuis un certain temps au niveau de la démarche, on peut remarquer qu'aucune entreprise n'a été privatisée depuis la mise en place des dispositifs et notamment du Conseil de Privatisation.

Le processus reste toujours confronté à de multiples contraintes :

- techniques : détermination des actifs réels, mise à prix, rachat du passif, …
- stratégiques : formes de privatisations, segments à protéger et/ou à promouvoir, restructurations préalables, participation du capital international,
- sociaux : réinsertion des travailleurs, reconnaissance de droits minimums, conditions sociales de mise en œuvre, …

- politiques : indécision et irrésolution par rapport à la mise en œuvre du processus et absence de débat social sur la question.

Par ailleurs, le débat sur la privatisation semble évacuer d'emblée les autres dossiers qui pourtant revêtent une importance fondamentale dans le processus des réformes économiques en même temps qu'il réduit à sa portion congrue toute la problématique des réformes économiques. La réforme du secteur bancaire par exemple, à laquelle appellent pourtant de tous leurs vœux les opérateurs économiques nationaux ou étrangers qui ont eu à sonder le marché algérien, reste pour le moment au stade du débat d'idées bien que le fonctionnement de ces dernières reste un motif de préoccupation très sérieux.

Globalement, la situation des réformes économiques traduit une vision cloisonnée, sans chaînon conducteur en notant une nette percée du secteur des hydrocarbures, des tendances velléitaires au niveau du secteur de l'industrie et un statu quo dans les secteurs bancaire et fiscal. Dans ce sens, le débat sur la privatisation s'alimente de positions doctrinales différenciées, de procédures et de démarches différenciées et de perspectives controversées quant aux résultats attendus.

- Des difficultés a favoriser le retour a l'investissement:

La stabilité politique de notre pays aurait dû naturellement conduire à se préoccuper davantage des questions économiques et sociales. Par ailleurs, la revalorisation, au plan international, de l'image de marque de l'Algérie aurait également du susciter un mouvement plus franc de capitaux en direction de notre économie. Le fait est que l'investissement tant national qu'étranger qui sert de catalyseur à la relance économique est encore absent du paysage économique.

Les raisons tiennent à plusieurs paramètres qu'il est difficile de citer exhaustivement. En nous limitant aux aspects techniques, on peut citer :

- le manque d'efficacité et la faible incitation des systèmes de régulation en place,
- la persistance des disparités secteur formel – secteur informel,
- les contraintes liées au marketing de l'investissement international.

L'absence de visibilité économique à court et moyen termes du fait de l'absence d'un projet économique porteur et les incertitudes qui caractérisent la conduite des réformes économiques plonge dans l'expectative l'investissement. En réalité l'absence d'un projet économique est en soi significatif dès lors qu'il évacue toute contrainte et toute responsabilité de faire avancer, à défaut de projets, le débat social sur ces questions stratégiques qui engagent l'avenir du pays.

Par rapport au système de régulation, l'insuffisance et les limites des dispositifs en place réduisent les opportunités d'affaires saines et créent de multiples disparités au niveau de la rémunération des facteurs de production et des systèmes de répartition. Il est question de mise à niveau, de parité et d'adaptation aux normes internationales du système. Quatre niveaux d'intervention sont rendus incontournables :

- la réforme bancaire,
- la réforme fiscale,
- la mise en cohérence du tarif douanier,
- la modernisation des télécommunications.

Ces réformes devraient accroître la visibilité à moyen terme de l'économie nationale, offrir de meilleures conditions de profit à

l'affectation des ressources et permettre une diversification des moyens d'intervention des opérateurs économiques et de l'autorité publique.

La crise du système bancaire constitue une des principales causes de la crise de l'investissement. Sans une modernisation et une réforme adéquate du système bancaire public, il est à craindre que tous les efforts d'ouverture économique et de tentatives de relance ne soient étouffés dans l'œuf. Les scandales qui secouent le secteur pratiquement au quotidien montrent toute la déliquescence de l'organisation et mettent en cause la crédibilité du système lui-même.

La pression fiscale qui s'exerce sans distinction sur les secteurs productifs réduit les capacités d'autofinancement des entreprises. Cette situation est vécue comme une véritable injustice tant par les opérateurs du secteur public que ceux du secteur privé, d'autant que l'évasion et la fraude fiscales se sont considérablement amplifiés à la faveur de la prolifération de l'informel. Dans le cas des entreprises publiques restructurées, le système fiscal a anormalement conduit à l'application de la TVA même aux échanges entre filiales.

Le tarif douanier pose des problèmes de protection de la production nationale tout comme il pose des problèmes récurrents de taux relatifs compte tenu des finalités économiques assignées un tel type d'instrument. Le taux moyen de protection tarifaire, les incidences des variations du tarif douanier sur la production nationale et la détermination des avantages comparatifs qui permettent la mise en exergue les secteurs d'activité à protéger et/ou à promouvoir restent les référents principaux d'une politique d'ouverture économique soucieuse de la prise en compte de l'intérêt national.

Il existe entre les entreprises publiques et privées une communauté de situations. Un même surface de revendications apparaît avec la pression

fiscale, l'ouverture débridée du marché, le manque de protection de la production nationale et la non prise en compte des contraintes de l'environnement. L'autre problème crucial qui est posé est la reconfiguration de la matrice des activités économiques anticipées dans laquelle l'initiative publique et privée pourraient s'inscrire. Le problème posé à ce niveau est celui des choix économiques sous-jacents au processus de restructuration et de développement des activités porteuses d'avantages comparatifs ou d'activités de substitution des importations.

Enfin, en ce qui concerne les télécommunications, le diagnostic, tel que présenté par les autorités, fait ressortir la nécessité impérative de définir une stratégie globale du développement du secteur intégrant les dimensions services et industrie.
Cette double dimension est aujourd'hui en difficulté, et de ce fait, le secteur n'est plus en mesure de jouer son rôle de vecteur stratégique pour le développement économique et social du pays.

Au niveau du secteur informel et par rapport à l'investissement, il y a lieu d'évoquer la persistance du décalage entre la rémunération de la sphère productive et de la sphère commerciale spéculative. Le CNES a eu, par le passé, à attirer l'attention sur les conséquences préjudiciables et durables de ce déséquilibre en ce qui concerne l'orientation de l'investissement et surtout le transfert stérilisant de ressources de la sphère productive vers la sphère spéculative.

La contrainte envahissante du secteur informel devient une préoccupation qui confine au crédo tant pour les opérateurs publics que pour les opérateurs du secteur privé tellement elle a des conséquences dévastatrices sur ce qui reste de tissu économique et d'emploi structuré.
Elle altère également les efforts entrepris pour améliorer la situation de l'investissement national. Derrière ce phénomène revient la question

récurrente de la régulation par la fiscalité et du rôle de la puissance publique.

Par rapport aux infrastructures, il y a lieur de signaler la persistance des problèmes – qui ont désormais acquis une dimension structurelle - qui affectent directement l'investissement ; il s'agit des contraintes liées aux conditions d'implantation des projets, particulièrement celles ayant trait aux assiettes foncières, à l'aménagement des zones industrielles, ou aux formalités d'enregistrement en notant qu'aucune amélioration n'a été enregistrée en dépit des volontés affichées par les pouvoirs publics. Le problème acquiert une dimension complexe dès lors que les priorités au niveau des instances exécutives ne sont pas clairement définies et que la pression informelle éloigne ces questions des préoccupations des autorités.

Enfin, en ce qui concerne le marketing de l'investissement international, l'offensive menée par l'Algérie en direction de la reconversion de sa dette extérieure risque de se heurter (abstraction faite du secteur des hydrocarbures) à la contrainte des projets dès lors qu'il n'existe pas une enveloppe de projets éligibles à un partenariat mutuellement avantageux. De façon générale, il se pose un problème de réforme et de visibilité économiques comme cela a déjà été souligné, mais aussi un problème d'instrumentation juridique pour passer à des phases opérationnelles de mise en oeuvre des projets pouvant relever de la concession de service public.

Par ailleurs, les échéances internationales de l'Algérie exigent d'opérer les choix économiques utiles et nécessaires pour trouver le meilleur ancrage possible et négocier favorablement notre insertion dans la mondialisation dont notre intégration à la zone de libre échange euro-méditerranéenne. Dans ce sens, il y a lieu d'améliorer l'attractivité de l'investissement et mettre en place les conditions d'un co-partenariat bilatéral et multilatéral.

La référence à la mondialisation doit s'imposer comme contrainte forte et requérir la priorité au niveau des stratégies d'Etat tant les retards pris dans différents domaines sont importants et les mises à niveau de secteurs porteurs insuffisamment prises en charge.
En toile de fond, apparaissent de multiples enjeux, comme ceux de réguler les relations commerciales internationales de l'Algérie, de développer les exportations hors hydrocarbures, d'intéresser le développement en partenariat, de favoriser le retour des investissement directs étrangers et de consolider les relations économiques et politiques qui ont été tissées à la faveur de la relance de la politique étrangère de notre pays.

- Des limites des systèmes de régulation sociale et de l'extension du chômage et de la pauvreté:

La sphère sociale continue de subir les contrecoups de la récession économique. Le caractère structurel de cette dernière combiné aux effets des ajustements subis depuis quelques années et qui tendent à s'inscrire dans la durées, ont provoqué une perte de substance de la cohésion sociale et réduit des capacités de régénérescence sociale.

Les conditions sociales de mise à niveau ont déjà payé un lourd tribut à la politique d'ajustement structurel à travers la compression des effectifs, la dépermanisation, l'ajustement des prix et la faible croissance observée ces dernières années.

Ceci a notamment eu pour conséquence l'amplification des phénomènes de pauvreté à travers la réduction du pouvoir d'achat, l'extension du chômage. et l'exclusion sociale. Le CNES a déjà eu à attirer l'attention sur les ruptures prévisibles qui menacent les équilibres sociaux en raison de la prolifération du chômage, qui a atteint sa côte d'alerte, et des insuffisances du système de couverture sanitaire et sociale.

Tout comme, il a déjà évoqué le fait que la problématique du social ne tient pas seulement aux obligations de l'Etat envers une société fragilisée pour maintenir un semblant de cohésion sociale mais fondamentalement à l'articulation et à la cohérence entre un projet économique et une recomposition sociale tournés vers une dynamique de progrès. Cette problématique est aussi liée aux finalités des politiques publiques, au rôle des acteurs économiques et aux équilibres à rechercher dans la participation des groupes sociaux à produire et bénéficier également des fruits de la croissance économique.

Les différents dispositifs de compensation et de prise en charge mis en place restent notoirement insuffisants et de peu d'efficacité compte tenu de la massification des phénomènes et des problèmes de ciblage des populations bénéficiaires déjà évoqués. Chômage et pauvreté sont désormais les indicateurs sociaux récurrents de la conjoncture, tant il pèsent d'un poids considérable sur les résultats économiques. L'ampleur du chômage et le développement de la pauvreté relativisent les améliorations qui ont pu intervenir ou qui sont attendues.

Les performances macro-économiques pourraient être évaluées à l'aune de la prise en compte des contraintes sociales en opérant naturellement les arbitrages entre les nécessités du court et du long terme , c'est à dire entre la consommation et l'investissement et entre les exigences économiques et sociales de reproduction.

Il s'agit de ne pas conforter le sentiment que l'économie de marché ne fonctionne que sur des principes de sélection et d'exclusion ; il devient, par conséquent, impératif de définir une stratégie d'action sociale plus active, en cohérence avec ces nouvelles données et qui favorisent la cohésion sociale.
Il s'agit également de ne pas sacrifier toute une génération mais d'offrir des opportunités pour susciter une participation active à l'édification

économique et en suscitant l'esprit de responsabilité et en redonnant l'espoir.

1. EVOLUTION DES CONTRAINTES EXTERIEURES :

L'économie algérienne a évolué durant le 1er semestre 2000 dans un contexte mondial favorable, caractérisé par une hausse sensible des cours du brut et un affermissement du dollar qui est la monnaie de paiement s'agissant des prix du pétrole, mais aussi de la dette extérieure puisque près de 43% de cette dette est libellée en dollar. L'appréciation du dollar s'est mécaniquement répercutée sur l'encours de la dette.

Elle a également évolué dans un contexte de hausse des prix de certains produits boursiers, tels que le lait (+74% au premier semestre) et le blé après la baisse des prix de ce produit enregistrée en 1999.
Par ailleurs, la conjoncture économique favorable continue de tirer à la hausse les cours du brut qui ont atteint des sommets historiques depuis la guerre du Golfe.

Par ailleurs, la révision à la baisse du risque Algérie par l'organisme d'assurance crédit - la COFACE- est un signe précurseur, quoique insuffisant du retour de l'Algérie sur le marché des capitaux ainsi que des investissements directs étrangers et des contacts bilatéraux.

Les appels dans le cadre de l'OUA en faveur de la réduction de la dette extérieure et sa reconversion en titres participatifs ou en investissements directs tranche avec l'attitude de réserve et de quasi-neutralité qui a jusqu'à présent marqué la position algérienne à l'égard de cette question.

Enfin, les données de la mondialisation et de la globalisation des marchés constituent autant de menaces que d'opportunités qu'il s'agit d'intégrer dans le système décisionnel et les grands choix de politique économique qui doivent être faits.

- Quelques repères concernant l'évolution de l'économie mondiale

En dépit de la hausse des cours du brut, l'économie mondiale continue d'afficher des résultats de croissance remarquable après celle de 1999 évaluée à plus de 3%.

L'économie américaine continue d'enregistrer des sommets en matière de croissance avec + 4% en 1999 avec des importations en accroissement d'environ 12% pour la même année.

Après les résultats (2% de croissance en 1999), l'Union Européenne s'achemine vers une croissance plus soutenue en l'an 2000.
La faiblesse persistante de l'Euro a réduit les velléités de la politique monétaire commune qui aurait pu agir positivement sur la politique économique.

L'autre partie du monde à afficher une croissance remarquable est l'Asie en notant un regain vigoureux, quoique inégal des pays du Sud-Est asiatique qui ont souffert de la crise financière qui a secoué la région et qui ont coûté aux économies de la région de douloureuses restructurations.

L'économie japonaise tend à sortir de la récession qui l'a frappée ces dernières années, amplifiée par la crise du Sud- Est asiatique (0,3% en 1999).
Les résultats attendus pour l'année 2000 sont beaucoup plus substantiels (de l'ordre de 2%). La récession qui a frappé l'économie japonaise est principalement due à une situation intérieure morose, où l'activité économique est bridée par la faiblesse du niveau de consommation des ménages qui aurait pu catalyser la relance. Le taux de chômage a culminé au début de l'année avec 4,9%. Le retour de

croissance de l'économie japonaise devrait également bénéficier de la reprise des autres pays d'Asie.

Les perspectives de croissance de l'économie mondiale sont plus encourageante, tant en ce qui concerne les prévisions de clôture pour 2000 que par les prévisions par l'année 2001 (respectivement 4,7% et 4,2% selon le FMI).

La menace que fait peser la hausse du prix du brut, notamment, en ce qui concerne les poussées inflationnistes, n'a pas été de grande ampleur et les économies des pays développés ont absorbé les effets de hausse sans pour autant altérer leur compétitivité, ni même infléchir la politique monétaire.

Il reste que la hausse soutenue des cours du brut est de plus en plus présentée comme étant un frein à la croissance au moins par ses effets inflationnistes.
Dans cette perspective, une hausse des prix de 2,3% est attendue en 2000 qui dépasse la barre symbolique des 2%. Les craintes de l'inflation ont néanmoins pesé sur les cours boursiers qui ont connu de nombreux soubresauts durant la période.

Par rapport aux prévisions de croissance pour l'année 2000, il faut s'attendre à ce que l'économie américaine continue de doper et de tirer la croissance mondiale (5,2% de croissance attendus).

Les pays de la zone euro devraient connaître une croissance plus franche et plus soutenue avec 3,5%, prévus même avec une monnaie unique en perte de vitesse par rapport au dollar.

La croissance de l'économie mondiale arrive à un seuil qui fait craindre un retournement du cycle conjoncturel avec une augmentation plus rapide des coûts salariaux aux USA et une monnaie européenne anémiée.

La hausse des prix de l'énergie devrait appuyer les tendances inflationnistes. Pour le moment le taux de croissance relativement élevé absorbe les effets de propagation de la hausse de prix.
Le pic de croissance semble un peu partout atteint, ce qui fait en réalité craindre un retournement du cycle conjoncturel.

La reprise économique alimente les salaires par un effet de hausse de productivité et d'embauches supplémentaires qui, à leur tour, créent un effet de dopage sur la consommation et, partant, la demande.
Par ailleurs, les excédents budgétaires semblent se multiplier à la faveur de la hausse des niveaux de croissance.

La situation économique des pays en développement, abstraction faite des pays pétroliers, est moins favorable.

La croissance a stagné en 1999 pour les pays africains consécutivement à la baisse des cours des matières premières et du renchérissement de la facture énergétique. Les balances des opérations courantes se sont dégradées sous ce double effet.

Pour l'année 2000, les économies devraient tirer profit d'une reprise soutenue de l'activité économique au niveau mondial (5,6% de croissance attendue en 2000 selon le FMI). Cette croissance sera toutefois inégalement répartie selon les régions.

Ce sont les pays asiatiques qui devraient bénéficier des conditions de la relance les plus favorables avec près de 6,5% de croissance. Les pays africains devraient enregistrer une croissance appréciable de 3,4%, mais dont la répartition par zone révèle de profondes disparités.

•

- Conjoncture pétrolière :

La conjoncture pétrolière est caractérisée par un raffermissement des prix du brut sur fond de contestation des pays consommateurs et sur fond de polémique.

S'agissant du seuil atteint par les prix, il est globalement du à un déficit de l'offre par rapport à une demande en plein essor résultant d'une croissance soutenue des pays développés.

Du côté de l'offre, la politique des quotas et la discipline observée pour le respect de ces quotas par les pays producteurs a eu un impact positif sur le rafermissemnt des prix.

Du point de vue des cours du brut, les pays producteurs s'attendent à un retournement du cycle conjoncturel à partir de la fin du 1er trimestre 2001, après la fin de l'hiver dans l'hémisphère Nord.

D'autres facteurs ont également contribué au raffermissement des prix tels que :

- la reconstitution des stocks américains qui ont été sollicités pour faire face à la remontée des cours et préserver la compétitivité des produits américains à l'exportation;

- la maintenance des raffineries qui a créé un goulet d'étranglement, en ce qui concerne la demande de pétrole léger. La faiblesse des capacités de raffinage traduit l'insuffisance des investissements dans le secteur.

L'envolée des cours à la fin du semestre est aussi liée à une forte spéculation sur les marchés à terme.
Les situations créées au niveau des pays développés du fait de la hausse des prix sont diversement appréciées.

La dévaluation de l'Euro et le poids des taxes que prélèvent les pouvoirs publics dans la plupart des pays européens ont conduit à une hausse substantielle des prix à la consommation. Par contre, le coût de l'énergie aux USA est moins important par rapport au niveau plus modique des taxes prélevées. Le niveau des taxes prélevées est de 80% en Grande Bretagne, de 60% au Japon, de 59% en Allemagne et de seulement 35% aux USA.

La question posée est celle du prix d'équilibre sachant qu'il y a lieu:

- de préserver les intérêts des pays producteurs qui sont confrontés à l'évolution erratique des cours du brut et qui les empêche de réaliser une programmation adéquate de leurs objectifs de croissance et de développement, sans évoquer les pertes souvent considérables en ressources du fait de la pression exercée sur les prix ;

- d'aboutir à des niveaux de rémunération acceptables, entre les pays producteurs et les pays consommateurs qui tirent un double avantage en termes de taxes pour les pouvoirs publics et de profit pour leurs entreprises;

- de veiller à ne pas réduire le potentiel de croissance de l'économie mondiale, ni à susciter des poussées inflationnistes préjudiciables à une croissance durable.

2. EVOLUTION DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE :

En ce qui concerne le secteur industriel public hors hydrocarbures, les réalisations du premier semestre 2000, comparées à celles de la même période de l'année 1999 sont en baisse de moins 0,1%, selon le Ministère de l'Industrie et de la Restructuration et de moins 0,8% selon l'Office National de Statistiques(ONS).

Quant au secteur industriel privé, et selon la seule source d'information disponible(ONS), il aurait enregistré une croissance de + 8,8% ; ce chiffre ne peut, toutefois, être retenu en raison de l'impossibilité même pour cet Office de garantir que son évaluation concerne l'ensemble des opérateurs et du transferts d'activité du secteur productif vers le secteur commercial, et quelques fois même vers le secteur Informel.

Cet état de fait pose de nouveau la question, souvent évoquée par le CNES, de l'urgence pour le pays de se doter d'un système intégré de collecte et de traitement de l'information économique et sociale.

Aussi, la consolidation des résultats obtenus par les 2 secteurs, public et privé, ne saurait être raisonnablement envisagée, compte tenu de la marge d'erreur mise en jeu.

Pour le premier semestre 2000, le secteur industriel public poursuit ses contre- performances, même si quatre (04) de ses branches ont enregistré une croissance ,celle-ci, est évaluée à +7,8% pour la branche des Matériaux de Construction, +7,8% également pour celle des produits Electriques-Electroniques, +5,1% pour celle des Chimie-Pharmacie-Engrais et +3,2% pour celle des Bois et Papier.

Quant aux autres branches, les réalisations ont enregistré des baisses évaluées à:

- moins 3,6% pour l'Agro-Alimentaire, qui représentent 51%du chiffre d'affaires du secteur,
- moins 4,5% pour la Sidérurgie-Métallurgie ,
- moins 1,5% pour la Mécanique-Métallique ,
- et moins 6,1% pour les textiles et Cuirs.

Le restructuration de cette dernière branche, basée notamment sur la création de quelques 70 filiales, à été un échec, comme d'ailleurs, pour le reste des filialisations du secteur, qui n'ont abouti, finalement, qu'à

fragiliser d'avantage un secteur industriel déjà largement déstructuré, au lieu d'en assurer la relance.

Par ailleurs, même les résultats financiers positifs, obtenus par certaines branches industrielles, ne doivent pas faire illusion sur la santé réelle de ces branches car l'augmentation des prix de vente des produits fabriqués cache, et occulte, les problèmes de diminution de production et de gestion hasardeuse.

C'est ainsi que la branche agro-alimentaire, qui, il faut le rappeler, représente plus de la moitié du chiffre d'affaires total de tout le secteur industriel public, affiche un excédent financier d'environ 23,2 milliards de DA malgré la décroissance de 3,6%.

Quant à la branche des Matériaux de Construction, elle cumule, à priori, un surplus financier d'environ 6,3 milliards DA et une croissance de 7,8 % ; alors, qu'en réalité, elle est loin de la bonne performance.
En effet, cette relative santé financière est due, en réalité, à des causes totalement extérieures à la branche, telles que :

- la situation de monopole dans un marché où la demande est amplifiée par la crise du logement et les chantiers des grands travaux;
- l'augmentation continue des prix de vente qui compense la diminution de production;
- la très forte valeur ajoutée de la branche qui dispose de carrière, soit gratuitement soit à des coûts dérisoires;
- la prise en charge incomplète des investissements de protection de l'environnement en matière d'équipement contre la pollution.

Comme cela a été souligné dans le rapport sur la conjoncture du second semestre 1999, le niveau de production du secteur industriel ne fait que se dégrader malgré les mesures prises tant au niveau des

pouvoirs publics (protection de la production notamment) qu' au niveau des entreprises publiques (réduction des charges, maîtrise des coûts).

Un tel constat traduit, en fait, une crise profonde dans les branches qui constituent le noyau dur de l'industrie (ISMMEE), due en grande partie aux techniques obsolètes utilisées depuis longtemps et dont les produits sont, de plus en plus, soumis à une concurrence très forte de l'importation, dans des conditions qui ne sont pas toujours maîtrisées.

Durant ces 2 dernières années, la situation du secteur s'est constamment dégradée, notamment, pour l'agro-alimentaire et les ISMMEE et les restructurations opérées n'ont été d'aucune amélioration concrète, ou redressement durable, comme le montre le tableau ci-après:

Branche Industrielle	Sidérurgie Métallurgie	Mécanique Métallique	Electrique	Mat. de Cons.	Agro-Alimentaire	Textiles Cuirs	Chimie Pharmacie Engrais	Bois Papiers
1998	5,80	18,10	18,30	5,00	13,10	1,10	23,20	**-2,30**
1999	18,10	12,20	**-9,60**	**-2,70**	**-1,90**	**-15,80**	**-2,00**	**-11,70**
1er semestre. 2000	**-4,5**	**-1,5**	+7,8	+7,8	**-3,6**	**-6,1**	+5,1	+3,2

(en %)

Enfin, le secteur a continué à évoluer dans un environnement marqué toujours par les mêmes tendances lourdes, mentionnées durant les années précédentes, particulièrement les principales difficultés suivantes :

- Les mesures de protection de la production nationale, notamment celles consenties pour la branche Mécanique, où les investissements de réhabilitation opérés dans la branche Sidérurgie, comme la mise en œuvre du dispositif Banque-Entreprise, ont été insuffisants pour réactiver les branches

concernées et n'ont eu aucun effet durable sur la relance du secteur dans son ensemble.

- Le découvert bancaire s'est aggravé, passant de 23 milliards DA, à fin décembre 1999, à 26,5 milliards DA à fin juin 2000, soit une détérioration supplémentaire de 3,5 milliards DA, représentant une augmentation de 15,2% par rapport à la fin de l'année 1999. Ce découvert, qui a tendance à se régénérer, touche particulièrement les branches des ISMMEE, la branche textile-cuir ainsi que, également, le secteur de la distribution malgré les fermetures, et les compressions d'effectifs, de plusieurs unités industrielles.

- Les programmes de restructuration se sont traduits essentiellement par la poursuite des opérations de filialisation qui n'ont abouti, finalement, qu'à déstructurer d'avantage le secteur industriel, au lieu d'en assurer la survie et la relance. Les opérations de privatisation, initiées depuis 1998, n'ont abouti à aucun résultat concret, ni pour les 89 entreprises, dont la liste a été arrêté, ni pour les multitudes de filiales découlant de l'atomisation de nombreuses entreprises ou unités industrielles.

- Pratiquement, aucune opération importante de partenariat n'a été réalisée pour les branches industrielles du noyau dur du secteur, malgré les nombreux contacts établis à cet effet. Pourtant, le partenariat s'avère d'une urgente nécessité pour sauvegarder ces branches et en assurer leur relance par l'utilisation de nouvelles technologiques et de nouveaux marchés.

- La situation du secteur industriel reste toujours marquée, au niveau des pouvoirs publics, par une double absence qui

bloque, dés le départ, tout développement cohérent de ce secteur stratégique :

- une absence de politique industrielle d'ensemble, concernant particulièrement des segments industriels à retenir, à redéployer ou à privatiser; ce manque de politique industrielle se traduit par la méconnaissance de l'évolution future du secteur, à moyen et long terme;
- une absence de vision claire et globale de la restructuration industrielle, ce qui explique l'échec des opérations de privatisation et de filialisation initiées jusqu'ici.

2.1 Evolution de la production:

Par branche d'activité, l'évolution de la production physique a été principalement la suivante :

- La branche Sidérurgie-Métallurgie, dont les activités sont fortement liées au Complexe Sidérurgique d'El-Hadjar (ANNABA), a présenté une baisse de production de 4,5% due, en particulier, à la chute de la demande en certains produits (les tubes hydrauliques ; les tubes à gaz ; les treillis soudés) et à la vétusté d'une partie de l'outil de production.

Les principales entreprises de la branche ont dégagé les résultats suivants :
SIDER (-18%) ; METANOF (-5%) ; TPL (+13%) ; ANNABIB (+6%),

- La branche Mécanique–Métallique a également connu un fléchissement de production de moins 1,5%, dû notamment, à la faible demande exprimée par les secteurs en aval tels que l'agriculture et le BPTH, et ce, malgré les mesures de soutien

prises en faveur de la production nationale, comme l'interdiction de l'importation de véhicules industriels d'occasion ; la protection douanière …

Les principales entreprises ont évolué comme suit : CMA (-76%) ; ENMTP (-18%) ; SNVI (-9%) ; CMT – Moteurs/Tracteurs (-7%) ; d'autres ont obtenu des résultats positifs : BCR (+14%) ; BATIMETAL (+21%) ; POVAL (+7%) ;

- La branche Electrique – Electronique a présenté une hausse de +7,8%, due aux bons résultats réalisés par les entreprises ENIE (+36%) et ENIEM (+4%) qui représentent une part importante dans la branche.

Les principales entreprises de la branche ont enregistré les résultats suivants : AMC (+22%) ; CABEL (+1%) ; FILAM (+2%) ; ENPEC (-14%).

- La branche Matériaux de Construction a présenté une hausse de +7,8% due en particulier à l'augmentation de production de ciment (+16%) et à une légère progression de produits rouges (+1%). Cependant, il convient de préciser que cette branche pourrait obtenir de biens meilleurs résultats car elle évolue dans un marché porteur dans lequel, elle opère en position de monopole.

Les principales entreprises de la branche ont réalisé les résultats suivants : ERCC (+59%) ; ERCE (+7%) ; ERCO (+4%).

- La branche Agro-Alimentaire , qui totalise 51% du chiffre d'affaires du secteur, continue dans sa contre-performance en présentant une baisse de moins 3,6% due à la mévente de

plusieurs produits, tels que : semoule ; farine ; huile ; boissons gazeuses ; eaux minérales etc. …

Les principales entreprises de la branche ont dégagé les résultats : ERIAD/Constantine(-10,4%) , ERIAD/Sidi Bel Abbés(-9,2%) , ERIAD/Sétif(+2,7%), ERIAD/Tiaret(+4,8%) , ENAJUC/(+1,3%) et GIPLAIT (+1,3%).

- La branche Textiles et Cuirs continue également, dans la baisse, avec un taux de moins 6,1%, en raison de l'insuffisance des moyens financiers pour les approvisionnements, et de la mévente des produits. Par ailleurs, la restructuration de cette branche en 70 filiales n'a pas permis la sauvegarde des activités et encore moins à assurer une relance. Cette restructuration a contribué, plutôt, à fragiliser davantage cette branche.

Par filière, les baisses enregistrés ont été les suivantes:Textiles: moins 6,2%; Cuirs: moins 5%.

- La branche Chimie-Pharmacie-Engrais a enregistré une croissance de + 5,1% grâce aux augmentations obtenues par les activités de transformation des plastiques (+18%), gaz industriels (+8%) et engrais (+5%). En revanche, la production de médicaments a reculé de moins 4% et ce, malgré l'existence d'un large partenariat présent dans cette activité.

Enfin, la branche Bois et Papiers a dégagé, pour la 1ère fois depuis 1998, une croissance de + 3,2%, grâce à la filière bois.
Par filière, la production a évolué comme suit : filière bois (+8%) ; filière papier (-7%) ; filière lièges (0%).

2.2 Principaux indicateurs d'activité **:**

- Le chiffre d'affaires du secteur est passé de 208,6 milliards DA à 204 milliards DA, soit une baisse de 2%. Cette légère diminution du chiffre d'affaires traduit, d'une part, la poursuite du faible taux d'utilisation des capacités installées et, d'autre part, une mévente des produits finis qui se reflète, d'ailleurs, au niveau des stocks, hors secteur de la distribution, qui ont augmenté de 0,6 milliard DA, passant de 35,7 à 36,3 milliards DA.

- La valeur ajoutée, réalisée durant ce 1er semestre 2000, est en hausse de 6%, par rapport au 1er semestre 1999, passant de 77,3 milliards DA à 81,8 milliards DA. Cependant, en tenant compte de l'inflation des prix à la production de 2,11%, la variation réelle de la valeur ajoutée est ramenée à +3,89%.

- La situation de la trésorerie des entreprises fait ressortir un découvert bancaire consolidé de 26,5 milliards DA, contre 23 milliards DA à fin décembre 1999, soit une aggravation de 3,5 milliards DA. A l'exception de 3 branches, Agro-Alimentaire/Matériaux de Construction/Chimie-Pharmacie-Engrais, ce découvert concerne toutes les autres branches y compris le secteur de la distribution.

- En ce qui concerne les approvisionnement, le niveau des achats locaux, destiné au fonctionnement de l'outil de production, a atteint 75 milliards DA, contre 66 milliards DA au 1er semestre 1999, soit une hausse de 15%. Un point positif à mentionner, dans ce cadre, est que durant ce 1er semestre 2000, la part des achats locaux, dans les approvisionnements totaux du secteur, s'est améliorée, passant à 66%, alors qu'elle était d'environ 60% durant les années 1998 et 1999.

- Les importations totales du secteur se sont élevées à 41,4 milliards DA, contre 49 milliards DA, au 1er semestre 1999, soit une chute d'environ 17%. Ces importations comprennent les importations pour le fonctionnement (38,0 milliards DA), les importations pour la revente en l'état (2,85 milliards DA) et les importations pour les investissements (0,6 milliard DA).

- Les exportations sont passées à 6,3 milliards DA, contre 5,2 milliards DA, au 1er semestre 1999, soit une hausse, toute relative, de 19%. Cependant, malgré cette hausse, on remarquera que ces exportations ne couvrent qu'à peine 16,5% des importations du secteur, nécessaires à son propre fonctionnement; ceci montre l'immense retard du secteur, d'une part, à la consolidation des exportations hors hydrocarbures du pays et, d'autre part, à son intégration à l'économie mondiale, en exportant, au moins, autant qu'en important.

- Les investissements du secteur, toujours faibles, au demeurant, ont diminué de 3%, passant de 4,787 milliards DA au 1er semestre 1999 à 4,623 milliards DA au 1er semestre 2000. Cette diminution a touché, également les importations pour les investissements (- 31%) ainsi que les importations pour la revente en l'état (- 51%).

Enfin, il convient de signaler, une fois de plus, que les capacités industrielles du secteur demeurent largement sous-utilisées et que des réserves de production importantes existent au niveau de toutes les branches industrielles, sans investissements supplémentaires.

Conclusion :

La décroissance, même légère, du secteur industriel public, enregistrée durant ce 1er semestre 2000, qui fait suite, également, à la baisse

obtenue durant l'année 1999, montre que ce secteur, stratégique et vital pour l'économie nationale, reste toujours dans un marasme permanent car aucune amélioration n'a, encore été apportée à son fonctionnement, à sa gestion et à son management.

L'absence d'une relance effective des investissements, la lenteur dans les opérations de mise à niveau du potentiel de production, public et privé, ainsi que le manque d'environnement incitatif autour des entreprises publiques et privées expliquent ce marasme chronique du secteur.

Le secteur demeure, par conséquent, toujours en crise à cause, particulièrement des vieilles technologies utilisées depuis les années 1970 et qui sont actuellement obsolètes, ce qui donne des produits largement dépassés, mais surtout dont le rapport qualité/prix les rend invendables sur le marché national et, à fortiori, sur le marché international.

On remarque, ainsi, que le partenariat est d'une nécessité vitale pour sauvegarder, et développer, ce secteur, notamment son noyau dur (ISMMEE) qui est porteur de relance de toute l'économie nationale (agriculture, hydraulique, logement, transports, biens d'équipements, infrastructures ; Services etc. …) et d'exportation hors-hydrocarbures des produits manufacturés nobles.

La crise que vit le secteur se trouve amplifiée, d'une part par l'absence d'une politique industrielle cohérente et, d'autre part, par le manque de vision globale de la restructuration industrielle dont les résultats obtenus, jusqu'ici, n'ont contribué qu'à fragiliser davantage un secteur déjà déstructuré et sans perspectives d'avenir.

Par, ailleurs, l'absence d'une coordination entre les acteurs représentant les pouvoirs publics, ajoutée à la trop grande austérité budgétaire , ont

eu pour résultat d'enfoncer encore plus le secteur et de l'amener à une disparition prématurée.
Le rôle et l'avenir du secteur industriel public, dans le développement économique et social du pays, se trouve ainsi posés avec acuité, d'autant plus que le programme de travail du Gouvernement est basé particulièrement sur la privatisation.

3. ACTIVITE DU SECTEUR DE L'ENERGIE ET DES MINES:

Au cours du premier semestre 2000, la tendance de l'accroissement conséquent du prix du Baril affichée des Avril 1999 s'est confirmée voir même renforcée, ce dernier ayant atteint 30,3 dollars à fin juin contre 26 dollars à fin décembre 1999.

Comme souligné dans les précédents rapports du CNES la problématique de la corrélation entre le prix du Baril et les capacités de l'Economie du pays à dégager les moyens d'une accumulation propre pour la prise en charge non seulement des engagements de remboursement de la dette mais encore plus de la relance du développement et de la satisfaction des besoins de consommation de la population trouve dans une telle situation, toute sa signification. Ainsi pour le premier semestre, les exportations d'hydrocarbures qui ont progressé de 6,5% ont totalisé un volume de 63,6 MTEP pour un montant de recettes de 10,2 milliards de dollars contre 12 milliards de dollars pour toute l'année 1999. Cette croissance des exportations dont 55% concernent les produits gazeux, a été tirée par les produits raffinés avec +13% et le gaz naturel avec +11%.

Par ailleurs, au cours de ce semestre l'activité forage a connu un rythme plus soutenu que durant la même période de 1999 puisque le nombre de puits forés a doublé.

Quant à l'activité, exploration qui constitue la base du développement des réserves, le premier semestre a été marqué globalement par un recul

essentiellement de la part des associés même si Sonatrach a quelque peu repris ses efforts en sismique 3D.

Par contre, en matière de découvertes d'hydrocarbures, le semestre a vu la concrétisation de sept (07) opérations dont cinq (05) sont le fait de Sonatrach avec un impact de 84 millions de m3 d'huile et de 12 milliards de m3 de gaz et deux (02) ont été l'œuvre de l'association avec des opérateurs étrangers avec un impact de 3,6 millions de m3 d'huile pour un périmètre en attendant l'évaluation des réserves du second périmètre.

Quant aux contrats conclus durant ce semestre, il y a lieu de noter ceux relatifs à la recherche et l'exploitation dans les périmètres de Rhourde El Rouni et de Rhourde Yacoub.

Dans le cadre de son programme de développement, Sonatrach a conclu un accord pour l'augmentation du taux de récupération des gisements de pétrole brut de Gasi, d'El Agrab et de Zohi qui se réalisera au moyen d'investissements estimés à 554 millions de dollars US.

Au titre du développement toujours, le premier semestre a vu l'entrée en production de trois nouveaux gisements deux concernent le pétrole brut et le troisième concerne le gaz naturel.

Dans la branche Mines et carrières, la situation n'a pas tellement évolué par rapport à la période antérieure si ce n'est les opérations de promotion initiées envers les investisseurs privés pour l'exploitation des petites et moyennes mines.

Ainsi et pour le premier semestre 2000, les réalisations du secteur se sont accrues de 4,4% par rapport au premier semestre 1999.

3.1. Activités productives:

- Hydrocarbures :

Avec une production de 77,2 MTEP dont 18% constituent la part des associés (21% pour le pétrole brut) le secteur réalise une croissance de 5% par rapport au premier semestre 1999 qui concerne l'ensemble des produits avec +12,2% pour le GPL/ champs +6,5% pour le condensat, +4,5% pour le gaz naturel et +4,1% pour le pétrole brut.

- Transformation du gaz :

Avec une croissance de +29% les réalisations auraient été plus importantes sans le ralentissement de la production du GNL qui n'a augmenté que de 1% contre 8,7% pour le GPL.

- Raffinage du pétrole :

La production s'est accrue de 4% du fait de l'amélioration des réalisations en carburants et en GPL des raffineries.

- Pétrochimie :

Après avoir connu, ces dernières années, un recul important du niveau de production la situation semble se redresser durant le premier semestre 2000 où la croissance a atteint +18%.
Cet accroissement de la production n'occulte guère les contraintes que vit encore cette branche et qui sont : la vétusté des équipements, l'insuffisance de l'approvisionnement en certains produits et les difficultés de commercialisation des résines PVC.

Par ailleurs, le taux d'utilisation des capacités même s'il s'est quelque peu amélioré pour certains produits, demeure encore faible en ce qui concerne les résines (12%), les PVC (66%), la soude (61%), le PEBD (71%).

- Mines et carrières :

Les réalisations de ces activités demeurent encore nettement en deçà des capacités prouvées des gisements du fait de l'insuffisance des moyens dont elles devaient bénéficier pour le développement des conditions d'exploitation. La production de la branche n'a augmenté que de 0,8% et la baisse de la production a concerné 11 produits sur 20 et essentiellement le phosphate du fait des difficultés de placement sur le marché international.

- Electricité :

La production a connu une croissance de 3,3% par rapport au premier semestre 1999 avec une prépondérance de l'utilisation du thermique – vapeur (63%).

3.2 Activités de distribution :

La consommation énergétique nationale, hors pertes de transport et de distribution, durant ce premier semestre a été de 13,5 MTEP soit une progression de 5,8% qui a été tirée essentiellement par les produits pétroliers dont l'augmentation a atteint 9,6% (GPL, GASOIL +9,4% carburant hors GPL/C +17% ; Bitumes +13,6%).

Pour les produits pétroliers dont la part de la consommation a atteint 34%, il y a lieu de relever, la poursuite des actions de renouvellement et de renforcement des moyens de transport et de stockage, de NAFTAL de même que celles relatives à la promotion de la distribution par le secteur privé.

Pour le gaz naturel dont la part à atteint 44%, sa consommation finale (ventes aux clients industriels et à la distribution) a augmenté de 9% mais elle n'absorbe que 21% de la consommation nationale, le reste étant réparti

entre les utilisations propres du secteur de l'énergie (34%), les centrales électriques (37%) et les usages non énergétiques (8%).

Il y a lieu de signaler qu'au cours de ce semestre 29 385 branchements nouveaux de gaz ont été réalisés, soit un accroissement de 10,4%. En ce qui concerne l'électricité qui participe à hauteur de 22% dans la consommation nationale, le marché a absorbé une quantité supérieure à celle du premier semestre 1999 de 7,7%. Cette hausse n'a concerné que les basses et moyennes tensions. La stagnation de la consommation en haute tension traduit l'absence de nouvelle demande du secteur industriel.

La croissance de la consommation est nettement supérieure à celle de la production (+3,3%) en raison de la baisse des pertes de transports et de distribution qui sont passées de 25% à 20% suite aux mesures mises en œuvre par le Sonelgaz pour améliorer la gestion des abonnés et réduire les fraudes. Quant au rythme de raccordement, il enregistre une baisse de – 8,6%.

Le programme d'électrification rurale se poursuit à un niveau appréciable puisqu'à fin juin 2000, les réalisations ont été de 1203 Km de lignes et 16011 foyers raccordés pour des prévisions de l'année de respectivement 2450 km et 25 000 foyers.

L'électrification agricole, quant à elle, se caractérise par : d'une part, un effort de pose de lignes qui a atteint à la fin juin 2000, un total de 173 km en haute tension et 237 Km en moyenne tension et d'autre part, un faible niveau de mise en valeur de périmètres malgré la réalisation des forages hydrauliques.

3.3.1. Le développement :

Hormis les opérations de développement des forages de prospection et de production sus-indiquées, le secteur a conduit des projets d'investissements dont pour ce semestre :

- la mise en service de 6 villages solaires soit au total de douze (12), jusqu'à la fin juin 2000;
- l'achèvement des travaux d'une micro-centrale électrique diesel sur les cinq (05) en chantier;
- le lancement, en réalisation, d'un projet d'une unité de production de PEHD dont la mise en exploitation est prévue pour le premier trimestre 2001;
- un projet de construction, en Espagne, d'une unité de déshydrogénation du propane dont le lancement ne devrait pas tarder au vu de l'avancement des négociations;
- L'acquisition, en cours, d'une installation de traitement pour la mise en production des gisements d'or de Tirek.

Au cours du semestre, toutes Branches confondues, les dépenses d'investissement du secteur ont atteint 72,325 milliards de DA contre 84,564 au premier semestre de 1999 soit un recul de –14,5%.

Conclusion **:**

Le CNES relève que pour ce semestre, les informations communiquées par le secteur traduisent une nette amélioration par rapport au semestre précédent.

Tout en constatant une reprise de la croissance de la production dans la branche Pétrochimie, le CNES considère que des efforts plus fournis devront être consentis pour assurer à cette activité un développement plus conséquent et adapté aux besoins de l'économie et de l'exportation.

La persistance, voire même l'aggravation des contraintes de la branche mines et carrières devient inquiétante eu égard aux potentialités que recèlent les gisements en exploitation et les réserves prouvées.

Le CNES s'interroge sur les raisons qui font que les pouvoirs publics n'aient pas accordé au développement des moyens d'exploitation une importance particulière tant au niveau financier qu'à celui des mesures d'encadrement et de soutien.

La faible participation des capacités nationales, toutes activités confondues, au développement du secteur énergétique constitue par ailleurs, un sujet d'inquiétude dont les pouvoirs publics devraient tenir compte pour assurer un plan de charge à l'outil de production.

Comme cela a été souligné dans le précédent rapport, il est nécessaire de faire un bilan de la mise en œuvre de la Loi sur les associés pour en évaluer l'impact réel sur le développement et l'adopter à la situation actuelle.

4. EVOLUTION DE L'ACTIVITE AGRICOLE:

Pour ce qui concerne la campagne agricole 99/2000, globalement le bilan, toutes productions confondues, est resté stable par rapport à la campagne précédente. Cependant, il est relevé une baisse de la production agricole de 2% alors que la forte baisse de la céréaliculture a été de 53% par rapport à la campagne précédente.

Les bons résultats enregistrés par les autres productions ont permis d'amortir, au plan global, la forte baisse des céréales. Toutefois, les fragilités du secteur, qui ont toujours été signalées, persistent avec des potentialités insuffisamment mises en valeur et qui nécessitent une stratégie de ré-allocation des ressources pour un développement durable.

Les programmes agricoles adoptés ces dernières années se sont souvent caractérisés par un manque de cohérence pour la mise en œuvre d'une véritable stratégie de modernisation, d'augmentation de la productivité, de mobilisation du capital humain et d'organisation des marchés agricoles.
Il ne s'est agi souvent que de mesures ponctuelles prises dans un climat général d'hésitation face aux mutations nécessaires d'une agriculture

traditionnelle, archaïque dont les lourdeurs freinent le développement de toute l'économie nationale et pèsent sur la balance alimentaire.

4.1 Les productions végétales:

4.1.1 Pour les grandes cultures**,** c'est à ce niveau que les conditions climatiques ont eu le plus d'effets: déficit important dans toutes les zones de production, limitant sensiblement les productions des cultures pluviales (céréales , fourrages et légumes secs).

- La céréaliculture :

Le bilan de la campagne labours/semailles fait ressortir une superficie emblavée de

3. 483000 ha, toutes céréales confondues.

Les superficies sinistrées sont évaluées à 2 350 000 ha représentant 67% des emblavures.

Le pré-bilan de la campagne moisson battage indique une production de 9. 199. 000 qx soit une importante baisse de 53% par rapport à celle de la campagne précédente(20. 200.000 qx).

La production céréalière se situe en moyenne autour de 24 millions de quintaux ces dix dernières années. Sur cette période, elle assure la couverture des besoins de consommation à hauteur de 20 à 30%. En année de bonne production, cette couverture atteint 50%.

En fait, la production céréalière confinée dans les mêmes zones et sensiblement dans les mêmes superficies, n'a pas connu d'évolution notable depuis près d'un siècle. Cette stagnation a peu à peu amené à un traitement radicalement différent de la culture.

- Les cultures fourragères :

La production fourragère au cours de cette campagne est évaluée à 4. 500. 000 qx pour une superficie récoltée de 222. 000 ha avec un rendement moyen de 20 q/ha.

Sur ce point, il y a lieu de préciser que les espèces fourragères cultivées sont constituées essentiellement d'espèces à semis précoces d'automne (avoine/fourrage, vesce/avoine, pois/avoine/orge en vert).

Compte tenu des conditions de sécheresse, elles n'ont pu bénéficier de conditions climatiques favorables à leur développement.

- Les légumes secs :

Les superficies emblavées en légumineuses alimentaires s'élèvent à 64 310 ha, contre 72 400 ha durant la campagne précédente, soit une baisse de 11%.

L'espèce dominante est la fève avec 36 350 ha, soit 56% de la superficie totale emblavée. Par contre les superficies consacrée aux pois chiche ont subies une diminution importante entraînant une augmentation sensible des importations.

Aussi, le développement des légumineuses alimentaires devrait porter sur la réhabilitation des superficies existantes au niveau des terroirs traditionnels et l'extension du potentiel productif dans le cadre de la résorption de la jachère.

4.1.2- L'arboriculture.

- L'oléiculture **:**

Le bilan de production d'olives est de 2.171.000 qx contre 3.634.000 qx pour la campagne précédente, soit une baisse de 40%.
La quantité d'huile produite a été de l'ordre de 333.000 hl.

- Les agrumes :

La production agrumicole a connu une stabilité avec une production équivalente à celle de la campagne précédente, soit 4.536. 000 q.

- Les dattes :

Le bilan de production de dattes obtenu au titre de la campagne 1999/2000 a atteint un volume de 3.656.000 q soit une baisse de 14 % par rapport à la campagne précédente (4.276.000 qx).

4. 1.3- Le maraîchage.

- La pomme de terre :

La pomme de terre occupe une superficie de 69.200 ha contre 64.890 ha pour la campagne précédente, soit une hausse de 7%, avec une production de 11 610

000q. La production, quant à elle a enregistré une augmentation de 16% (1 610 000 qx contre 9 963 000 qx).

4.1.4- Cultures industrielles :

- Tomate industrielle :

La production attendue en double concentré de tomate est estimée à 65 000 tonnes (correspondant aux besoins nationaux) contre 88 7000 tonnes l'année 1999.
Cette diminution des superficies mises en culture a été décidée par les transformateurs en concertation avec les agriculteurs en raison des stocks de report disponibles (régulation du marché).

- Tabac :

La production réalisée est évaluée à 60 000 q soit une hausse de 4 000 q par rapport à la production de 1999 qui était de 56 000 q représentant ainsi une évolution de 7%.

4.2 Production Animale :

4. 2.1- La production et la collecte de lait cru :

La production prévisionnelle de l'année 2000 est estimée à 1,650 milliards de litres, soit une hausse de 6% par rapport à la production réalisée en 1999 qui est de 1,560 milliards de litres.
Le déficit pluviométrique enregistré n'a pas eu d'effet remarquable sur la production du premier semestre. Elle est évaluée à 860 millions de litres, représentant 52% de la production prévisionnelle.

Le niveau de collecte de lait cru du premier semestre 2000 réalisé par l'ensemble des unités laitières publiques est de 56,176 millions de litres, soit une

hausse de 18% par rapport au niveau du premier semestre 1999 (47,562 millions de litre).
Globalement la production de lait de l'ensemble des unités publiques durant le premier semestre 2000 s'est élevé à 456 millions de litres dont 93% de lait pasteurisé. Elle n'a connu aucune variation significative par rapport à celle du premier semestre 1999 (455 millions de litres).

4. 2.2- La production de viandes rouges :

La production annuelle moyenne de viandes rouges tourne autour de 310 000 tonnes.
L'impact induit par la sécheresse, notamment en zone pastorale et agropastorale, a obligé les producteurs à mettre à l'abattage une partie de leur cheptel. Le résultat étant la disponibilité, durant le premier semestre 2000, de 186 000 tonnes de viande sur le marché, soit 60% de la production annuelle.
Cette disponibilité de viande sur le marché a été accompagnée d'une baisse des prix à la consommation de l'ordre de 2 à4 %.

4. 2.3- La production de viande blanches et d'œufs :

La production annuelle prévisionnelle de viande blanche pour 2000 est évaluée à 220 000 tonnes contre une production de 200 000 tonnes en 1999, soit une hausse de 10% et ce en raison de l'importance des mises en place d'effectifs.
Pour ce premier semestre, la production est évaluée à 105 000 tonnes, soit 48% de la production prévisionnelle.

La production d'œufs, qui enregistre un regain d'activité, est estimée pour le premier semestre à 1,320 milliards d'unités, soit 53% de la production prévisionnelle pour l'année 2000 dont le niveau escompté est de 2,5 milliards d'unités contre une production de 2,4 milliards d'unités en 1999, soit une hausse de 4%.

4. 3.4- La production de miel :

La production du premier semestre (production printanière) est évaluée à 1235 tonnes, soit 65% de la quantité prévisionnelle annuelle prévue de 1900 tonnes et une hausse de 5,5% par rapport à la production de 1999.

4.3- Les plantations et productions forestières :

Les réalisations de plantations sont de 10 000 ha de plantations fruitières et 8 000 ha de plantations forestières au cours du premier semestre 2000.
Par ailleurs, la production de bois et d'alfa se présente comme suit :

- Bois : La production enregistrée au cours du premier semestre 2000 est de 55 100 m3, soit 28% des prévisions de production attendues pour 2000 et qui sont de l'ordre de 20.000 M3.

- Alfa : la production a atteint 4.911 tonnes, ce qui représente 49% des prévisions de production estimées à 10 000 tonnes pur 2000.
Les entraves restent les mêmes, à savoir le prix proposé par la société de production de papier (CELPAP), le caractère archaïque et pénible de la cueillette et les difficultés de sa modernisation.

- Liège : la campagne concerne uniquement le mois de Juin. La production enregistrée durant la mi-juin s'élève à 1 790 quintaux.

4.4 L'encadrement de la production: le Plan national de développement agricole; ce plan vise en particulier :

- le développement de la production et de la productivité des différentes filières ainsi que le développement de productions adaptées aux zones naturelles et aux terroirs,
- l'adaptation des systèmes d'exploitation des sols (Reconversion) dans les régions arides et semi-arides,
- l'extension de la surface agricole utile (SAU) à travers la mise en valeur des terres par les concessions.

D'une façon plus concrète le PNDA s'est, durant le premier semestre 2000, traduit sur le terrain par la poursuite et le lancement de programmes suivants:

- Programme de mise en valeur par les concessions ;
- Programme de reconversion (adaptation des systèmes de production); au cours du 1ier semestre 2000 dont 700 exploitations totalisant une superficie de 5.000 ha constituent des exploitations de référence pour lesquelles les instituts techniques de développement assureront un encadrement technique et un suivi particulier pour 100 d'entre-elles. Les programmes en cours d'élaboration, seront lancées durant le 2eme semestre 2000.
- Programme national de reboisement ; durant le 1er semestre 2000, il a été réalisé 8 000 ha de reboisement, 10 000 ha de plantations fruitières, 350 ha de plantations viticoles, 158 km d'ouverture et d'aménagement de pistes, 30 000 km de correction torrentielle, 18 000 ha d'entretien de reboisement et 1 500 ha d'amélioration foncière.
- La grande mise en valeur dans le Sud, dans une première phase, cette opération a concerné une superficie de 18 700 ha dont 11 450 ha (61 %) ont été réalisés .
- Le foncier agricole; La démarche adoptée se propose de clarifier le mode d'exploitation des terres agricoles du domaine national par la mise en place d'un dispositif réglementaire adapté en vue , d'une part, d'une exploitation plus économique de ces terres qui représentent 2,6 millions d'ha dont une surface agricole utile totale de l'ordre de 8 millions d'ha, et d'autre part, d'une stabilisation des exploitants agricoles.
- Le soutien à la production; celui-ci sera progressivement augmenté, passant de 3,5 % à 4 % du PNBA. L'agriculture algérienne, faut-il le noter, est une des moins soutenue au monde.

Conclusion:

la mise en œuvre effective de la politique agricole adoptée depuis déjà plusieurs années et le léger signe de relance de l'investissement dans le secteur devraient être plus soutenus.

L'exécution du Plan National de Développent Agricole, avec l'implication et l'intéressement des agriculteurs et des cadres chercheurs et universitaires constituent autant d'atouts pour la relance des activités agricoles.

Cependant, malgré l'adoption des textes réglementaires fixant le statut type des caisses de mutualité agricoles et la désignation par décret de la CNMA, comme l'institution financière spécialisée chargée de l'exécution des opérations financières imputables au compte d'affectation spécial n° 302 067 intitulé (FNRDA), les actions de soutien de l'Etat au développement de l'agriculture souffrent encore de rigidités bureaucratiques qui réduisent de leurs impacts.

En effet, l'information et la vulgarisation du dispositif de soutien mis en place ne se sont pas faites auprès des agriculteurs parallèlement à la mise en place des structures régionales, d'où le décalage flagrant observé entre le montage des projets et leur financement.
Le blocage se situe, par ailleurs, dans le manque de concertation entre les différents acteurs du monde agricole. Les représentants élus de la profession (sociétaires et/ou agriculteurs) n'ont pas été suffisamment impliqués dans ce dispositif alors que leur association, pour plus de transparence dans le gestion des crédits, est réglementairement spécifiée.

Sur un autre plan, le processus d'organisation de la profession en vue de l'implication des différents acteurs concernés par les activités agricoles dans l'élaboration et la mise en œuvre de tout programme les concernant commence à s'essouffler ou pour le moins, rencontre quelques difficultés.

Une relance soutenue devrait à terme entraîner l'émergence d'une agriculture moderne et performante capable de valoriser au mieux les importantes réserves de productivités qu'elle recèle et de faire face aux grands défis qui lui sont lancés à savoir : la reprise effective de l'investissement, la sécurité alimentaire, l'amélioration de la balance commerciale agricole, la création d'emplois, la réoccupation raisonnée de l'espace rural, la protection de la nature et enfin l'amélioration du niveau de vie des agriculteurs.

Pour atteindre pleinement ces objectifs, il convient d'accélérer le rythme de la mise en œuvre des réformes dans le secteur, entamées depuis plus d'une décennie, à travers, notamment:

- une politique de soutien plus adaptée et mieux ciblée,
- un système de financement adéquat,
- un encadrement technique rapproché des agriculteurs,
- une intégration effective de l'agro-industrie et de l'agro-alimentaire.

Enfin, la question du foncier agricole devrait être définitivement tranchée, tandis que les conditions d'accès aux concessions agricoles gagnerait à être plus précises pour permettre aux professionnels du monde agricole d'en bénéficier.

5. EVOLUTION DU SECTEUR DE L'HABITAT:

L'absence de clarté dans le rôle des différents acteurs (Etat, établissement financiers, promoteurs organismes de gestion, collectivité locales etc…) participe à l'aggravation de la situation.
Pour le premier semestre,2000, le nombre de logements livrés a augmenté , alors que le nombre de logements lancés a, quant à lui diminué, par rapport au premier semestre 1999.

Par ailleurs, le stock de logements non attribués qui a atteint à fin juin 2000 le nombre de 64.000 unités, alors qu'il était de 41.000 en 1997 constitue une autre source d'inquiétude que le CNES a souvent relevée et pour laquelle aucune solution radicale n'a été trouvée.

5.1- Principaux résultats du semestre :

Le nombre de logements livrés au cours du présent semestre a été de 54.732 unités contre 48.493 à fin juin 1999 soit une progression de 13%.

Dans la catégorie logements urbains, l'accroissement est de l'ordre de +18%, totalisant ainsi 36956 contre 31.324 pour la même période de référence.

Pour ce qui est du logement social locatif, les résultats ont été nettement meilleurs, bien que le nombre en soit faible, avec un accroissement de +76%, le nombre d'unités passant de 12 587 à 22 207.

Quant à la part de la promotion immobilière dans la réalisation de logements, elle enregistre globalement une augmentation avec 4045 unités contre 3369 durant le premier semestre 1999, mais demeure très faible eu égard à la place qu'elle devrait occuper.

Au plan de l'aide à l'habitat rural, ce semestre a enregistré le même nombre d'opérations (17.776) qu'au cours du premier semestre 1999 (17 169).

Au plan du lancement de programmes de réalisation le secteur a comptabilisé au cours du semestre 42 899 logements contre 57-145 au premier semestre 1999, ce recul serait dû au retard de notification du programme 2000 qui n'est intervenu qu'au mois de Mai. Cette baisse a affecté essentiellement la catégorie logements urbains (hors auto-construction) dont le volume est passe de 43.796 à fin juin 1999 à 26.258 à fin juin 2000. Par contre les aides pour le lancement de l'habitat rural, ont connu un accroissement de 25% en passant de 13.349 à 16.641.

Ainsi donc, on peut considérer que le reste à réaliser des anciens programmes sera assaini durant l'année en cours.

En matière de notification de programmes neufs durant le premier semestre le nombre de logements retenus est de 46.570 dont 1400 ont été mis en chantier.

5.2- Le financement :

Considéré comme une des contraintes majeures pour l'amélioration du niveau de réalisation et donc de livraison de logements le financement sous ses différents volets n'a pas encore connu de modification pour mieux répondre à l'attente des différents intervenants, (promoteurs, entrepreneurs, acquéreurs …).

Ainsi et à fin juin 2000 le montant des crédits consommés a atteint :

- pour les logements sociaux locatifs, 6,4 milliards de DA destinés aux programmes en cours et 15,8 milliards de DA destinés aux programmes neufs contre respectivement 15,6 et 6,74 durant le premier semestre 1999
- pour la résorption de l'habitat précaire et les aides à l'accession à la propriété 5,497 milliards de DA contre 6 milliards de DA au premier semestre 1999.

Par ailleurs, le concours des financements extérieurs ont concerné, quatre fonds arabes, pour un total de 7729 logements, la BIRD pour la lutte contre les constructions insalubres dans douze wilayas.

5.3- Moyens et coûts de réalisation :

La contribution de l'outil de réalisation demeure dominée par le secteur privé dont la part a atteint 94,6% et ce pour les mêmes raisons évoquées dans les précédents rapports sans que des solutions réelles aient été trouvées à une plus grande participation des entreprises publiques dont les capacités sont en voie de dégradation du fait de leur non-utilisation.

En ce qui concerne les matériaux de construction l'activité n'a pas connu de tension et la consommation en ciment et rond à béton a même diminué alors

que celle du bois a connu un accroissement de 4% par rapport au premier semestre 1999.

En matière de coût de réalisation le niveau indiqué par le secteur soit 14.500 DA/M2 marque une stabilité par rapport à 1999.

5.4- Urbanisme et aménagement foncier :

A fin Juin 2000 le secteur a enregistré l'achèvement de l'opération d'approbation des plans directeurs d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) de 1540 communes sur 1541, de même que l'approbation de 139 plans d'occupation des sols (POS) contre 107ème premier semestre 1999 soit un cumul de 636.

Dans le domaine de la viabilisation, les réalisations du premier semestre traduisent l'effort consenti par le secteur malgré l'insuffisance des crédits alloués par l'Etat.

Conclusion :

Le bilan chiffré du premier semestre 2000 a été marqué pour l'absence d'une amélioration significative au plan de l'offre du logement, la baisse des volumes des lancements et le recul de la promotion immobilière, notamment, celle relevant du secteur privé, qui ne semble pas porter ses fruits.

Les efforts menés pour le secteur pour juguler la crise s'avèrent de plus en plus insuffisants, et parfois inopérants par rapport à une demande sociale, à la fois, incompressible et en constante augmentation.

La logique de désengagement de l'Etat dans le secteur de l'Habitat et, en même temps, les préoccupations des pouvoirs publics dans leur volonté de promouvoir une politique du logement social témoignent des hésitations à définir correctement le concept du logement social.

Compte-tenu de la grande tension qui existe sur le logement, il serait nécessaire de faire prendre, en urgence, les mesures adéquates pour accélérer l'attribution des 64.000 logements sociaux, en stock au 30 juin 2000.

La problématique née des contestations et des remises en cause des attributions des logements sociaux devrait être définitivement réglée; il y va de la crédibilité de l'Etat.

Malgré les tentatives pour rendre plus transparentes les conditions d'attributions des logements sociaux, le sentiment d'inquiété, parfois exprimé avec violence, se trouve conforté par les scandales quotidiens vécus au niveau de plusieurs wilayas communes.

En ce qui concerne l'urbanisme, et compte-tenu des dégâts occasionnés par l'absence de l'Etat dans ce domaine, il serait vivement souhaitable que les pouvoirs publics exercent leur autorité et que les organismes concernés veillent à l'application stricte des lois et règlements en vigueur, en toute équité et sérénité.

L'éradication de l'habitat précaire demeure toujours inefficace; de nombreux bidonvilles, alimentés par l'exode rural, continuent à ceinturer la plupart de nos villes.

La dégradation général du cadre bâti, le non respect des règles de l'urbanisme ,; l'anarchie continue de l'urbanisme commercial , la prolifération de l'habitat précaire, la détérioration des terres agricoles et de l'environnement etc. …, interpellent les pouvoirs public pour mieux assumer leurs responsabilités en matière d'Etat de droit.

La récurrence des constats dans la prise en charge effective de la question du logement atteste de l'acuité de cette crise qui renvoie aux constats, déjà établit par le CNES dans ses précédents rapports semestriels.
Ces rapports, faut-il le rappeler, ont souvent insisté sur la prise en charge effective de la question du logement dans tous ses aspects économiques,

comme vecteur du développement et de croissance de nombreux secteurs d'activités, mais également en tant que régulateur des tensions sociales.

6- EVOLUTION DE L'ACTIVITE COMMERCIALE

Au cours du premier semestre 2000, la conjoncture commerciale dans le pays a été marquée au plan interne par une stabilité de l'offre et de la demande et au plan externe, essentiellement, par un solde positif de la balance commerciale de l'ordre de 5,83 milliards de Dollars contre 467 millions de Dollars à la fin du premier semestre 1999.

6.1- Le commerce intérieur :

Durant le premier semestre 2000, le marché intérieur a été caractérisé par une offre appréciable des produits alimentaires de large consommation, fruits, légumes, viandes et matériaux de construction de base, à l'exception du ciment gris dont les quantités mises sur le marché ont été insuffisantes.

Les besoins des ménages en produits d'épicerie (semoule, farine, lait, sucre,…) ont été suffisamment couverts et la disponibilité des produits de large consommation a été assuré par
des opérateurs privés à la faveur de la démonopolisation du commerce extérieur et de la dissolution de plusieurs entreprises publiques qui intervenaient dans l'importation et la distribution de ces produits.

Aussi, la démultiplication des opérateurs du commerce extérieur, s'est traduite par le développement d'une concurrence et une baisse des prix à la consommation de certains produits .

Concernant les viandes rouges, le déficit en pluviométrie, enregistré durant le premier semestre 2000, a conduit les éleveurs à céder leur cheptel, ce qui s'est traduit par une augmentation de l'offre et par conséquent une baisse des prix à la consommation.

L'approvisionnement du marché en matériaux de construction, quant à lui, a été largement satisfaisant (rond à béton et bois) et ceci en dépit des perturbations de l'offre en ciment.
Ces perturbations sont liées aux arrêts techniques pour des opérations d' entretien et de rénovation des équipements des cimenteries de Zahana et Béni-saf.

Pour combler cette insuffisance, un programme d'importation de plus de 300.000 tonnes de ciment sera réalisé durant le 2ème semestre 2000.

S'agissant du comportement des consommateurs dont les achats sont de plus en plus modérés, il a été remarqué que les ventes en huiles alimentaires au titre du 1er semestre 2000, se sont limités à 91.900 tonnes (une moyenne mensuelle de 15.300 tonnes) soit une baisse de 37 % par rapport à la moyenne des ventes réalisées au 2ème semestre 1999 et de 22 % par rapport à la même période de l'année écoulée.

Il est à relever, aussi, une stabilité de la consommation en farine et une augmentation de 4 % de la demande des ménages en semoule.

Pour ce qui est des matériaux de construction, il a été enregistré une légère hausse de la consommation de :

- ciment : les quantités commercialisées, durant le 1er semestre 2000, sont estimées à 712.000 tonnes/mois, soit une hausse de 16 % par rapport aux réalisations de la même période de l'année 1999.
- rond à béton : les quantités distribuées, au 1er semestre 2000, sont de 16.100 tonnes/mois, soit une hausse de 27 % par rapport au 1er semestre 1999.

Concernant le bois, il a été relevé une baisse de 13 % (13.8000 m^3 au 1er semestre 2000).

Pour ce qui est des prix, les grandes tendances observées durant le 1er semestre 1999, caractérisées par une baisse se sont maintenues.
Il a été relevé des baisses généralisées des prix pour l'ensemble des produits agricoles frais allant de – 21% à – 78%.

En ce qui concerne les autres produits de large consommation, leurs prix ont connu, durant le 1er semestre 2000, des baisses allant de – 17% pour la semoule et la farine à – 18% pour le concentré de tomates.

Cette tendance à la baisse des prix sur le marché intérieur est induite par la structure du marché international, qui s'est caractérisé par un fléchissement des cours sur les marchés boursiers tels que :

- le sucre : - 33,66%
- le riz : - 8,4%
- l'huile de soja : - 21,67%

par contre, le prix du blé tendre a connu une hausse de 26,33%.

Pour le contrôle de la qualité, les interventions effectuées dans ce sens, sont de :

- 37.880 au stade de la production (29 %)
- 18.554 au stade de la distribution de gros (14%)
- 73.852 touchant le commerce de détail (57%)

Un certain nombre de mesures ont été prises dans ce cadre:

- la mise en conformité de plusieurs produits dans le domaine de l'étiquetage,
- la fermeture administrative des locaux commerciaux insalubres,
- le retrait définitif de produits non conformes ou impropres à la consommation.

Aussi, a -t- il été constaté plus de 114.500 interventions, dans le domaine du contrôle des pratiques commerciales, donnant lieu à 35.607 infractions aux règles relatives à la transparence et à la loyauté des transactions commerciales.
A titre indicatif, la nature des infractions constatées se présente comme suit :

- défaut de registre de commerce : 10.796 (30%)
- défaut de publicité des prix : 8.812 (25%)
- défaut de facturation : 8.707 (24%)
- opposition à l'exercice de contrôle : 3.761 (11%)
- autres infractions : 3.378 (9%).

6.2 Le commerce extérieur :

Bien que les recettes d'exportations aient sensiblement augmenté au cours du 1er semestre 2000, la balance commerciale reste fortement marquée par les importations des biens d'équipement et des biens alimentaires.

La balance commerciale a enregistré un excédent évalué à 5,83 milliards de dollars.
Pour rappel, durant la même période en 1999 et 1998, l'excédent était de 467 et 954 millions de dollars avec des exportations estimées respectivement à 4,866 et 5,016 milliards de dollars.

Cet excédent de la balance commerciale est dû à une légère diminution des importations de 2,13 % passant de 4,55 milliards de dollars au cours du 1er semestre 1999 à 4,45 milliards de dollars au 1er semestre 2000 et de la forte augmentation de la valeur des exportations passant de 5,02 milliards de dollars à 10,53 milliards de dollars (soit + 89,71%). Ce qui a permis d'enregistrer un taux de couverture des importations par les exportations de 213 % durant le 1er semestre 2000 contre 110 % pour la même période considérée.

L'origine de cette augmentation réside essentiellement dans la reprise à la hausse du prix du pétrole .

D'autre part, les produits de large consommation (céréales, produits laitiers, sucres, café et thé, légumes secs) représentent 70,30 % des biens alimentaires, alors qu'ils constituaient 79,14 % durant le 1er semestre 1999.

Il est à relever qu'au titre des importations, le groupe des biens d'équipement (industriels et agricoles) occupe le premier rang avec un volume de 1,40 milliards de dollars, en diminution de 8,72 % par rapport au 1er semestre 1999.

Les importations des biens alimentaires restent assez élevées avec une proportion appréciable, en occupant le deuxième rang avec 28,53 %, soit 1,27 milliards de dollars.

Cela concerne l'ensemble des produits de première nécessité, entre les céréales (448,1 millions de dollars), les laits et dérivés (207,87 millions de dollars), les viandes (159,63 millions de dollars) et café et thé (76,25 millions de dollars).

Quant aux produits destinés au fonctionnement de l'outil de production, ils viennent en troisième position dans la structure des importations avec un montant de 1,11 milliards de dollars.

Les importations de ces produits a diminué de 19 millions de dollars par rapport à l'année précédente.
Toujours par rapport à 1999, l'importation des biens de consommation non alimentaires a enregistré une légère hausse avec 5 millions de dollars.

Autres produits importés, les médicaments, l'ont été, pour un montant de 164,64 millions de dollars et les pièces destinées à l'émission et la réception de télévision pour 58,58 millions de dollars.

En ce qui concerne les exportations hors hydrocarbures, elles demeurent marginales avec 3,16 % du volume global des exportations (344 millions de dollars).

Les importations réalisées durant le 1er semestre 2000, ont été financées cash à raison de 81,05% soit 3,61 milliards de dollars.
Le financement par ligne de crédit a atteint 647 millions de dollars alors que 1,47 % seulement se fait par le recours aux comptes devises propres (65 millions de dollars).

En ce qui concerne la répartition par régions économiques, les pays de l'OCDE occupent une place importante dans la structure des échanges commerciaux en couvrant 78,99% des importations et absorbent près de 88,06 % des exportations.

Les pays de l'Union Européenne restent toujours les principaux partenaires de l'Algérie avec des importations de l'ordre de 56,39 % (en hausse de 20 millions de dollars) et des exportations de 63,25 % (en hausse de 2,83 milliards de dollars).
L'Italie reste le principal client de l'Algérie (23,23 % des exportations algériennes) suivie de la France (13,78%) et l'Espagne (9,45%).
La France reste, cependant, le premier fournisseur de l'Algérie (22,64 %) suivie de l'Italie (9,84%) et l'Allemagne (7,75%).

Le volume des échanges avec les pays du Maghreb passent de 67 millions de dollars à 118 millions de dollars, mais restent globalement faibles.
Pour les pays arabes, les échanges ont diminué de 3,39 % avec 142 millions de dollars.
Aussi, il est à noter, que ces échanges sont soumis à une réglementation rigoureuse malgré la signature de conventions avec certains pays arabes.

- Adhésion de l'Algérie à l'OMC :

L'Algérie, qui a présenté sa demande d'adhésion à l'OMC, négocie depuis 1996 sur le base des questions/réponses (quelques 500 questions).

Les règles de l'OMC qui constituent les bases juridiques garantissent aux pays membres, d'importants droits commerciaux en contraignant les Gouvernements à maintenir leur politique commerciale à l'intérieur des limites convenues, et tout en leur imposant l'obligation de mise en conformité des réglementations nationales avec les règles de l'Organisation.

L'intégration des pays dans l'OMC ne fait pas toujours un consensus général au regard au gap existant entre pays développés et pays les moins avancés; ces derniers exigent des conditions plus souples, compte tenu de leur niveau de développement.
Par ailleurs, l'Algérie négocie d'autres aspects sur le plan bilatéral et sur les tarifs, parallèlement à l'évaluation et l'homologation de sa réglementation juridique et économique.

Quant à la promotion des exportations hors hydrocarbures, on observe des mesures parcellaires prises par les pouvoirs publics qui ne donnent de résultats. L'entreprise algérienne est toujours confronté aux difficultés imposées par la concurrence du marché extérieur et continue d'évoluer dans un environnement national hostile.

Aussi, si l'Etat veut faire sortir notre pays de la mono exportation avec la fragilité qu'elle implique, il devrait prendre des mesures plus audacieuses en concertation avec les partenaires. Ces mesures devraient rompre avec les situations antérieures insuffisamment motivantes.

Il s'agit d'orienter des entreprises habituées à une protection de leurs marchés vers les incertitudes du marché extérieur (normes, emballages, prix, coût de la mise à niveau , connaissance du marketing international, …).
Le Fonds Spécial de Promotion des Exportations n'a été consommé qu'à hauteur de 10% en raison, notamment, des lenteurs bureaucratiques et le peu d'informations, quant aux avantages liés à ce fonds.

A titre d'exemple, au plan fiscal, des mesures audacieuses pourraient être prises ; l'exonération d'impôts se faisant au prorata du chiffre d'affaires à

l'exportation est jugée encore insuffisante et pas assez incitative par les opérateurs économiques.

Enfin , il est à noter que les mesures de restitution de taxes sur les produits exportés souffrent de lenteurs et s'avèrent parfois impossible à s'appliquer.

7 . ACTIVITE DU SECTEUR DES TRANSPORTS

La conjoncture du premier semestre de l'année en cours n'a pas connu de changements particuliers dans ce secteur qui se caractérise par des cycles lents de réalisation des investissements, facteur essentiel de son évolution.

Le secteur continue de faire face aux contraintes budgétaires qui ont conduit au ralentissement des travaux menés pour ce qui concerne le métro d'Alger et l'aéroport international. L'ouverture en direction du privé pour permettre une meilleure rationalisation au plan qualitatif dans la prise en charge des besoins des populations n'a pas eu d'impact important.

La libéralisation du secteur notamment pour les transports terrestres et aériens ne s'est pas accompagnée d'un recentrage efficace de l'intervention de l'Etat autour de ses fonctions originelles que sont la régulation le contrôle et la sécurité, particulièrement dans le secteur de transport de voyageurs qui se singularise par sa délinquance, sa concentration en milieu inter-urbain et une mauvaise couverture spatiale qui pénalise davantage certaine régions enclavées.

L'ouverture des activités des transports dans les différents modes en direction des opérateurs privés est restée timide. Pour les activités portuaires, éligibles à la commercialité, les restructurations programmées depuis deux ans suite à l'adaptation du code maritime connaissent des retards.

Les projets de filialisation des ports pour la création des autorités portuaires en charge des missions de puissance publique et l'ouverture du reste de l'activité à la concurrence sont confrontés sur le levain aux réticences des différents

acteurs économiques et sociaux attachés aux privilèges liés à la gestion de ce monopole.

Le portuaire a terminé le premier semestre 2000 avec un chiffre d'affaires de 3819 MDA contre 3843 MDA pour le semestre 1999.

Le transport aérien a connu une nette amélioration due a une meilleure utilisation des moyens et certainement une réduction des taux d'immobilisation de la flotte suite aux mises a niveau opérées en attendant le renforcement de la flotte par les nouvelles acquisitions.

Le chiffre d'affaires d'Air Algérie est passé de 6800 MDA pour le premier semestre 1999 à 7300 MDA pour le premier semestre de l'année en cours.

Le transport maritime de voyageurs confirme les performances de l'ENTMV qui enregistre une augmentation de 5% du flux grâce à un meilleur coefficient de remplissage de la flotte en attendant l'acquisition programmée de deux nouveaux ferries. A l'inverse le transport maritime de marchandises s'est traduit pour la CNAN par la perte de 30% de son chiffre d'affaires déjà durant le premier semestre 2000.

Les dettes de la CNAN sont passées de 9140 MDA à 10770 MDA au cours de ce semestre. A cette situation de forte déstructuration financière, cette entreprise dont le découvert à atteint 2084 MDA doit faire face aux nécessités de réhabilitation de maintenance de la flotte et même de renouvellement du pavillon. La prise en charge sérieuse de cette entreprise n'est plus à démontrer.

Quant au transport terrestre de voyageurs, les entreprises privées disputent des parts de marché de plus en plus importantes au secteur public. Cette domination aggrave la déstructuration financières des entreprises publics. Ces dernières , au nombre de cinq(05) et ont un endettement, évalué à fin juin, à presque 11 milliards
de dinars pour un chiffre d'affaires de 583 millions de dinars.

Au vu d'une telle situation , il est urgent pour les pouvoirs publics de prendre les mesures appropriées.

8. LA POSTE ET LES TELECOMMUNICATIONS

Le secteur des postes est caractérisé par le statut particulier qui lui fait jouer deux rôles, l'un de puissance publique, et l'autre de gestion et de développement des services postaux et des réseaux de télécommunications et de transmissions.

Pour faire face à ses missions, le secteur a recours, d'une part, au budget annexé de l'Etat et d'autre part, à ses propres ressources générées par l'exploitation des différents services.

Ainsi, et de par son statut particulier, le secteur est considéré comme le service public le plus important et le plus lourd. Sollicité par plus de douze (12) millions de clients, il est tenu de répondre à des demandes et des sollicitations aussi variées que complexes et souvent différentes par la nature de leur usage et le type de la clientèle qui va du citoyen jusqu'à l'institution publique centrale, en passant par la collectivité sociale ou économique.

1. Les télécommunications :

Ce sous-secteur que le citoyen ne connaît qu'à travers le téléphone est chargé de la gestion du réseau, de son exploitation et de son développement, sans oublier les relations particulières avec les grands utilisateurs et les exploitants spécifiques.

Les télécommunications, dont la mission principale a consisté à développer le réseau téléphonique et les services qui s'y rattachent ont également en charge le réseau des transmissions qui constituent un support essentiel pour l'activité du secteur.

Dans leur analyse de la situation, les Pouvoirs Publics considèrent que l'état actuel des réseaux est loin de répondre à la demande tant de l'opérateur économique, du citoyen que des multiples intervenants dans les autres espaces : culture, informatique, financier etc. …

A titre d'illustration de cet état de fait, le secteur relève les indications ci-après :

- la densité téléphonique n'est que de 5,6 téléphones pour 100 habitants contre une moyenne de 20 pour un grand nombre de pays en développement comparables à l'Algérie et de plus de 80 pour les pays développés, avec même presque 100 pour les pays Nordiques;

- l'automatisation du réseau est de 98%;

- La numérisation est de 57,7%

- les dérangements sont de 57 par habitant;

- le publiphone atteint 0,17 téléphone par 100 habitants.

Les résultats même modestes n'ont pu être obtenus qu'au prix de moyens financiers considérables consentis chaque année par l'Etat opérateur unique, malgré l'ouverture depuis quelques années des travaux d'installations, de pose et de raccordement à une multitude d' opérateurs essentiellement privés.

Cependant, l'écart entre la demande et l'offre en ligne téléphonique demeure très grand et s'exprime par la durée de l'attente pour un raccordement qui avoisine les cinq (05) années.

Consciente des mutations technologiques qui ont touché les télécommunications à travers le monde, l'Algérie s'est engagée dans un processus de modernisation du réseau et de transformation du statut du secteur basé sur le désengagement de l'Etat des activités de gestion et d'exploitation.

Par ailleurs, le secteur a abouti à la nécessité impérative de définition d'une stratégie globale de développement des télécommunications, où la part des services démultipliés et multiformes sera de plus en plus grande. Cette vision tournée vers les technologies du futur devra permettre à l'Algérie de gérer au mieux sa triple contrainte : réussir son intégration dans l'espace euro-méditerranéen, mieux négocier son adhésion à l'OMC et son association avec l'Union Européenne, et enfin, et surtout, permettre au pays de mettre à la disposition du citoyen des opérateurs économiques, des acteurs sociaux et partant du développement d' infrastructure densifiée et opérationnelle.

Pour ce faire, le secteur envisage un certain nombre de mesures dont :

- la numérisation progressive de tout le réseau;
- l'accroissement conséquent de la densité téléphonique pour la porter à 12/ 100habitants d'ici cinq (05) ans;
- l'amélioration de la qualité du service téléphonique par la réduction du taux de dérangement;
- la maîtrise de la facturation;
- la mise en place d'équipements mobiles au Sud;
- la mise en place d'un système de communication à large bande pur supporter le multimédia;
- le changement de la numérotation par le passage à huit (08) chiffres;
- le remplacement des équipements vétustes par d'autres technologies plus récentes.

2. La poste :

3. Support essentiel de la communication intra-société, la poste a été et demeure également un instrument privilégié dans le traitement des flux-financiers entre le citoyen et un grand nombre d'institutions (impôts, salaires, pensions, banques etc…) .Il faut savoir que plus de six (06) millions de citoyens ont recours très souvent dans l'année aux services de la poste dans ce domaine.

En ce qui concerne l'acheminement du courrier et sa distribution, le secteur a enregistré un grand retard dans tous les domaines (collecte, transport, distribution).

Aussi, et pour faire face aux flux sans cesse grandissants des opérations à la charge de la poste, le secteur a engagé de nombreuses actions d'envergure nationale dont l'informatisation assez poussée des opérations de CCP, l'extension des bureaux de poste pour en ramener la densité à un (01) pour 8.800 habitants.

Au plan des activités "financières" , au cours du premier semestre 2000, les redevances téléphoniques ont enregistré des recettes de 14,2 milliards de DA contre 12,2 durant la même période de 1999, tandis que les recettes d'exploitation ont progressé de +15,3% et que les consommations de crédit ont connu un accroissement de+ 36,6%.

Ce bref aperçu sur les activités, les plus en vue par la société, du secteur des postes et télécommunications permettra un meilleur éclairage du lecteur sur l'étendue et l'importance des activités dont l'Etat en a seul la charge actuellement, mais, dont il sera déchargé en grande partie dès la mise en vigueur effective des dispositions de la Loi qui a consacré d'une part, la séparation de la poste et des télécommunications et d'autre part, leur ouverture à la concurrence et au privé.

conclusion :

Confronté à une évolution qualitative et quantitative de la demande d'utilisation des services de télécommunications émanant, en même temps, des opérateurs économiques pour les besoins de fonctionnement de leurs sociétés, que des " Agents " qui exercent dans les services, que des citoyens pour leurs propres besoins culturels et scientifiques, en somme de presque toute la société, le secteur des postes et des télécommunications est appelé a continuer d'assurer certaines missions et à en assurer de nouvelles.

L'introduction des nouvelles technologies et des nouveaux services qu'elles ne cesseront de développer, n'est plus un choix, elle devient une nécessité sans laquelle le retard du pays sera de plus en plus grand.

A cet égard, le CNES considère que les pouvoirs publics devront accorder au développement de ce secteur une priorité absolue.

Le CNES rappelle que dans son rapport "Les Investissements en infrastructures et le rôle des milieux socio-économiques dans l'édification de l'espace euro-méditerranéen" (11eme session plénière), il avait indiqué que "les disparités sont encore plus grandes entre les pays membres de l'Union Européenne et ceux des rives Sud et Est de la Méditerranée, qu'il s'agisse de couverture territoriale par les réseaux de télécommunications et de services ou de technologie utilisées pour les équipements et installations.

Le rapport note encore que *« les mutations que connaît actuellement le secteur des télécommunications, à l'heure de la société globale de l'information et des autoroutes de l'information, risquent d'accroître le fossé qui sépare les deux groupes de pays* ».

Le CNES suggère, en plus des axes de stratégie annoncée par le secteur, la mise en œuvre des actions ci-après :

- moderniser les services offerts au public et aux autres utilisateurs;
- améliorer la qualité du service postal qu'il s'agisse du courrier ou des prestations au public;
- mettre en place des services de proximité pour contribuer à la diffusion des nouvelles technologies d'information;
- développer le support d'extension du réseau Internet;
- inscrire les nouvelles technologies au sein des métiers de la poste;
- lancer un plan de formation en collaboration avec les institutions et établissements spécialisés;
- oeuvrer pour l'intégration des capacités et compétences nationales en matière d'engineering , de production, de prestations d'installations et de maintenance.

8. CONJONCTURE MONETAIRE ET FINANCIERE :

Le prix moyen du baril qui a été de 18 dollars, au cours de l'année 1999, a fortement contribué au rétablissement d'équilibres financiers intérieurs et extérieurs ayant connu, en 1998, une détérioration certaine.
Le premier semestre de l'année 2000 s'est caractérisé par la poursuite de la hausse des prix du pétrole. C'est ainsi que le prix moyen du baril de pétrole a été, au cours de cette période, de 27,5 dollars, enregistrant une hausse de 9,5 dollars par rapport à l'année 1999 où il était de 18 dollars.

Ce raffermissement des cours du brut s'explique par :
- la relance de la croissance économique mondiale, y compris dans certains pays asiatiques ;
- la demande soutenue aux USA et dans l'hémisphère nord, suite à la vague de froid enregistrée en hiver ;
- le respect des pays producteurs OPEP de leurs engagements en matière de quota de production ;
- la baisse des stocks des grands pays consommateurs.

C'est dans ce contexte de hausse des prix du pétrole qu'ont évolué, au cours du premier semestre de l'année 2000, les équilibres macro-économiques du pays.
Dans leur globalité, les résultats de ce premier semestre se caractérisent par :

- un solde excédentaire de la balance commerciale de 5,83 milliards de dollars, ce qui situe cet excédent à un niveau équivalent à près du double de celui enregistré pour toute l'année 1999 (2,959 milliards de dollars) ;
- un niveau d'importation de 4,452 milliards de dollars contre 4,549 milliards de dollars au premier semestre de 1999 soit une baisse de l'ordre de 2,13%;
- un solde global du Trésor excédentaire de 175,8 milliards de dinars, résultant, essentiellement, des recouvrements issus de la fiscalité pétrolière ;

- des réserves de change d'un montant de 7,567 milliards de dollars, ce qui situe ces dernières en augmentation de 72% par rapport au niveau observé au 31 décembre 1999 (4,4 milliards de dollars) ;
- un taux d'inflation de 1,4%, en baisse par rapport au premier semestre de 1999 où il se situait à 3,43% (pour rappel, l'année 1999 s'est achevée avec un taux d'inflation de 2,6%).

8. 1 Les équilibres extérieurs :

La balance commerciale a été, au cours du premier semestre de l'année 2000, excédentaire de 5,83 milliards de dollars.
Si l'on considère l'excédent réalisé, au cours de l'année 1999 (2,959 milliards de dollars), le résultat de ce semestre fait apparaître un gain de 97% qui laisse augurer, en fin d'année et si les prix des hydrocarbures se maintiennent à un niveau aussi appréciable, un substantiel excédent commercial.
Ce solde excédentaire est le résultat, pour ce semestre, de niveaux d'exportation de 10,53 milliards de dollars et d'importation de 4,4 milliards de dollars.
A l'instar de la situation qui a prévalu lors des semestres précédents, les hydrocarbures ont constitué la première source de recettes d'exportation, puisque 97% de ces dernières en proviennent.
Les exportations hors hydrocarbures atteignent, elles, à peine, 344 millions de dollars. Ce montant est, certes, supérieur à celui enregistré pour toute l'année 1999 (340 millions de dollars).
Mais il n'en constitue pas moins un niveau tout à fait marginal dans la structure de nos exportations.
D'année en année, ces exportations hors hydrocarbures continuent de se caractériser par leur faiblesse.
L'explication de cette dernière est certainement à rechercher dans l'insuffisance dans la stratégie des exportations hors hydrocarbures, dans le manque de compétitivité des produits algériens sur les marchés internationaux, dans la méconnaissance des normes sur ces marchés, et dans l'absence de savoir-faire de la part de nos exportateurs.

Une meilleure information sur ceux-ci et une meilleure maîtrise des coûts de production des produits algériens rendraient ces derniers plus compétitifs. Ainsi, la question de la dépendance de l'Algérie des prix des hydrocarbures se poserait avec moins d'acuité.

Les importations réalisées durant le premier semestre 2000 ont été payées, à l'instar des semestres précédents, essentiellement, au moyen du cash.
Ce dernier moyen a permis de couvrir les importations à hauteur de 81,05%, les lignes de crédits, les comptes devises et les autres moyens contribuant à leur couverture, respectivement, à hauteur de 14,54%, 1,47% et 2,94%.

L'explication de cet engouement pour le cash réside, comme par le passé, d'une part, dans le fait que les importateurs se prémunissent, par son biais, des risques liés aux pertes de change et aux charges financières et, d'autre part, dans les réticences des organismes d'assurance-crédit à garantir les exportations vers l'Algérie.

Les financements extérieurs continuent de se caractériser par leur faiblesse.
La balance des paiements ne peut être analysée de façon précise, au motif que ses résultats s'apprécient toujours en fin d'année.

Cependant, les éléments disponibles, à cette étape, font ressortir :

- le retour à l'excédent du compte courant après que celui-ci ait été déficitaire en 1998 et en équilibre en 1999;
- Les résultats obtenus au niveau du compte courant extérieur ont été le fruit des recettes financières accumulées, du fait de la remontée des prix des hydrocarbures, amorcée lors du second trimestre de 1999 et confirmée, par la suite ;
- l'élargissement du déficit du compte capital, (hors financements de soutien à la balance des paiements), du fait de la conjugaison de la faiblesse des mobilisations de crédits extérieurs et de sorties de capitaux, au titre du

remboursement du principal de la dette extérieure, à hauteur de 1,4 milliard de dollars ;

- un service de la dette extérieure appelé à se réduire, pour l'année 2000, alors qu'il avait atteint 39%, en 1999, et 44%, en 1998 ;

- des réserves de change d'un montant de 7,567 milliards de dollars, ce qui constitue une augmentation de 72%, par rapport à la fin de l'année 1999, où ces réserves étaient de 4,4 milliards de dollars.

Cette amélioration des réserves de changes a constitué l'ancrage à l'amélioration de la situation du marché interbancaire des changes.
L'appréciation du dollar par rapport aux principales monnaies a eu pour effet une baisse du taux de change du dinar par rapport à cette monnaie, puisque de 68 DA pour un dollar, à fin 1999, l'on est passé à 73 DA pour un dollar, à fin juin 2000.
Le dinar est, toutefois, resté stable par rapport au franc français.

En définitif, il convient de dire qu'à l'instar des autres années, le raffermissement des équilibres extérieurs a été, principalement, le résultat de la remontée des cours du pétrole, et qu'il convient, d'ores et déjà, de dégager les voies et moyens qui permettraient une réponse appropriée à un retournement de tendance du marché de l'or noir.

8 2. Les équilibres budgétaires :

La hausse des prix du pétrole a, au cours de ce semestre, tout naturellement, conduit à un raffermissement des équilibres budgétaires.
Le solde global du Trésor qui était négatif, en fin d'année 1999, s'est très nettement redressé, au cours du premier semestre de l'année 2000, au point d'enregistrer un excédent de 175,8 milliards de dinars.
Cet excédent est très largement dû aux recettes issues de la fiscalité pétrolière. Ces recettes ont été réalisées à hauteur de 70% des recettes globales prévues, pour l'année 2000, au titre de cette fiscalité.

La fiscalité ordinaire, elle, présente un total de réalisation d'environ 45%.
Globalement, les recettes budgétaires, pour le premier semestre 2000, ont atteint 684,7 milliards de dinars (72% du total de toute l'année 1999).
Les recouvrements effectués au titre de la fiscalité pétrolière ont atteint 508,8 milliards de dinars.
Ce bond effectué par les recettes budgétaires est, pour une large part, imputable aux recettes générées par la fiscalité pétrolière, cette dernière ayant permis de réaliser près de 91% du total de l'année 1999 (508,8 milliards de dinars, contre 560 milliards de dinars pour toute l'année 1999).

Les recouvrements émanant de la fiscalité ordinaire s'élèvent à 175,9 milliards de dinars. Ce chiffre appelle deux observations :

- il représente 50% du montant de recettes issues de la fiscalité ordinaire pour l'année 1999 où il était de 351 milliards de dinars ;
- il est exactement égal au solde global du trésor réalisé, ce qui signifie que toutes les recettes issues de la fiscalité pétrolière ont couvert les dépenses budgétaires.

Le total des dépenses budgétaires, s'est élevé à 498,9 milliards de dinars, ne progressant que faiblement par rapport au premier semestre de l'année 1999, où elles étaient de 485,5 milliards de dinars (2,7% d'augmentation).
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 385,8 milliards de dinars (contre 379,5 milliards de dinars au premier semestre de 1999, soit 1,6% d'augmentation).

Les dépenses d'équipement, elles, atteignent 113,1 milliards de dinars (contre 106 milliards de dinars, au premier semestre de 1999, soit 6% d'augmentation).
La constatation est que ce sont toujours les dépenses de fonctionnement qui sont les plus importantes.

L'augmentation des dépenses d'équipement est, certes, de six fois supérieure à celle des dépenses de fonctionnement, mais il n'en demeure pas moins que le

niveau de ces dernières équivaut à 3,5 fois celui alloué à l'équipement, ce qui ne semble pas aller dans le sens de la réalisation de projets d'équipement dégageant une valeur ajoutée et créateurs d'emplois.

D'autre part, les chiffres prévisionnels disponibles, pour l'année 2000, au titre de la dépense budgétaire globale, estiment celle-ci à 31% du PIB. Ce 31% se décomposent comme suit :

- 10% correspondent à des rémunérations ;
- 7,5% forment le budget social de l'Etat ;
- 9,1% vont aux dépenses d'équipement ;
- 3,2% sont orientés vers les intérêts de la dette publique ;
- 1,2% vont aux moyens des services.

Il en ressort que le budget social de l'Etat représente 7,5% du PIB. Il serait nécessaire d'analyser les affectations de ces dépenses dont la ventilation se présente comme suit :

Rubriques	**1999**
1. Action éducative et culturelle	13.823
1.1 Soutien aux étudiants, lycéens et élèves.	10.823
1.2 Construction cités et restaurants universitaires	3.000
2. Dépenses d'assistance et de solidarité	87.896
3. Soutien à l'accès aux soins	31.445
4. Soutien à l'accès à l'emploi	6.250
5. Logement	59.919
5.1 Soutien à l'accès au logement et réhabilitation	16.000
5.2 Soutien à l'accès au logement social(70%des crédits de paiement)	43919
	17.200
6. Soutien à la production agricole et aux agriculteurs	6.310
7. Electrifiction rurale et distribution publique de gaz	
8. Coût budgétaire des exonérations de TVA pour les produits de base	13.600

et les médicaments	
Total	**236.743**
10. Pensions des moudjahidine	61.701
PIB (en milliards de DA)	3187,0
Transferts sociaux/ PIB(%)	7,43%
Transferts en provenance du budget	289.444
Transferts en provenance du budget/PIB (en %)	9,38%

(en 10^6DA)

Quoi qu'il en soit, le fait que les prévisions de recettes aient été nettement dépassées a entraîné l'excédent sus-mentionné, au niveau du solde global du Trésor.

Il y a lieu de noter, à cet égard, que la loi de finances pour l'année 2000 a été établie sur la base d'un baril de pétrole à 15 dollars et que la loi de finances complémentaire pour la même année a été élaborée en prenant pour référence un baril à 19 dollars.

Ce solde global excédentaire est, certes, un motif de satisfaction, puisque la bonne tenue des finances publiques est l'un des objectifs essentiels de toute politique budgétaire.

Il faut, toutefois, nuancer la satisfaction procurée par un tel excédent par le fait, d'une part, qu'il a été réalisé dans un contexte d'embellie des prix des hydrocarbures que l'on ne peut considérer autrement que conjoncturelle et, d'autre part, qu'il faut tenir compte de l'obligation de ne point perdre de vue l'accumulation de la dette publique, le service de celle-ci s'effectuant toujours au second semestre de l'année.

Pouvoir compter sur des recettes stables et non aléatoires (fiscalité ordinaire) devrait être la préoccupation des pouvoirs publics.

A ce titre, il y a lieu de noter la prise en charge, par les services du Ministère des Finances, de la question de la fiscalité dans ses divers aspects (secteur des hydrocarbures, fiscalité de l'entreprise, grands contribuables etc. …)

Cela permettra, sans doute, un meilleur recouvrement de la fiscalité ordinaire, rendant, par là-même, le budget de l'Etat moins tributaire d'une fiscalité issue de données exogènes, à savoir les prix du pétrole.

L'encours de la dette publique à la charge du Trésor Public, s'élève, au 30 juin 2000, à 2636,9 milliards de dinars (ce qui équivaut à 71,5% du PIB nominal, à mi-parcours de l'année).

Ce montant total se subdivise en dette publique externe (à hauteur de 1559,4 milliards de dinars) et en dette publique interne (à hauteur de 1077,5 milliards de dinars).

La dette publique continue, à n'en pas douter, à constituer un fardeau considérable pour le budget de l'Etat.

Un tel niveau de dette publique est dû à la conjonction de trois facteurs ;

- l'assainissement des entreprises publiques;
- les pertes de change que le Trésor a dû assumer ;
- le processus de mobilisation de ressources extérieures pour la gestion courante.

Il est à noter que la dette publique interne est due, aux banques, à hauteur de 868,5 milliards de dinars et que son service, pour l'année 2000, au titre des intérêts et du principal, équivaut à 7% du PIB.

Enfin, s'il y a lieu de relever que l'embellie des prix du pétrole a généré, pour l'Algérie, un niveau de ressources financières supérieur à celui escompté, la question de savoir à quels emplois la loi de finances pour 2001 consacrera ces ressources, se pose, d'ores et déjà, avec, néanmoins, l'espoir que cette dernière loi permette la relance économique tant attendue.

S'il est nécessaire de continuer à observer une certaine prudence, en vue du maintien d'équilibres macro-économiques restaurés au prix fort, il convient néanmoins de réfléchir à l'affectation d'au moins une partie des ressources engrangées.

Trois destinations peuvent être envisagées , une relance de la consommation , une augmentation de la part allouée à la solidarité nationale ou une relance de l'investissement, avec toutefois, selon les pouvoirs publics, un doute quant à la capacité des entreprises à répondre à une injection de ressources supplémentaires, vu les insuffisances qui caractérisent ces entreprises (problèmes de gestion, obsolescence technologique etc. …).

Une des solutions, dans ce cadre, résiderait dans la révision du mode d'allocation des fonds d'investissement pour les grands projets de l'Etat. Un projet à l'arrêt, du fait des retards d'affectation des enveloppes financières, subit sans cesse des réactualisations qui le rendent extrêmement coûteux.

De ces trois possibilités, la dernière semble, toutefois, à privilégier, dans la mesure où elle participerait à la relance économique avec ce que cela entraînerait en termes de croissance économique et de création d'emplois.

Il convient, enfin, de signaler que la loi de finances complémentaire pour l'année 2000 a créé, dans les écritures du Trésor, le compte d'affectation spéciale n° 302-103 intitulé : " fonds de régulation des recettes ".

Ce fonds abrite, notamment, dans sa rubrique « recettes » les plus-values fiscales résultant d'un niveau des prix des hydrocarbures supérieurs aux prévisions de la loi de finances ; sa rubrique « dépenses », abritant, elle, la régulation de la dépense et de l'équilibre budgétaire fixés par la loi de finances annuelle et la réduction de la dette publique.

Ainsi, s'aperçoit-on que les ressources financières générées par la hausse des prix du pétrole ont conduit les pouvoirs publics à esquisser une gestion voulue plus rationnelle de ces ressources.

Il conviendra, néanmoins, de voir, à l'épreuve du terrain et après promulgation des textes réglementaires d'application de cette disposition de loi de finances, si les dépenses (outre celles inhérentes à la réduction de

la dette publique) retracées dans ce fonds se rapporteront bien à des besoins réels de l'économie, tant il est vrai que l'expression « régulation de la dépense et de l'équilibre budgétaire fixés par la loi de finances » ne permet, pour l'instant, pas de se faire une idée très précise de ce qui y sera englobé.

8.3 Les équilibres monétaires :

La tendance s'est caractérisée, dans ce domaine, par la poursuite de la baisse de l'inflation, l'indice des prix à la consommation n'ayant progressé au cours de ce semestre, que de 1,4%, contre 3,43%, au cours de la même période de l'année 1999.

L'expansion de la masse monétaire, en termes de M2, a été de 6%, au cours du semestre (par rapport à décembre 1999), passant de 1468,461 milliards de dinars à 1556, 458 milliards de dinars.

Rappelons que cette masse monétaire avait augmenté de 12,9%, en 1999, (5,5% pour le second semestre de cette même année).

Cette expansion modérée s'inscrit dans le droit fil de l'atténuation constatée, au fil des semestres.

Elle trouve son explication dans la diminution des crédits intérieurs qui sont tombés de 159,021 milliards de dinars, à fin décembre 1999, à moins 22,512 milliards de dinars, à fin juin 2000, et dans la faible augmentation des crédits à l'économie.

Les avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie, sont passés, dans un contexte d'augmentation des réserves de change, de 172,596 milliards de dinars, à fin décembre 1999, à 419,963 milliards de dinars, à fin juin 2000, enregistrant une hausse de 143%.

Le recours des banques au refinancement, auprès de la Banque d'Algérie s'est situé, pratiquement, au même niveau que celui enregistré à fin juin 1999 (228,862 milliards de dinars, à fin juin 2000 contre 259,4 milliards de dinars, à fin juin 1999) mais se situe en baisse par rapport à celui de décembre 1999 (310,802 milliards de dinars), contribuant, par là-même, à la diminution du rythme d'expansion de la monnaie de base.

Il est vrai qu'il faudra attendre la fin de l'année 2000 pour se faire une idée précise du niveau de recours au refinancement de la Banque d'Algérie.

Les dépôts des banques et établissements financiers à la Banque d'Algérie se sont stabilisés à hauteur de 4,5 milliards de dinars, à fin juin 2000.

La liquidité bancaire, elle, s'est très nettement améliorée, au cours du semestre, rejoignant ainsi la trésorerie publique qui s'est caractérisée par le même mouvement à la hausse.

Il y a, toutefois, lieu de signaler que la dette publique interne atténue très fortement cette amélioration de la liquidité des banques. Le rachat des crédits bancaires non performants, dans le cadre de la poursuite de l'assainissement du portefeuille des banques publiques, qui a fait augmenter les créances des banques sur l'Etat, est là pour confirmer l'atténuation qu'il convient d'apporter à cette amélioration.

Le refinancement est passé de 12,43%, à fin décembre 1999, à 9,5%, à fin juin 2000, tandis que l'offre de fonds prétables sur le marché monétaire interbancaire est passé de 86,807 milliards de dinars, à fin décembre 1999, à 113,853 milliards de dinars à fin juin 2000 (soit 31% d'augmentation).

Aucun changement n'est intervenu, au cours du semestre, dans les domaines des taux directeurs qui ont été maintenus à leurs niveaux de décembre 1999.

L'investissement s'en trouve pénalisé, même si le taux d'intérêt n'est pas le seul facteur bloquant.

Les formes d'organisation de l'économie ainsi que l'environnement général de l'investissement sont, sans aucun doute, pour beaucoup dans les carences constatées dans ce domaine.

Enfin, la situation des banques publiques ne connaît pas de grands changements et la question de la mise à niveau de celles-ci se pose toujours avec la même acuité, cette mise à niveau devant viser, d'une part, à procéder à un assainissement des créances des établissements bancaires et, d'autre part, à améliorer la performance bancaire.

Conclusion :

Les équilibres macro-économiques ont, une fois de plus, évolué en parfaite osmose avec l'évolution des prix des hydrocarbures, ceux-ci ayant permis de substantiels gains au niveau de la balance commerciale.

Néanmoins, hormis cette embellie pour les finances publiques, les tendances lourdes constatées, lors des semestres précédents, continuent de se manifester, à savoir une relance économique qui n'arrive pas, une réforme bancaire sans cesse annoncée mais jamais vraiment amorcée, et un marché financier qui ne décolle pas.

En outre, le poids de la dette publique est toujours là pour rappeler que les équilibres budgétaires sont toujours aussi précaires. La nécessité de réorganisation de larges secteurs de l'économie se fait nettement sentir. Tout retard, dans ce domaine, ne pourrait être que préjudiciable.

Enfin, il serait souhaitable qu'une partie des gains générés par la hausse des prix du pétrole puisse être destinée à une relance économique qui se fait tant attendre.

9. LES TENSIONS SOCIALES

La dégradation des conditions sociales revêt un caractère durable que la situation économique et financière du pays rend incompréhensible.

L'arrêt du modèle centralisé de croissance, la stagnation du système de production national privé et public, conjugués à l'absence de relance de l'investissement privé national ou étranger, a posé deux types de problèmes à la politique sociale : celui de ses moyens d'une part, celui de ses principes d'autre part.

La politique sociale dans ses finalités principales de protection sociale semble remise en cause dans ses techniques et certains craignent qu'elle ne le soit dans ses principes. Quoi qu'il en soit, la prédominance revient aux mesures techniques d'urgence qui semblent s'effectuer sans stratégie sociale globale.

L'état social de la population au premier semestre 2000 ne fait que confirmer une tendance lourde d'un redimensionement de la politique sociale. Ce basculement à l'intérieur du champ traditionnel de la politique sociale semble se confirmer malgré son incapacité à éviter l'appauvrissement vertical et horizontal et à encourager la croissance par la diminution des charges sociales et la flexibilité de l'emploi.

Les partenaires sociaux s'inquiètent des effets de ce rééquilibrage et de ses capacités à lutter contre les inégalités économiques, sociales et culturelles et contre l'insécurité économique , à améliorer l'accès à un cadre de vie humain et à renforcer les processus d'intégration sociale et de participation à la décision.

Le chômage permanent, la baisse du pouvoir d'achat, l'extension en largeur et en profondeur de la pauvreté, le développement rapide et la consolidation des inégalités générales, cumulées et transmises, l'apparition de nouveaux centres de décision et de contrôle économiques relevant des règles du marché et échappant au droit du travail, l'extension de l'emploi informel, sont autant de facteurs qui résultent de la réduction du champ de

la politique sociale, et qui à leur tour, réduisent à nouveau le champ d'intervention sociale.

A cela, il convient d'ajouter les incohérences et les indécisions ainsi que les lenteurs dans la conduite des réformes dans les secteurs macro économique, industriel, agricole et des marchés financiers. En outre, ces réformes ont été mises en œuvre sans tenir compte de leur articulation avec la politique sociale.

En considérant la politique sociale comme une dépense et non comme un coût productif, ni la croissance, ni le redéploiement des ressources humaines n'ont été au rendez-vous des réformes.

Ce qui ressort de l'approche sociale actuelle est sa portée limitée et son efficacité toute relative, en raison de l'inadéquation des principes qui l'inspirent.

Au sens technique, ces mesures n'ont pas permis l'émergence d'un service public de l'emploi, de gestion et d'orientation du marché de l'emploi dans toutes ses dimensions. Elles n'ont pas permis non plus d'unifier le cadre de la protection sociale en prenant en compte à la fois l'évolution de la notion de risque, liée à la dépermanisation et à la flexibilité du travail. Enfin, elles n'apportent aucune alternative durable au financement de la solidarité sociale, en raison de la rupture du lien entre salaire et solidarité avec les non salariés.

En un mot, elles n'ont pas permis, dans leur forme, le passage à une économie de marché fondée sur la transparence du marché du travail.

En outre, par leur développement hors système, elles remettent en cause la viabilité financière du système des retraites et de la protection sociale.

L'absence d'amélioration de la situation sociale au cours du 1er semestre 2000 conduit à s'interroger sur l'efficacité des rééquilibrages budgétaires de la politique sociale face aux objectifs de relance qu'ils sont censés permettre.

L'on devra, par conséquent, s'interroger si cette situation est conjoncturelle ou si elle ne reflète pas les prémices d'une nouvelle politique sociale que le budget de l'Etat semble prendre en compte.

9.1 Conjoncture sociale ou nouvelle politique sociale ?

La persistance de la stagnation des principaux indicateurs sociaux à un niveau faible renvoie aux facteurs principaux suivants :

- une économie en récession grave et durable,
- une offre d'emploi en régression due, aussi bien, à la chute des investissements qu'à la compression du personnel des entreprises publiques menée dans le cadre des réformes économiques,
- un chômage en pleine extension dû à la croissance démographique et aux pertes d'emplois pour raisons économiques,
- un élargissement des couches sociales démunies.

Aussi, les principaux indicateurs de la situation sociale au plan conjoncturel de l'emploi, de la consommation, du pouvoir d'achat et des revenus, éléments déterminants de la demande des ménages en termes de consommation individuelle et collective et de conditions de vie (santé, logement) n'ont pas connu d'améliorations sensibles. Cette stagnation s'accompagne par contre d'un effet positif sur le solde de la balance commerciale et le taux d'inflation.

9.1.1 L'emploi

Les dysfonctionnements persistent dans la gestion du marché du travail et sont dus principalement à l'insuffisance ou à l'absence:

- d'un système d'information sur l'emploi et le chômage normalisé et organisé;
- d'une organisation de mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi solide et crédible;

- de structures compétentes d'accueil, d'orientation, de placement et de promotion de l'emploi, largement et convenablement décentralisées.

Aussi, la situation de l'emploi au premier semestre 2000 n'a pas connu de renversement notable dans les principaux secteurs pouvant avoir un impact significatif, c'est à dire celui du secteur formel de production et celui de l'administration.

- le marché du travail pour le secteur formel ne connaît toujours pas d'accroissement d'offres d'emplois de la part du secteur privé, malgré les assouplissements apportés au droit du travail et le dispositif d'encouragement de l'investissement. L'offre émanant du secteur public est quasiment tarie;
- l'offre émanant des administrations est limitée strictement au renouvellement d'un effectif qui lui même est nettement insuffisant. En outre, les renouvellements sont quantitativement inférieurs aux emplois supprimés;
- les mouvements quelque peu significatifs sont ceux résultant des dispositifs d'attente et du secteur informel.

Les dispositifs d'attente sont représentés par les programmes suivants : Micro-crédit, AIG, ESIL, TUPHIMO, Micro-entreprises, CPE.

Ces programmes ont pour objectif de créer des opportunités d'emplois temporaires et d'encourager l'auto emploi. Ils ont touché, en 1999, 294.000 personnes. Si l'on retranche les effectifs émargeant à l'IAG, la population touchée a été de 159.000 personnes.

Au premier semestre 2000, les chiffres sont respectivement de 138.000 et si l'on retranche l'IAIG, de 58.000. L'effectif estimé de la population au chômage est de plus de 2,5 millions.

Si ce dispositif est l'expression d'une politique d'intervention sociale, son impact sur le chômage et tout particulièrement sur la création d'emplois durables est limité. En effet, il ne couvre qu'une partie de la demande ; il touche à 80% quatre (4) secteurs seulement (BTPH, services, entretien et

administration) ;son impact territorial est à 60% au Centre et à l'Est ; et enfin, son efficacité est obérée par l'absence d'un véritable service public de l'emploi.

En dernier lieu, ses ressources en valeur relative (ratios Chômage/budget du dispositif, chômage/effectifs des agences, Chômage/nombre d'agences locales) sont insuffisantes.

L'emploi informel est constitué d'activités non enregistrées ou non déclarées (registre de commerce, assurance sociale, impôts); le secteur informel n'a, selon les estimations, cessé de se développer dans le pays depuis le début des années 80. Salariés occasionnels, travailleurs à domicile, artisans indépendants, sont autant de catégories œuvrant dans les activités informelles de production, du bâtiment et des services en expansion. Il n'existe aucune information statistique sur ce secteur qui s'amplifie depuis une décennie.

Les estimations situent le volume de l'emploi dans une " fourchette " large d'un minimum de 500.000 personnes à 1 million, soit au moins 15 % de l'emploi du secteur privé et 8 % de l'emploi national total.

L'ampleur sans cesse grandissante de ce nouveau cadre d'emploi non structuré interpelle la politique sociale de l'Etat, dans le sens des mesures à prendre pour sa nécessaire insertion dans l'activité productive structurée et dans la protection sociale.

9.1.2 La consommation et les prix.

Selon les données des services du Délégué à la Planification, la consommation des ménages atteindra, à prix courants, environ 1726 milliards de DA soit une augmentation de 5,6%.

Cette évolution tient compte d'un effet prix de 3,5% et d'un effet volume de 1,8%. La décélération des prix de 5% en 1998 à 2,6% en 1999 et 0,9% au premier semestre 2000 pourrait, si la tendance était maintenue, se traduire par une légère amélioration de la consommation per capita à la fin de l'année.

Néanmoins, cette évolution des prix masque un processus d'ajustement de la consommation, compte tenu de l'état du pouvoir d'achat des ménages, vers les produits de première nécessité, atténuant ainsi la progression de la valeur de l'indice.

Cette situation est illustrée au premier semestre 2000 par la baisse de 6,80% de l'indice des prix du groupe " Education culture et loisirs " .

En revanche les prix des autres groupes de produits ont augmenté dans les proportions suivantes :

- Santé et hygiène corporelle : 3,0%
- Transports et communications : 2,0%
- Alimentation - boissons non alcoolisées : 1,2%
- Habillement- chaussures : 1,4%
- Logement et charges : 1,4%
- Meubles et articles d'ameublement : 0,8%

Cette évolution des prix par groupe de produits prix masque également des disparités au niveau des déciles. En effet, les déciles pauvres, face à la dégradation de leur pouvoir d'achat, ajustent leur revenu monétaire aux besoins fondamentaux tels que l'alimentation, l'habillement entre autres.

Enfin, il apparaît que la baisse du pouvoir d'achat n'a pas été accompagnée par un réajustement des salaires.

9.13 Santé et Protection sociale.

Les tendances déjà constatées quant à la santé et à la protection sociale n'ont pas connu d'amélioration notable, en particulier au plan de l'accessibilité aux soins et de la qualité de la couverture sanitaire.

Si en moyenne nationale, les indicateurs d'encadrement sanitaire répondent aux normes de l'OMS (1 médecin pour 800 habitants), on observe de fortes disparités régionales (1 pour 2000 à Adrar contre 1 pour 318 à Alger) et des déséquilibres dans la répartition des médecins entre généralistes et

spécialistes, 50% de ces derniers sont en outre concentrés dans la région Centre.

Le 1/6 des secteurs sanitaires ne dispose d'aucun spécialiste, créant des inégalités dans l'accès aux soins spécialisés nécessaires.

L'évolution des principales pathologies fait apparaître une baisse modérée des maladies à transmission hydrique.

Les maladies couvertes par le PEV enregistrent une diminution générale, avec toutefois la persistance de cas de tétanos néonatal.

Pour la tuberculose, malgré un taux de vaccination satisfaisant, on observe une stabilisation du nombre de cas à un niveau relativement élevé (22 pour 10 000 habitants).

Les anémies carentielles notamment en fer, liée à l'alimentation, touchent 45% des femmes en âge de procréer.

On constate par ailleurs une réapparition du paludisme (474 cas).

Le recensement actuel en matière de SIDA, dont le dépistage n'est pas systématique, est de 450 cas de SIDA maladie et 956 de séropositivité.

La couverture des coûts de traitement de ces différentes pathologies demeure problématique.

Les institutions de couverture sociale continuent à être confrontées aux questions de financement des prestations, en raison de la crise économique et de la diminution du nombre de cotisants.

La récente modification des taux de répartition entre les différentes branches de la protection sociale ne semble pas répondre à la proportion des charges de chacune d'entre elles.

Ces évolutions, par leur persistance, conduisent à s'interroger sur les chances de retournement de tendance.

9.1.4 Situation conjoncturelle ou tendances lourdes ?

Face à une tension sociale dont la caractéristique est de refléter l'apparition d'une société à "deux vitesses ", trois types de questions interpellent tout observateur de la conjoncture sociale:

- En premier lieu, l'équilibre macro économique et budgétaire, s'est-il exercé de façon équitable sur le plan social ?
- Par ailleurs, les instruments budgétaires de l'Etat que sont ses recettes fiscales et ses dépenses ont-ils été utilisés uniquement dans un souci d'équilibre comptable ou préfigurent-ils une nouvelle politique sociale ?
- Enfin, qu'en est-il de la nouvelle approche du budget de l'Etat face à la relance de la croissance ?

Toutes ces interrogations, déjà exprimées antérieurement par le CNES, sont devenues plus aiguës en raison de l'appauvrissement de la majorité de la population et du redressement parallèle dans le budget de l'Etat, des indicateurs financiers au cours du premier semestre 2000.

Les réponses à ces questions se trouvent en particulier dans le budget de l'Etat - sa fiscalité et l'orientation de ses dépenses vers les solutions d'attente - et enfin dans l'articulation entre réformes économiques et politique sociale.

C'est sur cette base que doit pouvoir s'engager un vrai débat sur les conditions sociales de relance de la croissance que permet le retour aux équilibres macro économiques.

C'est dans ces conditions que l'on évitera de ramener la revendication sociale à un simple désir d'appropriation d'une " cagnotte " résultant de l'accroissement des recettes des hydrocarbures au détriment de la croissance.

9.2 . Le budget de l'Etat et son impact social.

Les restrictions budgétaires ont réduit les dépenses courantes de l'Etat de 3.5% du PIB pendant la période 1996/2000.

Les dépenses nouvelles "indemnisant " les pertes d'emplois et l'arrêt de l'embauche du secteur public et le filet social n'ont pas compensé cette baisse.

A ces restrictions, il faut ajouter les hausses de prix intérieurs dues à la suppression des subventions aux produits de première nécessité, aux produits pétroliers et agricoles, à la hausse des prix intérieurs conjugués à la dépréciation brutale du Dinar.

Le P.A.S a donné un contour nouveau au budget de l'Etat, traduisant à la fois une politique sociale et une politique d'action sur les structures de production.

Il s'agit, par conséquent, d'apprécier les masses budgétaires en fonction des finalités de lutte contre les inégalités, de sécurité économique et sociale et d'amélioration des conditions de vie, trois indicateurs essentiels de la cohésion sociale.

9.2.1 Qu'en est-il de notre fiscalité dans la correction des revenus primaires?

La ventilation de la pression fiscale fait apparaître la part prépondérante de la contribution salariale et des cotisations sociales dans les recettes fiscales et parafiscales.

Hors cotisations à la sécurité sociale et hors hydrocarbures, l'effort fiscal ordinaire repose à plus de 43% sur les salaires et la consommation et à prés de 50% si l'on ajoute la TVA sur les carburants ; ce taux passe à plus de 73% si l'on ajoute les cotisations sociales.

Les recettes de l'Etat sont amputées à la fois par la faible contribution des revenus non salariaux et les exonérations accordées au titre de l'incitation à l'investissement.

L'assiette fiscale ne reflète pas les nouvelles donnes de l'organisation de l'économie, en particulier celles concernant les activités commerciales et productives formelles et informelles.

Le rééquilibrage ne s'est pas accompagné d'un élargissement de l'assiette fiscale. Il est injuste socialement et fiscalement puisqu'il accentue le phénomène d'inégalité devant l'impôt et remet en cause l'objectif de redistribution horizontale.

Une telle situation est-elle compatible avec une conjoncture sociale fortement marquée par le chômage et la dégradation du pouvoir d'achat dans un contexte de remise en cause des transferts sociaux et d'une évasion fiscale ?

Le contrôle des salaires réels peut difficilement être admis si les revenus non salariaux ne sont pas régulés et si la fraude fiscale se perpétue.

Si l'on tient compte de l'évolution comparée des salaires et des revenus non salariaux l'inefficacité du système fiscal consacre concrètement la concentration des hauts revenus et l'élargissement de la pauvreté. La fracture sociale est d'autant plus forte qu'elle s'accompagne d'une inégalité réelle devant l'impôt.

Concernant les revenus, les tendances suivantes ont été observées au premier semestre 2000 :

La rémunération des salariés passera de 821 milliards de DA en 1999 à environ 870 milliards, en clôture 2000, soit une augmentation de 6%. Les revenus des indépendants augmenteront environ, dans la proportion de 10% et se situeront à la hauteur de 875 milliards de DA.

Dans l'agriculture, les salaires atteindront environ 43 milliards de DA soit 5% de la masse salariale totale et enregistreront une progression de plus de 7,7%. Parallèlement, les revenus des indépendants agricoles ont été évalués autour de 325 milliards de DA, soit plus du tiers de l'ensemble des revenus de la catégorie. Ils connaîtront également une augmentation de 9,4% par rapport à l'année précédente.

Les salaires hors agriculture et hors administration seront de l'ordre de 414 milliards de DA soit une augmentation de 5% par rapport à l'année précédente. En revanche, les revenus des indépendants non agricoles seront en progression de 10%. Ils se situeront à la hauteur de 525 milliards de DA et représenteront 60% de la masse des revenus des indépendants.

Dans l'administration, les salaires passeront de 388,2 milliards de DA à 413 milliards de DA soit une augmentation de plus de 6% due essentiellement à des augmentations liées à l'avancement dans la carrière des fonctionnaires.

Enfin, les revenus du secteur de l'immobilier passeront de 21 milliards de DA à 25 milliards de DA. En relation avec le développement des services, les revenus de cette sphère se consolideront cette année dans la proportion de 21%. Ainsi, se confirme la tendance observée les années antérieures.

Les salaires et les revenus des indépendants suivent des évolutions contrastées. Entre l'augmentation d'environ 10% sur l'année, des revenus des indépendants et celle de 6% pour la rémunération des salariés, il y a un écart de 4 points. Cette disparité en ressources entre les deux groupes sociaux est présente également au sein de la répartition des salaires.

Cette phase de post ajustement structurel est caractérisée par une faible croissance et une inégalité dans la répartition des salaires, auxquelles s'ajoute une forte concentration de revenus déjà mise en évidence par l'enquête sur le niveau de vie 1995.

Cette disparité est significative quand on observe l'évolution du salaire nominal par branche d'activité. Selon les données du Ministère de l'Industrie et de Restructuration (MIR) le salaire moyen mensuel, au sens de frais de personnel, est de 23.620 DA, il est inférieur de 13% au salaire le plus élevé (Sidérurgie, Métallurgie) et supérieur de 26% au salaire le plus bas (Textiles et Cuirs).

Selon les données de l'ONS le salaire moyen mensuel " personnel permanent " du secteur public à mars 1996 est de 14.006 DA. Ce salaire est inférieur de 48% au salaire moyen mensuel des cadres du secteur. Par contre, il est supérieur de 21% au salaire moyen du personnel " Exécution".

Cette faiblesse des salaires et les inégalités qui caractérisent la répartition seront-elles atténuées par les transferts en direction des ménages ?

En conclusion, en l'état actuel de notre fiscalité, compte tenu des mesures liées au PAS et à la libéralisation, l'efficacité fiscale est limitée.

Elle semble exercer ses prélèvements là où c'est le plus facile et possible. En outre, la nécessaire incitation à investir (exonérations) impliquera une

diminution des recettes de l'Etat. La fiscalité se heurtera de plus en plus à la création d'enclaves dotées d'un régime fiscal particulier. Elle risque de se " focaliser " sur une redistribution vers ceux qui sont définitivement écartés de la vie productive et l'abandon de son action pour le reste.

L'amputation des recettes ordinaires conjuguée à des dépenses publiques orientées vers des dispositifs sociaux d'attente semble constituer le cadre d'une nouvelle politique sociale.

9.2.2 .L'insécurité économique et la protection sociale.

L'apparition de dépenses publiques orientées vers les solutions d'attente caractérise l'approche de l'insécurité économique et la protection sociale. Les limites de cette politique sont celles de leur incapacité à faire émerger un service public de l'emploi organisant, gérant et orientant le marché du travail en économie de marché

L'évolution des dépenses publiques en la matière fait apparaître qu'elles sont plafonnées au niveau atteint en 1994 et qu'elles privilégient les dispositifs d'attente sur ceux qu'exigerait une politique sociale active.

Cette constatation se vérifie à travers le " dispositif emploi " qui subit les effets d'absence d'articulation avec la politique de privatisation et de l'absence de politique industrielle.

9.2.2.1 L'emploi.

Concernant, en tout premier lieu, l'emploi, les dépenses publiques font apparaître une situation paradoxale. Les moyens mobilisés sont importants mais, par leur dispersion, ils s'éloignent de l'impératif d'un véritable service public de l'emploi indispensable au développement d'un marché du travail.

Un tel service est seul susceptible de répondre aux attentes économiques et sociales. Son efficacité se mesure à travers principalement :

- sa capacité de contribution à l'insertion des chômeurs dans la vie active ou à la création directe d'emplois;
- le coût des prestations du dispositif et des emplois induits ;

- L'adéquation quantitative, qualitative et territoriale de l'offre et de la demande d'emplois;
- La flexibilité dans l'adaptation aux évolutions du marché du travail.

L'objectif d'un service public de l'emploi à même d'assurer l'efficience et l'efficacité des dépenses publiques actuelles est contrarié par le dispositif d'attente. Les limites de ce dispositif semble avoir était atteintes, faute de s'inscrire dans une dynamique de service public de l'emploi.

9.2.2.2 La privatisation et la politique industrielle.

Les lois de finances depuis dix ans expriment l'ambiguïté de la démarche à l'égard du secteur public.

L'intérêt général commande de préserver l'outil de production. Mais les performances économiques du secteur constituent une contrainte qui a dicté un mouvement oscillatoire entre renforcement et démantèlement du secteur.

Les lois de finances depuis 1994 ont réduit les transferts en espèces du Fonds d'assainissement de 2.1% du PIB en 1993 à 0 en 2000. Parallèlement aucune disposition ou mesure autre que l'appel aux capitaux privés n'a été édictée pour asseoir un processus de mise à niveau des entreprises publiques.

Enfin les réformes industrielles et la privatisation n'ont donné lieu à aucune politique de programmes d'emploi, de moyens des bureaux de placement, ni d'évaluation du système actuel d'assurance chômage.

9.2.2.3 . Les dépenses sociales stricto sensu et les transferts.

Ce secteur correspond globalement, dans le budget de l'Etat, aux lignes "actions économiques et sociales, Fonds emplois jeunes, subventions hôpitaux, subventions FONAL, prestations familiales, IPSU, et autres activités ". Il convient d'ajouter les dépenses liées à l'éducation et à la formation, la culture et le logement.

Le montant des dépenses relevant des titres " social santé emploi " s'élève à 444,9 milliards de DA soit 37% environ des dépenses publiques.

Les transferts monétaires atteindront cette année plus de 410,8 milliards de DA et enregistreront une évolution de 7% par rapport à 1999. Dans ce montant :

Les prestations de la sécurité sociale seront de 141,2 milliards de DA, soit 34,37% de l'ensemble des transferts.

Parallèlement, l'Etat participe pour 139,6 milliards de DA soit 33,98% du montant total. Cette action sociale est organisée autour du soutien à l'éducation pour un montant de 17 milliards de DA, au versement des prestations familiales par l'Etat pour 31 milliards de DA, au filet social et autres actions de soutien social pour 22 milliards de DA et enfin les pensions pour les anciens moudjahidin pour 50,80 milliards de DA. L'ensemble des moyens budgétaires ramenés au PIB 2000 représenteront 3,4% et toutes les pensions réunies mobiliseront 1,5%.

Enfin, les autres transferts interviennent pour environ 130 milliards soit 31,65% du montant total et se répartissent entre 77 milliards de transferts en provenance de l'extérieur, 33,3 milliards de DA au titre des intérêts et indemnités reçus par les ménages des institutions bancaires et financières, et 20 milliards sont fournis par d'autres agents économiques.

Les transferts représentent pour les ménages :

- 19 % de leur revenu brut;
- 21% de leur revenu disponible;
- 23,8% de leur consommation.

Ils constituent un apport important, plus du cinquième de la consommation des ménages, néanmoins, ces transferts méritent d'être réexaminés en relation avec la structure de la masse salariale.

L'importance de ces transfert ne doit pas occulter les facteurs d'inégalités non corrigés. En premier lieu, ils laissent hors système une forte proportion de la population (chômeurs, emplois informels).

En second lieu, l'effort social pourrait être plus important s'il n'était contrecarré dans ses moyens financiers par la fraude fiscale et l'évasion sociale.

En troisième lieu, ces transferts sont représentés principalement par des consommations liées à la fourniture de services de base (soins, éducation logement), de plus en plus soumis à la logique du marché, ou dont la qualité s'est détériorée, augmentant ainsi le coût social de ces services sans augmenter le bien être qu'ils sont censés permettre.

La dégradation de la qualité de ces services collectifs est à rapprocher du niveau des dépenses publiques qui leur sont consacrées.

En effet les dépenses courantes et d'équipement rapportées au PIB ont baissé de 5 points dont :

- les dépenses de personnel qui ont régressé de 1.4% du PIB par rapport à 1993 et les salaires réels qui ont baissé de 30% dans la fonction publique;
- les dépenses de fonctionnement qui ne représentent plus que 6,2 % des dépenses courantes;
- la réduction des transferts par suppression des subventions aux denrées de base notamment.

La dégradation de la qualité des services collectifs, la réduction concomitante des dépenses publiques conduisent à s'interroger sur un désengagement de l'Etat.

L'Etat est en train de s'effacer dans ses fonctions de contrôle du travail et de lutte contre le chômage, et de protection sociale. Ses fonctions s'amenuisent dans la santé et l'éducation. Elles sont inexistantes en matière de cadre de vie. La réduction des dépenses publiques en est-elle la cause ou s'agit-il d'une nouvelle conception de la politique sociale ?

Une telle question est amplement justifiée au moment où, depuis quatre ans, il existe un solde budgétaire positif.

Devant de tels résultats macro financiers positifs et la dégradation des conditions sociales étudiée par ailleurs, on demeure perplexe sur le sens et

la portée des mesures des lois de finances précédentes et de la loi de finances complémentaire 2000.

Plus précisément l'on ne peut que constater les distorsion nées du rééquilibrage de la fonction sociale de l'Etat dans ses missions de cohésion sociale assurées par sa fiscalité et ses dépenses.

En outre, les mesures de restrictions budgétaires et d'attente ne répondent ni à l'extension du chômage et de la pauvreté, ni non plus à la création des conditions sociales de la croissance.

Une telle situation de blocage de la relance montre les limites des politiques fondées sur l'action sur les coûts du travail qui n'ont finalement d'autres impact que la stagnation économique au profit d'une involution sociale.

Doit on accepter comme une fatalité l'idée énoncée par certains économistes, selon laquelle dans les conditions démographiques déjà établies, pour l'essentiel, et pour longtemps, l'Algérie ne peut plus assurer simultanément la croissance de l'emploi et la hausse du revenu réel individuel, sauf à accepter une société à deux vitesses qui serait socialement explosive ?

Une politique sociale active de valorisation des potentialités humaines devient ainsi une nécessité incontournable que les politiques passives d'attente ne peuvent remplacer.

CONCLUSION GENERALE

Au terme du premier semestre de l'année en cours, l'activité économique continue à se caractériser par la persistance d'un niveau de croissance encore insuffisant.

Malgré la consolidation du cadre macro-économique et l'embellie financière, la politique économique poursuivie n'a entraîné aucune impulsion significative de l'activité, en particulier dans la sphère productive.

Les résultats obtenus restent très en deçà de ceux attendus et encore faibles pour atténuer les disparités aux vues des besoins grandissant de la majorité de la population.

Les pouvoirs publics restent inhibés par la logique de la stabilisation qui retarde la mise en œuvre de mesures pouvant favoriser une reprise suffisante de la croissante susceptible de faire face à la prise en charge des besoins sociaux.

Les politiques alternatives menées au plan social, à travers les différents dispositifs reconduits depuis plusieurs années, à l'effet d'amortir les disparités induites de l'application du programme d'ajustement structurelle, n'ont pas été d'une grande efficacité en raison de leur émiettement et de leur dispersion.

Le problème du logement, du chômage et de la pauvreté, au cœur de la crise sociale profonde que vit le pays, constituent les fléaux récurrents pour lesquels les politiques menées ne semblent pas ouvrir des perspectives quant à leur prise en charge effective.

La réticence des investisseurs tant nationaux qu'étrangers, les hésitations des pouvoirs publics pour l'accélération de la mise en œuvre des réformes économiques, administratives et judiciaires, le retard dans la mise à niveau

des entreprises publiques et privées, le non lancement des grands travaux annoncés dans les programmes des différents Gouvernements, sont autant de facteurs qui ont contribué à la situation d'attentisme et d'indécision qui menace des pans entiers du système productif national.

La part grandissante du secteur informel constitue, par ailleurs, une autre raison d'inquiétude et explique, en partie, la réticence des opérateurs privés à investir dans les activités de production.

L'Etat est interpellé par ses obligations d'assurer la cohésion et la justice sociale, la réduction des inégalités et les conditions d'une croissance forte et soutenue, susceptible d'améliorer la performance globale de l'Algérie, sachant que la conjoncture actuelle des ressources est tout a fait favorable, pour peu que les politiques publiques soient à la hauteur des défis.

Ces défis concernent également les partenaires sociaux dont la participation à la relance de la croissance devient, de plus en plus, incontournable. Ceci, nécessite un consensus qui trouverait son expression dans un pacte national de croissance auquel le CNES n'a cessé d'appeler.

RECOMMANDATIONS

La Commission de l'Evaluation relève que malgré la consolidation des équilibres macro-économiques et la reconstitution des réserves de change à un niveau record, la croissance n'a pas été au rendez-vous au cours du premier semestre 2000.
En effet, et contrairement à ce qui était attendu, cette situation n'a pas profité aux activités productives et partant n'a eu aucun impact sur l'amélioration des conditions sociales de larges couches de la population.

La Commission de l'Evaluation considère que la majorité des recommandations contenues dans ses précédents rapports de conjoncture demeurent d'actualité, qu'il s'agisse:

- du parachèvement des réformes,
- de la relance des investissements,
- de la mise en chantier des grands travaux,
- de la conduite de la restructuration industrielle,
- de la privatisation,
- de la réhabilitation du potentiel industriel par l'assainissement et la mise à niveau des entreprises,
- de la prise en charge soutenue du développement des mines,
- de l'amélioration de l'encadrement des activités commerciales,
- de l'adaptation du code douanier ou de la lutte contre l'informel, pour ne citer que celles-là.

La Commission de l'Evaluation insiste particulièrement sur les recommandations suivantes **:**

- les pouvoirs publics devraient définir un projet économique et réhabiliter la planification stratégique à l'effet d'améliorer la visibilité des programmes sectoriels de développement et d'assurer les arbitrages indispensables à la gestion rationnelle et efficace des dépenses publiques;

- la clarification des rôles et des prérogatives dans la gestion des capitaux marchands de l'Etat devrait permettre aux différents acteurs d'assumer

pleinement leur responsabilité**;**

- une large concertation entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux devra être assurée pour toutes les grandes questions qui intéressant la société algérienne, tant au plan économique, social, que culturel. C'est pour une telle finalité que le pacte social et le pacte de national de croissance trouvent leur plénitude;

- dans le secteur industriel, il est urgent de définir une politique industrielle et d'avoir une vision claire de la restructuration industrielle, par ailleurs, il faut mettre fin à la dégradation de l'outil de production, notamment, dans les Branches de l'ISMMEE;

- les actions initiées au profit des activités de recherche et d'exploitation minières sont en deçà de ce qui devraient être fait, eu égard à l'importance des réserves des gisements;

- l'adaptation de la Loi portant association des étrangers dans le domaine des hydrocarbures à l'évolution du contexte national et international devrait être prise en charge dans le but d'un profit maximum;

- la poursuite des programmes de redressement et de développement de la pétrochimie devra être soutenue;

- le recours aux capacités et moyens nationaux devra être davantage sollicités pour la réalisation du programme de développement des hydrocarbures et de l'énergie dans le but d'aider l'entreprise algérienne à s'adapter aux exigences et normes internationales et d'assurer une meilleure intégration des biens et des services;

- dans le secteur de l'Habitat, la mobilisation plus rigoureuse dans l'acte de bâtir et d'habiter serait de nature à atténuer les tensions sociales et à libérer les initiatives de développement de la promotion et du marché locatif;

- la poursuite de l'éradication de l'habitat précaire et de son développement devra être suivie à tous les niveaux;

- dans le secteur agricole, la mise au point définitive de la Loi d'orientation agricole et sa promulgation permettront de tracer des perspectives claires et cohérentes de développement à moyen et long terme; le règlement global et définitif de la question du foncier agricole constitue encore un problème qu'il y' a lieu de traiter rapidement;

- l'augmentation du soutien financier à l'agriculture, en la portant progressivement à 10% du PIBA et la mise en place des conditions d'un fonctionnement efficace du crédit mutuel agricole, auront un impact certain sur l'amélioration du rendement agricole;

- en ce qui concerne le commerce, il est recommandé l'amélioration de l'encadrement des activités par une plus grande efficacité des structures publiques chargées du contrôle et de la régulation de l'acte commercial dans tous ses aspects (techniques, économiques, fiscaux, juridiques);

- les pouvoirs publics sont appelés à encourager l'expansion des marchés financiers tout en leur assurant les meilleures conditions de fonctionnement.

*****

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Conseil National Economique et Social

Commission de l'Evaluation

Alger, le 05 novembre 2000

Procès-verbal d'adoption

La Commission de l'Evaluation réunie, en séance plénière, le dimanche 05 novembre 2000, au siège du Conseil National Economique et Social, après débats et échanges de points de vue, a adopté à l'unanimité le projet de rapport sur la conjoncture économique et sociale du premier semestre2000.

Le Président de la Commission

M. Mohamed BOUHALI

ANNEXES

1. Rappel des analyses et principales recommandations formulées par le CNES en matière sociale

1. Urgence d'une stratégie d'action sociale

La situation est caractérisée principalement par un taux de chômage élevé touchant près d'un tiers de la population, une dégradation des revenus et du pouvoir d'achat des ménages, une détérioration des conditions de vie sur le plan du logement, de la santé, de l'éducation, de la protection sociale de façon plus large, entraînant notamment une paupérisation accrue de la population.

Par ailleurs, un phénomène d'exclusion sociale, en termes de populations de plus en plus nombreuses ne participant à aucune activité de création de richesses et ne bénéficiant d'aucun revenu de transfert, a continuité à se développer.

Cette situation étant loin d'être conjoncturelle, a conduit le CNES, à recommander que les pouvoirs publics en particulier adaptent leur intervention pour organiser la prise en charge des effets sociaux accompagnant de façon inéluctable, le passage vers l'économie de marché. C'est à la lumière de ce constat qu'il avait été recommandé d'évaluer la portée et l'efficacité des dispositifs existants de protection des conditions de vie, de travail, de santé, d'éducation et de protection sociale des populations.

L'évaluation de la situation sociale, l'examen des programmes développes et de leurs résultats ne permettent pas de déceler de signes d'une politique

refondée, et à moyen terme permettant de déboucher sur des perspectives d'amélioration des conditions de vie et de travail. Cette situation est d'autant plus préoccupante, que l'espoir de reprise de la croissance économique devient de plus en plus problématique.

Les programmes en direction de l'emploi et de l'amélioration des conditions de vie continuent à se caractériser par une optique de gestion des déficits cumulés, sans que les projections optimistes développées ne trouvent une quelconque forme de confirmation dans les faits.

Faute d'une approche à long terme cohérente et globale, la situation sociale continue à se dégrader avec en outre un double phénomène :
- un chômage durable, dont l'ampleur ne cesse de s'accroître ;
- le développement de la pauvreté et de la précarité, par la régression du niveau de vie de ceux qui ont un revenu , et par l'accroissement rapide de populations disposant d'aucun protection.

Pour ceux qui ont la chance d'avoir encore un emploi et un revenu, on ne relève aucune amélioration notable et durable en termes réels, tant pour les conditions de vie des ménages, qu'au plan du climat social dans les entreprises.

La persistance dans la durée de conditions de vie médiocres, l'absence de perspectives de croissance économique susceptible d'améliorer la situation sociale des populations, rendent encore plus pesantes les restrictions imposées par les mécanismes de l'économie de marché à de larges couches, affectant ainsi davantage les plus défavorisés. Ces éléments contribuent à continuer à creuser les inégalités, notamment par l'accumulation fulgurante de fortunes chez une minorité face à une paupérisation continue de couches de plus en plus larges rendant ainsi plus probable le risque d'explosion sociale.

En outre, l'enrichissement par la spéculation hypothèque les perspectives de développement d'un secteur privé productif, à même de contribuer à une croissance saine de l'économie.

Afin de ne pas conforter le sentiment que l'économie de marché ne fonctionne que sur des principes de sélection et d'exclusion, il devient par conséquent impératif de définir une stratégie d'action sociale plus active, en cohérence avec ces nouvelles données qui, si elles se développent, risquent de nuire à la cohésion de notre société. Car chômage et pauvreté caractérisent dorénavant la conjoncture économique et sociale de façon durable et appellent par conséquent des politiques mieux adaptées.

Il apparaît nettement que les instruments utilisés par les politiques sociales, tout en enregistrant une amélioration sur le plan monétaire ou quantitatif, sont menacés à court terme d'inefficacité tant par insuffisance de ressources, que par inadaptation de leurs missions au regard des besoins.

Enfin, ces différents instruments souffrent d'un manque de cohérence et de coordination dans leur conception et dans leur mise en œuvre, conduisant à recommander l'adoption urgente d'un cadre mieux adapté des différentes interventions en matière sociale.

2. Le Budget social de la nation :

C'est par ce long mouvement de dégradation des paramètres de la vie sociale que naît la contradiction entre les finalités affichées d'une politique sociale et les conditions réelles de vie et de société. Ce vide est alors créateur potentiel de tensions et de conflits.

Dans l'immédiat, les instruments de la politique sociale doivent être réadaptés en toute urgence dans le cadre d'un programme spécial, orienté en priorité vers des populations ciblées de façon plus précise, c'est à dire celles dont l'appauvrissement est le plus manifeste et qui ne disposent d'aucun moyen de substitution en matière de sécurité de pallier les déficits

constatés pour ces population en matière de sécurité économique, d'amélioration quantitative et qualitative des conditions de vie et de résorption de certaines inégalités qui se manifestent dans l'accès aux services sociaux fondamentaux (santé et éducation en particulier).

A cet effet un effort évident devra être accompli au niveau des moyens utilisés jusqu'ici en commençant tout d'abord par une meilleure cohérence des différents types d'intervention sociale de l'Etat et des partenaires sociaux.
Il est urgent d'inventorier et d'évaluer ces différents types d'intervention (transferts monétaires, fournitures de biens et services, activités privées) et les moyens qui s'y rattachent. Car face à la dégradation des conditions sociales il y a lieu de s'interroger sur l'adéquation sociale adaptée aux nouvelles tendances de l'économie.

La faiblesse des résultats obtenus constatée au niveau des indicateurs sociaux ne fait qu'exprimer la confusion qui règne dans les définitions des instruments, la typologie des buts et des moyens et par voie de conséquences, l'absence de distinction dans les missions des services sociaux et des politiques sociales entre le court et le long terme.

Cet effort de clarification est la condition indispensable à la mise en œuvre d'une politique sociale conjoncturelle, d'obédience structurelle et d'une planification sociale, qui font toutes deux, actuellement, cruellement défaut. La politique conjoncturelle sociale doit pouvoir doser annuellement les interventions en fonction des tensions qui se manifestent, des nécessités économiques et des situations d'urgence. la planification sociale, quant à elle, devient un impératif si l'on veut donner à la relance de la croissance une dimension de justice et d'égalité des chances.

A la lumière de l'analyse des évolutions de la situation sociale et de leurs répercussions sur les conditions de vie des populations, il devient indispensable de présenter à des périodes régulières, un bilan exhaustif des résultats des différents types d'intervention en matière sociale.

L'élaboration d'un véritable bilan social de la Nation doit pouvoir accompagner le bilan macro-économique et financier présenté par le Gouvernement.

Cet instrument est d'autant plus nécessaire que le chômage et a la pauvreté devinssent un défi aux résultats enregistrés sur le bilan économique qu'il s'agisse des résultats des performances macro-économiques que des progrès réalisés en matière de gestion micro-économique et des opérations de restructurations engagées.

La politique sociale ne saurait se satisfaire de finalités généreuses mais imprécises, ni de la confusion entre les interventions à court terme et les objectifs de long terme. A cette condition, on accède d'une situation où prédomine l'action sociale passive de gestion de la pauvreté, à une politique sociale active. C'est ainsi que l'on peut qualifier l'évolution des paramètres sociaux étudiés ci-dessous.

3. Le niveau de vie :

Il est urgent de faire mieux préserver une croissance minimale du niveau de vie selon les paramètres suivants :
La consommation des ménages nécessite une protection, d'abord quand à son niveau. Par ailleurs, l'Etat, au titre de ses fonctions de protection et d'animation, doit pouvoir faire adopter des normes de qualité et de productivité, dans un premier temps, pour les biens et services stratégiques et ou de large consommation.

Ces constatations conduisent à recommander une adaptation des outils d'appréciation de l'évolution de la consommation permettant de mieux faire apparaître son impact sur le niveau de vie et de bien être de la population. De même que ces constations interpellent l'Etat, les opérateurs économiques et les citoyens sur la nécessité d'une politique de la consommation fondée sur le renforcement des moyens de tutelle sur la consommation et les prix ainsi que ceux de défense des consommateurs.

L'application et l'adaptation de la réglementation, le contrôle de qualité et la lutte contre la fraude sont l'affaire de tous et l'action de l'Etat, pour être efficace, doit être relayée par un réseau d'associations des consommateurs eux mêmes, si ceux ci veulent préserver leur santé et améliorer leur niveau de vie. Les pays à économie de marché ont développé dans ces deux directions des actions de préservation de la consommation, montant ainsi que le libéralisme ne peut se concevoir sans la responsabilité des opérateurs et des consommateurs organisés, et sans une intervention de l'Etat.

la protection de la force de travail, par des programmes minima de santé, de logement, d'éducation, d'adduction en eau potable et d'électrification notamment. Le redimensionement en la matière doit pouvoir s'effectuer sans régression qualitative,
la poursuite des efforts pour une grande justice dans la répartition des revenus notamment par :
la stabilisation du pouvoir d'achat des salaries,
la sauvegarde du pouvoir d'achat des allocations de chômage et des pensions de retraites qui, en raison de la faiblesse de la création d'emplois et des compressions d'effectifs vont occuper une part de plus en plus grande dans le revenu national,
une meilleure maîtrise des revenus son salariaux,
la rénovation du système d'éducation et de formation afin mieux préparer les jeunes à la vie active et tout particulièrement leu inculquer le sens de l'initiative et l'esprit d'entreprise.

4. L'emploi :
Une politique active de l'emploi à destination des effectifs compressés du secteur d'état doit impérativement être lancée en créant des mécanismes de financement, d'études et de conseils pour la création d'entreprises par les personnels désireux de la faire.

En ce sens, l'emploi des jeunes devrait pouvoir s'appuyer sur des politiques plus actives de création d'entreprises qui pourront réserver une part plus

large à l'appui technique, en gestion et en formation pour les jeunes qui désirent créer les entreprise, notamment, par la création de groupements d'intérêt économique.

L'emploi féminin connaît actuellement une régression qui s'accentuera encore. Il faut noter que la majorité de l'emploi féminin est assuré par le secteur public. Les réformes auront nécessairement un impact plus fort sur ce type d'emploi. Il conviendra donc d'encourager par des actions spécifiques la création d'activités communautaires ou d'entreprises pour les femmes.

La protection des handicapés et infirmes peut donner lieu à la création d'emploi de proximité pour les jeunes et les femmes dans le cadre de prestations de services couvertes par les collectivités locales. Les initiatives locales visant à développer les emplois de proximité pour les personnes âgées ou handicapées et pour la prise en charge de services d'intérêts communaux gagneraient à être encouragées. La reconnaissance d'intérêt public de ces initiatives devrait pouvoir leur faire bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux et l'accès gratuit à des services de formation de leurs adhérents.

5. L'informel :
Le phénomène de précarisation de l'emploi s'accompagne en coutre d'un développement de l'activité et de l'emploi informels. Les explications du phénomène sont multiples, le recours à l'emploi informel pouvant être le fait de personnes découragées par la recherche d'un hypothétique emploi structuré et poussées par la nécessité de disposer d'un revenu même sans garantie de stabilité mais également motivé par le fait que les revenus tirés de l'activité informelle seraient assez substantiels pour draine une quantité non négligeable de demandeurs d'emplois potentiels. Il apparaît de plus en plus évident que le secteur informel absorbe une part importante de ces demandeurs d'emploi.

Paradoxalement, l'informalisation du marché du travail constitue un des critères d'évaluation de la vitalité du tissu économique et social.

Néanmoins, un développement anarchique de l'emploi informel présente des dangers sociaux et économiques. Il accroît en effet les effectifs des travailleurs non soumis à la réglementation du travail, non couverts par les dispositifs de protection et crée une concurrence déloyale au niveau des coûts salariaux, pour les entreprises du secteur formel.

Il importe par conséquent de mieux connaître le secteur informel, si on veut lui faire jouer un rôle économique de préparation à l'activité structurée. La connaissance du secteur informel demeure en effet très sommaire et les seuls évaluations qui en sont faites portent sur le volume global d'emplois qu'il absorbe, dont les estimations sont au demeurant très approximatives. Ni les activités de l'informel, ni le type d'emploi qu'il procure ne sont identifiés, ce qui conduit à assimiler l'informel à ses manifestations les plus visibles, c'est-à-dire les activités spéculatives.

L'Avis du CNES sur le PNLC suggérait que soit adoptée vis-à-vis du secteur informel, une attitude plus positive, qui permettrait d'intégrer progressivement les activités de production de biens et de services qu'il comporte dans un cadre plus transparent, à même d'identifier l'apport réel de ce type d'activité à l'économie nationale. Cette démarche suppose dans le même temps un contrôle plus rigoureux et des sanctions exemplaires à l'encontre de toutes les pratiques délictueuses et des activités illégales qu'une ignorance de l'informel permet de couvrir.

6. Les défis posés par le chômage :

Le taux de chômage, évalué en 1997 à 29,52% au sens du RGPH selon l'ONS, continue de soulever des controverses : surestimé selon les uns, il serait, pour d'autres, très largement en deçà de la réalité. En tout état de cause, son volume, quelles que soient les évaluations qui en sont faites (entre 26 et 29%), demeure insupportable, au regard des besoins de

développement du pays et des attentes de la population, notamment des jeunes, mais également de ses implications sur les conditions de vie.

L'insuffisante connaissance et par conséquent l'imparfaite mesure du phénomène, outre le fait qu'elles contrarient l'élaboration de politiques ciblées et efficaces, contribuent à limiter la portée des évaluations qui peuvent être faites des différents programmes et de leur impact réel.

En tout état de cause, et indépendamment des programmes d'attente mis en place par les pouvoirs publics, on assiste à des modifications fondamentales tant dans la structure que dans la nature des emplois actuellement proposés. Ces changements en profondeur, dans le sens de la dépermanisation des emplois et de la substitution, dans la majorité des secteurs, de contrats de travail à durée déterminée aux emplois salariés permanents, semblent devenir une donnée structurelle du marché du travail, sans que par ailleurs, aient été mise n place les outils qui permettent d'assurer la mobilité de l'emploi.

La " flexibilité " qui tend à devenir la règle, s'accompagne d'un niveau d'exigence plus élevé des employeurs quant à la qualification et aux compétences requises au recrutement. Ces nouvelles données constituent les tendances lourdes de l'évolution prévisible, même si on observe, dans la conjoncture actuelle, et du fait de la nature des activités développées, un recours plus fréquent à des recrutements dans les bas niveaux de qualification.

Elle constituent également l'axe de l'évolution de l'emploi à moyen terme et impliquent un réexamen des instruments de gestion du marché du travail, une redéfinition des critères d'appréciations de ses évolutions et enfin, une adaptation des méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques mises en œuvre. De même, et ceci avait également été signalé dans l'avis du CNES du le PNLC, ces transformations interpellent fortement le système éducatif et en particulier la formation professionnelle, dans leurs missions de préparation à la vie et à l'insertion professionnelle et sociale.

En ce qui concerne le chômage, le caractère à la fois ponctuel, partiel et cloisonné continue à âtre la marque dominante des programmes développés en direction de l'emploi, alors qu'il s'agit en fait d'un phénomène structurel. Le Programme National de Lutte contre le Chômage (PNLC) et l'avis du CNES sur ce dossier ont signalé cette inadaptation. Il avait été souligné par ailleurs, les perspectives réduits de voir ces programmes déboucher sur la création d'emplois durables.

Le PLNC soulignait en effet que "l'essentiel des dispositifs existants, fondamentalement conçus pour amortir le coût social induit par les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel et gérer temporairement leurs effets récessionnistes au plan social, ne peuvent indéfiniment se substituer à une politique durable pour l'emploi, susceptible d'instaurer une dynamique nouvelle sur le marché du travail".

L'avis du CNES rappelait " que le traitement du chômage ne peut se réduire aux seules mesures d'urgence, pourtant nécessaires, mais doit s'inscrire dans une stratégie de relance, impliquant une vision unitaire et globale et la mise en mouvement de politiques à long terme.
Les véritables choix de politique économique sont encore suspendus à la conduite à terme des opérations de restructuration, et à la mise en place de interfaces permettant à l'économie de marché de fonctionner dans les conditions de transparence et d'efficacité voulues.

Le prolongement de ces actions nécessite l'existence d'un projet économique porteur ou fondateur auquel pourront s'arrimer les différentes stratégies sectorielles.

La reconstruction de la demande solvable reste, au stade du démarrage, intimement liée aux dépenses publiques et au rôle redistributeur de l'Etat. nous sommes encore dans une phase de transition où il importe véritablement de créer un infrastructure économique de base qui alimentera en aval la croissance économique".

Sur la plan social, le chômage est un défi aux politiques économiques qui son conçues, en théorie, pour assurer l'équilibre entre l'emploi et la pleine utilisation des capacités de production. Il est difficile de faire accepter l'idée que la mobilisation des énergies puise se faire autour d'objectifs de pleine valorisation des capacités de production plutôt que d'utilisation de la main d'œuvre.

Par son ampleur et sa persistance, le chômage appelle un dispositif d'envergure en cohérence avec un problématique clarifiée dans ses fondements économiques et sociaux. Il impose, en outre, les actions volontaires de relance de la croissance accompagnée d'une politique de l'emploi agissant tant sur son volume que sur sa régulation. Ces exigences appellent, par conséquent, une protection sociale refondée par les défis posés par le chômage.

La résignation à l'idée que le maintien des équilibres macro-économiques ne peut être assuré par d'autres voies que celles utilisées jusqu'ici, à savoir, la contraction des dépenses budgétaires, la redéfinition des fonctions économiques de l'Etat, la contraction de l'emploi public et de la demande, détruit la confiance et crée un sentiment de fatalisme.

Le CNES avait également attiré l'attention sur la nécessité de réfléchir et de promouvoir rapidement des programmes en direction de la masse des chômeurs, aujourd'hui placés devant l'alternative soit d'émarger au filet social, soit de basculer dans les activités spéculatives de l'informel. Ces situations sont caractérisées l'une comme l'autre par la précarité et le peu de perspectives individuelles à moyen terme.

L'absence de prise en charge, par des formules assurant à la fois un minimum de qualification et une insertion durable de ces catégories au monde du travail, constituerait une reconnaissance explicite de leur marginalisation, voire de leur exclusion définitive des processus de développement économique et social. Car, sans une action volontariste et énergique en direction des plus vulnérables dans cette phase de transition, il

serait illusoire d'envisager que leur insertion "se fera d'elle même" avec la relance. Dans l'intervalle, la pauvreté aura frappé de plein fouet et de façon irréversible les personnes concernés.

7. La pauvreté :

La dégradation de l'emploi, l'absence d'amélioration significative des conditions de vie, l'accroissement des inégalités qui se sont accumulés durant ces dernières années, ont en effet favorisé l'apparition et l'élargissement du phénomène de pauvreté. Celui-ci se caractérise principalement par la dégradation, la perte ou l'absence de revenus, ainsi que l'impossibilité grandissante d'accès à des services sociaux minima.
Le développement de ce phénomène a connu une accélération au cours de la décennie 1988-1998 mesuré par les enquêtes sur la consommation et le niveau de vie de ménages effectuées par l'ONS en 1988 et 1995.

Environ 14% de la population vit en dessous d'un seuil de pauvreté que l'on peut estimer à un montant de biens alimentaires et de services de 311dollars par habitant et par an. 1 En outre, une légère variation de ce seuil fait passe le pourcentage de la population concernée à 22%.

La population des pauvres se caractérise comme suit :

- 70% vit en milieu rural,
- la taille moyenne des ménages pauvres est supérieure à huit membres, alors qu'elle est de 6,6 en moyenne nationale,
- la pauvreté est associée à un faible niveau d'éducation et de scolarité, 60% des pauvres se retrouvent dans des ménages dont le chef de famille n'a pas d'instruction,

[1] Selon rapport de la Banque Mondiale " croissance, emploi et réduction de la pauvreté 3 Octobre 1997, basé sur les enquêtes sur le niveau de vie des ménages effectuées par l'ONS en 1988 et 1995.

- en matière d'emploi, le taux de chômage parmi les pauvres est estimé à 44% en zone urbaine et 35% en zone rurale contre respectivement 29 et 24% pour les non pauvres. Le chômage est donc bien le déterminant fondamental de la pauvreté en Algérie.

D'importants résultats ont été enregistrés au cours des vingt dernières années en matière d'éducation, de santé et d'infrastructures sociales ; cependant, le redimensionnement des dépenses publiques, le manque d'efficacité de certains services sociaux ont entraîné l'apparition de disparités entre milieux urbain et rural d'une part, et entre pauvres et non pauvres d'autre part.
Ainsi, le taux global de scolarisation du secondaire est de 82% en milieu urbain, et de 77% pour les pauvres. En milieu rural, il est d'environ 64% comparé à 59% pour les pauvres du même milieu. De même en matière sanitaire, le taux de mortalité infantile augmente à nouveau, ainsi que celui des maladies infectieuses.

L'ensemble de cette situation est le résultat d'une lente dégradation des principaux paramètres macro-économiques au cours de la décennie, caractérisée comme suit :
Baisse du PNB par habitant de 45%,
Baisse du revenu disponible estimée à 36% en termes réels en l'absence de croissance économique,
Hausse du chômage qui passe de 17% en 1985 à près de 29% en1998,
Réduction des dépenses consacrées au secteur social. En proportion du PIB, ces dépenses s'élevaient à 12% en 1988, et 9% à la fin de la décennie. En pourcentage du budget, leur part s'élevait respectivement à 38 et 29%. En outre, cette réduction a touché aussi bien les dépenses de fonctionnement que d'équipement, entraînant des risques d'impact négatif à moyen et long terme sur les conditions de vie des pauvres.

Les programmes mis en place sur le filet social, avaient essentiellement pour but de compenser les effets conjoncturels du PAS. Ils reposent sur

l'hypothèse que la croissance économique résultera des mesures de restructuration de l'économie et corrigera les situations d'appauvrissement qui se sont manifestées. C'est une vision optimisme et qui est démentie, tant au niveau de la reprise de l'emploi qu'à celui de la préservation d'un niveau minimum d'accès aux services sociaux. En outre, les comparaisons internationales montrent que nombreux sont les pays ayant appliqué un PAS, qui n'ont pu résoudre les problèmes de chômage et de pauvreté, rattraper les déficits en matière de couverture sociale ni maîtriser le développement du secteur informel.

L'ampleur de la pauvreté a atteint un niveau tel que toute politique de croissance doit être pensée en fonction de l'objectif de résorption de ce phénomène. Il s'agit en effet, non seulement d'assurer un minimum de solidarité, mais aussi de donner l'opportunité aux personnes concernées de s'insérer dans le processus de création de revenus et de richesses. C'est dire que les politiques de filet social sont loin de répondre en quantité et en qualité à cet objectif.

De véritables programmes modulés selon les types de pauvreté, en milieu rural, en milieu urbain, restent à définir, tant au niveau des objectifs, des moyens d'intervention que de leur articulation avec la croissance économique. Une telle démarche implique que le filet social soit repensé afin de jouer un rôle d'insertion et non d'indemnisation de l'exclusion.

Le dispositif actuel, tend en effet à devenir un système permanent et routinier "d'assistance sociale". En outre, il est porteur de dysfonctionnements tant en raison de l'imprécision dans la connaissance des personnes concernées et de leurs besoins réels que de l'acceptation implicite de leur incapacité à participer au processus de création de richesses.

Ce système a donc privilégié le traitement monétaire de la précarité, au détriment d'une action cohérente favorisant l'insertion et l'accès aux services sociaux.

Il importe par conséquent de mieux connaître les causes et les paramètres fondamentaux de la pauvreté dans notre pays. Il convient par ailleurs d'ériger la lutte contre la pauvreté non sous forme de programmes ponctuels, mais comme une action cohérente de longue haleine et à laquelle doivent s'adapter prioritairement les politiques macro économiques.

la lutte contre la pauvreté nécessite des réponses aux principales questions suivantes:

- Par quels moyens l'Etat peut il, faute d'assurer un revenu à tous, ouvrir des perspectives positives d'insertion et de réinsertion ?
- Quelles sont les catégories de population qui ne pourront en aucun cas trouver leur place dans le monde du travail, et quelles mesures devront être prises en leur direction ?
- Quelles catégories devront, de façon prioritaire, bénéficier du soutien de l'Etat ? Quel est le volume incompressible de cette demande ?
- Quelles mesures initier pour que la notion de solidarité nationale prenne son véritable sens ? Comment financer les programmes, et comment y associer la coopération internationale ?

Chômage et pauvreté constituent dorénavant le cadre d'appréciation de l'évolution des indicateurs sociaux de la conjoncture, ainsi que les critères de performance des résultats macro-économiques. L'ampleur du chômage et le développement de la pauvreté relativisent les améliorations qui ont pu intervenir ou qui sont attendues.

8. Le filet social :

Le moment est venu de procéder à une évaluation de la politique de filet social, en vue de son adaptation à une situation qui est devenue structurelle. Pour ce faire, il convient de s'interroger sur la pertinence des finalités, la précision des objectifs et l'efficacité des moyens retenus.

En effet, selon les résultats de l'enquête sur le niveau de vie des ménages (ONS 1995), environ 4 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté, et 22% de la population sont considérés comme vulnérables à la moindre détérioration des conditions économiques. La majorité des pauvres vit en milieu rural.

Ces indications permettent ainsi d'apprécier la pertinence et l'impact des programmes de solidarité tant du point de vue quantitatif, qu'au plan du ciblage de leurs bénéficiaires. Elles éclairent également sur l'ampleur des besoins qui restent à couvrir et sur l'impérieuse nécessité de substituer aux programmes partiels et conjoncturels une véritable politique sociale à moyen terme, articulée avec la politique de filet social.

9. La protection sociale :
L'exploitation des informations fournies a fait apparaître des insuffisances tant en matière de chiffres, qu'en matière de ratios susceptibles d'éclairer ou d'aider à l'évaluation des institutions contribuant à la protection sociale. Ces insuffisances portent tant sur le niveau des recettes que sur celui des dépenses.

On rappellera que le rapport du premier semestre attirait l'attention sur l'inadaptation de plus en plus prononcée du système de sécurité sociale au regard des objectifs qui lui sont assignés, en matière de couverture des risques, de prise en charge de la politique familiale et d'action sociale en faveur des populations handicapées et défavorisées.

La stabilisation des déficits de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et de la Caisse Nationale de Retraites, confirme l'inadaptation structurelle du système rendant inefficaces les efforts déployés à ce jour, dans la mesure où les équilibres s'effectuent au détriment de la qualité et du niveau des prestations.

En effet, la réduction du nombre de cotisants en raison du chômage et du développement de l'emploi non déclaré, rapportée à l'augmentation

constante du nombre de bénéficiaires et d'ayants droit, rend problématique la préservation du niveau des prestations.

Les déséquilibres structurels ont pour conséquence de créer un plancher au delà duquel les solidarités professionnelles et entre générations ne s'exercent plus, livrant à la marginalisation et l'exclusion des couches importantes de la population.

Les précédents rapports de conjoncture appelaient à une approche novatrice pour engager les indispensables réformes de fond, par une négociation avec l'ensemble des partenaires sociaux.

C'est ainsi que le système de sécurité sociale a continuer à évoluer sous tensions dues aux ressources courantes.

La persistance du niveau élevé de chômage, l'augmentation des effectifs des personnes exerçant des activités informelles et/ou souterraines, la poursuite des restructurations d'entreprises et le vieillissement de la population sont autant de facteurs influençant de façon forte le système. Une réflexion urgente doit être engagée sur les voies et moyens de préserver les équilibres financiers du régime national de retraite à court et moyen terme. De même, il devient socialement difficile de faire accepter les contraintes de ressources du système en reportant sans cesse une revalorisation légitime des pensions. La marginalisation sociale des pensionnés en raison des retards importants dans le versement des pensions et de la dégradation de leur pouvoir d'achat, constitue de plus en plus un problème social critique.

10. Economie de marché et politique sociale :
Si l'on cherche à caractériser l'impact de la conjoncture économique sur la sphère sociale, il est donc nécessaire de fournir au débat social un cadre d'évaluation fondé sur des indicateurs qui rendent compte des évolutions non seulement quantitatives mais aussi qualitatives des conditions de vie de la population.

Ces indicateurs sont au nombre de trois : emploi, revenu et consommation, et devraient constituer à l'avenir la finalité des politiques sectorielles, dans la mesure où ils sont les déterminants des grands équilibres sociaux. Il s'agira donc d'observer, d'expliquer les évolutions constatées, et de prévoir leur inflexions.

A la lumière de l'analyse des évolutions de la situation sociale et de leurs répercussions sur les conditions de vie de la population, il devient urgent de donner suite aux recommandations faites dans le rapport du premier semestre, à savoir " de présenter à des périodes régulières, un bilan exhaustif des résultats des différents types d'intervention en matière sociale. L'élaboration d'un véritable bilan social de la Nation doit pouvoir accompagner le bilan macro-économique et financier présenté par le Gouvernement ".

Les difficultés rencontrées dans l'appréciation des résultats obtenus par les différents secteurs et les différentes fonctions qui concourent à l'amélioration des conditions sociales de la population, semblent être liées à l'insuffisante articulation des moyens et des buts. Cela entraîne une nécessaire réflexion sur la politique sociale, ses buts et enfin ses moyens.

Les buts de la politique sociale se situent à deux niveaux ; le niveau qualitatif et permanent qui fonde la cohésion sociale (ex : la recherche de l'égalité des chances dans l'éducation) ; le niveau des objectifs précis et datés (ex : un programme de construction de logements sociaux).

Le débat social doit porter sur les principes de base qui doivent guider les interventions publiques, c'est à dire comment adapter les différentes formes d'intervention de l'Etat à la réalisation des finalités et des objectifs sociaux de la Nation dans le cadre d'une économie de marché. dans ce cadre, les questions suivantes peuvent être posées :

Le passage à l'économie de marché doit-il entraîner une remise en cause des fonctions de base de la politique sociale au sens large ou un

redéploiement des moyens ? L'approche budgétaire d'ajustement des dépenses publiques est-elle susceptible de confronter les finalités sociales ?

Le débat social dans cette phase de transition porte essentiellement sur les voies et moyens d'assurer sous contraintes nouvelles trois fonctions principales pour la collectivité et que l'approche budgétaire semble hypothéquer.

En premier lieu, il s'agit de savoir comment maintenir et promouvoir tout ce qui contribue à assurer sous la cohésion nationale et à améliorer le climat des affaires. Cela concerne les fonctions de souveraineté, d'infrastructures économiques, administratives, e communication, de commandement et de contrôle sans lesquelles une nation n'a plus ou peu de substance. Le financement de ces activités stratégiques doit s'effectuer sous la contrainte d'une croissance de ces dépenses supérieures, en générale, à celle du PNB.

En second lieu, il s'agit de savoir comment maintenir et promouvoir les activités qui participent au développement humain c'est à dire à la sauvegarde et à la promotion de la personne humaine. La tendance inhérente à toute société est non seulement de mieux se nourrir, mais aussi de mieux se soigner, s'éduquer, de se protéger contre les aléas de la vie, et de participer à la créativité culturelle universelle. L'économie de marché dont la finalité est la création de richesse ne peut ignorer cette tension lourde d'une demande résultant directement de la croissance. Le financement de ces activités demeure au centre du débat social et de l'économie de marché.

En troisième lieu, il s'agit de savoir comment sauvegarder et améliorer le système de redistribution et de transferts. Cette exigence est d'autant plus grande que les inégalités en matière de revenus auront tendance à s'accélérer avec l'extension des mécanismes de l'économie de marché. par ailleurs, le chômage engendré par les restructurations et l'absence de relance conséquence de la croissance sont des facteurs aggravant de l'accroissement du nombre de personnes tombant dans la pauvreté. A ces

populations fragilisées par nature (handicapés, personnes âgées) et qui appellent la consolidation des régimes de protection complémentaires.

Le financement de ces dispositifs, généralement fondés sur la socialisation du salaire, doit s'effectuer sous la double contrainte d'un fort taux de chômage et d'un encouragement à l'investissement privé par des dégrèvements fiscaux et des réductions de charges salariales. Le financement des activités de redistribution de la sécurité sociale, de la caisse d'assurance chômage, des retraites, des dispositifs de file social et d'emploi des jeunes ne peut être éludé plus longtemps sans constituer un danger d'accélération d'une paupérisation de couches encore plus larges de la population.

Toutes ces questions gravitent en définitive autour de la problématique des mécanismes de partage sociale des fruits de la croissance et de développement entre les différents groupes sociaux. Le débat social risque de se tendre un peu plus si la croissance hors hydrocarbures n'est pas significative. Car dans ce cas, la rente pétrolière que l'on reprochait d'être " confisquée" pour financer des dépenses non rentables du secteur public et en particulier celles du développement humain , serait nécessairement "détournée" au profit d'un groupe social donné que les lois du marché auraient privilégié.

Cette série d'interrogations conduit à l'émergence ainsi à poser le problème suivant :
-Comment adapter le service public, au sens large, à l' économie de marché afin que celle-ci puisse trouver un appui à son succès ? ou encore comment le service public puisse y trouver un appui à son succès ? ou encore comment le service public peut-il contribuer à l'émergence d'une économie sociale de marché ? Deux grands axes d'actions en priorité.

Le premier est celui qui est destiné à accompagner la croissance et les restructurations. l'action doit pouvoir se développer dans trois directions principales :

- une organisation du marché du travail,
- un système d 'assurance chômage et de réinsertion,
- un système de formation professionnelle orientée vers l'insertion et la reconversion.

Le second axe est celui qui porte sur une plus grande efficacité des services collectifs d'éducation, de santé, de logement, d'urbanisme. Il s'agit d'adapter et de rationaliser l'activité de ces services et d'y organiser des formes complémentaires de financement.

Ces deux axes de travail peuvent contribuer à l'efficacité et donc à un renforcement des missions du service public, conçu comme appui à l'émergence et à la pérennité de l'économie de marché.

La transition vers l'économie de marché, les réformes économiques et la mise en œuvre du PAS, ont ouvert le champ du débat social aux capacités de la société à réduire les inégalités, à sauvegarder la protection sociale, à améliorer les conditions et la qualité de la vie, à élargir l'accès à la décision économique, politique et sociale. C'est dans ce contexte, et selon ces finalités que l'on peut apprécier la question sociale dans ses rapports avec l'économie de marché.

2. ANNEXES : Graphes

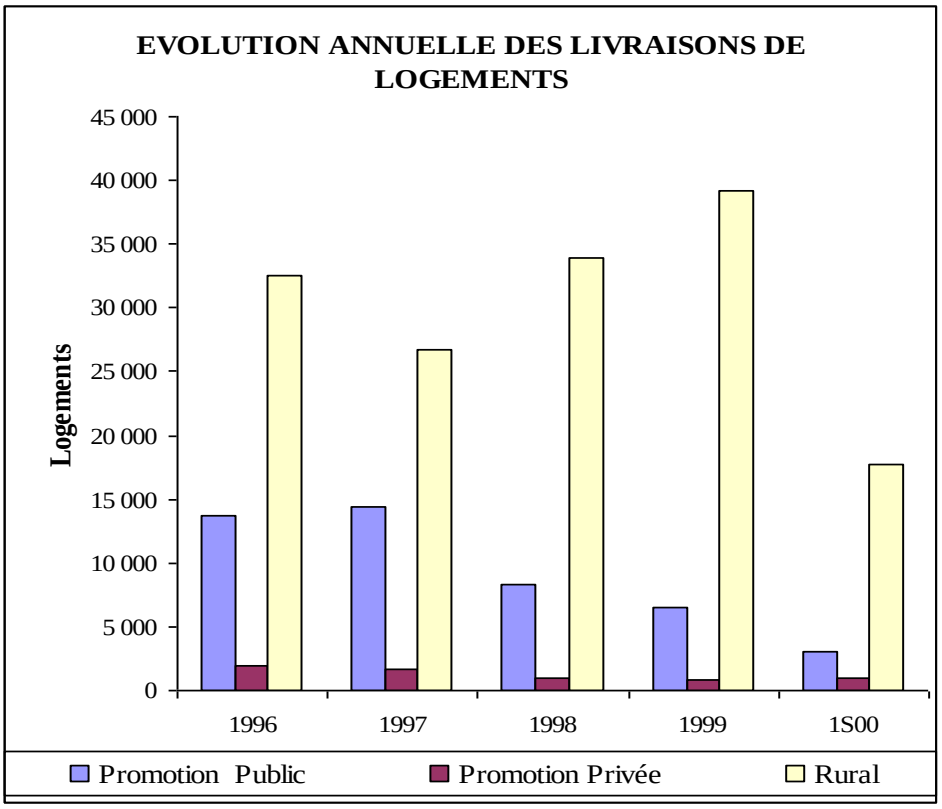

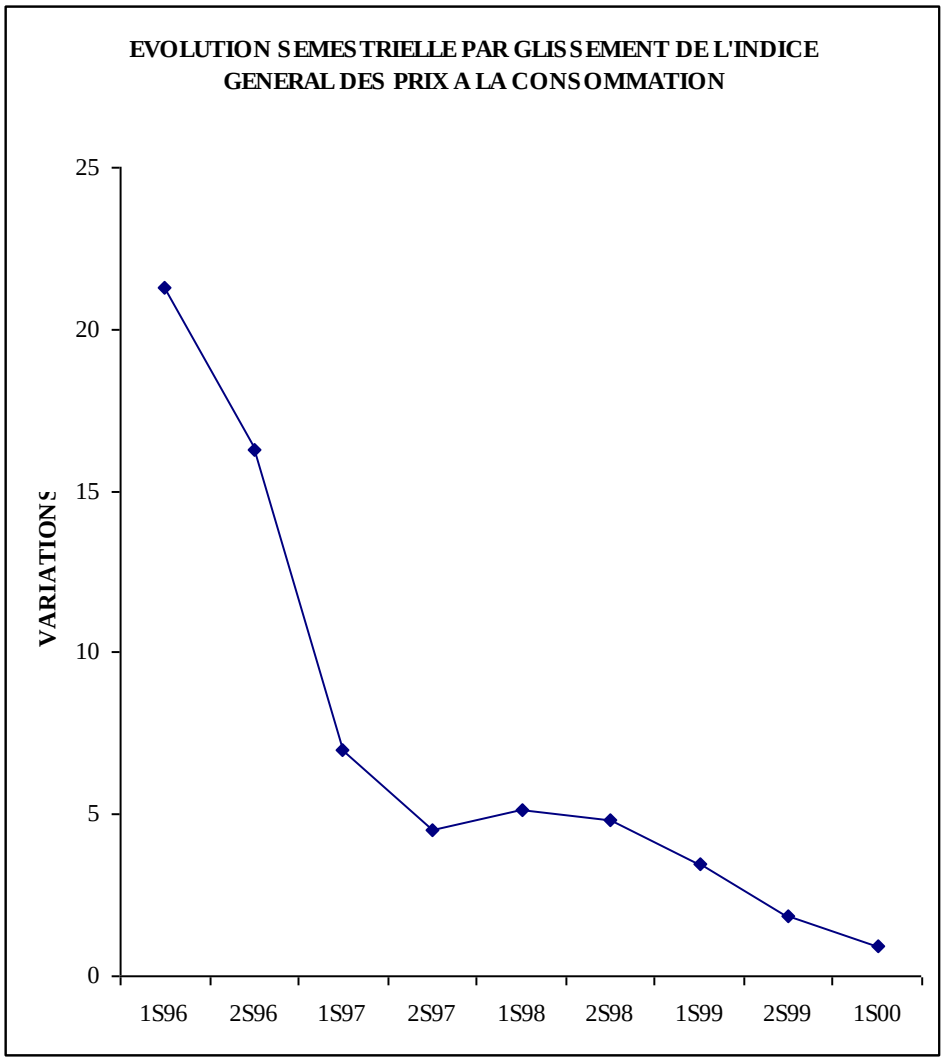
EVOLUTION SEMESTRIELLE PAR GLISSEMENT DE L'INDICE GENERAL DES PRIX A LA CONSOMMATION
VARIATIONS
25
20
15
10
5
0
1S96
2S96
1S97
2S97
1S98
2S98
1S99
2S99
1S00

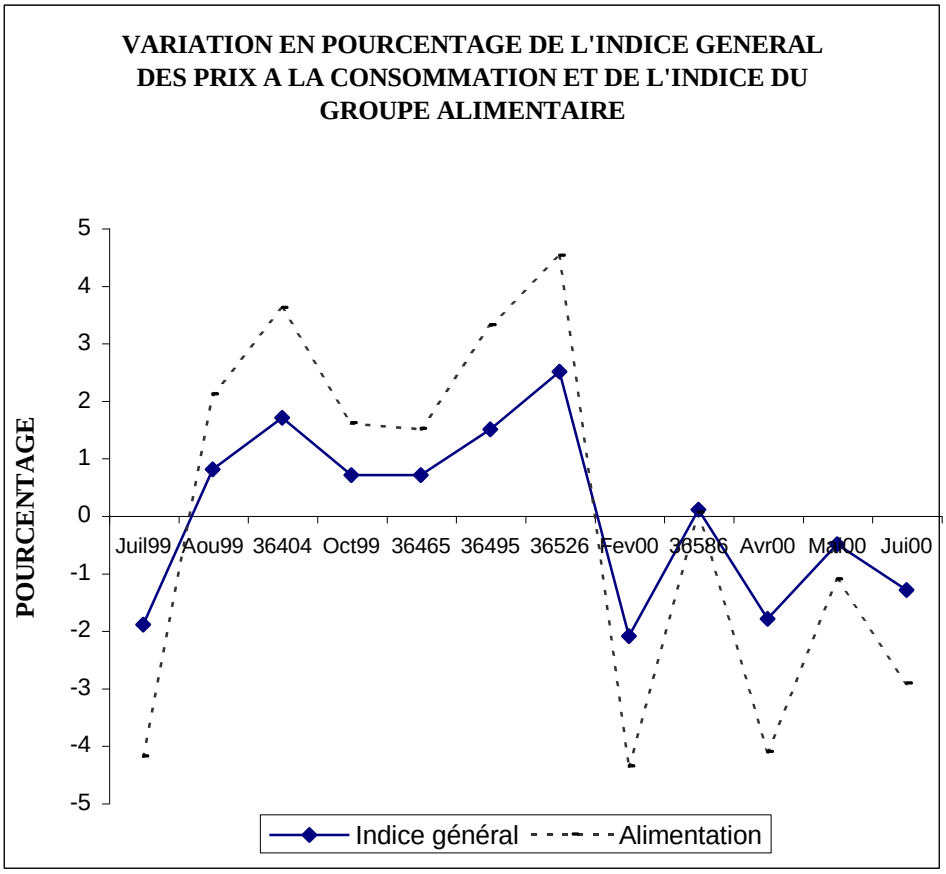
VARIATION EN POURCENTAGE DE L'INDICE GENERAL DES PRIX A LA CONSOMMATION ET DE L'INDICE DU GROUPE ALIMENTAIRE
POURCENTAGE
5
4
3
2
1
0
-1
-2
-3
-4
-5
Juil99
Aou99
36404
Oct99
36465
36495
36526
Fev00
36586
Avr00
Mai00
Jui00
Indice général
Alimentation

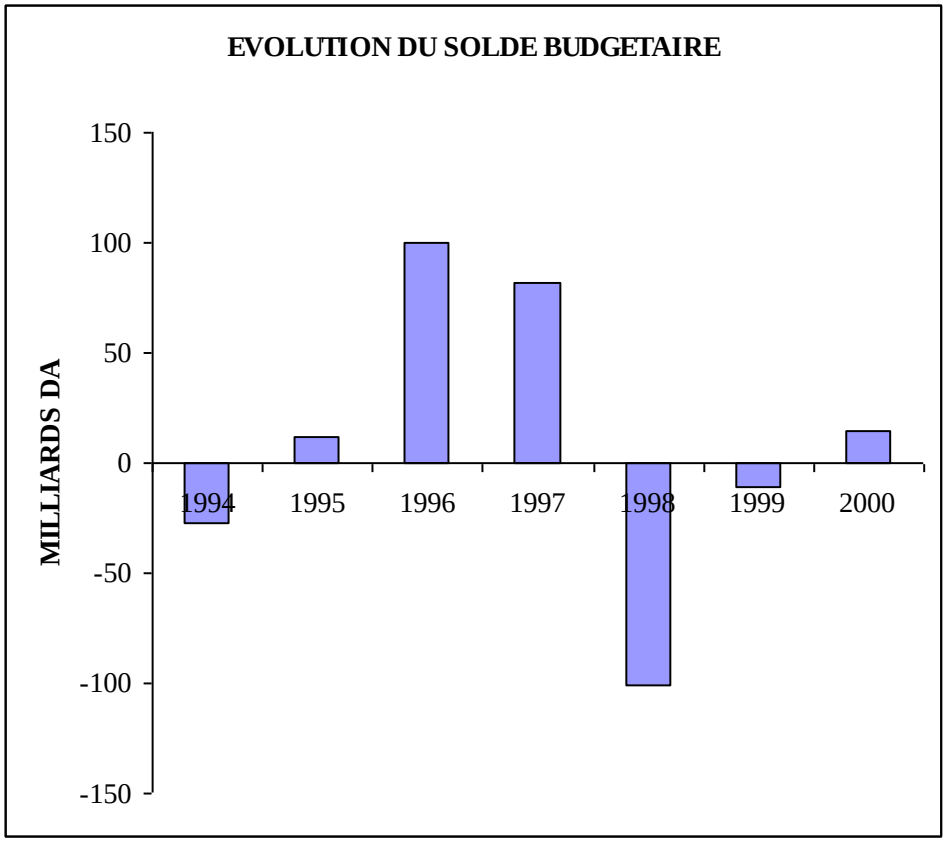
EVOLUTION DU SOLDE BUDGETAIRE
MILLIARDS DA
150
100
50
0
-50
-100
-150
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000

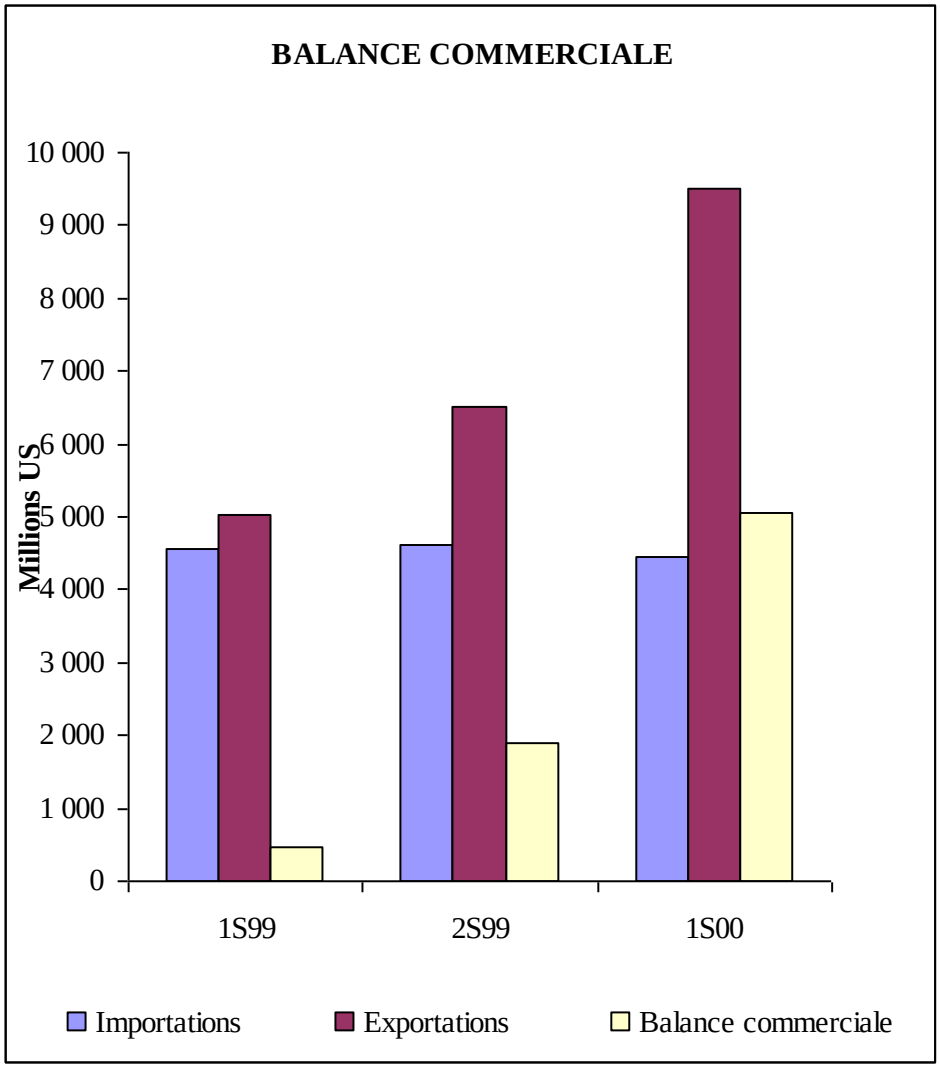
BALANCE COMMERCIALE
Millions US
10 000
9 000
8 000
7 000
6 000
5 000
4 000
3 000
2 000
1 000
0
1S99
2S99
1S00
Importations
Exportations
Balance commerciale

REMERCIEMENTS

Dans le cadre de l'élaboration du rapport sur la conjoncture du deuxième semestre 2000, les membres de la Commission de l'Evaluation, ont procédé aux auditions de :

- *Monsieur le Ministre du Commerce;*
- *Monsieur le Ministre de l'Habitat et de L'Urbanisme ;*
- *Monsieur le Ministre du Travail et de la Protection Sociale ;*
- *Monsieur le Ministre de l'Energie et des Mines ;*
- *Monsieur le Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ;*
- *Monsieur le Ministre de l'Industrie et de la Restructuration ;*
- *Monsieur le Ministre de la Participation et de la Coordination des Réformes ;*
- *Monsieur le Ministre des Travaux Publics,*
- *Monsieur le Ministre des Transports,*
- *Monsieur le Ministre de la PME/PMI;*
- *Monsieur le Ministre des Finances;*
- *Monsieur le Secrétaire Générale du Ministère de l'Agriculture ;*
- *Monsieur le Délégué à la Planification;*
- *Monsieur le Gouverneur de la Banque d'Algérie;*
- *Monsieur le Directeur Général des Douanes Algériennes ;*
- *Monsieur le directeur de l'Office National des Statistiques.*

- *Monsieur le Président du Holding " Sidérurgie –Mines";*
- *Monsieur le Président du Holding "Réalisation et Matériaux de Construction" ;*
- *Monsieur le Président du Holding "Homelec";*
- *Monsieur le Président du Holding "Chimie– Pharmacie-Services";*
- *Monsieur le Président du Holding "Agroman".*

- *Monsieur le Président de la CAP ;*
- *Monsieur le Secrétaire National chargé du secteur économique, représentant de Monsieur le Secrétaire Général de l'UGTA ;*

- *Monsieur le Président de la CNPA ;*
- *Monsieur le Président de la CIPA ;*
- *Monsieur le Président de la CSPA ;*
- *Monsieur le Président de l'UNEP.*

Les membres de la Commission de l'Evaluation tiennent à leur exprimer leurs plus vifs remerciements pour la qualité des exposés et des informations communiquées, ainsi que pour leur disponibilité, à l'égard de l'Institution.

VUE D'ENSEMBLE :

La conjoncture du second semestre s'inscrit dans le prolongement de celle du premier semestre du point de vue de l'évolution des équilibres financiers intérieurs et extérieurs , mais aussi du point de vue des résultats du secteur réel et des contraintes de l'activité économique.

Sur fond d'aisance financière , d'une ampleur exceptionnelle , des incertitudes continuent de peser sur le reprise économique du pays, dont les potentialités de croissance demeurent encore bridées.

La croissance économique pour l'année 2000 a été globalement faible et très contrastée en référence à la contribution des différents secteurs d'activité économique. En termes réels, le taux de croissance du PIB a été de 2,6%.
Par contre, les résultats macro-économiques ont permis de renforcer la position extérieure de l'Algérie par rapport aux critères classiques d'appréciation de même qu'ils ont permis de conjurer momentanément les effets toujours inquiétants d'une baisse brutale des cours du brut, la mise en place d'un fonds de régulation des recettes budgétaires participant à cette démarche.

La persistance des contraintes sociales, les contraintes de relance de l'investissement et la panne des réformes économiques sont les principales récurrences qui ont tendance à inscrire l'économie nationale dans une problématique marquée par de nombreuses incertitudes. La croissance encore teintée de mollesse et principalement tirée par les hydrocarbures n'arrive pas à s'installer durablement en dépit d'une légère amélioration du climat des affaires et l'accroissement de la marge de manœuvre des pouvoirs publics.

C'est donc dans une double dépression caractérisant à la fois l'offre et la demande que l'économie nationale a évolué en 2000 avec plus d'inquiétudes s'agissant des problématiques lourdes de mise à niveau qui vont conditionner notre capacité d'intégration dans le système de l'économie mondiale.

L'ambivalence de l'appréciation de la situation socio-économique, positive au regard des résultats obtenus sur le plan de la stabilisation macro-financière, moins satisfaisante à l'égard des processus de restructuration et de relance donne l'impression d'une économie toujours sous l'emprise de l'ajustement qui n'arrive pas à forcer la décision d'une croissance forte et soutenue. Il demeure néanmoins vrai que les contraintes y afférentes restent extrêmement complexes en référence aux données économiques, sociales et politiques qui ont tendance à se coaliser en synergie.

- **Des équilibres macro-économiques viables mais encore fragiles**

L'amélioration des équilibres macro-économiques a été plus importante que prévu. Qu'il s'agisse des finances publiques, des réserves de change, du ratio de service de la dette ou du niveau de l'inflation les progrès enregistrés sont indéniables et redonnent confiance dans les possibilités d'un retour à une situation normale et stabilisée.

Au cours du second semestre de l'année 2000, les cours du brut se sont maintenus à des niveaux appréciables, ce qui a eu un impact positif sur tous les indicateurs macro-financiers.

L'année 2000 s'est achevée avec un excédent global de la balance commerciale de 11,14 milliards de dollars. Le maintien des cours du brut à un niveau moyen, pour l'année 2000, de 28,7 dollars le baril, a permis la reconstitution des réserves de change qui passent à 11,9 milliards de dollars (contre 4,4 milliards de dollars, en 1999). L'encours de la dette extérieure a baissé de façon sensible, passant de 28,315 milliards de dollars, en 1999, à 25,261 milliards de dollars en 2000. Le ratio de service de la dette extérieure a, lui aussi, baissé de façon significative, s'établissant, en 2000, à 19,80%. Mais cela est beaucoup plus dû aux recettes tirées des exportations d'hydrocarbures qu'à une sensible diminution des remboursements, au titre du service de la dette.

Les dépenses budgétaires se sont élevées à 1178 milliards de DA et font apparaître un niveau de dépenses d'équipement supérieur de 72,19%, par rapport à l'année 1999.

Enfin, il convient de noter qu'au cours de l'année 2000, l'expansion monétaire a été modérée (12%) et que l'inflation a singulièrement reculé, passant à 0,34% (contre 2,6% en 1999).

Le compte courant qui a connu un déficit de 980 millions $ en 1998, un équilibre en 1999, enregistre un excédent important, estimé à 9,9 milliards $. Cette amélioration de la position extérieure renforce la viabilité de la balance des paiements. Elle permet, donc, de mieux asseoir la convertibilité commerciale et courante du Dinar.

En matière d'exportations, l'élément qui mérite, aussi d'être souligné, est la progression des exportations hors hydrocarbures, dont le volume passe de 410 millions en 1999 à 630 millions de dollars en l'an 2000. Cette tendance à la reprise des exportations hors hydrocarbures mérite de faire l'objet d'un examen détaillé, de manière à mieux cerner les facteurs qui ont favorisé une telle évolution, et donc, mieux concevoir les mesures de politique économique de soutien et de consolidation d'une telle reprise.

Il ne faut néanmoins pas perdre de vue le fait que les paramètres macro-financiers et les nouvelles parités économiques demeurent fragiles dès lors qu'ils ne sont pas tirés par une croissance suffisante ; le fait que les niveaux de performance de l'économie restent tributaires des cours du brut les expose à une vulnérabilité de tous les instants. L'insuffisance de capacités nationales d'accumulation et d'épargne contraint à la recherche de ressources à l'extérieur dont le coût reste prohibitif.

La baisse des tensions inflationnistes est un résultat important du processus d'ajustement et de régulation monétaire et financière. Elle s'inscrit dans la reconstitution des parités économiques et traduit un retour à l'équilibre au

niveau du marché avec la stabilisation de la demande et une réduction de la tension qui s'exerçait sur l'offre des produits.

Ce résultat nous interpelle toutefois tant il traduit une récession économique aussi profonde que durable.

L'assainissement monétaire et budgétaire entrepris à la faveur de l'ajustement, la forte réduction du pouvoir d'achat et la compression des effectifs des entreprises publiques ont fini par agir à la baisse sur le niveau de la hausse des prix. Ce résultat n'a donc pu être obtenu qu'au prix d'une extension du chômage et d'une forte contraction de la demande des ménages.

La réanimation de la demande par des programmes de relance économique orientés vers l'emploi butte sur des questions de programmation et semble objectivement contrariée par les limites des capacités nationales d'absorption. Ceci remet à l'ordre du jour la politique des grands travaux en faveur de laquelle le CNES a eu déjà à se prononcer.

La consolidation des équilibres macro-économiques place l'Algérie dans une meilleure position par rapport aux investissements extérieurs étrangers. Le marketing international et la revalorisation de l'image de marque de l'Algérie entrepris ces derniers temps et qui demeurent à poursuivre auraient dus déjà placer l'Algérie dans une meilleure position par rapport à l'attrait des investissements étrangers et la conclusion d'accords de partenariat.

- **Un déséquilibre marque de répartition des ressources.**

La question de la croissance interpelle également la répartition des ressources au moins à deux niveaux :
- la répartition des financements publics
- la formation et l'utilisation des revenus non salariaux

Dans le premier cas, la question budgétaire revient avec insistance dès lors qu'elle n'est pas accompagnée d'une programmation économique digne de ce nom. Les niveaux de réalisation budgétaire par rapport aux programmes retenus et les surcoûts des programmes publics d'équipement restent l'autre insuffisance cardinale de la mise en œuvre de ces programmes. Ceci renvoie à la double problématique de l'optimisation des programmes publics par rapport aux objectifs qu'ils sont sensés viser et de l'efficacité des dépenses publiques par rapport aux résultats obtenus.

Les dépenses budgétaires comme l'allocation des ressources au profit des secteurs économiques ou au profit des groupes sociaux dans le cadre du budget social de l'Etat appellent de multiples mesures de rééquilibrage au profit des secteurs porteurs à fort potentiel de croissance comme au profit de catégories sociales vulnérables.

Il reste difficilement compréhensible que l'amélioration notable des finances publiques ne soit pas mise au service de l'économie nationale pour permettre de réduire les grands déficits économiques et sociaux constatés. Le retard pris par la relance économique au moment où paradoxalement le pays ne manque pas de ressources alimente le scepticisme et réduit l'espoir.

Les déséquilibres de répartition des revenus ne sont certainement pas des questions de conjoncture. Ces questions tendent toutefois à s'inscrire dans la durée et à susciter la mise en place de mécanismes de transferts qui utilisent les interstices des systèmes de régulation en place.

Ces pratiques amputent le pays de ressources importantes qui auraient pu favoriser et soutenir la relance économique. A ce stade, se posent les questions de la fiscalité et des dispositifs du commerce extérieur mais aussi du marché informel qui prolifère et qui échappe au contrôle des pouvoirs publics et ce, dans les moindres de ses ramifications.

Ces pratiques nourrissent aussi des transferts importants de ressources vers l'étranger. Si la confiance envers la monnaie nationale semble revenir graduellement, à en juger par nombre d'indicateurs, il convient d'élargir le cercle des opportunités offertes au capital privé pour réduire ce phénomène sans transformer notre pays en une vaste décharge et consentir un droit d'accès aux multiples spoliateurs.

Le CNES a déjà eu à mettre en évidence le fait que le dogme de l'économie de marché qui contribue à amplifier et même donner une assise au phénomène de l'accaparement est aussi contraire à la rationalité que socialement dommageable tandis que la rigueur de l'organisation et les moyens mis en œuvre pour le réduire restent modiques, en tous cas sans aucune mesure avec l'étendue du phénomène.

Dans ce sens, il est important d'entreprendre une réflexion d'ensemble non seulement sur les mécanismes de transfert (que ce soit par le biais de la valeur administrée et du tarif douanier ou des multiples procédés qui favorisent l'évasion fiscale) mais aussi sur les modalités de récupération et de réinjection de ces ressources au profit de l'économie nationale.

Sans doute, le recul des pratiques bureaucratiques qui bloquent le recyclage des capitaux par le biais de l'investissement améliorerait les situations vis à vis des destinations de capitaux. Il est de notoriété que le refuge des capitaux dans la sphère commerciale réduit le risque lié à l'investissement, libère rapidement le capital et trouve des conditions locales de rémunération autrement plus avantageuses et des conditions extérieures plus sécurisantes.

Il faudrait aussi rappeler que l'acte commercial se situe dans un contexte de mobilité accrue et de circulation rapide de capital, de mondialisation, c'est à dire d'ouverture sans limites aux échanges, de stratégies occultes destinées à préserver des marchés captifs.

- **Des potentialités de croissance encore bridées**

L'année 2000 a été clôturée avec une consolidation appréciable des équilibres macro-économiques, confortée par la baisse importante de l'inflation et une augmentation substantielle des réserves de change. Une telle situation aurait pu constituer une opportunité de redémarrage de la croissance économique ; cette dernière continue néanmoins d'être toujours livrée aux contingences des réformes et aux schémas sectoriels de restructuration.

Le CNES a déjà noté que le cycle de reproduction de l'activité économique a subi plusieurs cisaillements : il est de moins en moins régénéré par la demande interne (intermédiaire ou finale) ; il est sevré d'apport en capital destiné à ressusciter les principes branches d'activité économique et ce, au moment où les importations s'imposent comme alternative de plus en plus forte en réduisant substantiellement les parts de marché réservées à l'offre nationale de produits industriels.

La relance de l'investissement n'a pas été au rendez-vous, en dépit d'une légère amélioration du climat des affaires. L'investissement reste toujours confronté à des problèmes administratifs d'accès au crédit et d'assiette foncière et contraint par la concurrence déloyale par le biais des importations ; la tendance graduelle à l'assèchement des rentes commerciales est malheureusement contrebalancée par l'évasion et la fraude fiscale malgré les efforts déployés.

La mise en place de mécanismes de gestion et de régulation compatible avec l'économie de marché et la problématique de la relance économique tendent à

s'échouer sur des questions préjudicielles de restructuration préalable cependant qu'elles gagnent de plus en plus en complexité.

Le débat sur les attributions sectorielles en matière de capitaux marchands de l'Etat et le recentrage de la décision entre les mains d'un centre de pouvoir unique devrait être définitivement tranché pour accompagner et accélérer le mouvement des réformes.

La faiblesse du dialogue social et de la communication institutionnelle ont produit un effet de cristallisation des positions des partenaires, y compris là ou les avantages collectifs sont de loin les plus importants. La contrainte majeure suscitée par les réformes économiques est leur validation sociale et la concertation joue un rôle fondamental à ce niveau.

Au niveau méso-économique, il y a lieu de noter la dislocation de la problématique inter sectorielle qui réduit les perspectives des articulations économiques. Du reste, la situation des secteurs traduit des positions différentes par rapport aux opportunités de relance offertes.

Le secteur industriel, hors hydrocarbures, a connu une augmentation de la production modérée (de 1,4%) due essentiellement au secteur privé (augmentation de 8%). Le secteur public industriel dans son ensemble connaît une baisse de 2,3% par rapport à l'année 1999, se traduisant par une baisse de 5% en valeur.

L'absence d'une stratégie industrielle qui aurait servi de cadre de restructuration de l'appareil productif national conduit à une asphyxie des entreprises dont le seuil critique a été atteint pour nombre d'entre elles.

Les hydrocarbures contribuent pour près de 35% au PIB. L'indice de production des hydrocarbures traduit une croissance réelle de 5,8%, corroborée par une hausse de l'indice des exportations de 5,7%.

Sur les hydrocarbures, les politiques et les niveaux de production sont largement déterminés par le marché international. Il y a lieu de s'interroger sur la place des hydrocarbures dans l'économie nationale, en notant que le secteur ne génère pas suffisamment d'externalités ou d'effets d'entraînements significatifs sur le reste de l'économie nationale.

Concernant le secteur des transports, sa modernisation devient un impératif pour la dynamisation de l'économie nationale. En dépit de desseins affichés, aucune stratégie définissant clairement les modalités de financement et de restructuration des différents segments du transports, n'a été dégagée y compris au niveau des priorités.

La production agricole a baissé de 4,3% par rapport à l'année 1999. Cette situation est générée par les fortes diminutions enregistrés dans la production des céréales (- 62%), des légumes secs (-53%) et des fourrages (-37%) en raison essentiellement des mauvaises conditions pluviométriques.
Hors céréales, la production enregistre une croissance positive de 2,8% par rapport à 1999, grâce notamment au développement des cultures industrielles, de l'arboriculture et des viandes blanches.

La phase actuelle de développement de l'agriculture, caractérisée par la mise en œuvre du Plan National de Développement Agricole, suscite bien des espoirs par rapport à la relance du secteur. Même s'il est encore tôt pour faire un bilan des actions entreprises dans ce cadre, il convient de noter la forte mobilisation autour du plan et l'adhésion de plus en plus importante des agriculteurs. La mise en œuvre du PNDA a d'ores et déjà permis de réaliser 52000 ha de plantations arboricoles, 31800 ha des plantations pastorales et 1,4 millions d'hectares de parcours qui ont entraîné la création de 135000 emplois.

- **Une vision micro-économique encore évanescente.**

Au delà de la faiblesse des résultats de croissance enregistrés dans certains secteurs d'activité et qui confirment la situation de fragilité des entreprises

publiques, les contraintes qui pèsent sur l'appareil productif national tendent à devenir des obstacles à la relance économique en raison de leur déstructuration profonde y compris dans les secteurs porteurs.

Après une tentative de sauvetage opérée par le biais des dispositifs mis en place, un grand nombre d'entreprises publiques est retombé dans une situation de décroissance quasi pathologique.

La conduite de la restructuration de l'économie en général et des entreprises publiques en particulier devrait s'appuyer sur une démarche cohérente associant les professionnels et les politiques de restructurations en cours devront prendre en compte la nécessité de la préservation de l'intégrité et la sauvegarde des moyens de production.

La pression fiscale, le manque d'intérêt de la part des pouvoirs publics à aider et promouvoir l'entreprise publique et privée, l'insuffisante protection de la production nationale et les difficultés inhérentes à l'environnement de l'activité des entreprises (notamment les banques) sont les thèmes récurrents qui soulignent la persistance des contraintes des entreprises aussi bien publiques que privées. La variété des formules de financement et la souplesse des mécanismes de crédit n'ont d'égal que leur caractère contraignant et de peu de flexibilité.

Le diagnostic de la situation des entreprises publiques a montré des insuffisances souvent aussi nombreuses que difficilement remédiables sans une mise à niveau qui exige une quantité importante de ressources; ces défaillances sont d'ordre managériales, technologiques, et organisationnelles et induisent une série de déséquilibres souvent irréversibles au niveau des structures de gestion et des situations financières des entreprises fortement compromises.

La nécessité de dépasser le clivage secteur public - secteur privé, qui a trop tendance à s'enfermer dans un débat à caractère idéologique, doit consacrer le fait de l'identité nationale du système productif dont il convient d'assurer la

préservation et le développement. La promotion d'un cadre commun de dialogue et de concertation doit permettre de réaliser un consensus national autour d'objectifs de redressement économique et d'alliances stratégiques de consolidation de filières de production.

Il existe entre les entreprises publiques et privées une communauté de situations et une même surface de revendications qui laisse apparaître les contraintes vécues par les entreprises (pression fiscale, ouverture débridée du marché, manque de protection de la production nationale). L'autre problème crucial posé est la reconfiguration de la matrice des activités économiques anticipées dans laquelle l'initiative publique et privée pourraient s'inscrire. Le problème posé à ce niveau est celui des choix économiques sous-jacents au processus de restructuration et de développement des activités porteuses d'avantages comparatifs ou d'activités de substitution des importations.

Le capital privé national résidentiel et non résidentiel est placé dans une position qui, faute d'une restauration des conditions spécifiques d'un redémarrage effectif des activités (différentiel encore important entre les niveaux de rentabilité et de rémunération entre les sphères commerciales et productive), continue d'alimenter la spéculation.

Il est important de sécuriser le capital privé pour réduire l'évasion des capitaux de la même manière, il est utile de repenser la fiscalité pour introduire plus de justice et réduire la pression sur les contribuables passifs et captifs.

L'investissement étranger qui, abstraction faite du secteur d'hydrocarbures, continue de bouder l'Algérie, attend que le secteur privé national s'engage plus volontairement dans les investissements productifs.

- **Une politique sociale qui reste a redéfinir**

Bien qu'il soit difficile aujourd'hui d'apprécier le degré de détérioration de la situation sociale, difficulté liée au poids de l'activité informelle qui touche

toutes les catégories sociales, la lecture des indicateurs statistiques atteste globalement d'une stagnation des conditions de vie en général :

- le taux de chômage se stabilise autour de 28%. Le niveau du chômage continue de faire l'objet de controverses, liées à sa définition et particulièrement dans la prise en charge de l'emploi informel.
- la consommation finale des ménages a connu une amélioration de l'ordre de 2% en volume ; la décrue observée au niveau des prix a également permis de stabiliser le pouvoir d'achat des populations,
- le revenu disponible s'est, quand à lui, accru de 5,6% en termes courants, soit de 2,8% en terme constant,
- l'épargne des ménages s'est accrue de 29% en termes courants et de 24,6% en termes constants.

Néanmoins, ces indicateurs globaux masquent mal le phénomène de paupérisation enregistré depuis le désengagement de l'Etat et la situation de précarité qui touche des populations de plus en plus nombreuses et que la Conférence Nationale sur la Pauvreté a permis de relever.

Les premiers résultats de l'enquête consommation des ménages 2000 montrent que 10% de la population la plus pauvre n'absorbe que 3% de la dépense totale, contre 30% pour la population la plus riche.

Les dispositifs mis en œuvre pour l'accès à l'emploi, l'accès au logement, et l'aide aux sans revenus, s'essoufflent sous la conjugaison des deux facteurs que sont l'absence d'optimisation des actions des pouvoirs publics et l'ampleur des besoins. L'absence de croissance soutenue dans les secteurs productifs qu'ils soient publics ou privés, met en péril la cohésion sociale. La création d'emploi reste faible et les mesures de compressions d'effectifs et de licenciements constituent encore une menace.

D'autre part, le système de protection sociale qui constitue également un instrument de stabilisation , et ce à travers les prestations des branches santé, famille, et vieillesse connaît de plus en plus de difficultés .

La demande de protection sociale, liée à l'évolution des conditions de vie a augmenté et ce, tant en termes quantitatifs que qualitatifs alors que l'offre tend à réduire son champ d'intervention. La consolidation ce secteur de la protection sociale sous-tendue par la recherche d'une plus grande efficience est rendue impérative par le coût social payé à l'ajustement et l'extension de la pauvreté.

Contrairement à une vision étroite , unilatérale et unique , la transition vers l'économie de marché n'induit pas inévitablement une remise en cause des fondements du système de sécurité sociale , mais doit au contraire , postuler sa consolidation , par le renforcement et la pérennisation de ses principes de base , assis sur la doctrine de la répartition et de la solidarité , comme puissants facteurs de préservation d'une cohésion sociale , fortement menacée d'effritement.

La réaffirmation de ces principes de base n'excluent pas, loin s'en faut , la nécessité d'une action vigoureuse d'amélioration et de rationalisation du fonctionnement de ce système par la recherche d'une gestion plus efficace et moins onéreuse.

S'agissant de la protection sociale en général, la prolifération des organismes de gestion se conjugue à l'émiettement des mécanismes d'intervention pour en réduire l'impact, en élever le coût et finalement en compromettre l'efficacité et l'équité.

La transition vers l'économie de marché devrait aussi et graduellement conduire à une refonte du système de protection sociale dans le sens d'une intervention plus rationnelle en direction des catégories les plus vulnérables.
Un équilibre est à rechercher entre la nécessité de l'intervention soutenue des pouvoirs publics dans le domaine de la protection sociale et l'assainissement du secteur, d'autant que ce dernier a absorbé, au titre des transferts sociaux, plus de 8%du PIB en l'an 2000, ce qui est en proportion considérable, alors que les objectifs fixés, ne sont pas toujours atteints.

La mise en œuvre des premières mesures d'assainissement du filet social, ont déjà fait apparaître un taux d'indus bénéficiaires de 12% au niveau national, atteignant dans certains endroits des taux supérieurs à 50%.

La question de l'optimisation de l'aide de l'Etat qui tend à se noyer dans un ensemble de dispositifs à l'efficacité douteuse et l'assainissement des listes des indus bénéficiaires qui absorbent une proportion importante de ressources, restent les principales préoccupations attachées à l'intervention des pouvoirs publics dans le domaine social compte tenu du niveau des ressources mobilisées.

Par rapport aux questions centrales de l'emploi seule une croissance économique soutenue est en mesure de réduire le volant du chômage.

La nécessité d'ériger la question sociale au rang de priorité nationale afin de préparer dans de bonnes conditions la transition économique en assurant la stabilité sociale se confond avec la redéfinition du rôle de l'Etat. Dans ce sens, il s'agit d'engager la réflexion sur une véritable politique de l'emploi en liaison avec les perspectives de relance économique, qui intègre les différents dispositifs dans une approche complémentaire et qui prenne en compte les caractéristiques nouvelles et les tendances lourdes d'évolution du marché du travail,

- **Des perspectives a court terme plus favorables**

Un certain nombre d'indices concourent à conférer davantage de visibilité et de lisibilité ainsi que plus d'attractivité à l'économie algérienne.
Le retour de l'Algérie sur la scène internationale pourrait aider à amorcer une normalisation de la situation économique, notamment avec la révision du risque Algérie par les organismes européens d'assurance crédit et l'intensification de la recherche de partenariats avec l'engagement de nombre d'entreprises étrangères en dehors du secteur des hydrocarbures.

Une meilleure confiance dans les institutions nationales semble aussi refaire surface. Des progrès perceptibles sont enregistrés dans le domaine de la bancarisation de l'économie. Les entreprises et les ménages déposent, de plus en plus, leurs ressources auprès des banques : La progression était de 20% en 1999 ; elle est de 25%, en l'an 2000.La chose, qualitativement notable, à souligner dans cette progression est qu'il s'agit de dépôts à terme.

La même tendance est observée aux CCP. Ceci peut être interprété comme un comportement qui renoue avec l'épargne, avec le retour de la confiance dans la monnaie, et peut être, la fin du comportement de « fuite devant la monnaie » qui est également attesté par un quasi alignement des taux de change sur les marchés formel et informel.

Cette nouvelle dynamique de l'épargne est corroborée par une progression des revenus non-salariaux à un rythme équivalent à deux fois celui de la richesse nationale ; et celle des revenus salariaux de 3 à 4% , soit le même rythme que celui de la richesse nationale.

L'autre élément à souligner est la baisse du taux de réescompte : pour les banques, il constitue le coût de la ressource banque centrale. Si en sus, 'il y a baisse du coût de la ressource - dite de marché - cela voudrait dire que les conditions d'une baisse ordonnée des taux d'intérêt sont réunies. L'intermédiation financière par les banques est facilitée par la quantité et le prix de la ressource.

Après l'amélioration au cours du premier semestre, la situation de la balance des paiements et des réserves de change, s'est consolidée au cours du second semestre 2000.
La position extérieure est, donc, favorable et constitue un élément important de la stabilité macro-économique. Ceci, d'autant plus que le service de la dette extérieure, qui était de 47% en 1998, de 39% en1999, est tombé à 19,8% en l'an 2000.

Autant d'éléments qui semblent indiquer qu'une certaine masse critique est atteinte pour relancer de façon plus soutenue la croissance économique, en ayant à l'esprit la nécessité pour l'économie nationale d'entreprendre les réformes indispensables pour se mettre au niveau de son contexte international et bénéficier des transferts que la mondialisation inscrit de plus en plus dans son système relationnel.

La restructuration du secteur des télécommunications, entreprise en 2000 avec la nouvelle approche en réseau et la mise en place de nouvelles structures de régulation participent d'un effort d'ouverture et de modernisation qui reste incontournable.

Il reste, de façon fondamentale et pour améliorer la programmation économique et l'évaluation, à renforcer les domaines de la planification et de l'information. La question de l'information et celle de l'instrumentation de la décision économique exigent l'élaboration d'un système de statistiques économiques et sociales cohérent et fiable et de développer l'encadrement instrumental de l'économie nationale.

L'autre aspect a trait à l'inexistence de projets porteurs sur lesquels pourrait s'appuyer la relance économique ou le développement économique en partenariat y compris dans le cadre de dispositifs de reconversion de la dette qui pourraient être mis en place. Il est important d'avoir à la fois les yeux fixés sur le moindre souffle de relance comme sur les restructurations profondes à engager au niveau des principaux secteurs d'activité et des entreprises.

En conclusion, il importe de souligner que la restauration des équilibres macro-économiques, avec notamment la réduction des tensions inflationnistes et l'accroissement des réserves de change reste d'un gain important pour l'économie nationale qu'il convient ni de perdre ni d'obérer.

Dans ce contexte, à la faveur du rétablissement de ces équilibres, l'économie nationale est appelée impérativement à renouer avec la croissance. Celle-ci doit s'inscrire dans le cadre d'une stratégie devant permettre d'agencer les objectifs

et les moyens de relance pour aboutir dans les meilleurs délais possibles à faire redémarrer notre économie.

La relance du programme des grands travaux avec l'achèvement prioritaire des chantiers ouverts restent toujours d'actualité compte tenu des effets attendus de telles démarches (effet multiplicateur). La relance des grands travaux doit contribuer de façon directe à la reprise de l'emploi et de la demande. En particulier, le lancement de programmes adaptés dans le BTPH devrait être la base d'une stratégie de relance intégrant les moyens industriels existants et favorisant l'investissement en partenariat.

1. EVOLUTION DES CONTRAINTES EXTERIEURES :

Durant l'année 2000, l'économie algérienne a évolué dans un contexte de bonne tenue des cours du brut et de raffermissement du dollar, monnaie du paiement des exportations d'hydrocarbures.
Les prix du brut connaissent, depuis la guerre du Golfe, des niveaux jamais atteints.
La hausse des prix de produits boursiers, tels le lait et le blé, a, aussi, été un des faits marquants de la conjoncture de l'année 2000.

En outre, la situation financière de l'Algérie semble appréhendée de façon moins sévère par les organismes d'assurance – crédit qui ne situent plus notre pays au même niveau de risque –pays.

C'est ainsi que la COFACE et DUCROIRE (Belgique) ont procédé à une révision à la baisse du risque – pays, ce qui pourrait être de bon augure (même si cela est insuffisant) dans l'optique d'un meilleur accès de l'Algérie au marché des capitaux et de l'attirance des investissements directs étrangers.

L'encours de la dette extérieure a baissé de 3,054 milliards de dollars, passant de 28,315 milliards de dollars, en 1999, à 25,261 milliards de dollars, en 2000.
Les réserves de change, elles, ont très fortement augmenté, passant de 4,4 milliards de dollars, en 1999, à 11,9 milliards de dollars, en 2000.

L'économie mondiale, après une croissance de 3%, en 1999, a poursuivi dans la même tendance, en 2000.
Cette dernière année a été marquée par une croissance évaluée à 4%.

L'économie américaine a, elle-même, vu sa croissance se maintenir à un niveau assez élevé, sensiblement égal à celui de 1999, soit 4%.

L'Union Européenne a, certes, connu une croissance plus soutenue qu'en 1999 (2%), mais sans commune mesure avec les prévisions de début d'année qui l'estimaient à près de 4%.

Cette croissance qui s'est, finalement, établie à moins de 3% a certainement pâti de la faiblesse persistante de l'Euro, avec ce que cela a engendré comme conséquences, tant au niveau de la politique monétaire commune qu'à celui de la politique économique.

L'Asie, elle, a enregistré une croissance très satisfaisante, si l'on songe aux effets dévastateurs que les économies du continent ont subis, suite à la crise financière qui les a touchés et qui a nécessité la mise en œuvre de restructurations importantes pour leur remise à flot.

Le Japon est, cette année, sorti de la période de récession qui l'a touché les années précédentes et a connu une croissance légèrement supérieure à 2%.
Mais, malgré ces bons résultats, l'économie mondiale donne des signes d'essoufflement.

L'économie américaine observe, depuis quelque temps, un certain ralentissement, ce qui risque d'avoir des répercussions sur l'économie mondiale, en général.
Le risque de récession, pour l'année 2001, est sérieux, si l'on s'en tient à certaines prévisions qui estiment la croissance de l'économie mondiale à 2,4% (soit 1,6% de moins qu'en 2000).

Le Japon, particulièrement, semble guetté par une récession au premier semestre de l'année 2001, avec une probable baisse des exportations de ce pays, du fait du ralentissement de l'économie américaine, d'une part, et une chute de la parité du yen face au dollar, d'autre part.

Les pays de la zone euro devraient, eux aussi, subir le contrecoup de la récession de l'économie mondiale, en 2001, avec le handicap supplémentaire de la persistance de la faiblesse de la monnaie unique face au dollar.

Les pays en développement seraient, selon ces prévisions, touchés par cette récession qui se traduirait, pour eux, pour une perte d'un point de croissance, en 2001 (4,2%, contre 5,2%, en 2000).

Pour les pays à revenus intermédiaires dont les perspectives de croissance sont largement tributaires de la situation économique des trois pôles que sont les Etats-Unis, l'Europe et le Japon, la poursuite du mouvement de désinvestissement dans ces pôles pourrait se traduire par une raréfaction des sources de financement et des débouchés commerciaux.

Le danger est que la récession économique qui risque de se produire, en 2001, amène avec elle son lot d'inflation.

La croissance assez élevée qu'a connue l'économie mondiale a pu absorber les effets de propagation de la hausse des prix, ce qui ne sera plus le cas en période de récession.

1.1 Conjoncture pétrolière :

Cette conjoncture s'est caractérisée par un raffermissement des prix du pétrole qui se situe dans le prolongement des décisions de l'OPEP de réduction de la production, prises en 1999.
Il en découle que les seuils atteints par les prix l'ont été, du fait d'une offre largement inférieure à une demande soutenue des pays industrialisés.

Ces niveaux de prix se sont maintenus, sur toute l'année 2000, exception faite du mois de décembre, au cours duquel les cours ont reculé. Le prix moyen du baril a été, en 2000, de 28,7 dollars.

La tendance à la hausse des prix du brut est due à trois facteurs :
- la stratégie de l'OPEP de maintenir le prix du brut entre 22 et 28 dollars, le baril ;
- le niveau bas des stocks dans la zone OCDE, notamment en essences et distillats,
- la spéculation.

Cependant, la fin de l'hiver dans l'hémisphère nord constitue, actuellement, une raison suffisante pour que les pays producteurs s'attendent, à un retournement du marché pétrolier, à partir du second trimestre de l'année 2001.
Ainsi la question d'un prix d'équilibre (tant pour les pays producteurs que pour les pays consommateurs) se posera de façon inévitable.

Il s'agira, alors :

- de préserver les intérêts des pays producteurs qui sont confrontés à l'évolution erratique des cours du brut ;
- d'aboutir à des niveaux de rémunération acceptables, entre les pays producteurs et les pays consommateurs, ceux-ci tirant déjà un double avantage en termes de taxes pour les Pouvoirs Publics et de profit pour leurs entreprises.

1.2 Contraintes liées à la dette extérieure et aux difficultés d'accès au marché des capitaux :

Les contraintes posées par l'endettement extérieur continuent de susciter quelques inquiétudes, même si, pour l'Algérie, l'encours a diminué en 2000 de plus de trois milliards de dollars.
Cette diminution a été rendue possible grâce à l'appréciation du dollar, ce qui constitue une cause, certes heureuse, mais sur laquelle l'Algérie n'a aucune prise.

Sera-t-il possible, à l'avenir, de compter de la même façon sur cette donnée exogène ?

Mais, la contrainte liée à la dette extérieure apparaît encore plus nettement, lors de l'examen du ratio de service de la dette.

Ce dernier qui entre, maintenant, dans un cadre normatif appréciable (19,8%), n'a pu atteindre ce niveau que grâce aux recettes issues des exportations de pétrole.

L'Algérie, qui n'a remboursé, en 2000, que 616 millions de dollars de moins qu'en 1999 (au titre du service de la dette), verrait ce ratio remonter de façon assez sensible, en cas de retournement du marché pétrolier.

C'est donc dire que la baisse de la dette extérieure (tant en termes d'encours que de ratio de service de la dette) ne peut être perçue que comme un motif de satisfaction tout a fait conjoncturel qui s'estomperait une fois les données exogènes favorables, telles le cours du dollar et le prix du brut, disparues.

C'est alors que se reposera, avec l'acuité que l'on connaît, la question des nécessaires arbitrages à opérer entre les impératifs de respect des engagements extérieurs et les énormes chantiers induits par la réorganisation de l'économie nationale (si tant est que cette question ait, un jour, cessé de se poser).

Un meilleur accès au marché des capitaux (en termes de montant et de conditions de taux et de délais de remboursements) atténuerait certainement l'impact de ce goulet d'étranglement.

En outre, l'Algérie qui a payé le prix fort pour l'ajustement de son économie devrait pouvoir compter sur la communauté internationale dans le domaine des investissements directs étrangers .

La législation algérienne, en la matière, est assez incitative, mais les signaux émis en direction de l'Algérie restent toujours aussi empreints de frilosité, à telle enseigne que les intentions émises en matière de coopération et de partenariat ne se traduisent toujours pas en actes concrets.

Enfin, dans le domaine du taux de change, la situation qui prévaut est celle d'une parité décroissante du dinar vis-à-vis du dollar et d'une bonne tenue de la monnaie algérienne vis-à-vis de l'euro.

Cependant, le paradoxe relevé ces derniers mois est celui d'une tendance à un ancrage croissant du dinar à l'euro, alors que cette dernière monnaie fait preuve d'une faiblesse persistante et peine visiblement vis-à-vis du dollar (dépassant rarement, en 2001, la valeur de 0,90 dollar.

1- EVOLUTION DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE :

L'activité du secteur industriel durant l'année 2000 a été caractérisée par les faits marquants suivants :

- Une nouvelle réorganisation de la gestion des capitaux marchands de l'état, intervenue impromptue en juin 2000, par le regroupement des entreprises publiques en cinq Holdings Nationaux au lieu et place des 11 holdings crées en 1996. Aussitôt mise en œuvre, cette nouvelle organisation conglomérale a été ensuite qualifiée de provisoire par les pouvoirs publics.

- Le Gouvernement prévoit dans son programme une nouvelle série de réformes économiques en direction notamment des secteurs de l'énergie et des mines, du système bancaire et financier et annonce trois nouveaux dispositifs sur la privatisation, l'investissement et la gestion des capitaux marchands de l'Etat.. Toutes ces intentions n'ayant pas été suivies de réalisations concrèts ont généré, une situation d'attentisme , de démobilisation de l'encadrement très préjudiciable et qui aggrave davantage la situation déjà précaire des entreprises.

- Des conditions macro-économiques extrêmement favorables dues à des recettes d'exportations en hydrocarbures jamais atteintes jusque là (de 21 milliards de dollars pour l'exercice 2000) avec un prix de baril de pétrole brut qui suit depuis avril 1999 une tendance continue à la hausse et qui s'est poursuivie pendant toute l'année 2000.

- Une inflation à fin 2000 de 0,34% contre 2,6% en 1999 et 5% en 1998.

- Une baisse des taux d'intérêt sans aucun impact sur la relance des investissements.

C'est donc dans un environnement général inapproprié et hostile que les entreprises publiques et privées ont continué à évoluer, les premières en se dégradant continuellement et les secondes en abandonnant parfois leurs métiers d'industriels pour investir des créneaux moins risqués et plus rentables tels les industries de montage ou carrément le négoce et la revente en l'état.
Toutes les thérapies apportées au niveau central par le biais des réorganisations et regroupements multiples et répétés, quelque soit leur nature et leur bien fondé ont montré leurs limites sans que la situation générale des entreprises ne s'améliore de manière durable.

Le secteur industriel public reste fortement dominant et participe à 75% des activités industrielles nationales.
Cependant , les entreprises publiques se caractérisent par une forte rigidité dans leurs fonctionnement et organisation , ce qui handicape lourdement leur capacité à s'adapter à l'ouverture du marché et relègue le taux d'utilisation de leurs capacités à un faible niveau, jusqu'à 30% dans certains cas.

Le secteur public souffre, par ailleurs, d'un désinvestissement cumulé sur plusieurs années, des retards enregistrés dans l'opération de mise à niveau de l'outil de production et du management et d'énormes difficultés financières qui tendent à l'inscrire dans un processus de récession préoccupant.

2. 1 - Evolution de la production physique :

2.1.1- Secteur public :

Durant l'année 2000, globalement la production physique consolidée des entreprises publiques, hors hydrocarbures, à baissé de 2,3% par rapport à 1999. En termes nominaux valorisés, la production à baissé de 5% par rapport à 1999 passant ainsi de 390 milliards en 1999 à 371 milliards en 2000.

Cette évolution , n'a donc malheureusement pas confirmé la reprise enregistrée en 1998, la première survenue depuis une décennie. Elle confirme plutôt que la dégradation du secteur public se poursuit sans que des solutions ne soient apportées de manière efficace et soutenue.

Cette situation montre , à l'évidence que le mal qui ronge ce secteur se situe au niveau de l'entreprise elle-même par suite de l'échec des différentes formes de restructuration et de filialisation opérées et qui n'ont pas permis jusqu'ici aux entreprises de renouer avec une rentabilité soutenue pour assurer durablement leur survie.

L'évolution de la production physique est très contrastée au niveau des différentes branches d'activités ; quatre d'entre elles affichent des croissances positives, il s'agit :

- De la branche sidérurgie/métallurgie (+5,1%) en raison principalement de la reprise de la production du complexe d'El Hadjar. L'entreprise Alfasid qui représente 80% de l'activité de la branche sidérurgique recentre d'importants problèmes de marché) que seules un partenariat d'envergure internationale est à même de prendre en charge de manière durable notamment en ce qui concerne la réhabilitation du complexe et l'apport d'un nouveau mode de management. Au plan financier, cette branche affiche un découvert bancaire d'environ 11 milliards de dinars.

- De la branche Electrique – Electronique (+3,4%) dont la majorité des entreprises enregistrent des croissances plutôt encourageants malgré la forte concurrence qui s'exerce sur leurs produits. Seuls ENIEM (-29%) et ENPEC (-9%) affichent des résultats négatifs,

Au plan financier, cette branche affiche un découvert bancaire d'environ 10 milliards de dinars.

- De la branche Matériaux de construction (+5,1%) due à une forte augmentation de la production de ciment dépassant pour la première fois le volume de 8 millions de tonnes avec des capacités installées de 11,5 millions de tonnes. Seul le groupe ERCO de l'ouest enregistre une croissance négative (-1,5%).

Au plan financier, cette branche affiche une trésorerie excédentaire de 8 milliards de dinars principalement au niveau de l'ERCE et l'ECDE .

- De la branche Chimie – Pharmacie – Engrais (+6,4%) qui confirme ,de plus en plus, la relative bonne santé de ses entreprises. Néanmoins, les entreprises SAIDAL et ENAD enregistrent un recul inquiétant avec respectivement (-13%) et (-12%), sur un marché que le secteur privé investit de plus en plus .

Au plan financier, cette branche affiche une trésorerie excédentaire de plus de 5 milliards de dinars.

Les autres branches du secteur public présentent une forte régression par rapport à 1999. C'est le cas :

- De la branche agro-alimentaire (-9,4%) dont la situation de certains produits devient très préoccupante. C'est le cas notamment des céréales et de leurs dérivés, de l'huile de table et de l'aliment du bétail. A titre indicatif, la production de farine a baissé de 12% au profit du secteur privé qui récupère de plus en plus des parts de marché. En effet, les

cinq sociétés ERIAD affichent toutes des croissances négatives allant de –3% à –18%.

La problématique du lait continue également de se poser avec acuité, le gel du prix du lait ,sans compensation financière au profit des entreprises publiques de production (depuis 1998) a généré 20 milliards de dinars de manque à gagner.

- De la branche Textiles et cuirs (-13,5%) confirment l'état de dégradation avancée de se secteur qui compte 70 filiales structurellement déficitaires en totalité. La valeur ajoutée de ces filiales est nettement insuffisante et parfois négative et interpelle encore une fois les pouvoirs publics sur l'urgence d'une solution à apporter à ce secteur. La privatisation rapide peut s'avérer dans ce cas une solution de sauvetage.

Au plan financier, la situation de la trésorerie est largement négative de 12 milliards de dinars en constante dégradation.

- De la branche Mécanique – Métallique (-1,1%) subit les effets de la récession qui touche les secteurs situés en aval. La situation de SNVI (-17%) devient critique. Pour cette entreprise , la recherche d'un partenaire à même de lui permettre une mise à niveau technologique appropriée et lui faciliter une ouverture sur de nouveaux marchés extérieurs devient urgente et vitale.

Au plan financier, la trésorerie à fin 2000 est largement négative, de l'ordre de 32 milliards de dinars.

- De la branche bois et papiers (-0,6%) dont l'activité « papier » (GIPEC : -16%), continu de rencontrer de sérieux problèmes de mévente et surtout de qualité due essentiellement à des problèmes de mise à niveau technologique des équipements.

Au plan financier, le trésorerie reste négative de 1 Mds DA.

2.1.2 Secteur privé .

La production physique du secteur privé enregistre globalement une évolution positive estimée à + 6,4% par rapport à 1999, réalisée essentiellement dans la branche agro-alimentaire (+11%) et dans celle de l'électronique (+20%). Cette évolution reste approximative faute d'un système d'information fiable et régulier permettant de mesurer, à l'instar du secteur public, l'activité des entreprises.

2.2 Agrégats financiers .

Le chiffre d'affaires global réalisé en 2000 en dinars courants pour l'ensemble de secteur industriel (public et privé) est de 543 milliards DA en évolution de 4% par rapport à 1999. Il faut noter que la part réalisée par le secteur privé (121 milliards de DA) est en évolution de 25% par rapport à 1999 et représente plus de 22% de celle du secteur public.

La valeur ajoutée globale générée est de 206 Mds DA en augmentation de 4% par rapport à 1999 intégrant une augmentation de 28% du secteur privé. En ce qui concerne le secteur public, il faut noter la forte croissance de la branche des matériaux de construction, en augmentation de 45%, et la faible performance de la branche « bois et papier » avec -12%.
D'une manière générale, les niveaux de valeur ajoutée dégagées par les entreprises publiques s'avèrent très souvent insuffisants pour rémunérer les facteurs de production.
Le découvert bancaire cumulé des branches du secteur public est de 33Mds DA et les excédents de trésorerie s'élèvent à 38 Mds DA. Le niveau de ce découvert continu de générer des frais financiers importants.

Les effectifs en poste à fin 2000 s'élèvent à 258 953 agents en stagnation par rapport à 99. Le secteur public, qui représente, 77% du total des effectifs est en baisse de 3% par rapport à 1999.

Les autres agrégats ont évolué par rapport à 1999 de la manière suivante :

- baisse considérable des investissements de -33%,
- baisse des stocks de produits finis -17%,
- le solde de la balance commerciale reste déficitaire mais en amélioration de +45%. En 2000, le taux de couverture des importations par les exportations hors hydrocarbures n'est que de 17%.

Conclusion :

La situation préoccupante du secteur public et la faible croissance enregistrée globalement dans la sphère industrielle doit être reconsidérée dans le cadre d'un plan de relance globale que la situation financière du pays rend aujourd'hui possible .

Les chevauchements de prérogatives et de compétences des différents organes de gestion et institutions en charge du secteur public doivent être définitivement tranchés.

Le pilotage des réformes par un centre de décision unique permettrait sans nul doute leur approfondissement et accélération.

Le partenariat et la privatisation, solutions privilégiées pour le très court terme, doivent être menées dans un processus associant les capacités d'accumulation nationales.

Par ailleurs, en matière d'investissement, il est fortement recommandé de transformer l'ensemble des régimes de bonification ou d'exonération prévues par le Code des investissements en régime général.

Les pratiques d'autorisations ou d'agréments doivent absolument être bannies car elles génèrent très souvent des lourdeurs bureaucratiques et sont à l'origine de corruption avérée.

Les procédures d'obtention du registre de commerce, actuellement très contraignantes, devraient être allégées et tendre progressivement a devenir un simple acte déclaratif.

3 . ACTIVITES DU SECTEUR DE L'ENERGIE ET DES MINES :

L'année 2000 a été marquée par une conjoncture très favorable au niveau des prix de baril sur le marché international dont le raffermissement s'est maintenu durant toute la période.

En matière d'évolution des activités il est a signaler que l'indice de production a augmenté globalement de 4% et que la valeur ajoutée s'est accrue de 72%. Ces résultats sont déterminés part les réalisations de la Branche Hydrocarbures (Sonatrach et ses filiales) qui représentent 95% du chiffre d'affaires de tout le secteur.

La production d'Energie primaire a augmenté de 3,6% et celle de l'activité de 2,4% seulement contre une croissance de la consommation de 5,9%.

Le production de produits pétroliers a diminué de 3,2% tandis que la consommation interne d'énergie a augmenté de 2,6%.

Il est à relever que la Branche Pétrochimie semble confirmer la reprise amorcée au cours du premier semestre et que celle des mines et carrières continue l'évolution positive constatée durant le premier semestre.

Au plan des exportations et avec un niveau de 124 MTEP le secteur a enregistré une croissance de 4,3%.

La participation du secteur privé dans les activités couvertes par le secteur a enregistré un chiffre d'affaires de 59.64 MDA soit 3% du montant global, pour un nombre de 2950 entreprises qui emploient 18123 agents.

3.1 Activités des Branches .

3.I.1 Branche Hydrocarbures .

Les actions engagées par le secteur en matière d'exploitation se sont poursuivies et ont permis durant l'année 2000 :
- d'accroître de 76%, le nombre de puits forés,
- de réaliser 11 découvertes dont 4 (quatre)

en association qui totalisent 163 millions de m3 d'huile et 23 milliards de m3 de gaz naturel.

Au cours de l'année 2000 le secteur a mis en exploitation deux (02) nouveaux gisements de brut et deux (02) de gaz naturel.

Pour ce qui est de la production commerciale en 2000 il a été enregistrée un accroissement de 3,6% avec 152MTEP qui concerne tous les produits avec cependant + 12,4% pour les GPL champs. La part de la production en association a été de 15% avec 21% pour le pétrole brut.

3. I.2. Branche transformation .

L'activité transformation de gaz n'a évolué que de +1,7% et la croissance enregistrée au premier semestre 2000 a été ralentie par le GNL (+0 1%) alors que le GPL a connu un rythme de 6,5%.

- l'indice de production du raffinage a augmenté de 4,7%.
- Pour ce qui est de l'électricité la production a augmenté de 3,2% par rapport à 1999 avec une puissance appelée de 4830 MW pour une capacité installée de l'ordre de 5926 MW.

3.1.3. La pétrochimie .

Après avoir connu durant plusieurs exercices des niveaux de production très faibles, cette branche semble avoir renoué avec la croissance puisqu'elle

enregistre en 2000 un taux de + 19,2% du essentiellement aux PEBD et PVC dont l'évolution a été respectivement de + 9,4% et + 132, 3% traduisant ainsi une amélioration du taux d'utilisation des capacités installées, sauf pour les résines (13%).

3.1.4. Branche mines et carrières :

L'année 2000 a connu dans cette Branche la poursuite des activités de recherche et de promotion et de partenariat dont la concrétisation est en cours. En matière de production l'amélioration de la production évoquée dans le rapport du premier semestre s'est confirmée au second, ce qui s'est traduit par un accroissement de 6,1% dù essentiellement aux agrégats (+14,32%) alors que pour les non ferreux et les phosphates ou enregistre une régression respectivement de 9,6% et 27,3%.

Dans cette branche le secteur privé a réalisé un chiffre d'affaires de 6028 MDA, employé 6346 agents et compte 689 entreprises.

3.1 Distribution d'Energie .

3.2.1. La consommation Nationale d'Energie .

Par rapport à 1999 cette consommation a atteint 27,5 MTEP soit un accroissement de 2,6% et se répartit comme suit :

- Electricité : 26%
- Produits Pétroliers : 41%
- Gaz naturel : 41%
- GPL : 7%

Par tête d'habitat la consommation est évaluée à 917 TEP et situe l'Algérie parmi les payés intermédiaires .

3.2.2 Distribution des produits pétroliers .

Comme déjà signalé dans le précédent rapport le secteur a poursuivi sa politique de développement de s moyens de distribution qu'il s'agisse de ceux de Naftal ou de ceux du secteur privé dont la participation a totalisé un montant de 780MDA pour un effectif de 2712.

En ce qui concerne la consommation les chiffres du secteur à fin 2000 indiquent une progression de 6,1% par rapport à 1999, et qui concerne particulièrement : le gaz, oil (+8,9%), les carburants GPL/C (+18,7%) et les Bitumes (+29%).

Cette augmentation des consommations confirme la reprise des travaux d'infrastructure amorcée au premier semestre 2000.

Quant à l'introduction de nouveaux carburants (Essence sans plomb et GNUC) les actions engagés jusqu'alors n'ont pas encore permis un progrès significatif dans l'attente des objectifs de diversification que s'est assignés le secteur.

3.2.3 Distribution du gaz naturel .

La consommation nationale a augmenté de 1,6% par rapport à 1999 et sa ventilation à travers entre les différents activités se présente comme suit :

- centrales Electriques : 39%
- unités GNL et autres : 33%
- consommation finale : 21%
- non énergétiques : 7%

La réalisation du programme de distribution publique de gaz n'a pas atteint les objectifs et seulement 65 localités ont vu l'achèvement des travaux sur les 134 prévues.

La participation du secteur privé dans la réalisation d'infrastructures de distribution du gaz naturel a concerné 785 artisans et entreprises et s'est traduite par un chiffre d'affaires de1775 MDA et d'emploi de 2245 personnes.

3.2.4 Distribution de l'électricité .

Avec un total de 20.8 TWH, la consommation d'électricité s'est accrue de 5,9%, tous niveaux de tensions confondus, alors que la production n'a augmenté que de 3,2%, la différence est dûe, selon le secteur, à la réduction du taux de pertes de transport et de distribution qui sont passées de 19% à 17%.

L'année 2000 a vu une hausse de +4% des raccordements qui concernent 155.989 nouveaux abonnés contre 150.009 en 1999.

Au cours de la période à fin 2000 dix huit (18) villages salaires ont été mis en service dont neuf (09) en 2000.

Quant à l'électrification rurale les réalisations de l'année 2000 ont atteint 2653 kms. En plus un nouveau programme 2001-2005 a été soumis à l'examen du Conseil du gouvernement et se fixe comme objectifs la réalisation de 19300 kms pour alimenter 1762000 foyers regroupés dans 356 centres.

L'électrification Agricole du Sud a été soutenue par le secteur qui réalisé 172 kms de lignes HT et 237 kms de lignes MT. Cependant la faiblesse des investissements n'a pas permis l'utilisation de cette disponibilité d'électricité.

La participation du secteur privé en 2000 a engagé 520 Artisans et Entreprises qui ont réalisé un chiffre d'affaires de 1290 MDA et employé 1640 personnes.

3.2 Les Exportations.

Du fait de la conjoncture favorable en matière de prix sur le marché international et de l'augmentation des volumes d'exportation d'hydrocarbures (+4,3%), les réalisations à fin 2000 ont totalisé, 21,1 milliards de dollars soit +75% par rapport a 1999 ce qui constitue un record jamais atteint.

La part des associés dans la balance des exportations en valeur est passée de 5% en 1999 à 5,5% en 2000 pour des montants de 605 millions de Dollars à 1,151 Milliard.

Pour les produits hors Hydrocarbures, les exportations du secteur ont connu une importante chute (-33%) en passant de 141,6 en 1999 à 94,3 millions de dollars en 2000, en raison du recul des phosphates et du GNL.

Par ailleurs l'analyse globale de la situation du secteur permet d'observer ce qui suit :

- Les investissements, très importants, qui sont dirigés vers les activités d'hydrocarbures ne font pas appel d'une manière satisfaisante aux moyens nationaux de productions de biens et de services en raison de l'absence d'un cadre d'incitation, d'organisation et de réglementation de l'intervention de l'Entreprise Algérienne et de l'utilisation de la production nationale.
- La mise ne œuvre d'une politique d'ouverture du marché dans les activités mines et carrières est de nature à encourager les investissements de sorte à accroître les capacités d'extraction et de traitement.
- La participation du secteur des Hydrocarbures à la création d'emplois durable demeure très faible en comparaison avec les possibilités qui devraient être affectes par le biais de la sous-traitance.
- La production d'engrais demeure très faible malgré l'existence d'une demande solvable.

Conclusion :

Bien que l'indice de production du secteur soit positif, il n'en demeure pas moins qu'il devient de plus en plus urgent d'élaborer une stratégie de développement de certaines filières dont l'apport à l'essor économique du pays n'est plus à démontrer.

Il s'agit essentiellement de la pétrochimie, des engrais, des fibres synthétiques, des lubrifiants, des produits miniers.

Le secteur des hydrocarbures devrait, en relation avec les autres administrations et autres institutions et organismes concernés, encourager le recours aux moyens nationaux d'études, de production et de réalisation en les impliquant dans toutes les opérations d'investissements qui utilisent de plus en plus les nouvelles technologies dans les équipements et les services installés et mis en service dans notre pays.

4 . EVOLUTION DE L'ACTIVITE AGRICOLE :

L'examen des données relatives à la conjoncture du second semestre de l'année 2000 permet d'attirer l'attention sur les constats suivants:

La décroissance enregistrée par le secteur s'est située entre –8% à –5%, cet écart est significatif de la faible maitrise des statistiques agricoles .

Le rythme contrasté de l'évolution de la production agricole reste insuffisant au regard d'une demande en pleine expansion .

Les productions stratégiques (laits et céréales) qui constituent une part importante de la ration alimentaire arrivent à péine à couvrirent 35% de la demande nationale .

Le manque d'encadrement des exploitations agricoles, la faible productivité et l'insuffisante connaissance des potentialités expliquent la faiblesse chronique des résultats enregistrés que les politiques menées par le passé ont fortement et structurellement sédimenté .

L'année en cours a été , par ailleurs, marquée par la mise en œuvre effective du Plan National de Développement Agricole(PNDA).

Pour rappel, le PNDA s'articule principalement autour du développement des productions adaptées aux zones naturelles et aux terroirs, de l'adaptation des systèmes d'exploitation des sols dans les régions arides et semi-arides, de

l'extension de la surface agricole utile (SAU) à travers la mise en valeur des terres par les concessions et du programme national de reboisement .

S'agissant du programme de la reconversion qui constitue un axe fondamentale du PNDA, l'insuffisance quant à la connaissance du potentiel agro-pédologique national, nécessaire pour apprécier correctement les particularités des zones, laisse planer un léger doute quant à l'efficacité totale de l'opération.

La faible place réservée à l'irrigation dans ce plan et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et la conduite des opérations liées aux crédits agricoles demeurent préoccupantes.

La problématique de préservation et de valorisation de la steppe, dans sa dimension d'écosystème aux équilibres très fragiles n'est pas explicitement appréhendée.

La très faible place réservé aux petits élevages, ainsi qu'à l'oeliculture et la viticulture risque de marginaliser davantage les petites exploitations.

Le PNDA, au niveau de l'approche agro-alimentaire, n'accorde pas dans sa logique une place prépondérante à la coordination à faire en amont avec le secteur industriel.

Enfin, l'octroi des concessions et le crédit agricole souffrent encore d'un manque de transparence liées à l'imprécision des critères d'accès.

4.1 Résultats consolidés de la campagne agricole 2000/2001.

Par rapport à l'année 1999, le taux de croissance enregistré en l'an 2000 a été de -4,33 %. Cette contre-performance est expliquée principalement par la chute de la production végétale (-13,99 %), due à la baisse des productions céréalière (-

51,83 %), fourragère (-35,63%), de légumes secs (-43,29%), oléicole (-22,95%) et dattière (-8,09%).

La production animale, en revanche, a vu son taux de croissance augmenter de +4,25 % (+3,88 % pour l'élevage et +4,98 % pour les produits de l'élevage).

Sans la céréaliculture, le taux de croissance de la production agricole globale (végétale et animale) est de +2,83 %.

Les volumes de production enregistrés durant cette campagne par rapport à la moyenne de la décennie 90/99 font ressortir les tendances suivantes:

Production (en 1.000 q)	**Production moyenne (décennie 1990/1999)**	**Production 2000**	**Tendance (%)**
Céréales	24128	9318	-62
Fourrages	8934	5677	-37
Légumes secs	469	224	-53
Cultures industrielles	4112	6100	+48
Pomme de terre	10218	12077	+18
Arboriculture	2933	4900	+67
Agrumes	3582	4800	+34
Dattes	3018	3930	+30
Viandes rouges (tonnes)	290150	310000	+07
Viandes blanches(tonnes)	178920	220000	+23
Lait(millions de litres)	1151	1650	+43
Œufs (millions d'unités)	2263	2500	+10

(source: Ministère de l'Agriculture –2001-)

L'examen de ce tableau montre que les tendances d'évolution de la production agricole 2000 par rapport à la moyenne de la décennie 90/99 montre une évolution positive à l'exception des grandes cultures affectées par la sécheresse.

L'évolution de la production agricole a enregistré en fait durant ces dernières années des amplitudes variables suivant les spéculations et ceci en fonction de leur degré de dépendance vis à vis des conditions climatiques. L'impact des variations climatiques saisonnières permet de distinguer trois catégories de productions agricoles:

- la première catégorie concerne les productions qui enregistrent des résultats presque toujours positifs et qui sont pratiquement "à l'abri" des variations du climat: ce sont les productions fruitières, les cultures maraîchères (notamment toutes celles menées en irrigué), les viandes blanches et les œufs;

- la seconde catégorie correspond aux activités qui réagissent peu (ou tardivement dans le cas de persistance des perturbations climatiques) aux effets de la sécheresse: ce sont surtout le lait, les viandes rouges et les cultures industrielles.

- Enfin, la troisième catégorie concerne principalement les grandes cultures dont la sensibilité particulière aux aléas climatiques explique en grande partie l'amplitude des variations de leurs niveaux de production.

4.2 La campagne 2001/2002 : préparation et conditions de son déroulement.

- **Campagne labours semailles:**

Les événements - majeurs qui ont caractérisé la campagne se résument dans:
- L'engagement des préparatifs sur le terrain dès le mois de juillet 2000,
L'annulation du système de préfinancement octroyé et son remplacement par un soutien lié au crédit mutuel débloqué après la réalisation effective sur le terrain constatée par un «service fait »
L'adaptation du soutien en fonction des zones céréalières (favorables, intermédiaires, faibles), et interdiction dans les zones menacées par la désertification.

Ainsi, l'ensemencement d 'une superficie de 3.000.000 ha de céréales répartie-comme suit:

Blé dur:	1 320 000 ha,
Blé tendre:	785 000 ha
Orge:	840 000 ha
Avoine:	55 000 ha .

- En matière de production de semences, les réalisations ont porté sur une superficie de 88.765 ha (semences de base et de reproduction) .
Ce programme est localisé au niveau des zones potentielles d'une part et selon le professionnalisme des agriculteurs d'autre part.
Ce programme fait l'objet d'un suivi particulier par les établissements et organismes spécialisés.
- Au plan de la fertilisation, on note une superficie fertilisée de 318.000 ha contre 112.000 ha en *199912000,* soit une progression de 185 %. Les superficies fertilisées sont localisées surtout sur les zones de bonnes potentialités.
- En matière de semences, les -volumes distribués par le réseau des CCLS s'élèvent à 1.275.000 qx contre 1.263.597 qx la campagne écoulée.
Les quantités livrées dans le cadre du programme intensification par le soutien sur le FNRDA sont évaluées à 718.000 q, soit 56% des quantités globales livrées par les CCLS (1.275.000 qx).

Aussi, le dispositif mis en place a permis la réalisation d'une superficie de plus de 450.000 ha conduite « en intensif ». Ce niveau de réalisation est nettement supérieur aux réalisations des campagnes écoulées en raison essentiellement du relèvement des niveaux de soutien financier par le FNRDA.

Les principes d'encadrement des opérations se résument ainsi pour les zones favorables à l'intensification de la céréaliculture:
- le soutien au développement de la céréaliculture dans les zones potentielles par l'octroi d'une aide pour la réalisation des labours précoces et - l'acquisition des intrants: les semences, engrais et désherbants. Le montant de cette aide a été fixé à 9.000 DA I'ha ;

le dispositif mis en place, assure dès le début de la campagne aux céréaliculteurs 'l'accès aux financements adéquats pour leur approvisionnement (crédit par le biais des caisses de la CNMA);
- Pour les zones de moindre production ont bénéficié quant à elles d'un soutien de 4.000 DA par hectare.

Au cours de cette étape transitoire, la pratique de la céréaliculture au niveau des zonés fragiles n'a pas été interdite mais n'a pas été non plus soutenue.
Au niveau des zones steppiques menacées de désertification, l'application rigoureuse de l'ordonnance n^{0} 7545 du 17 juin 1975 portant code pastoral qui interdit les labours dans ces zones a fait l'objet d'un rappel aux wilayas concernées pour le respect strict de cette mesure.

Ce dispositif a permis de créer un contacte direct entre les exploitants et les pouvoirs publics dans un esprit participatif.

Les ressources financières débloquées sont réellement valorisées au niveau du terrain. Contrairement au système antérieur, la transparence est de rigueur.
Ainsi, malgré les réticences exprimées par l'organisation syndicale, en début de campagne , à l'égard du nouveau dispositif du soutien mis en place par le Ministère de l'Agriculture, il a été enregistré une forte adhésion des céréaliculteurs à ce programme et un bon déroulement des opérations de labours et semis grâce à la mobilisation des intrants et à la sensibilisation des agriculteurs autour du Plan National du Développement Agricole (PNDA) favorisées par les conditions climatiques favorables de ce début de la campagne.

Les premières appréciations recueillies auprès de la profession et des institutions techniques laissent présager un début de campagne favorable grâce au bon comportement des semis.

Un dispositif de suivi et de Veille regroupant les intervenants de la filière, a été mis en place pour assurer le bon déroulement des opérations du programme intensification et la préparation du programme d'intensification 2001/2002.

En résumé, la campagne labours semailles s'est déroulée dans de bonnes conditions. La première étape de ce nouveau dispositif (spécialisation des zones, remplacement des opérations de préfinancement par un soutien lié aux opérations effectivement réalisées sur le terrain, mobilisation de l'encadrement technique autour d'objectifs bien ciblés...) a eu un impact positif et a recentré les préoccupations des céréaliculteurs sur le travail au champ.

D'autres part, les CCLS ont été déchargées du suivi financier comme auparavant pour se consacrer aux prestations de service aux bénéfice des céréaliculteurs.

- **Plantations arboricoles.**

Les plantations arboricoles et viticoles réalisées au titre de l'année 2000, tous programmes confondus s'élèvent 49.000 ha dont:
Arboriculture fruitière: 31.980 ha soit 10 % du potentiel en place
Viticulture: 17.020 ha soit 33 % du potentiel en place
Phoeniciculture: 3.500 ha soit 3,5 % du potentiel en place
A la faveur du renforcement du soutien aux différents programmes, les plantations actuellement en cours (clôture des opérations vers la fin mars) contribueront de manière significative à l'accroissement et au rajeunissement du potentiel productif.

- **Mise en valeur des terres**

Les superficies effectivement aménagées et~ exploitées à fin 2000 s'élèvent à 221.500 ha tous programmes confondus.
Il convient également de souligner la nette évolution des techniques d'irrigation économisatrices d'eau avec plus de 200.000 ha en cours d'équipement au titre du soutien du programme en cours.

- **Emploi**

Les premières évaluations opérées font ressortir la création de 133.500 emplois, tous programmes confondus.
Un dispositif de suivi rapproché des programmes est mis en place.

4.2.3 la mise en oeuvre effective du plan national de développement agricole (PNDA)et son impact sur le terrain:

L'évaluation première des actions entamées dans le cadre de ce plan montre des signes encourageants; le bilan établi pour l'année 2000 fait état:
- d'une extension de la SAU de l'ordre de 221.500 ha (mise en valeur des terres par les concessions, APFA, Programmes sectoriels déconcentrés, grande mise en valeur dans le Sud).
- d'une réalisation de 52.000 ha de nouvelles plantations arboricoles réparties entre les plantations fruitières(31 980 ha soit 10% du potentiel en place), la viticulture(17 020 ha soit 33% du potentiel en place) et la phoeniciculture (3500 ha soit 3,5% du potentiel en place).
- d'une réalisation de 31.809 ha de plantations pastorales et de I.447.400 ha de mise en défens de parcours dans 06 wilayates
- d'une création de 135 000 emplois au total.

Au plan du financement, la répartition des engagements relatifs aux principales filières a concerné les grandes cultures(406.200 ha dont 312.300 ha concernant les céréales), l'arboriculture fruitière(137.000 ha répartis entre 126.000 ha de nouvelles plantations et 11.000 ha de réhabilitation de verger), la viticulture(48.900 ha dont 47.400 ha consacrés aux nouvelles plantations et I.500 ha à la réhabilitation de vignes), l'apiculture (753.400 ruches) et l'aviculture(1.000.000 sujets).

Par ailleurs, et dans le cadre du programme de la mise en valeur par la concession, le deuxième semestre 2000 a enregistré la validation de 58 projets pour une superficie de 36 292ha.

La situation cumulée au 31/12/2000 fait ressortir le lancement de 230 projets pour une superficie de 237. 078 ha en mesure de générer 114.199 emplois.

Conclusion :

Dans la sphère économique du pays, l'agriculture participe pour plus de 12% au PIB et emploie près de 25% de la population active; elle utilise 47 millions d'hectares dont 8 millions d'hectares(ha) de SAU, 32 millions d'ha de parcours et 7 millions d'ha de forêts et d'alfa.

L'agriculture algérienne se trouve aujourd'hui face à un nouvel environnement marqué de mutations profondes inhérentes au nouvel ordre économique national et international. Il incombe, désormais à ce secteur vital des taches qui dépassent amplement les missions classiques purement marchandes.

Outre, le développement de la production, il doit assurer la conservation des ressources naturelles, la préservation et la dynamisation de l'emploi. Il doit également jouer un rôle fondamental dans la politique d'aménagement du territoire.

Sans rien occulter de l'importance déjà accordée au secteur de l'agriculture dans le passé, ni des efforts et moyens investis pour dynamiser la croissance agricole, force est d'admettre que pour des raisons tenant à la fois de la démarche suivie et des moyens adoptés, les objectifs attendus sont loin d'être atteints. En effet, les mesures conjoncturelles initiées et mises en œuvre à des périodes déterminées pour améliorer ses performances se sont avérées insuffisantes, d'où la nécessité d'une réflexion approfondie pour la redéfinition du mode et des formes d'intervention de l'Etat dans la perspective de l'économie de marché.

Dans ces précédentes productions, le CNES note que le secteur de l'agriculture reste encore inopérant face à la dépendance alimentaire et à la

promotion de l'économie nationale d'une façon plus générale ; ses importantes potentialités demeurent en situation de "jachère".

Il souligne que l'infléchissement de cette situation est tributaire de la mise en œuvre d'une politique économique et sociale globale à même de conférer à l'agriculture la place et l'importance qu'elle mérite.

Le CNES , saisi sur l'importante problématique de « la Stratégie Nationale de l'Agriculture » ne manquera pas d'apporter son éclairage et sa modeste contribution.

Il est admis que de nombreux textes et discours de politique économique donnent à l'agriculture un rôle fondamental dans l'alimentation de la population, cependant l'évolution du secteur a été pratiquement à l'inverse de cet objectif.

Ce décalage ne tient pas seulement à une question d'insuffisance en moyens, mais plus fondamentalement à l'incohérence des politiques agricoles qui se sont succédées.

Pour infléchir les tendances qui ont prévalu, le secteur table sur une approche novatrice qu'est le plan national de développent agricole .

L'objectif affiché par celui-ci est d'entraîner à terme l'émergence d'une agriculture moderne et performante capable de valoriser au mieux les importantes réserves de productivités qu'elle recèle et de faire face aux grands défis qui lui sont posés par le contexte économique nouveau.

L'approche revêt un processus irréversible; son le lancement a pratiquement atteint une "vitesse de croisière"; son élan doit être soutenu de manière constante.

5. EVOLUTION DU SECTEUR DE L'HABITAT :

la conjoncture pour l'année 2000 a été caractérisée par de meilleurs résultats physiques obtenus, autant pour les livraisons que pour les lancements. Au plan financier , il a été enregistré une réduction sensible des coûts de réalisation .
Ces résultats n'ont malheureusement pas eu d'impacts significatifs sur la situation réelle du secteur devant l'ampleur des déficits cumulés, estimées à 940.000 logements.

Par ailleurs, et en dépit des efforts entrepris , la problématique du financement du logement social reste toujours posée.

Le secteur de l'habitat est resté peu attractif à l'investissement privé, buttant principalement sur la question du foncier.

Aussi, l'absence d'un marché locatif, l'apport marginal de la promotion immobilière et foncière fait peser sur le budget de l'Etat l'essentiel des importants efforts financiers consentis.

La promotion immobilière reste faible et demeure affectée par des pratiques douteuses qui ne sont pas de nature a créer un climat serein, à même de favoriser son développement.

Les sociétés relais mises en place pour mieux encadrer le crédit au logement et le refinancement hypothécaire, en proie aux difficultés liées à l'inter-sectorialté, n'ont pas , jusqu'ici, canalisé en direction du secteur des financements significatifs.

Dans l'acte de bâtir, l'Etat continue à fournir le plus gros effort, sur les 132.000 logements livrés en 2000, hors mis les 32.000 logements relevant de l'auto construction et les 10.000 logements promotionnels, 120.000 logements sont pris en charge par l'Etat (répartis équitablement entre le "logement social" et "logements aidés").

L'Etat consent annuellement entre 50 à 80 milliards de DA, entre les diverses formules, " logement social", "logement évolutif" et "logements aidés" .

L'année 2000 a vu , par ailleurs, la persistance des difficultés vécues par les collectivités locales dans la distribution des logements. L'affectation des logements sociaux connaît encore sur le terrain des retards considérables et fait parfois l'objet de mécontentements violemment exprimés par les populations.
Cette situation, outre les retombées néfastes sur la crédibilité de l'Etat dans son rôle de puissance publique, occasionne des pertes financières importantes aux OPGI, pertes estimées pour les seuls loyers à 6 milliards de DA en loyers.

A la fin de l'année 2000, les logements non encore attribués sont évalués à 50.000 logements.

En matière de loyers le niveau de recouvrement ne dépasse pas le seuil des 44%. Les loyers dus globalement aux OPGI s'élèvent à 2,19 Milliards de DA par an dont près de 25% seraient imputables aux administrations et organismes publics .

En outre, faut-il rappeler que les bénéficiaires des logements sociaux se trouvent en majorité parmi les couches sociales les plus démunies et sont dans l'incapacité d'affronter l'obligation de règlement régulier du loyer, bien que fixé à 25DA/m² .

Le CNES, pour rappel , avait proposé dans un de ses rapports de libérer les prix de location et de rechercher une indexation relativement simple par rapport au revenu ; les collectivités locales devant supplier au différentiel.

S'agissant de l'habitat sommaire, le RGPH 1998 donnait 291.000 logements précaires dont 170.000 logements situés dans les villes.
En l'an 2000, il y a eu éradication de quelques 5000 logements.

En matière de la réalisation, le seuil de 14.500 DA le mètre carré habitable en moyenne à travers le territoire national s'est stabilisé grâce à une meilleure maîtrise d'ouvrage et une plus grande implication des maîtres d'œuvre.

En matière d'urbanisme, la croissance urbaine mal maîtrisée a donné lieu à un paysage urbain inachevé, constitué d'innombrables et interminables chantiers auxquels se sont greffés des ensembles d'habitations précaires.

Ces désorganisations se sont traduites au plan spatial par un développement urbain axé fondamentalement sur les extensions urbaines au détriment d'actions de revalorisation des tissus urbains (restructuration, rénovation, densification) . Sur le plan organisationnel, cette situation se singularise par un marché foncier opaque générant , à la fois , un foisonnement de constructions illicites , un développement de la spéculation foncière et une utilisation irrationnelle du foncier urbanisable. Ces désordres, au plan de l'urbanisme, se sont soldés par des constructions édifiés sur des sites non adaptés à la construction, sans permis de construire et sont restées sans viabilisation et sans équipements collectifs.

Par ailleurs, l'environnement institutionnel, législatif et réglementaire a très souvent contribué à maintenir voire à accentuer cette situation d'incohérence urbaine. En effet, les collectivités locales se sont vue attribuer par le code communal, une multitude de missions fondamentales en matière d'urbanisme alors que dans leur grande majorité, elles sont dépourvues de moyens financiers et humains adéquats pour remplir de telles missions.

Enfin, la mise en place des PDAU et la nécessaire mobilisation du foncier urbanisable se heurtent aux problèmes liés à la nature juridique des terrains (retard dans le cadastrale urbain) et au études techniques des sols (retard dans l'élaboration des études géo-techniques).

5.1 - Principaux résultats du semestre :

- **Livraisons et lancement des logements :**

Le nombre de logements livrés, tous types confondus et hors auto-construction, durant le 2ème semestre 2000 a été de 75.340 logements portant pour l'ensemble de l'année un nombre d'unités de 130.072, contre 124.308 logements pour 1999 soit une progression entre 2000 et 1999 de prés de 5%.

Cette augmentation est plus significative pour les logements sociaux locatifs dont le nombre est passé de 29.397 au 2ème semestre 99 à 38.277 pour le 2ème semestre 2000 soit un taux supérieur à 30%. Par contre, les aides à l'habitat rural et les logements promotionnels à caractère social ont grandement régrèssé passant respectivement de 22.040 au 2ème semestre 1999 à 16.717 au 2ème semestre 2000 soit - 24% et de 18.760 logements (2ème semestre 99) à 13.639 (2ème semestre 2000) soit - 38%.

Concernant la promotion immobilière et pour l'année, il a été enregistré 9.592 logements livrés contre 7.089 en 1999. Malgré une relative augmentation de 26%, l'offre de logements par le biais de la promotion immobilière reste marginale et n'arrive pas à prendre la place qui devrait être la sienne notamment au niveau des grandes agglomérations où la demande solvable est concentrée.

Le lancement des nouveaux programmes tous modes de réalisation confondus, a enregistré une nette régression. A fin décembre 2000, 81.312 logements ont été lancés contre 125.133 logements à fin décembre 1999.
Le rythme des réalisations des deux dernières années, a permis de résorber d'une manière significative les restes à réaliser cumulées sur les années antérieures.

C'est ainsi que les en-cours des programmes antérieures à 1997, ont été entièrement réalisés. Cependant, 5.026 logements, dont 4.503 localisés dans la

wilaya d'Alger, restent à résorber. Pour ce qui est des programmes lancés après 1997, la situation cumulée fait ressortir à la fin de l'année 2000 que sur les 200.000 logements notifiées, 152.899 étaient effectivement mis en chantier, dont 81.588 étaient livrés et que 47.101 étaient en cours d'étude. La mise en chantier de ces derniers est envisagé pour le 1er semestre 2001.

Il y a lieu de noter, qu'au cours de l'année 2000, le rythme des livraisons, même s'il reste insuffisant, a marqué un léger mieux par rapport aux années précédentes, à un moment où la tendance à la baisse des coûts et des délais de réalisation se renforce et se consolide.

Cependant, l'insuffisance des terrains d'assiette et la persistance de la problématique du financement du logement social, restent encore des obstacles à lever pour accélérer davantage le rythme des réalisations.

- **Situation Financière :**

Les consommations de crédits pour l'ensemble des programmes de réalisation, dont les logements sociaux , les logements aidés participatifs et les aides à l'habitat rural se sont accrues au cours du 2ème semestre 2000, enregistrant 37,043 milliards de DA alors que pour l'année 2000 elles ont atteint 70,807 milliards.

Le total des paiements effectives représente les consommations de crédits cumulés depuis 1997 jusqu'à la fin 2000. Sur les 70,807 milliards, 34,343 milliards concernent les programmes neufs de logements sociaux locatifs. Les programmes antérieurs à 1997, en cours d'extinction ont nécessité une consommation de crédits cumulée en 2000, d'un montant de 13,246 milliards de DA.

Dans le cadre de la résorption de l'habitat précaire, et des aides à l'accession à la propriété, les engagements de l'année 2000 se sont élevés à 16,610 milliards de DA dont 5,984 milliards pour le 1er semestre.

- **Urbanisme :**

Au niveau des plans directeurs d'aménagement et d'urbanisme (PDAU), il faut noter qu'à la fin de l'année 2000, 1.540 communes sur les 1.541 du pays étaient couvertes par un PDAU approuvé.

Concernant les plans d'occupation des sols (POS), il est enregistré pour l'année le lancement de 565 études dont 503 achevées et 290 approuvées. Les études finalisées et approuvées au cours de cette année sont en nette progression par rapport à l'année précédente, où l'on avait noté 266 études achevées et 191 approuvées.

A fin décembre 2000, le nombre de POS cumulés reste faible, malgré le renforcement des moyens d'études. Ainsi, sur les 2.929 études inscrites, 2.815 étaient lancées, dont 1.518 achevées et seulement 787 approuvées.

Au niveau des actes d'urbanisme, il faut remarquer l'importance des écarts entre, d'une part le nombre de demandes de permis de construire et de bâtir et le nombre des permis accordés, d'autre part.

L'année 2000 a vu l'enregistrement de 58.163 demandes de permis de construire ; 39.188 documents seulement ont été accordés ; on compte 992 demandes de bâtir accordés sur un total 2.262 demandes.

L'importance de ces écarts et le retard souvent mis pour l'octroi d'un permis, nous paraissent être une lacune difficile à admettre dont la mesure où elle contribue aux difficultés et aux blocages divers rencontres par les investisseurs et autres auto-constructeurs.

Dans le domaine du contrôle des actes d'urbanisme il est enregistré 22.226 infractions dont 8.564 pour le 2ème semestre et 21.194 sanctions dont 9.456 pour le 2ème semestre.

Ces chiffres font ressortir que pour la totalité des permis accordés soit 40.180 pour 2000, 22.226 infractions étaient prononcées. L'importance des cas d'infractions reste de notre point de vue préoccupante : les manquements graves constatés à la suite du séisme de Aïn Temouchent au niveau de certaines bâtisses confirment l'inefficacité des contrôles sur le terrain . Des travaux auraient été entamés sans aucune approbation et sans aucun avis des services techniques. Les lacunes décelées après coup ne se limiteraient pas au seul cas d'Aïn Temouchent ; des manquements similaires existent dans d'autres régions particulièrement au niveau des réalisations initiées par les auto-constructeurs.

Ce constat concerne de même les insuffisances de contrôle au plan de l'urbanisme, où des cités entières sont érigées dans l'irrespect total des règles urbanistiques élémentaires, défigurant les aspects fonctionnels et ceux liés au cadre de vie.

La question des contrôles techniques et urbanistiques se pose dans sa globalité avec une grande acuité. La mise en place de contrôle plus systématiques et plus efficaces devient impérative et urgente.

- **Aménagement foncier et travaux de viabilisation :**

Au niveau des études d'aménagement foncier, il a été lancée pour l'année 2000, 72.576 études dont 41.462 achevées, concernant les travaux de viabilisation, pour la même année, il a été enregistré le lancement de 155.123 chantiers dont 51.429 réalisés contre 128.771 lancées et 91.981 achevés, en 1999.

Ces travaux de viabilisation entièrement financés sur concours budgétaire buttent sur l'insuffisance des ressources allouées par suite des réévaluations occasionnées par les retards constatés.

En matière de financement des instruments d'urbanisme, les crédits de paiement alloués au cours de l'année 2000, ont été de 700 millions de DA dont 379,15 millions de DA pour le 2ème semestre 2000.

Concernant les consommations il a été enregistré 612,555 millions de DA pour l'année dont 464,985 millions de DA pour le 2ème semestre 2000. Comparativement au second semestre 1999, l'évolution a été de + 39,04 pour les allocations et de + 81,92% pour les consommations.

S'agissant des études et travaux d'aménagement du foncier, les crédits de paiement et les consommations au cours du 2ème semestre 2000, ont été respectivement de 4,190 milliards de DA et de 5,615 milliards de DA. L'évolution entre le 2ème semestre 2000 et la même période de 1999 est de +109,5% pour les dotations et +32,74% pou les consommations.

- **Gestion des parcs immobiliers :**

L'état du parc immobilier se dégrade de plus en plus. Sa gestion et son entretien par les structures actuelles ont montré leurs limites. D'autres moyens et solutions devront être imaginés pour tenter de sauvegarder ce patrimoine en déperdition .

Les structures actuelles en charge de la gestion des parcs immobiliers faute de trésorerie conséquente restent dans l'incapacité à prendre en charge les importants programmes de réhabilitation et de mise à niveau nécessaires.

Le taux de recouvrement des loyers par les OPGI déjà faible (56 % en 1999), est descendu à 41 % cette année, aggravant davantage leur trésorerie.
Ces entreprises souffrent, par ailleurs, du manque à gagner occasionné par les retards pris par les Collectivités Locales dans l'affectation des logements.
Le stock des logements non encore affecté est estimé à 50.000 à fin 2000.

- **Matériaux de construction :**

L'approvisionnement du marché en matériaux de construction les plus caractéristiques (ciments, aciers, bois) a été assuré normalement durant l'année.

Ainsi pour les ciments, il a été consommé par le secteur près de 9.507.232 tonnes pour l'année 2000 dont 5.253.750 tonnes pour le 2ème semestre 2000, marquant une augmentation de plus de 13% par rapport à l'exercice 99.

La production nationale de ciments a été la principale source d'approvisionnement. Ainsi sur les 9.507.232 tonnes consommées, 8.408.302 tonnes étaient livrées par les cimenteries nationales. L'importation ayant assuré l'appoint , soit 1.240.000 tonnes pour l'année dont 736.449 tonnes pour le 2ème semestre 2000.

La consommation d'aciers, constitués principalement par rond à béton, le treillis soudé et le fil d'attache, a été remarquable. Elle a subi une augmentation de près de 65% par rapport à 1999. Il a été consommé pour 2000, 1.192.016 tonnes au cours de l'année dont 715.456 durant le 2ème semestre 2000.

La part de la production nationale a été faible, se situant à la livraison de 6.7305 tonnes dont 13.133 en 2ème semestre 2000. Le reste des appoints en acier était assuré par l'importation rapportées en 2ème semestre 1999, les importations d'aciers (rond à béton) ont augmenté de 39% et constituent ainsi les 87% de l'offre.

Concernant la consommation de bois, la totalité de l'offre a été couverte par les importations. Le volume pour l'année 2000, a été de 164.940 m3 dont 73.330 m3 pour le deuxième semestre 2000, marquant une régression de 27% par rapport en 2ème semestre 1999.

- **Moyens de réalisation :**

Dans ce secteur, l'activité réalisation du logement à caractère social a été principalement assurée par des entreprises privées du type artisanale spécialisées dans les corps d'états secondaires.

Aussi, ce secteur a réalisé 91,6% des livraisons de logements et participe à la mise en chantier de près de 87,15% du programme lancé pendant la même période.

Malgré une présence plus significative des entreprises du secteur public pour cette année, participant à 12 % des lancements, celles-ci restent pénaliser par l'insuffisance des plans de charge liés à l'atomisation de la taille des projets. Par ailleurs, en dépit des efforts consentis par ces entreprises pour mieux s'adapter au marché , il demeure que leur situation financière reste fragile compte tenu des délais de paiement trop lent et des difficultés de recouvrement des créances.

Conclusion :

Au cours de l'année 2000, le secteur de l'habitat a été surtout marquée par le malaise social et les phénomènes de mécontentements et de violence survenus à la suite des attributions de logements. Cette situation dénote que le logement en tant que produit à caractère social, joue un rôle prépondérant dans la vie du citoyen algérien et à ce titre, il constitue un puissant vecteur de cohésion sociale.

La problématique du logement reste difficile à surmonter et subit le poids des déficits accumulés et aggravés par :

- la croissance des besoins ;
- la nécessaire résorption de l'habitat précaire ;
- l'insuffisant apport de la promotion immobilière privée ;
- le poids des financements supporté par le budget de l'Etat pour faire face, à la fois, aux constructions nouvelles et à la réhabilitation du parc existant ;
- les exigences individuelles de confort et d'indépendance générées par les transformations des structures familiales.

La maîtrise de la question de l'habitat nécessite une prise en charge conséquente à travers peut-être un programme spécial pluriannuel en réponse aux attentes légitimes des populations frustrées.

Pour contenir la pression exercée par la demande, il serait souhaitable de faire :

- émerger un marché immobilier promotionnel et locatif,
- doter le logement à caractère social, d'un statut spécifique,
- diversifier la typologie du logement pour l'adapter aux spécificités locales et aux revenus,
- instituer un fichier des demandes de logement au niveau local et national pour identifier les besoins réels et assainir la demande.

Par ailleurs, il est recommandé de réviser à la hausse le montant de l'aide accordée à la promotion du logement rural, et d'élaborer des textes réglementaires déterminant les critères d'attribution de ces aides à l'image du logement social.

Le logement social tel qu'il est conçue , outre son poids sur le budget de l'Etat, ne constitue pas un produit en mesure de structurer" la ville". A ce titre, les caractéristiques de l'habitat traditionnel constituent une base de ressourcement pour les projets intégrants les impératifs de la vie moderne et les besoins infra structurels nouveaux. L'organisation de concours et de recherche dans ce domaine, moyennant un cadre stimulant doit être encouragé.

Enfin, les éléments de la problématique de l'habitat soulevés dans les précédentes productions du CNES méritent d'être approfondis, notamment pour les aspects liés:

- aux différentes aides mises en œuvre et à développer en direction des ménages à faible et à moyen revenu pour les impliquer davantage dans la réalisation de leur logement;
- au mode de financement du logement à caractère social et la redéfinition du concept du logement aidé;

- aux mécanismes à mettre en œuvre pour assurer une répartition équitable et transparente du logement à caractère social;
- à la fragmentation des tissus urbains liée à la non-maîtrise de la croissance urbaine;
- à la gestion et à la réhabilitation du parc immobilier existant;
- à l'émiettement des programmes générant des difficultés pour les entreprises publiques dont les capacités de productions sont fortement sous-utilisées;
- à la relation entre la stabilisation du coût de production du logement et la qualité du produit;
- aux irrégularités constatées en ce qui concerne l'acte de bâtir.
- à la problématique du recouvrement des loyers et la problématique des logements non encore occupés;
- à la stabilisation des populations rurales en relation avec la politique de l'aide à l'habitat rural.

6. EVOLUTION DE L'ACTIVITE COMMERCIALE :

La conjoncture du secteur du commerce, pour le second semestre 2000, a été déterminée par :

- l'évolution des variables fondamentales du secteur (consommation, variation des prix nationaux et internationaux, évolution du commerce extérieur)

- La persistance de phénomènes récurrents : le secteur informel et le lancinant problème des exportations hors hydrocarbures.

- L'apparition d'un déséquilibre sur le marché d'un produit de première nécessité : le lait

- Les mesures de politique publique en matière de contrôle et d'organisation du marché , de registre de commerce, de protection de la production nationale et des préparatifs des accords avec l'Organisation Mondiale du Commerce et l'Union Européenne.

- I) - L'évolution des variables fondamentales et de la commercialisation de certains produits :
- Le commerce fait partie du secteur des services qui, globalement, a connu pour l'année 2000 ; un taux de croissance consolidé de 4.86 % . Selon les responsables du secteur ; c'est un chiffre encourageant, mais qui n 'exprime pas suffisamment les potentialités du secteur, notamment, lorsqu'elles sont mises en relation avec la reprise de l'industrie dans le secteur privé.

- De manière particulière, les indices du commerce intègrent la consommation, les prix et les échanges extérieurs.

  En matière de consommation, la Dépense Intérieure Brute a augmenté de 5% . Ceci signifie-t-il qu'il y a eu une amélioration pour le citoyen , en terme de consommation per-capita ? La prise en considération d'autres données indique que la consommation des ménages est demeurée stable.

Durant le 2ème semestre 2000, le marché intérieur a été caractérisé par une disponibilité (au stade de la distribution) des produits alimentaires de large consommation, fruits, légumes et des matériaux de construction de base.
Cette grande disponibilité des produits résulte de la libéralisation du commerce extérieur et de la déréglementation des prix des produits de première nécessité (sauf pour le lait en sachet et la farine de panification) d'une part, d'une assez bonne année agricole, d'autre part.

S'agissant du comportement des consommateurs, il est à noter que la disponibilité et la diversité de l'offre à tous les stades de la distribution contribuerait à la rationalisation de la consommation.

Pour **les huiles alimentaires raffinées**, les quantités vendues, au cours de l'année 2000, par les filiales du groupe ENCG, sont de l'ordre de 200.000 tonnes.

Ces quantités sont en baisse de 44% par rapport aux réalisations de l'année 1999 et de 32 % par rapport aux réalisations de 1998 .

Cette chute de la production de l'ENCG serait due à la vétusté de ses équipements dont les arrêts perturbent souvent les cycles de production, et à l'absence d'investissement visant la modernisation des différentes unités.

Toutefois l'apport du secteur privé, dont les capacités de production installées avoisineraient les 200.000 tonnes/an, est venu combler les parts du marché antérieurement occupé par l'ENCG .

Concernant l'approvisionnement du marché en **fruits et légumes**, il a été marqué durant le 2ème semestre 2000, par une offre appréciable pour l'essentiel des fruits et légumes frais de saison.

S'agissant du prix du sucre, ce dernier a enregistré, au terme de l'année 2000, une hausse de 36 % passant de 184 $/tonne à 251 $/tonne.

L'approvisionnement du marché en **matériaux de construction**, quant à lui, a enregistré une résorption du déficit de production en ciment gris, observé durant le 1er semestre 2000 grâce à l'amélioration de l'offre issue de la production nationale.

Les quantités distribuées en ciment durant le 2ème semestre 2000 sont estimées à 711.439 tonnes/mois. Ces ventes sont identiques à celles réalisés durant le 1er semestre 2000 et le 2ème semestre 1999 (respectivement 711.882 tonnes /mois et 711.200 tonnes / mois).

Pour le rond à béton, 17.973 tonnes/mois ont été commercialisées au cours du second semestre 2000. Ce qui représente une hausse de 29% par rapport aux réalisations du 2ème semestre 1999.

Enfin, en matière de disponibilité des produits, la tradition en la matière est de prendre en considération l'exception ; c'est-à dire les produits qui posent un problème. Si pour le premier semestre, c'était le ciment ; le second semestre 2000 a été marqué par une forte perturbation sur le marché du lait (voir infra).

En matière d'évolution des prix : Pour l'ensemble, les prix sont demeurés stables,et des fois, pour certaines filières, ils ont accusé une baisse . Pourquoi en-est-il ainsi ? Cela est-il dû à la propagation de la variation des prix internationaux sur le marché intérieur ? En particulier, est-ce-qu'en cas de tendance baissière sur le marché international – pour un produit déterminé - trouve - t- on la même tendance à la baisse sur le marché intérieur ? Ce qui serait, le cas échéant, la traduction d'un effet concurrentiel.

La réponse des responsables du secteur est que, d'une part, l'effet prix de la concurrence internationale ne joue que pour certains produits, et que d'autre part, lorsque l'effet joue, cela se traduit toujours dans le signe de la variation; mais pas toujours dans l'amplitude de la variation.Cela implique que les conditions d'un marché concurrentiel ne sont pas, encore, toutes réunies, et qu'il y a des mesures de politique publique à envisager.

En pratique, on a relevé, lors du second semestre 2000, une baisse des prix des produits agricoles et un renchérissement des prix du blé, du sucre et du lait en poudre, du fait de l'évolution des prix de ces produits sur le marché international.

En effet, le marché mondial s'est caractérisé par une hausse importante du prix de la poudre de lait, passant ainsi de 1380 $/tonne en 1999 à 2197 $/ tonne à fin 2000, soit une hausse de près de 60%.

Cette situation s'est répercutée sur le marché intérieur, en aggravant le prix de revient du lait pasteurisé.

La même situation a été constatée pour le blé tendre dont le prix est passé d'une moyenne de 121 $/tonne (2ème semestre 1999) à 136 $/tonne (au courant du 2ème semestre 2000), soit une hausse de 12%.

Enfin, de façon générale, le renchérissement des prix à l'importation s'est aggravé par la dépréciation du dinar, par rapport au dollar (chute de 16% entre les deux périodes).

S'agissant du sucre, ce dernier a enregistré, au terme de l'année 2000, une hausse de 36 % passant de 184 $/tonne à 251 $/tonne.

En matière d'échanges extérieurs : En raison de l'envolée du cours du pétrole, la balance commerciale a enregistré des résultats exceptionnels, qui n'ont pas d'équivalents dans les années antérieures.

Le volume globale de nos échanges affiche une hausse de 22,17%, passant de 12,12 Milliards dollars US durant le second semestre 1999 à 14,80 Milliards de dollars US, durant le second semestre 2000.

Les importations ont augmenté de 2,90 %, passant de 4,615 milliards de dollars US au second semestre 1999 à 4,749 milliards de dollars US, au second semestre 2000.

Pour la même période de référence, les exportations sont passées de 7,506 à 10,059 de milliards de dollars US, soit une augmentation de 34,01 %.
Il s'en suit que le solde commercial est passé de 2,891 milliards de dollars US à 5,310 Milliards de dollars US, soit une hausse importante de 83,67 %; et que le taux de couverture des importations par les exportations est passée de 162,64 % à 211,81 % .

Mais, en sus de cela, certains détails sont à souligner, car révélateurs de certaines tendances plus intéressantes, en ce sens qu'elles sont moins liées au contexte pétrolier.

Il s'agit, d'une part, de la structure des importations : elle est annonciatrice d'une reprise des importations des inputs, lesquelles ont connu une augmentation de 12%, alors que le volume global des importations n'a augmenté que de 2,9%.

D'autre part, les exportations hors hydrocarbures se sot accrues de 200 millions de dollars US par rapport à 1999 : c'est modeste en valeur absolue mais cela correspond à 42% d'augmentation.

II /- L'apparition d'un déséquilibre important sur le marché d'un produit de première nécessité : le lait.

Les tensions qui se sont exprimées sur le marché du lait ont un rapport avec les capacités, en régression, de l'organisme régulateur, car importateur de lait en poudre.

L'analyse des facteurs explicatifs de la rupture de l'équilibre sur le marché du lait est intéressante à prendre en considération, dans la mesure où elle résume le cas de tous les produits dont les prix sont demeurés administrés ; mais sans continuer de bénéficier de fonds de soutien, celui-ci n'existant plus depuis cinq ans.

Historiquement, le lait a été géré parmi les produits sensibles. En tant que produit soutenu, le prix du lait est fixé par l'administration. Et ce prix-là ne dépend pas, obligatoirement, des évolutions du marché extérieur : il était admis qu'en cas de besoin, on pouvait puiser dans un fonds de soutien. Il existait, donc, un mécanisme de régulation.

Actuellement, nous nous trouvons dans une situation paradoxale, où le prix du lait est resté administré, mais sans être adossé à un fonds de soutien.Tant que les prix sur les marchés internationaux sont demeurés stables, cela n'a pas posé de problèmes.

Or, cette stabilité s'est rompue depuis huit mois environ : le prix du lait sur les marchés internationaux a connu une hausse de 50 à 60%, due, essentiellement, à une augmentation de la demande mondiale, pour deux raisons.

La première est l'apparition sur le marché mondial de nouveaux importateurs. C'est le cas de la Chine, vers laquelle les flux laitiers d'Australie se sont réorientés, au détriment des pays, habituellement, importateurs de lait.

La deuxième raison est une conséquence de la maladie de la vache folle qui sévit en Europe : on a arrêté l'alimentation du bétail avec de la farine animale, pour lui substituer de la farine lactée.

La quasi-totalité du lait produit en Algérie est le fait des 18 entreprises publiques. La part la plus importante de leur activité (85%) est consacrée à la production de lait.

Le problème essentiel est le différentiel important entre le prix administré du litre du sachet de lait -25DA – et le coût de production. Celui-ci varie d'une unité de production à une autre, dans une fourchette de 25 à 40 DA le litre. D'autre part, alors que la marge bénéficiaire est la même, pour certaines unités – notamment, celles de l'est du pays – le lait doit être transporté dans un rayon de 200 Km ; alors que la distance moyenne pour l'ensemble des unités est de 30 KM.

Quelle est la solution ? Faut-il revenir au Fonds de soutien, ou, au contraire, libérer le prix du lait, comme mesure incitative de l'investissement ?

Selon les responsables du ministère du commerce, ce n'est pas en réglant le problème du prix, que l'on va, automatiquement, régler le problème de l'investissement. Il s'agit, surtout, de penser à une stratégie de développement de la filière. Dans cette perspective, un travail est en train de s'effectuer, en collaboration étroite entre le ministère de l'agriculture et le ministère du commerce, pour approcher le problème de la production du lait, aussi bien dans son aspect agricole que dans son aspect industriel.

III/- La persistance de phénomènes récurrents : le secteur informel et le lancinant problème des exportations hors-hydrocarbures :

Le secteur informel suscite un certain nombre d'interrogations : tout d'abord, c'est quoi ? En suite, quel est son poids dans l'économie nationale ? Enfin, comment y remédier ?

A la première question, les éléments de réponse apportés sont les suivants : le secteur informel existe depuis, au moins, dix ans ; et depuis, il n'a fait que se renforcer. De manière générale, c'est la traduction de l'insuffisance dans l'organisation de l'économie nationale. De manière particulière, c'est la traduction du manque de synergie dans l'attitude face à ce problème. Si les mesures qu'il fallait prendre, avaient été prises en temps opportun, le phénomène ne serait pas aussi développé aujourd'hui.

Du point de vue juridique et réglementaire, le secteur informel regroupe tous les intervenants qui exercent une activité de production ou de commerce , en infraction au code du commerce ou du code des douanes. Ces activités se déploient de telle manière qu'elles échappent au contrôle des pouvoirs publics : elles se déploient de nuit, au grand jour, dans les caves de villas ou d'immeubles, à la sauvette…

Selon les responsables du ministère du commerce, il y a lieu de faire l'inventaire et la typologie des activités informelles : si, toutes partagent en commun le caractère d'échapper au contrôle de l'administration – en l'occurrence, le fisc – néanmoins, le degré « d'invisibilité » varie d'une activité à une autre. Il existe des marchés informels au sens strict du terme – tels à la frontière Algéro-marocaine – mais, il existe des marchés informels à l'intérieur des marchés formels, et qui sont tellement formels, qu'ils ont fait l'objet d'une adjudication communale. IL existe des intervenants qui n'ont ni registre de commerce ni local. D'autres ont le local sans avoir de registre de commerce ou le registre de commerce sans avoir le local. La typologie implique, donc, que les solutions à apporter sont à moduler selon les cas de figure.

A la question relative au poids du secteur informel dans l'économie nationale , les éléments de réponse sont, naturellement, teintés de beaucoup de réserves et d'approximations.

Eu égard à l'impossibilité de mesurer la part relative du secteur informel dans la formation du PIB, il ne reste plus qu'à recourir aux estimations, directes et indirectes.

L'estimation indirecte est celle – via le marché du travail – tentée par l'administration relative au taux de chômage. Celui-ci serait, en réalité, de 22% et non pas de 29% ; car 7% de la population active exerceraient des activités non déclarées. Ce chiffre peut être une approximation du secteur informel dans l'économie nationale. Comme implication en matière de politique publique, ces 7% de la population active, pourraient être mis à contribution pour recycler le patrimoine des entreprises dissoutes.

L'estimation directe correspond à l'initiative, prise par le ministère du commerce, de faire l'inventaire – wilaya par wilaya et daira par daira – des marchés informels, pour autant que ceux-ci soient visibles. On a compté jusqu'à 500 marchés informels sur le territoire national, soit, en moyenne, 10 par wilaya.

Enfin, la troisième interrogation est relative aux solutions et mesures à prendre.

Selon le ministère du commerce, l'approche des solutions est nécessairement de nature pragmatique et graduelle. Par exemple, dans les 7% de la population active qui exercent dans le secteur informel, il faut, d'abord, identifier la part des causes liées à la qualité de l'organisation, notamment, l'environnement administratif. A titre d'illustration, aujourd'hui, il faut réunir 18 pièces pour formaliser un registre de commerce ; alors qu'ailleurs, il n'est devenu qu'un simple acte déclaratif, pour autant que l'identifiant fiscal soit indiqué et reconnu.

Le pragmatisme consiste, aussi, à mener des opérations de proximité, telles les expériences faites à Sétif et à Oran.

A Sétif, sous l'égide du Ministère du Commerce, on a créé une association, on a réuni des fonds et on a construit une grande surface. Le résultat a été probant : les anciens acteurs de la concurrence déloyale sont, maintenant, en situation régulière, avec local et registre de commerce.

La même opération a été menée à Oran, mais avec cette différence, qu'au lieu de constructions en dur, la grande surface a eu la forme de « marché parisien ». Un millier de commerces ont pu être régularisés, ainsi, en coûtant 80000 DA à chacun.

Le deuxième problème récurrent, car structurellement enraciné, est la lancinante question des exportations hors-hydrocarbures

La répartition géographique du commerce extérieur algérien n'a pas évolué à cause du caractère mono-exportateur de celui-ci.

Les hydrocarbures constituent le poste essentiel des exportations, puisqu'il génère autour de 95% des recettes en devises.

Ce poste pourrait demeurer pour longtemps encore prédominant dans la stratégie des exportations.

Le secteur des hydrocarbures devra passer dans la décennie prochaine à un rôle plus dynamique de facteur de développement durable, de relance des investissements et de la croissance économique.

Aussi, il est assigné à ce secteur comme objectif principal le renforcement de ses capacités d'accumulation.

La stratégie adoptée est fondée sur une meilleure valorisation des ressources sur le marché extérieur et une meilleure politique à l'exportation notamment en matière de gaz naturel qui reste un atout de taille pour l'Algérie.

Il faut rappeler qu'en matière d'hydrocarbures, l'Algérie dispose de vastes réserves encore inexploitées. Leur valorisation répond à la nécessité de mettre en place une politique de promotion plus large.

Cette politique fait appel à un concours technique et, financier important qui passe par un important partenariat.

La stratégie industrielle dans le secteur des hydrocarbures pour l'avenir met en premier lieu le partenariat ouvert à la négociation entre partenaires et non plus enfermé dans des formules arrêtées à l'avance.

Il est à rappeler, qu'actuellement, l'Algérie occupe une place prépondérante dans l'exportation de gaz liquéfié, avec des débouchés importants vers la zone européenne et américaine, deux marchés stratégiques sur lesquels l'Algérie figure parmi les plus importants fournisseurs.

La recherche d'autres marchés s'avère indispensable si l'on projette d'augmenter les exportations et de réduire la dépendance.

6.5 La promotion des exportations hors-hydrocarbures :

Les exportations hors hydrocarbures restent toujours marginales avec une faible part de 2,77% .

La politique des réformes vise à travers les privatisations le développement et la dynamisation d'un secteur de production hors hydrocarbure, qui peut avoir un effet d'accumulation important sur le plan économique.

Le secteur de l'agro-alimentaire , celui de la pharmacie, du BTPH, en passant par les industries traditionnelles de la construction mécanique, électrique ou électronique s'intègrent dans la perspective de restructuration industrielle et de création d'un tissu de PME qui fait un large appel à l'investissement privé, en vue de la réduction de la dépendance à l'égard de l'extérieur et par une augmentation de l'offre à l'exportation.

Actuellement, dans le monde économique, l'essentiel de l'effort est soutenu par l'initiative privée, et le développement du secteur de la PME/PMI, qui, par la souplesse de son fonctionnement et la possibilité de mobiliser les ressources financières, a une meilleure capacité d'adaptation aux problèmes qui se posent aujourd'hui à l'Algérie sur le plan économique.

Il est à rappeler que plusieurs pays industrialisés fondent leur politique d'exportation, notamment sur le développement d'un réseau très dense des PME/PMI (France, Italie, Etats-Unis,…).

L'incapacité de l'appareil de production à susciter une offre à l'exportation actuellement est reconnue de tous y compris des Pouvoirs Publics qui ont tenté vainement à travers de multiples mesures à promouvoir les exportations hors hydrocarbures.

Il s'agira, à l'avenir d'explorer d'autres pistes, pour prendre des mesures en amont du secteur productif pour améliorer l'offre à l'exportation et asseoir une compétitivité de nos entreprises sur les marchés extérieurs.

En conclusion, s'agissant de l'exportation hors hydrocarbures en Algérie, on ne peut plus se suffire de l'affirmation de principes généraux ou la référence à un devoir national pour promouvoir les exportations si elles ne sont pas prolongées et complétées par des mesures concrètes.

La mauvaise connaissance des techniques et des débouchés du commerce extérieur est un problème important à surmonter où la formation de cadres spécialisés occupe une place de choix.

Les organismes qui stimulent cet intérêt (PROMEX, Chambre Algérienne de Commerce et d'Industries, CAGEX) devraient, pour jouer pleinement et efficacement leur rôle, être renforcés et bénéficier d'une attention toute particulière de la part des Pouvoirs Publics.

A ce titre, les représentations diplomatiques à l'étranger sur le plan commercial doivent jouer un rôle plus conséquent et mieux adapté aux exigences de notre économie pour la promotion des produits, notamment par la diffusion d'informations économiques, commerciales, douanières, fiscales, etc.

Certes, les recettes d'exportations hors-hydrocarbures ont augmenté de 47% par rapport à 1999 ; néanmoins, en valeur absolue, elles demeurent modiques. Pourquoi ?

La réponse du Ministère du Commerce à cette question procède du constat suivant : si le niveau de la production nationale, en termes de qualité, de prix et de compétitivité, est sensiblement supérieur à ce que nous exportons, c'est que nous n'avons pas, jusqu'à maintenant, investi dans le savoir-faire à l'exportation.

Pour y remédier, il faut mener des actions de formation, créer des réseaux de distribution, des services diplomatiques de soutien, inciter les 40000 importateurs qui assurent 65% de nos importations à devenir, également, des exportateurs.

Il s'agit, aussi, de cibler les marchés, car on ne peut, d'un seul coup, travailler avec tous les pays du monde. Une dizaine de pays constitue un bon objectif de départ. Cette dizaine de pays doit être soigneusement sélectionnée en fonction de trois critères : pays qui est, déjà, acheteur de nos produits, pays où il existe une immigration algérienne, enfin, le critère de la complémentarité.

IV/- L'activité du Ministère du Commerce et les mesures relatives à l'organisation et aux préparatifs des accords avec l'OMC et l'Union Européenne :

La situation du marché, aussi bien du point de vue de la présentation des produits que de celui de la régularisation de l'activité de commerce subit, encore, l'influence de deux facteurs : l'effet du secteur informel et l'insuffisance de l'organisation relative au contrôle et au registre de commerce.

Le premier aspect est parfaitement illustré par le marché des fruits et légumes, ainsi que par le marché de la volaille.
L'objectif du Ministère du Commerce est de passer – d'ici deux ans – d'une présentation à l'étal, de fruits et légumes, en vrac, à une présentation standardisée. Des efforts seront faits en direction des grandes surfaces et des techniques de marketing telles le calibrage, le lustrage et le fardage des produits.

Le marché de la volaille pose un problème en amont : celui du contrôle des abattoirs. Parce qu'il n'y a contrôle ni au plan vétérinaire ni au plan commercial, que la volaille se trouve vendue sans estampille. L'objectif est de passer à une présentation du produit dans des barquettes d'identification : origine, date et prix.

D'autre part, le marché de la volaille révèle des failles dans la chaînes de production. A titre d'exemple, l'unité de Tizi-Ouzou ne fonctionne qu'à 40% de ses capacités de production. Cela est, essentiellement, dû à un volume faible d'inputs. Dans ce cas précis, l'unité n'est pas suffisamment approvisionnée en volailles à conditionner.

L'autre aspect important quant à l'organisation du marché est celui du registre de commerce.

Pour l'année 2000, il y eu entre 15000 et 20 000 réimmatriculations de plus. Mais il reste quelques 200000 commerçants en situation irrégulière.

Selon le Ministère du Commerce, le problème du registre de commerce est celui des conditions de son attribution. Un groupe de travail est en train de revoir les procédures, afin de les alléger, en réduisant, par exemple, le nombre de pièces exigées, qui est, actuellement, 18.

Les préparatifs des accords avec l'OMC et l'Union Européenne : L'idée centrale qui dicte ces préparatifs est relative à la protection de la production nationale.

L'adhésion à l'OMC : Engagé en 1996, le processus d'accession de notre pays à l'OMC est entré dans la première phase des négociations : celle au plan multilatéral. Le mémorandum sur le régime du commerce extérieur de l'Algérie a été élaboré et transmis. Et, depuis la première réunion, en avril 1998, du groupe de travail chargé de l'accession de l'Algérie, son examen est suffisamment avancé. Cet examen porte, en particulier, sur trois thèmes : les

obstacles techniques au commerce, les entreprises commerciales d'Etat, les transformations législatives. Toutefois, l'expertise interne et externe n'a pu être effectuée au cours de l'exercice 2000. Un programme d'assistance technique avec la CNUCED a été élaboré.

Au plan des négociations bilatérales, deux thèmes sont à l'étude : l'un est relatif aux tarifs douaniers, l'autre à la liste des engagements dans le secteur des services.

L'accord avec l'Union Européenne : Le point central est relatif au démantèlement tarifaire. Celui-ci ne se fera pas du jour au lendemain :
D'abord, il faut conclure l'accord. En suite, on aura à attendre deux ans avant qu'il ne soit ratifié. Enfin, c'est à ce moment-là que débutera la période de 12 ans.

Dans cette perspective, il y a lieu de bien se préparer et d'organiser le démantèle ment en deux étapes : la première concernera les domaines dans lesquels nous sommes peu ou pas vulnérables. La seconde concernera le reste.

7 . ACTIVITES DU SECTEUR DES TRANSPORTS :

En plus des activités classiques, l'année 2000 a été consacrée par le secteur à combler l'absence d'une réglementation appropriée pour mettre un terme aux dysfonctionnements et à l'anarchie induites par la participation des entreprises privées dans les différents modes de transport, et notamment le transport terrestre de voyageurs et de marchandises.

L'une des priorités du secteur était consacrée à la réadaptation des instruments juridiques et réglementaires aux exigences de la consolidation et du développement de la libéralisation des activités de transports. C'est ainsi que des amendements ont été apportés aux codes maritime, de l'aviation civile et de la loi sur le transport terrestre.Le régime de la fiscalité des transports a été même réadapté.

D'autre part, cette année a vu le lancement des actions de renforcement de l'organisation et des instruments de gestion des structures régionales, plus particulièrement dans les domaines de la régulation, et du contrôle des activités au niveau des collectivités locales.

La comparaison des années 1999 et 2000 montre des évolutions diverses de trafic des différents modes de transport : aérien, maritime et terrestre.

Le transport aérien international a ainsi consolidé sa progression entamée dès 1998. On a enregistré un taux de croissance de 11,3% par rapport à 1999 dont les prestations étaient assurées à 84,2% par le pavillon national et 15,8% pour les compagnies privées.

En ce qui concerne le transport domestique, il est constaté une croissance de 11,3% avec des prestations assurées à 54,1% pour Air Algérie et 45,9% pour les sociétés privées.

Concernant le transport maritime, il est constaté globalement une augmentation de 6,7% tout pavillon confondu. Cette croissance a profité exclusivement aux compagnies étrangères. Pour la compagnie nationale SNTM/CNAN, il est malheureusement constaté une régression de ses activités de 43,2%.

Pour le transport terrestre, il est noté pour le transport routier un accroissement de 4,6% pour le transport de voyageurs et un taux positif de 12,6% pour le transport de marchandises. Concernant le ferroviaire, il a vu ses activités régresser de 20,5% pour les voyageurs et une croissance de 10,5% pour les activités de marchandises. La SNTF au vu de la baisse de ses activités et en raison des actes de sabotage terroristes se trouve endettée pour 12 milliards de DA .

Au plan financier, la Banque Mondiale a été sollicitée pour plusieurs projets dont le Métro d'Alger. Une étude d'évaluation économique et financière a été

retenu et devra présenter les alternatives possibles pour l'aboutissement du projet, à savoir, les différentes options avec leurs impacts économiques, sociaux et opérationnels, et ce, en vue d'orienter la décision finale sur la destiné de ce projet.

D'un autre coté, cette institution a été sollicitée pour assister la conduite des opérations d'encadrement du programme d'investissement et de régulation des activités du ministère des Transports notamment suite au lancement des différentes actions de concession qui sont prévues. Cette institution a donné son aval à un programme devant permettre au secteur de mener l'ensemble des réformes et restructurations des activités du ministère, cela concerne en priorité, le transport ferroviaire, le transport aérien, le métro d'Alger et la réorganisation portuaire en Algérie.

7.1 Le Transport Terrestre :

7.1.1 Transport Routier :

Les grande villes du pays connaissent une saturation du trafic routier de plus en plus handicapante .

La mise en place d'un plan de transport, approprié à leur configuration topographique doit être retenue parmi les actions prioritaires à mener .

La délinquence observée au niveau de l'activité du transport des voyageurs a besoin de contrôles pour une meilleure gestion des espaces urbains .

Les opérateurs doivent être obligés à assurer une meilleure prestation de services et à faire preuve de plus de professionnalisme .
Le contrôle technique , particulièrement en direction des véhicules de transports de voyageurs , doit être plus rigoureux.

Les actions de sensilbilsation et d'information menées en direction des opérateurs sur les conditions d'exercice de cette activité, en termes de droits et

d'obligation ,ont très larghement contribué à l'amélioraztion des prestations fournies.

Cependant, les opérations de contrôle menées et coordonées par le Ministère des Transports gagneraient à se généraliser au territoire national . Elles doivent être menées plus souvent pour rompre avec les traditionnelles campagnes de conjoncture.

- **Investissements et financement :**

Concernant les investissements, l'Algérie a bénéficié d'un prêt de 45 millions d'Euros (€) destinés à l'amélioration du réseau autoroutier du pays. Ce prêt vient en complément aux prêts précédents en faveur des projets autoroutiers mis en place depuis 1990. Il faut rappeler que le montant mis au profit de l'Algérie, dans ce cadre, a atteint les 151 millions d'Euros. Ce prêt devait être versé au financement des trois sections de l'autoroute Est-Ouest au sud d'Alger pour une distance de 80 Km.

Le bilan de l'année 2000 montre une évolution de l'offre de transport qui est de 4,6% pour le transport voyageurs. Cette progression est soutenue par un parc national de transport routier qui est passé de 41.684 véhicules, toutes catégories confondues, en 1999 à 46.342 ce qui correspond à une évolution de 11,17 %. Ce chiffre reflète essentiellement l'évolution du secteur privé qui continu à gagner du terrain sur le secteur public, avec la part du lion qu'il détient depuis déjà plusieurs années (79,21%). Le nombre d'opérateurs de ce sous secteur pour cette année 2000 a été de 39.359 dont 34.182 sont des privés, sachant qu'ils étaient de 34.451 pour l'année 1999 dont 32.480 sont privés, ce qui dénote un accroissement total de 14,25% et un accroissement du secteur privé de 5,24%.

Une évolution de 12,6% pour le transport de marchandise a été enregistrée durant cette période. Cette évolution constitue un résultat logique devant le bond en avant qu'a fait le nombre d'opérateurs passant de 87.423 en 1999 à

111.861 en 2000, soit une hausse de 27,95%. Le parc a lui aussi progressé, passant de 36.145 véhicules en 1999 à 166.047 véhicules en l'an 2000, soit une hausse de 21,96%.

La part du privé a, elle aussi, connu une hausse passant de 78% en 1999 à 81% en l'an 2000.

Le problème de la vétusté du parc reste posé, la moyenne d'âge du parc est de 15,5 ans.

7.1.2 Le transport ferroviaire :

Ce mode de transport reste le moyen le plus adapté à notre environnement pour le transport de voyageurs et de marchandises.
Notre politique de transport continue à privilégier le mode de transport terrestre, pourtant polluant et à gros risques ; vu la place inquiétante qu'occupe l'Algérie dans les statistiques internationales des accidents de la route. Tous ces éléments devrait inciter les pouvoirs publics à mettre un accent de priorité à ce mode, notamment pour développer le réseau existant.

Le transport ferroviaire de voyageur a connu, pour cette période, une régression de 20,4% passant de 15,7 millions de passagers, durant le 2ème semestre 1999, à 12,5 millions durant le 2ème semestre 2000. Cette régression trouve son explication dans la hausse du taux d'immobilisation du parc voyageurs (les actes de terrorismes en sont la principale cause) et par la forte concurrence des moyens routiers dans une situation sécuritaire qui demeure inquiétante.

Le transport de marchandise a, quant à lui, connu une hausse de 10,5% passant de 3,8 millions de tonnes transportés à 4,2 millions au cours du 2ème semestre 2000.
Le chiffre d'affaire de la S.N.T.F est en régression de 6,7% soit 2.362 millions de DA contre 2.531 millions de DA, pour la même période de l'année précédente.

Concernant les effectifs la SNTF a enregistré une baisse de 5,2% passant de 13.193 agents à 12.510 agents au cours du 2ème semestre de 2000.

Une opportunité nouvelle sera donnée aux opérateurs privés pour s'investir dans le sous secteur ferroviaire, sous le régime de la concession, pour tout ce qui est gestion des lignes de chemin de fer ainsi que les gares et infrastructures d'accueil.

7.2 Le Transport Aérien :

- **L'activité aéroportuaire :**

Pour le secteur aéroportuaire, il est question de rénover les aéroports de certaines villes et la réalisation de plusieurs stations météorologiques dans certaines régions du pays.

Le nombre de passagers traités par l'ensemble des EGSA au cours du 2ème semestre 2000 a atteint les 3.476.767 contre 3.122.439 en 1999, soit un accroissement de 11,35%. Cet accroissement est, en grande partie, dû à la participation du secteur privé notamment sur les lignes intérieures.

En ce qui concerne le trafic fret, une baisse de 23,59% a été enregistrée au cours de ce semestre concernant l'ensemble des établissements aéroportuaires.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble des EGSA, durant le 2ème semestre 2000, a connu une hausse de 17,4% par rapport au 2ème semestre 1999, passant ainsi de 765 millions de DA à 898 millions de DA. Cet accroissement est lié à l'augmentation du trafic.

En ce qui concerne les effectifs de l'ensemble des établissements sont passés de 2.094 agents à 2.118 agents au 2ème semestre 2000, soit un accroissement de 1,15%.

D'autre part, compte tenu de la difficulté de financement qu'a connu le projet de l'aérogare d'Alger, il a été décidé de recourir à la formule universelle de réalisation dans le cadre de la mise en concession.

- **Le transport de voyageurs :**

Le nombre de passagers ayant emprunté le transport aérien s'est élevé à 2.377.243 pour le 2ème semestre 2000, ce qui représente un accroissement de 11.13% par rapport à la même période de l'année dernière.

Sur le réseau international la part d'Air Algérie est passée de 84,85% en 1999 contre 84,18% en l'an 2000. Cette légère baisse est due, essentiellement, à la participation des compagnies nationales privées au transport aérien avec un taux de 7,31%. La part des compagnies étrangères étant de 8,49%.

Sur le réseau national, la part d'Air Algérie , 61,8% en 1999, est passée lors du 2ème semestre de l'an 2000 à 54,1% . Le secteur privé représente 45,9% du marché domestique.

Le chiffre d'affaire réalisé par cette compagnie connaît une hausse de 11,1%, soit 15.108 millions de DA au 2ème semestre 2000 contre 13.610 millions de DA en 1999. Cette hausse est liée notamment à l'augmentation du trafic sur le réseau international. D'autre part, les dettes de l'entreprise passent de 8.583 millions de DA en 1999 à 9.753 millions de DA au cours du 2ème semestre 2000, soit une hausse inquiétante de 11,1%.

Les effectifs d'Air Algérie ont baissé de 2,34% au cours de cette même période passant ainsi de 8.563 en 1999 à 8.363 en 2000.

- **La navigation aérienne :**

Le trafic des aérodromes a connu une hausse au cours de ce semestre de 12,34%, représentant la moyenne entre un accroissement de 32,45% des

mouvements d'avions et une régression de 17,15% des mouvements d'avions non commerciaux.

En ce qui concerne le trafic de route, une hausse de 8,9% a été enregistrée concernant les survols avec escales (22,5%) et sans escales (2,5%) ; tandis que les vols spéciaux ont enregistré une baisse de 37,8%.

Le chiffre d'affaires de l'ENNA a connu une hausse de 55,9%, passant de 1.389 millions de DA en 1999 à 2.165 millions de DA en 2000. Et ceci, essentiellement, grâce à la redevance de survol dont le taux a été réajusté pour l'exercice 2000.

Les effectifs se sont légèrement accrus de 0,42% au 2ème semestre 2000.

7.3 Activité portuaire :

Le volume global de marchandises enregistré par l'ensemble des ports au 2ème semestre 2000 est de 49,7 millions de tonnes contre 46,6 millions de tonnes durant le 2ème semestre de 1999, ce qui représente une hausse de 6,7%.

Pour les hydrocarbures une hausse de 14,3% a été enregistrée et, de même, un accroissement de 14,3% a été enregistré concernant le trafic hors hydrocarbures.
Le transport de passagers a connu pour sa part une hausse de 10,9% par rapport à 1999. D'autre part le nombre de navires ayant touché les ports nationaux durant le 2ème semestre 2000 s'élève à 4.194 contre 4.099 durant la même période de 1999 soit une hausse de 2,3%.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble des ports commerciaux a enregistré une hausse de 6,4% passant ainsi de 8.017 millions de DA à 8.531 millions de DA.

Une baisse des effectifs, de 12,4%, a été enregistrée concernant l'ensemble des ports passant ainsi de 9.229 agents à 8.084 agents en 2000.

Au niveau des ports, il est enregistré une insuffisante pris en charge des opérations de maintenance et d'entretien des équipements et des installations.
Par ailleurs, l'ouverture des activités commerciales au privé, pourtant consacrés par la loi, connaît des difficultés de mise en œuvre sur le terrain.

- **Le transport de marchandises et de voyageurs :**

En matière de flux de marchandises, le tonnage transporté par les entreprises maritimes est en nette régression (-31,10%). Cette baisse est occasionnée par la régression des activités de la CNAN (- 42,24%) en raison de l'immobilisation d'une grande partie de sa flotte.

La CALTRAM, quant à elle, a connu une hausse de 78,8% du tonnage transporté.

Le trafic de voyageurs transportés par l'ENTMV durant le 2ème semestre 2000 est de 358.394 contre 328.116 à la même période de 1999, ce qui montre une hausse de 9,23%.

Conclusion :

Malgré les efforts et la volonté manifestés par les pouvoirs publics, le secteur reste tributaire de la faiblesse des financements mobilisés pour son développement.

Les crédits alloués au secteur ont successivement diminué depuis 1998, de 8,6 milliards de DA , ils sont passés à 7,5 milliards de DA en 1999 pour atteindre 5,2 milliards de DA en l'an 2000.
Les grands chantiers (métro d'Alger et le nouvel aérogare) ont vu leur réalisation ralentie puis arrêtée.

8 .CONJONCTURE MONETAIRE ET FINANCIERE :

La conjoncture monétaire et financière du second semestre de l'année 2000 a suivi celle des prix du pétrole.

Déjà, le premier semestre de cette année s'était caractérisé par la poursuite de la hausse des prix enregistrée précédemment.

Ce second semestre a connu la même tendance.

Les résultats réalisés, les semestres précédents, ont permis une certaine aisance financière qui s'est matérialisée par un excédent de la balance commerciale, des réserves de change en hausse et des recettes issues de la fiscalité pétrolières assez conséquentes.

Cependant, la sphère réelle n'a pas, pour autant, bénéficié de cette aisance financière.

Les sévères conditions d'accès au crédit bancaire posées par l'application des règles prudentielles édictées par la Banque d'Algérie, l'instauration de plafonds de refinancement par banques et les niveaux assez élevés des taux d'intérêts n'ont, jusque là, pas favorisé la relance économique par l'investissement productif, ce qui n'a pas manqué d'avoir une répercussion néfaste sur toute la sphère réelle, avec ce que cela a impliqué, au niveau social, comme impossibilité de maintien et de création d'emplois.

D'une façon générale, l'année 2000 a profité d'une conjoncture favorable au niveau des prix, sur le marché international.

En effet, le raffermissement des prix du brut, sur le marché international, s'est maintenu pendant toute la période, à l'exception du mois de décembre, au cours duquel les cours ont reculé.

La tendance à la hausse des prix du brut est due à trois facteurs :
- la stratégie de l'OPEP de maintenir le prix du brut entre 22 et 28 dollars le baril ;
- le niveau bas des stocks dans la zone OCDE, notamment en essences et distillats ;
- la spéculation.

C'est dans ce contexte de raffermissement des prix du pétrole qu'ont évolué, au cours de ce second semestre, les équilibres macro-économiques de l'Algérie.

D'une façon globale, les résultats de ce second semestre se caractérisent par :

- gonflement du niveau de réserves de change d'un montant de 11,9 milliards de dollars, ce qui situe ces dernières en augmentation de 57,26%, par rapport au premier semestre de l'année (7,567 milliards de dollars), et de 170%, par rapport au niveau observé au 31 décembre 1999 (4,4 milliards de dollars) ;

- net recul du ratio de service de la dette en net recul, par rapport à 1999 (19,80% contre 39,05%) ;

- baisse du taux d'inflation par rapport à 1999 : 0,34% à fin 2000, contre 2,6%, à fin 1999 ;
- meilleure bancarisation de l'économie : croissance de 25% des dépôts à terme. Les agents et en particulier les ménages et les entreprises renouent avec l'épargne. on dénote une confiance accrue en la monnaie nationale.

D'un autre coté, on relève une :
- une faible efficacité de la dépense publique, l' absence de programmation budgétaire et un mauvais ciblage des projets .
- une stagnation économique et l' ampleur du volume du chômage,
- un retard dans la restructuration industrielle et la réforme bancaire,
- une baisse de la production agricole et croissance modérée dans l'industrie,
- une baisse tendancielle (depuis une décennie) de l'endettement public.

8.1 Les équilibres extérieurs :

La balance commerciale a été, au cours de l'année 2000, excédentaire de 11,14 milliards de dollars.

Le premier semestre de cette année avait vu cette balance clôturer avec un excédent de 5,83 milliards de dollars.
Ces résultats qui font apparaître un gain de 5,31 milliards de dollars ont été rendus possibles grâce à la bonne tenue des prix du pétrole.

Le recul des cours observé au mois de décembre 2000 a néanmoins relativisé les gains engrangés des exportations d'hydrocarbures et explique le léger recul de 520 millions de dollars du solde de la balance commerciale, d'un semestre sur l'autre (5,31 milliards de dollars contre 5,83 milliards de dollars).

Ce solde excédentaire de 5,31 milliards de dollars est le résultat de niveaux d'exportation de 10,06 milliards de dollars et d'importation de 4,75 milliards de dollars.

Ce solde excédentaire ajouté à celui du premier semestre (5,83 milliards de dollars) forme le solde global de l'année, à savoir 11,14 milliards de dollars.

La constatation, à ce niveau, est que depuis fin 1998, où l'on enregistrait un solde positif qui n'était que de l'ordre de 803 millions de dollars, les prix des hydrocarbures ont, de semestre en semestre, fait augmenter le solde positif qu'a enregistré la balance commerciale.

Il convient de souligner, dans cet ordre d'idées, que le prix moyen du baril de pétrole, pour l'année 2000, a été de 28,7 dollars, enregistrant une hausse de 10,7 dollars, par rapport à 1999 où il était de 18 dollars et de 15,85 dollars, par rapport à 1998, où il se situait à 12,85 dollars.

Une fois de plus, le solde de la balance commerciale a été tiré par les exportations d'hydrocarbures qui ont représenté, en 2000, 97,1% du volume global d'exportation, ce qui situe la dépendance de l'économie algérienne de cette matière première dans la même fourchette que lors de l'année 1999 (97,2%).

Les exportations hors hydrocarbures ont atteint, en 2000, 624 millions de dollars. Le second semestre de l'année contribue à la formation de ce montant à hauteur de 280 millions de dollars.

Mais, même si ces exportations ont progressé, par rapport à l'année 1999, de 83,52% (624 millions de dollars contre 340 millions de dollars), elles demeurent marginales, n'atteignant que 2,9% du total des exportations.

Sans doute faut-il voir dans ce faible montant l'absence d'une véritable politique de stimulation des exportations hors hydrocarbures.

L'Algérie gagnerait, en tout cas, certainement à ce que ces exportations voient leur volume s'accroître, continuer à ne compter que sur les seuls hydrocarbures (dont les cours sont assez fluctuants) étant, pour le moins, risqué. Mais, force est malheureusement de constater qu'aucun indice ne semble indiquer un prochain affranchissement de la dépendance des hydrocarbures.

Les importations réalisées au cours du second semestre de l'année 2000 ont été payées, essentiellement et comme par le passé, par cash.

Ce mode de paiement a contribué à régler 81,01% des importations (3,85 milliards de dollars), les lignes de crédit en ayant couvert 12,49% (593 millions de dollars), les comptes de devises propres, 1,86% (136 millions de dollars), et les autres moyens de couverture, 4,64% (173 millions de dollars).

Le cash continue d'être le mode de paiement le plus utilisé par les importateurs qui, par son biais, se prémunissent des risques liés aux pertes de change et aux charges financières.

Les fournisseurs, eux aussi, ont privilégié ce mode de paiement, la frilosité des organismes d'assurance – crédit a garantir les exportations vers l'Algérie n'étant pas susceptibles de leur faire privilégier un autre mode.

Les financements extérieurs continuent de se caractériser par leur faiblesse, contribuant à la stabilisation du déficit du compte « capital » (cette faiblesse et le recours toujours aussi massif au cash, comme mode de paiement des importations constituant des facteurs défavorables).

L'accès aux marchés des capitaux est toujours aussi difficile, pour l'Algérie, et il n'en est, pour se convaincre, que d'observer que les financements levés sur ces marchés sont, d'année en année, toujours aussi faibles.

Le recours aux organismes multilatéraux (Fonds Monétaire International, Banque Mondiale etc. …), dans le cadre d'une stratégie d'endettement mieux maîtrisée est à rechercher. Il conviendrait, à cet effet, d'arriver à présenter des projets concrets et d'administrer la preuve de leur maîtrise.

L'encours de la dette extérieure a baissé, de façon sensible, passant de 28,315 milliards de dollars, en 1999, à 25,261 milliards de dollars, en 2000, soit une diminution de 10,78% (3,054 milliards de dollars).

La première constatation est que la tendance à la baisse amorcée en 1997 s'est poursuivie en 1998, 1999 et 2000 et que la baisse enregistrée lors de cette dernière année (3,054 milliards de dollars) est la plus forte jamais atteinte.

On observe, par ailleurs, que la baisse de l'encours de la dette extérieure concerne, presque exclusivement, la dette à moyen et long termes (cette catégorie de dette extérieure a baissé de 3,052 milliards de dollars), l'encours de la dette extérieure à court terme ne constitue qu'une très faible partie de l'encours total de l'endettement et n'a baissé que de 2 millions de dollars en une année (173 millions de dollars contre 175 millions de dollars).

Enfin, le ratio de service de la dette a considérablement baissé, puisqu'il passe de 39,05% en 1999, à 19,80% en 2000.

La lecture des chiffres (tant en valeur absolue qu'en valeur relative) montre que cette importante amélioration du ratio de service de la dette, qui le place dans un cadre normatif appréciable, a été rendue possible grâce à la conjugaison de l'augmentation des recettes d'exportation des hydrocarbures et de la baisse des montants remboursés. Mais, il n'en demeure pas moins que l'amélioration du ratio de service de la dette est surtout imputable au premier facteur et que le second n'y contribue qu'à concurrence de 616 millions de dollars.

Cependant, il est à craindre que si les prix du pétrole venaient à baisser et, que les recettes d'exportation suivraient la même tendance, le service de la dette augmenterait d'autant, engendrant les conséquences vécues, les années précédentes.

C'est donc dire qu'un encours de plus de 25 milliards de dollars est encore trop élevé pour ne pas susciter d'inquiétude.

La balance des paiements présente, pour l'année 2000, les tendances suivantes (pour les principaux éléments d'analyse) :

- un compte courant qui a évolué positivement, au point d'atteindre un excédent de l'ordre de 11% du PIB.

  Ainsi s'aperçoit-on que depuis 1998 où ce compte était déficitaire, la tendance s'est située à l'amélioration de son solde, puisque l'année 1999 a marqué son retour à l'équilibre, l'année 2000 s'achevant avec un excédent marqué.

Nul doute que la bonne tenue des prix du pétrole pendant toute l'année 2000 a été le facteur qui a permis cette embellie ;
- une stabilisation de la tendance au déficit du compte « capital » (hors financements de soutien à la balance des paiements).

Il est vrai que le ratio de service de la dette extérieure s'est nettement situé en baisse, par rapport à l'année 1999. Néanmoins, cette baisse ne s'expliquant pas par une substantielle diminution des remboursements au titre du principal de la dette, (mais non par un niveau d'exportation plus élevé), il en découle que ce facteur n'a point trop réduit le déficit du compte « capital ».

Le fait que les importations soient toujours payées, pour la plus grande partie d'entre elles, par cash, et que les mobilisations de crédits ont été aussi faibles que les années précédentes, l'on comprend aisément que rien ne vient atténuer le déficit de ce compte « capital » ;

- un service de la dette en diminution par rapport à 1999 (4,5 milliards de dollars en 2000, contre 5,116 milliards de dollars, en 1999) ;

- des réserves de change en très nette augmentation par rapport à 1999 (11,9 milliards de dollars en 2000, contre 4,6 milliards de dollars, en 1999, soit plus de deux fois et demie le montant de cette dernière année), et qui équivalent à plus de quinze (15) mois d'importations.

Cette amélioration des réserves de change à constitué l'ancrage à l'amélioration de la situation du marché interbancaire des changes.
L'appréciation du dollar, par rapport aux principales monnaies, a eu pour effet une baisse du taux de change du dinar par rapport à cette monnaie. Il y a lieu de signaler que ce taux était, au 30 juin 2000, de l'ordre de 73 DA, pour un dollar.
En revanche, le dinar s'est apprécié face à l'euro.

La conclusion est qu'une fois de plus les équilibres financiers extérieurs ont suivi la même évolution que les prix des hydrocarbures. Une baisse de ces prix mettrait, certainement à mal ces équilibres. C'est dire la nécessité qu'il y a à trouver les réponses adéquates à une telle éventualité.

•

- **Les équilibres budgétaires :**

Les équilibres budgétaires ont, au cours de ce second semestre de l'année 2000, évolué en fonction des prix des hydrocarbures (vu la part de la fiscalité pétrolière dans la totalité des recettes budgétaires).

Au cours de l'exercice 2000, les équilibres budgétaires se sont traduit par un déficit global du Trésor de l'ordre de 53 milliards de DA (1,3 % du PIB) résultat d'un niveau de recette budgétaire de 1125 milliards de DA et des dépenses publiques de 1178 milliards de DA.

Le solde global du Trésor a enregistré, au cours de l'année 2000, un déficit de l'ordre de 53 milliards de DA.

Ce montant appelle deux observations :
- la première est que le déficit se creuse, par rapport à l'année 1999 où il était de l'ordre de 16,5 milliards de dinars ;
- la seconde est que ce sont les trois derniers mois de l'année qui ont rendu ce solde négatif sachant que le troisième trimestre (fin septembre) s'est achevé avec un excédent de 237 milliards de dinars.

Il est possible d'expliquer cela par le recul des prix du pétrole constaté au cours du mois de décembre 2000, avec ce que cela a entraîné au niveau de la fiscalité pétrolière. Cette explication doit, cependant, être complétée par le fait que pendant les trois derniers mois de l'année, un niveau de dépenses équivalent à 32,55% du total (près du tiers, soit 383,5 milliards de DA sur 1178 milliards de DA) a été réalisé.

Les recettes budgétaires des trois derniers mois ne contribuent qu'à hauteur de 8,5% des recettes budgétaires globales.

Quoi qu'il en soit, l'année 2000 s'est achevée avec un déficit du solde global du Trésor équivalent à 1,3% du PIB. Ce déficit est largement imputable au niveau

de la dépense publique (32% du PIB) ce qui renvoie, à la fois, au montant et à l'efficacité de celle-ci. La rationalisation de la gestion des finances publiques passe, inévitablement, par une plus grande rationalité dans le domaine des dépenses budgétaires.

Ce déficit est imputable aussi au paiement par le Trésor public des arriérés des intérêts des banques pour les exercices 97-98.
En effet, au cours de cette période le Trésor public a procédé au rachat des créances détenues par les banques sur les EPE.

Le financement de ce déficit s'est fait sans difficulté au moyen d'emprunt interne (20 milliards de DA et d'emprunts externes 34 milliards de DA).

Globalement, **les recettes budgétaires,** pour l'année 2000, ont atteint 1125 milliards de DA.

Les recouvrements effectués au titre de la fiscalité pétrolière ont atteint 720 milliards de DA, soit 64% des recettes globales (4% de plus, par rapport à l'année 1999).

Si l'on considère que le premier semestre de cette année s'est achevé avec un total de 508,8 milliards de DA, l'on s'aperçoit que le second semestre n'a participé qu'à hauteur de 29,33% au total des recettes issues de la fiscalité pétrolière.

Les recouvrements émanant de la fiscalité ordinaire se sont élevés à 405 milliards de DA, en hausse de 15,38%, par rapport à 1999.

Mais, contrairement à la fiscalité pétrolière, c'est le second semestre de l'année qui a le plus participé à la formation du montant de 405 milliards de DA, puisque le premier semestre s'est achevé avec 175,9 milliards de DA (229,1 milliards de DA pour le second semestre).
La fiscalité ordinaire aurait-elle mieux été recouvrée, d'un semestre à l'autre, ou cela n'est - il que circonstanciel ?

Cette question pose, inévitablement, la problématique de la qualité des recouvrements de cette fiscalité.

Par le passé, des constats montrant l'inexistence d'un suivi fiscal sérieux des grands contribuables, ainsi que l'étroitesse de la base fiscale ordinaire, avaient été effectués.

D'immenses efforts sont à déployer pour remédier à cette situation.

Il s'agirait de tendre, dans cet ordre d'idées, vers la réorganisation de l'administration fiscale, dans le sens de sa modernisation et de son insertion dans le nouveau contexte économique.

La création d'une cellule spécialisée dans les gros contribuables va dans le sens d'une prise en charge plus adéquate de cette catégorie d'assujettis à l'impôt, vu les spécificités qui les entourent .

Le volet relatif aux relations de l'administration fiscale avec les contribuables doit, lui aussi, être au centre de l'action de réforme de cette administration, tant il est vrai que la perception de celle-ci par le citoyen est assez négative. A la décharge de cette administration, il convient, néanmoins, de noter que ses services travaillent dans des conditions précaires et qu'à nos jours, aucune amélioration n'a été enregistrée.

Les dépenses budgétaires, elles, se sont élevées à 1178 milliards de DA, en hausse de 22,45% par rapport à l'année 1999, où elles avaient atteint un total de 962 milliards de DA.

La ventilation de ces dépenses, à travers les rubriques « dépenses d'équipement » et « dépenses de fonctionnement », fait apparaître un montant de 322 milliards de DA, pour la première rubrique, et de 856 milliards de DA, pour la seconde.

Les dépenses de fonctionnement continuent, comme par le passé, à être beaucoup plus importantes, en montant, que les dépenses d'équipement.

Cependant, pour l'année 2000, les premières ne sont que de deux fois et demie plus importantes que les secondes (contre quatre fois plus, en 1999).

Cela se traduit tant dans la différence de montant qui existe entre les deux catégories de dépenses (534 milliards de DA), que dans le montant des dépenses d'équipement qui a crû de 72,19%, d'une année à l'autre (322 milliards de DA, en 2000, contre 187 milliards de DA en 1999).

Il est heureux que le niveau des dépenses d'équipement ait un peu augmenté cette année, l'année 1999 s'étant achevée avec le plus bas niveau constaté depuis plusieurs années (6% du PIB).

Cependant, la répartition des dépenses publiques entre les deux semestres de l'année laisse apparaître un déséquilibre entre ces deux périodes, tant en fonctionnement qu'en équipement.

Le second semestre est celui où la majeure partie des dépenses est réalisée.
Une ventilation mieux maîtrisée, dans ce domaine, serait, sans doute, souhaitable.

Globalement, le niveau de la dépense publique se situe à hauteur de 32% du PIB.

Ces 32% se décomposent comme suit :
- 11% correspondent à des rémunérations ;
- 7,5% forment le budget social de l'Etat ;
- 9,1% vont aux dépenses d'équipement ;
- 3,2% sont orientés vers les intérêts de la dette publique ;
- 1,2% vont aux moyens des services.

Un tel niveau devrait, en principe, engendrer de grosses performances de l'appareil économique.
Cela pose le problème de l'efficience de la dépense publique.

A cet égard, un certain nombre de poches d'inefficacité sont relevées :
- aucune programmation budgétaire n'est effectuée, dans le domaine des dépenses d'équipement. Ceci est illustré par l'exemple des grands projets qui s'éternisent et qui se traduisent par des réévaluations financières importantes.

La discipline budgétaire des ordonnateurs et des sociétés de réalisation semble être en cause, dans ce domaine ;
- en matière de dépenses de fonctionnement, la gestion des rémunérations des fonctionnaires de l'Etat est anarchique (11% du PIB vont aux rémunérations) ;
- la dépense sociale est mal ciblée.

De cela, découle le fait que la réorganisation de l'économie, en général, et des services publics, en particulier, sont des urgences desquelles il devient impossible de se détourner.

A l'échelon local, l'endettement des communes interpelle les Pouvoirs Publics sur l'efficience de la collecte des ressources et sur les dépenses des collectivités locales.

En outre, le prix du pétrole pouvant, à tout moment, connaître une baisse, il y a lieu de revenir, de façon très rapide, à une rationalisation des choix budgétaires, où la dépense publique doit être envisagée en fonction de son apport à la collectivité.

Quoi qu'il en soit, le niveau de dépenses, en forte hausse pendant les trois derniers mois de l'année, a nettement affecté le solde global du Trésor au point de le rendre déficitaire, les recettes n'ayant pas, au cours de la même période, suivi la même tendance marquée à la hausse.

Il y a lieu, aussi, de relever que 243,5 milliards de DA ont été orientés vers le fonds de régulation des recettes créé par la loi de finances complémentaire pour l'année 2000.

Le fonds de régulation sert à couvrir les équilibres budgétaires par le paiement du principal de la dette.

Ce fonds abrite, notamment, dans sa rubrique « recettes » les plus values fiscales résultant d'un niveau des prix des hydrocarbures supérieur aux prévisions de la loi de finances.

Ces prévisions se situaient, rappelons-le, à 15 dollars le baril de pétrole, dans la loi de finances pour l'année 2000, et à 19 dollars le baril, dans la loi de finances complémentaire pour la même année.

Enfin, l'encours de la dette publique, à la charge du Trésor Public, se situe au 31 décembre 2000, autour de 2500 milliards de DA.

Le service de la dette, pour l'année 2000, a été de 370 milliards de DA (210 milliards de DA, au titre du principal, et 160 milliards de DA, au titre des intérêts).

La dette publique constitue un fardeau considérable pour le budget de l'Etat, accentuée par le fait que la politique budgétaire et le crédit sont, en Algérie, les sources essentielles du financement de l'activité économique, l'on aboutit inévitablement à un service de la dette assez fort intégré dans le budget.
A titre indicatif, ce service de la dette représentait, en 1999, 7,5% du PIB et, en 2000, 7% de ce même PIB.

Un tel niveau de dette publique est dû à la conjonction de trois facteurs :

- l'assainissement des entreprises publiques ;
- les pertes de change que le Trésor Public a dû assumer ;

- le processus de mobilisation de ressources extérieures pour la gestion courante.

La problématique du remboursement de la dette publique étant indissociable de celle des équilibres budgétaires, la plus grande rationalité dans les choix budgétaires s'impose, de façon à atténuer l'impact de cette dette publique sur les équilibres macro-économiques.

8.2 Les équilibres monétaires :

Le Trésor Public a pu, lors de l'année 2000, du fait d'une amélioration de la trésorerie publique, honorer, à l'égard des banques, une partie du service de la dette et ce, au titre des intérêts sur la dette publique intérieure, contractée auprès d'elles, dans le cadre de l'assainissement des créances bancaires non performantes.

Cette amélioration de la trésorerie s'est caractérisée par l'existence, au 31 décembre 2000, d'un solde créditeur du compte courant du Trésor, auprès de la Banque d'Algérie, de l'ordre de 317,4 milliards de DA.
Cette forte injection de liquidités dans le secteur bancaire a nettement contribué à la réduction des tensions, en matière de liquidité bancaire, apparues à la fin de l'année 1998 et qui ont perduré pendant l'année 1999.

Dans cet ordre d'idées, il convient de mentionner que le recours au refinancement des banques, par la banque d'Algérie, a atteint 170 milliards de DA, à la fin de l'année 2000, alors qu'il était de 309,1 milliards de DA en 1999 (ce recours a diminué de 45%, en une année).

Les avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie sont passés, dans un contexte de forte augmentation des réserves de change, de 419,963 milliards de DA, au premier semestre de l'année 2000, à 774 milliards de DA, enregistrant une hausse de 84,30%.

Si l'on considère qu'à fin 1999, ces avoirs extérieurs nets se situaient à 172,596 milliards de DA, la hausse est encore plus forte, d'une année à l'autre (près de 4,5 fois).

Les crédits nets à l'Etat sont tombés à –156 milliards de DA, à fin 2000, du fait du désendettement du Trésor à l'égard des banques, permettant à ces dernières, comme mentionné précédemment, de moins recourir au refinancement auprès de la Banque d'Algérie.

Les crédits à l'économie ont été, au cours de l'année 2000, assez faibles (aucun chiffre n'est cependant, disponible, concernant ces crédits).

L'expansion de la masse monétaire, en termes de M2, a été d'environ 6%, au cours du second semestre de l'année, passant de 1556,458 milliards de DA, au premier semestre, à 1643 milliards de DA, à fin 2000.

Si l'on ajoute les 6% d'expansion du premier semestre, l'on aboutit à un total de 12%, pour toute l'année 2000, ce qui situe cette expansion en retrait de près d'un point, par rapport à 1999.

Cette expansion modérée trouve son explication dans la nette diminution des crédits intérieurs ainsi que dans la faiblesse des crédits à l'économie.

La monnaie fiduciaire a atteint 485 milliards de DA (soit 29,53% de la masse monétaire totale), les dépôts à vue, 540 milliards de DA (32,86%) et les dépôts à terme, 618 milliards de DA (37,61%).

Le ratio de liquidité de l'économie (M2/PIB), en estimant le PIB à, environ, 4067 milliards de DA, s'établit pour l'année 2000, à 40,4%, contre 45%, en 1999 et 1998.

La baisse, par rapport aux deux années précédentes, s'explique par la fin du processus de monétisation des ressources du rééchelonnement et par un recours plus faible des banques commerciales au refinancement.

Cette baisse de ce ratio constitue un motif de satisfaction, tant il est vrai qu'un ratio élevé est toujours perçu comme un indice précurseur du retour à l'excès de liquidité dans l'économie, cet excès nourrissant l'inflation et amenuisant les effets de la stabilisation monétaire.

L'inflation a poursuivi sa tendance à la baisse, puisque son taux à la fin de l'année 2000, se situe à 0,34%, enregistrant une diminution, par rapport à 1999 où il s'élevait à 2,6%, rapprochant, par la même, l'Algérie du taux d'inflation des pays partenaires qui avoisinent « l'inflation zéro ».

Les banques, continuent, en dépit d'une certaine amélioration, de souffrir de l'impact très lourd des engagements passés et d'engagements non performants qui fragilisent leurs portefeuilles. Il s'agit, notamment :

- des crédits consolidés qu'il faut rémunérer, conventionnellement, au taux de réescompte +1 ;

- des obligations du Trésor, dont le taux de rémunération a reculé de 10% à 6% ;
- des créances sur les entreprises dissoutes qui seront faiblement rémunérées ou même rachetées à « coupon 0 » ;

- du manque à gagner subi durant plus de 18 mois, suite au gap existant entre les crédits moyens et longs assortis d'un taux de 8,5 % et la persistance d'un taux de réescompte de 9,5% (avant son passage à 8,5%).

La promotion de l'investissement requiert un certain nombre de conditions.
L'existence d'un système bancaire performant est certainement l'une des plus importantes d'entre elles.

Les banques universelles qui existent ne sont pas outillées pour prendre en charge les prises de participation (en termes de capital-risque et de capital - développement).

Il est vrai qu'à la décharge de ces banques, l'existence, dans leurs portefeuilles, des fragiles engagements énumérés plus haut rend celles-ci moins aptes à s'investir de façon plus efficiente.

Les banques sont, tout de même, intervenues maintes fois dans le financement des opérations d'investissement. A cet égard, la corporation bancaire estime qu'il serait plus judicieux d'avoir recours à l'autofinancement pour ce faire, ou de se tourner vers le marché financier, pour les grosses entreprises.

Les banques effectuent, actuellement, de gros efforts de mise à niveau. Néanmoins, cette dernière ne serait efficiente que si, d'une part, elle passait par un assainissement des créances des établissements bancaires et, d'autre part, débouchait sur une amélioration des performances de ces établissements.

C'est ainsi que des mesures telles l'ouverture du capital des banques (par le biais du partenariat) et la conclusion de contrats de management, la mise en œuvre de plans de redressement, une réelle décentralisation et la mise en place d'un réseau de télécommunications interbancaires apparaissent susceptibles de permettre au secteur bancaire de se mettre en phase avec les nécessités de l'économie de marché.

Le marché financier, enfin, censé se substituer, en économie de marché, au marché monétaire, est encore, en Algérie, à l'Etat embryonnaire.

Jusqu'à ce jour, seuls 3 établissements ont procédé à l'ouverture de leur capital (l'hôtel EL-AURASSI, SAIDAL et l'ERIAD – SETIF), auxquels s'ajoute SONATRACH qui a lancé un emprunt obligataire.

Tout le dispositif juridique est, certes, en place, mais ce marché ne connaîtra un essor qu'avec l'émergence d'entrepreneurs privés côtés en bourse.

Conclusion :

Ce second semestre de l'année 2000 a vu le prix des hydrocarbures se situer à un niveau appréciable, ce qui a permis aux équilibres macro-économiques de se maintenir dans un état satisfaisant.

Une inflation proche de zéro, des réserves de change en constante augmentation, un solde commercial excédentaire ainsi qu'un ratio de service de la dette en baisse sont, certes, des facteurs de satisfaction.

Cependant, pour que cette satisfaction soit totale, il est nécessaire que les gains procurés se traduisent, en termes de relance et, donc, de croissance économique.

Ce n'est que dans ce cas de figure que la rigueur monétaire et financière observée ces dernières années trouverait, aux yeux du corps social, une certaine justification.

9 - Les tentions Sociales

La situation sociale au second semestre 2000 reste empreinte des conséquences de la récession économique qui a caractérisé la période 1986 –1994, et de l'impact des mesures mises en œuvre dans le cadre du programme d'ajustement structurel(1994-1998) sur la dégradation du pouvoir d'achat des ménages.

A titre de rappel, les prix à la consommation ont évolué à un rythme moyen annuel de 25% durant la période 1990 –1996, alors que le salaire moyen du personnel permanent du secteur public n'a augmenté que 19%. Les prix des produits alimentaires d'origine industrielle ont été multipliés par 8,7 entre 1990 et 1998 alors que le SNMG n'a été multiplié que par 6 au cours de la même période.

Les emplois permanents quand à eux n'ont cessé de décroître. Dans le secteur industriel public ils sont passés de 357090 en 1989 à 235843 en 1999(source : ONS), soit une perte de 34% en moyenne, avec un maximum enregistré dans les industries du bois et papier de 53,4%.

D'autre part, l'impact des facteurs démographiques sur la population active potentielle, et, par là même sur l'offre de main d'œuvre est encore plus intense aujourd'hui. En effet la population âgée de 15 à 59 ans représentait 50% en 1987, sa proportion est de 57,2% en l'an 2000. Le taux d'accroissement moyen annuel au cours de la période est de 3,6%,soit une augmentation plus rapide que celle de la population totale.

Quand, par ailleurs les variables éducationnelles témoignent du faible niveau d'instruction,(selon le RGPH 1998, 81,6% de la population ne dépasse pas le niveau moyen), mais également d'un faible niveau de qualification, on ne mesure que mieux le poids de la valorisation des ressources humaines dans la lutte contre le chômage.

Au cours du second semestre 2000, quoique les compressions d'effectifs soient en net recul, la situation des entreprises et la faiblesse des investissements n'ont pas permis de créer des emplois nouveaux et voire même de garantir la stabilité des emplois restants.

Le niveau du chômage, stabilisé autour de 30% selon le délégué à la planification, est encore loin du taux de chômage toléré (entre 5 et 7%) pour que la situation de l'emploi ne soit pas préoccupante.

La crise de l'emploi reste donc omniprésente, le chômage continue de menacer la cohésion sociale, et participe déjà à la modification des comportements sociaux . L'inscription massive de femmes au foyer comme demandeurs d'emploi (en 1995, déjà, prés de 23% des « demandeuses » d'emploi étaient des femmes au foyer) est un indicateur de cette transformation due à la dégradation des conditions de vie.

L'emploi informel occupe une place de plus en plus importante, constituant plus que jamais un élément de la dynamique économique et sociale, et une réponse à l'incapacité de l'économie formelle d'absorber l'excédent de main d'œuvre. Des analystes de l'ONS l'ont estimé à plus de 81% des occupés dans le secteur du commerce.
De ce fait le, concept et la mesure du chômage se trouvent fortement altérés, selon que l'on tienne compte ou pas des activités informelles. Selon des estimations de la délégation à la planification citées par le ministre du commerce au cours de son audition, en prenant en considération l'emploi informel le niveau du chômage serait réduit de 7%.

Les dispositifs mis en œuvre et notamment l'ANSEJ afin de structurer certaines activités informelles à travers les micro entreprises sont encore insuffisantes. Les activités informelles continuent de foisonner, grevant ainsi les recettes de la fiscalité ordinaire, et défiant l'Etat par la multiplication des zones de non droit.

Parmi les retombées corrosives de l'élargissement de la sphère informelle, les organismes de sécurité sociale sont privés de ressources importantes, hypothéquant lourdement les conditions durables de leur équilibre financier.

Le monde du travail a exprimé à cet égard, de vives préoccupations, nourries notamment par l'annonce d'une révision fondamentale du système de sécurité sociale.

La protection sociale et particulièrement les organismes de sécurité sociale subissent les contrecoups d'une crise de longue durée, alors que la demande de protection sociale augmente et change de structure.

En 1991,le champ couvert par l'assurance sociale était constitué par 3.495 000 cotisants soit 72%,et 1360000 bénéficiaires soit 28%.

En 1998,le nombre de cotisants a baissé tant en terme relatif (55%) qu'en terme absolu(3097000) alors que le nombre de bénéficiaires(retraités, filet social, moudjahidines..) a augmenté passant de 1.360 000 à 2.485 000 et occupant ainsi 45% de la couverture du système d'assurance sociale.

La population du troisième âge a augmenté, elle représente 6,64% de la population en l'an 2000 contre 5,7% en 1987 donnant naissance à de nouveaux besoins.

Pourtant le budget social de l'Etat reste élevé, son montant est de 221,6 milliards de DA en l'an 2000 contre 206 milliards de DA en 1999 soit un accroissement de 7,5%. Depuis la fin de la mise en œuvre du PAS il s'est accru de 18%.

Depuis 1990 le taux d'accroissement moyen annuel est proche de 38%, ce qui traduit l'implication croissante de l'Etat dans la lutte contre la pauvreté, par la

prise en charge de catégories de population de plus en plus larges, à travers les dispositifs suivants :

- le filet social,
- subvention de l'Etat au Fond National du Logement,
- subvention de l'Etat au Fond National pour la promotion de l'emploi

Ainsi, le passage à l'économie de marché s'est accompagnée d'une augmentation des dépenses sociales.

Or sur le terrain, les dispositifs mis en place, montrent leur limites. La multiplicité des structures, l'interférence des programmes, leur fragmentation, leur coût de fonctionnement en ont souvent réduit leur efficacité.
La multiplication des dispositifs s'est réalisée au détriment des services publics de l'emploi qui se sont vus délestés de leurs fonctions. Les moyens dont ils disposent sont en deçà des missions qui leurs sont dévolues.
Selon une étude du PNUD publiée en JUILLET 2000, les services publics de l'emploi absorbent 0,05% du PIB en Algérie. A titre comparatif, ce rapport est de 0,10% en Allemagne et en Grande Bretagne, de 0,07% en France. Le budget qui leur est alloué est dérisoire, rapporté aux nombre de chômeurs, il s'élève(selon cette même étude) à 60FF en Algérie, à titre de comparaison, ce ratio est de 3557FF en Allemagne,33382FF en Grande Bretagne,2336FF en France,11698FF en Suède.

Les moyens alloués aux services publics sont bien en deçà des exigences qu'imposent l'ampleur et à la nature du chômage.

De façon générale la situation sociale, au cours du second semestre 2000, ne laisse pas apparaître de signes probants d'amélioration, de nature à inverser la tendance à la dégradation observée depuis une décennie même si certains indicateurs traduisent une stabilisation dans ce processus de détérioration.

Il est vrai par ailleurs qu'une analyse détaillée de la conjoncture sociale reste difficile par le caractère incomplet et souvent contradictoire des données

disponibles, comme déjà souligné dans les précédants rapports de conjoncture du CNES.

Les indicateurs statistiques sont globaux, incohérents et tranchent souvent avec la perception générale des phénomènes étudiés.

C'est le cas pour la pauvreté. Les premiers résultats de l'enquête consommation réalisée en 1999 par l'ONS attestent d'une réduction des inégalités et par là même de la pauvreté relative. Ce qui semble paradoxal, dans une phase de transition vers l'économie de marché sensée accroître les inégalités.

Les indicateurs de pauvreté humaine issus des résultats de cette enquête montrent une amélioration des conditions d'habitat des populations des deux premiers déciles et viennent corroborer les calculs du PNUD relatifs à l'Indicateur de Pauvreté Humaine(IPH). Ce dernier qui est passé de 27% en 1995 à 24,8% en 1998(source :RMDH 2000) laisse en effet paraître un recul de la pauvreté au cours de cette période.

Au cours de ce semestre, l'attention particulière accordée à ce phénomène, a été accompagnée par l'organisation en octobre 2000, et sous l'égide du ministère de la solidarité nationale de la première conférence nationale sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Une stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté et de l'exclusion pour la période 2001- 2005 a ainsi été définie. Dans cette stratégie on relèvera l'intérêt accordé au développement du monde rural, et à la mise en œuvre de programmes de formation au profit des jeunes sans emploi afin d'augmenter leur employabilité.

9-1 La lutte contre le chômage

La massification du chômage, l'allongement de sa durée, supportés par une population jeune et sans qualification confèrent à ce phénomène un caractère particulier, notamment dans l'urgence de son traitement.

Les mesures d'ordre social préconisées dans le cadre des politiques alternatives et dominées par des emploi d'attentes, semblent insuffisantes face au type de chômage qui prévaut dans notre société. En effet, même si elle permettent d'atténuer les effets immédiats des réformes, elles ouvrent peu de perspectives à une population jeune qui à peine entrée dans la vie active perd confiance en l'avenir.

La contribution des dispositifs(ESILS,AIG,CPE, micro entreprise, micro crédit) à l'emploi serait de 300000 environ par an, équivalents à la demande additionnelle. Cependant, le caractère précaire et peu qualifiant de ces emplois, en réduit considérablement la portée.

L'avis du CNES sur le PNLC, a rappelé le caractère structurel du chômage, et la nécessité d'adopter par conséquent des mesures structurelle pour le combattre.

Les programmes de soutien à l'emploi restent la réponse principale au problème d'emploi d'un nombre de jeunes de plus en plus élevé.

Les précédents rapports de conjoncture ont mis en relief le coût et l'inefficacité des dispositifs. Selon l'étude ; « le dispositif de gestion du marché du travail et de promotion de l'emploi en Algérie » réalisée conjointement avec le PNUD et publiée en JUILLET 2000, les dépenses de fonctionnement engagées par ces dispositifs s'élèveraient à 3368 millions de DA au cours de la période 1988-1999:

Au cours de l'année 1999 ces dépenses de fonctionnement s'élevaient à 1206 millions de DA ainsi réparties :

- DEJ : 3%
- ADS :7%
- ANSEJ : 29%
- CNAC : 61%

Les ressources humaines engagées dans ces nouveaux dispositifs(DEJ,ADS,ANSEJ,CNAC) sont au nombre de 1580 en 1999,et se répartissent ainsi :

- DEJ :240
- ADS :90
- ANSEJ :400
- CNAC emploi :170
- CNAC assurance :680

On observera que les coûts de fonctionnement de ces organismes sont inversement proportionnels à l'étendue du champ de leur intervention.

Au cours de ce semestre, les mesures d'assainissement des fichiers se sont poursuivies, elles ont concerné principalement le filet social.

Ainsi, le nombre d'allocataires de l'IAIG(131940) a baissé de 1,5% par rapport au second semestre 1999,et celui des bénéficiaires de l'AFS de 2,1%.
Cet assainissement, aurait permis de dénombrer prés de 57000 indus bénéficiaires au titre de ces deux volets, témoignant autant de la médiocrité du ciblage des populations concernées, que de l'ampleur des besoins sociaux.

D'autre part, depuis leur mise en œuvre, la nature des données disponibles ne permet pas d'évaluer l'impact réel de ces dispositifs sur le volume , le profil et la localisation des chômeurs.

L'information relative à la création d'emploi, quand à elle reste globale et /ou incohérente et particulièrement pour ce qui concerne le secteur privé.
L'examen du système d'information statistique dans ses composantes principales à savoir l'identification, la production, et la circulation de données, reste une nécessité pour que l'évaluation des politiques mises en œuvre soit significative et puisse déboucher sur des solutions aux vrais problèmes.

Au cours du second semestre 2000,les données émanant des holdings convergent pour traduire un recul de l'emploi dans les secteur suivant depuis 1999 :

- sidérurgie et mines :- 2%
- Agro alimentaire :- 6%
- manufacture :-5%
- chimie, pharmacie service :-1%
- Transport aérien :-2,34%
- Transport maritime passagers :-12,4%
- Transport maritime marchandise :-1,87%
- Transport ferroviaire :-5,2%

Les créations d'emploi continuent d'émaner pour l'essentiel des dispositifs de gestion du marché de travail et de promotion de l'emploi comme l'indiquent les données du ministère du travail et de la protection sociale. Prés de 217000 jeunes auraient été insérés au cours de ce semestre à travers :

- Les emplois d'attente au nombre de 204785 dont :

  *ESILS :70.080 soit un accroissement de 8% par rapport au second semestre 1999, 145500 jeunes au total ont occupé ces emplois au cours de l'année 2000,soit l'équivalent de 63113 emplois permanents.

*CPE :1711 universitaires et 1054 techniciens supérieurs ont été placés portant le nombre de jeunes diplômés placés depuis la mise en œuvre de ce programme à 19000 dont 1119 ont pu être permanisés, soit un taux de 5,8%, ce qui reste une performance très faible au regard du niveau de qualification de la population concernée. On relèvera au cours de ce semestre le gel des placements dans l'administration.

***AIG :131940 personnes ont participé aux chantiers d'activité général,soit une baisse de 1,5% par rapport au second semestre 1999**
Le montant alloué dans le cadre de ces emplois(2600 DA et 2800 DA par mois, respectivement pour les ESILS et les AIG) est dérisoire et il contribue de ce fait à l'extension du secteur informel plus rémunérateur.

- les micro entreprises avec 4659 projets agrées par les banques et susceptibles de générer 11739 emplois,

- les micro crédits avec 103 projets qui sont entrés en activité,

- la CNAC a contribué au cours de ce semestre a 297 insertions dans la vie active et 859 mises en formation/reconversion, ce qui porte le nombre total d'insertion et de mise en formation/reconversion respectivement à 684 et 3836 à la fin de l'an 2000.

La situation sociale reste dominée au second semestre 2000 par le problème de l'emploi et du chômage, la lecture de certains indicateurs permettent de déduire que la conjoncture actuelle est propice à une aggravation du chômage.

Dans le monde du travail, les mouvements de grève ont baissé en nombre, mais ont gagné en intensité, gravitant autour de revendications salariales. En effet, le second semestre 2000 a enregistré 83 grèves contre 104 au premier semestre, soit une baisse de 20%,néammoins, le nombre de journées perdues par travailleur a augmenté, passant de 3,6 à 9,5 au cours de la même période.
Cette augmentation est liée à la participation d'entreprises de grande taille, telle que SIDER.

Les grèves sont concentrées dans le secteur public (85%), elles expriment les difficultés de l'entreprise publique à préserver à la fois les acquis sociaux des travailleurs, et répondre aux exigences de l'économie du marché.

9-2 Le système de sécurité sociale

Le système de sécurité sociale continue de subir les conséquences de la crise. L'équilibre financier des principales caisses reste fragilisé par plusieurs facteurs :

- le recul de l'emploi structuré, et le développement des activités informelles, qui en réduise sa base, ralentissant ainsi l'évolution des recettes,
- le coût et l'étendue du champ couvert par les prestations qui contribue à l'accroissement du volume des dépenses.

La CNAS enregistre au cours de ce semestre, un déficit est évalué à 2,5milliards de DA, les prévisions de clôture pour l'année 2000 un déficit de 2 milliards de DA,après que l'équilibre financier ait été rétabli en 1999.

La CASNOS laisse apparaître à fin décembre 2000,un déficit de 1,72milliards alors qu'a fin 1999,elle enregistrait un excédent de 1,5milliards.
Le déficit de la CASNOS est lié au faible nombre de cotisants réels qui s'élève à 105117 alors que le potentiel d'actifs est de 93201.

Pour ce qui concerne la CNR, on constate à travers les données du ministère du travail et de la protection sociale, un excédent financier de 1,37milliards de DA pour l'an 2000 contre 17,17milliards de DA en 1999.
La CNAC est la seule caisse pour laquelle l'équilibre financier est maintenu. Les prévisions de clôture pour l'an 2000 font état d'un excédent financier de 6,5milliards de DA.
Le système de protection sociale d'une manière globale est confronté à trois défis majeurs :

- l'amélioration du taux de couverture,
- la rationalisation et l'utilisation plus efficace des ressources disponibles,
- la réduction des distorsions issues du chevauchement des programmes.

Dans la stratégie nationale sur la protection sociale définie au cours de la conférence nationale sur la protection sociale en MAI 2000, on retiendra l'un

des principaux axes qui prône la nécessité de faire la différence entre, d'une part « la protection » sociale qui est devoir de l'Etat, et qui doit prendre en charge les catégories marginalisées de la société pour des raisons sociales, de santé ou d'âge(personnes assistées, handicapés,…),et d'autre part le « développement » social qui se réalise par l'aide à l'emploi et à l'investissement.

Le CNES a par ailleurs été saisi par Monsieur le Chef du Gouvernement pour une étude relative au système de protection sociale et les conditions aptes à réaliser son équilibre financier. Cette saisine fera l'objet d'une intervention à la réunion pleinière du CNES, au cours du premier semestre 2001.

9.3 Les revenus

CONCLUSION GENERALE

L'appréciation globale de la conjoncture économique de l'année 2000 joue sur le registre de l'ambivalence en notant, en toile de fond, la persistance des contraintes structurelles qui affectent l'économie nationale.

Au niveau des résultats financiers, l'année 2000 a été marquée par le raffermissement des équilibres macro-économiques et l'amélioration remarquable de la position extérieure de l'Algérie grâce à la bonne tenue sur toute l'année des cours du brut.

Au niveau des performances économiques, par contre, on ne peut que constater la faiblesse de la croissance avec la poursuite de l'érosion de la sphère publique et la dégradation continue de ses conditions de production (industrie, transport, BTP,…). La conjoncture s'est aussi singularisée par un niveau de croissance des prix très faible. Cette évolution illustre et cristallise le phénomène récessif dans lequel s'est installée l'économie nationale depuis quelques années déjà. A la contrainte de l'offre illustrée par le taux de croissance réalisé, se superpose la contrainte de la faiblesse de la demande, ces deux aspects unis dans une dialectique de régression.

Il reste pour le moins paradoxal de constater que quand les excédents financiers s'accumulent, l'économie nationale n'arrive pas à en tirer le moindre profit. Ceci devrait nous interpeller à la fois sur la nature des liens qui unissent les différentes sphères économiques, les différents agrégats physiques et comptables et les interfaces entre l'économique et le social. En tous cas, il apparaît évident, à ce stade de la réflexion, que la restauration des liens économiques et sociaux reste d'une importance fondamentale dans les processus de relance et de croissance économique.

Il apparaît également que le marché est à ce stade de restructuration et de mise à niveau économique est incapable d'inciter et d'impulser l'investissement (si ce n'est dans de proportions tout à fait réduites) pour tirer profit des opportunités nées de l'amélioration des conditions et de la visibilité à moyen terme de l'économie nationale.

Par rapport à cette problématique lourde, il se confirme de plus en plus que toute démarche en faveur de la restauration des conditions de la croissance ne peut que venir des incitations publiques dans les trois directions que sont l'amélioration du niveau de la demande (grâce notamment à la relance de l'investissement public), la restructuration de l'offre et la mise en place des conditions d'une croissance durable par une action significative sur les déterminants de l'investissement national en partenariat.

La conjonction exceptionnelle des niveaux de ressources, de prix et d'équilibre constitue une opportunité historique inestimable qui logiquement aurait du conduire à ressouder les paramètres de politique économique et améliorer le climat des affaires.

Les mises à niveau, le partenariat et les privatisations restent naturellement des alternatives incontournables pour le court terme ; tôt annoncés, longuement discutés, ils sont, malheureusement, à chaque fois différés renforçant le malaise quant à la détermination des pouvoirs publics à faire aboutir les réformes économiques.

Cette démarche butte sur le consensus social préalable et les retards pris dans le domaine des réformes économiques, au regard des perspectives économiques et sociales des entreprises publiques, ne semblent pas offrir l'inclinaison nécessaire à une démarche consensuelle.

C'est précisément sur le plan social, que les déficits ont tendance à s'aggraver et émerger au grand jour à travers le développement de la précarité, l'extension de la pauvreté et la dégradation des conditions de vie. Les politiques alternatives d'emploi et d'insertion sociale mises en places depuis 1994 se caractérisent par un émiettement et le peu d'impact qu'elles ont sur les populations démunies.

Une réelle économie sociale est à rechercher à travers une plus large concertation entre acteurs économiques et sociaux pour converger sur l'essentiel des politiques et consacrer un pacte national de croissance basé sur des objectifs consensuels de sortie de crise et de relance économique.

C'est en faveur de cet objectif que le CNES, pour qui le dialogue social reste la pierre d'achoppement des réformes et du progrès social, a toujours milité.

RECOMMANDATIONS

A la faveur des résultats enregistrés au cours du second semestre et à l'instar des exercices précédents, il convient de noter l'absence de signaux en direction d'une relance de la croissance. Les recommandations, ci-après présentées, sont dictées par les récurrences fortes qui constituent les facteurs de blocage à la relance économique et s'inspirent des nouvelles perspectives offertes à l'activité économique. La restauration des équilibres macro-économiques, avec notamment la réduction des tensions inflationnistes et l'accroissement des réserves de change reste d'un gain important pour l'économie nationale et la société qu'il convient ni de perdre ni d'hypothéquer. C'est dans ce sens qu'il importe de repenser la stratégie de relance et la stratégie de redéploiement de l'action sociale des pouvoirs publics

- **Restauration des conditions de la croissance**

A la faveur du rétablissement de ces équilibres, l'économie nationale est appelée impérativement à renouer avec la croissance. Dans cette perspective, il convient d'agencer les éléments d'une **stratégie de relance** qui prendraient appui sur :

- la poursuite de la restructuration des secteurs d'activité économique et l'amélioration de la visibilité des échéances des réformes. Dans ce registre, Le CNES note avec satisfaction pour l'avoir maintes fois recommandée, la suppression des chevauchements de prérogatives et de compétences des différents organes qui ont souvent été à l'origine de l'échec des timides initiatives lancées, pour laisser place à un donneur d'ordres unique.

- la relance de l'investissement public dans les secteurs porteurs y compris et principalement pour régénérer la demande induite auprès du reste des l'économie nationale. La relance des grands travaux doit contribuer de façon directe à ressusciter la demande et impulser l'emploi. En particulier, le lancement de programmes publics dans le domaine du bâtiment et des travaux publics devrait être la base d'une stratégie de relance intégrant les capacités nationales existantes (effet multiplicateur) et favorisant l'investissement en partenariat.

L'**ingénierie des réformes économiques** doit donner toute sa place à la concertation sociale et au dialogue entre les différents partenaires des processus. Ce n'est que de cette façon que l'on peut dépasser les clivages et les contradictions qui alimentent des positions souvent divergentes.

En matière d'investissement, il est fortement recommandé de transformer l'ensemble des régimes de bonification ou d'exonération prévus par le code des investissements ou les différentes lois des finances en régime général valable

pour toute forme d'investissement et applicable de manière automatique à tout investissement national ou étranger pour une activité existante ou à créer.

L'amélioration de la **visibilité économique** à moyen terme passe par une réhabilitation de l'information économique et sociale et la restauration, à travers la planification, des conditions instrumentales de la gestion et de la programmation économique. Le déficit enregistré dans ces domaines est doublement pénalisant dans la mesure où, d'une part, les critères d'efficacité et d'optimum et d'autre part les opportunités d'affaires sont voilées et réduites par le manque de visibilité à court et moyen terme, sans préjudice des polémiques alimentées par l'inefficience des instruments de mesure.

- **Restructuration des secteurs d'activités**

La restructuration économique concerne naturellement l'ensemble des secteurs d'activité avec une insistance particulière pour le secteur de **l'industrie** qui vit une situation très précaire. Dans ce secteur, il est toujours à relever l'absence d'une vision concertée et cohérente du développement industriel qui n'a pas permis aux différents intervenants dans la sphère réelle de définir des plans d'actions et des plans de relance de leurs activités et pour préciser les points d'ancrage de l'Algérie dans les différents processus d'adhésion à l'échelle internationale.

Le rétrécissement des différents segments de marché favorisé par l'ouverture économique, les difficultés financières des entreprises, le poids de leur endettement et surtout la lenteur ou le blocage des réformes est renforcé par l'absence de vision stratégique dans les différentes branches.

Dans le secteur de **l'énergie**, et particulièrement des hydrocarbures, les externalités et les effets induits sur le reste de l'économie nationale restent très en deçà des efforts de convergence souhaités et souhaitables. Il s'agit, dans cette perspective, d'encourager le recours aux moyens nationaux d'études et de réalisation en les impliquant également dans les opérations en partenariat qui

utilisent de plus en plus les nouvelles technologies dans les équipements et les services installés ; une telle mesure est de nature à réduire les importations, à accroître la valeur ajoutée et à stimuler le lancement d'activités nouvelles créatrices d'emplois durables gravitant autour du secteur des hydrocarbures.

Par ailleurs, il est important de revenir sur le développement de filières énergétiques compte tenu de leur l'apport à l'essor économique du pays. Dans ce sens, il demeure urgent, compte tenu du retard accumulé, d'élaborer une stratégie de développement de filières en référence à la pétrochimie, aux engrais, aux fibres synthétiques, ….

Dans le domaine de **l'agriculture,** pour assurer au PNDA une vitalité et une viabilité économiques, une durabilité écologique et une acceptabilité sociale, il conviendrait de:

- mettre en place un dispositif d'évaluation périodique pour apporter les correctifs en temps opportun, compte tenu de la nouveauté de la démarche (qui reste porteuse d'espoirs quant à la relance et à la modernisation de l'agriculture) ;

- mobiliser tous les producteurs à travers le renforcement de l'organisation de la profession et la promotion des espaces interprofessionnels ;
- soumettre l'avant-projet de la loi d'orientation agricole, en voie de finalisation, à un large débat afin de réunir le consensus sur ses dispositions et sa bonne applicabilité.

En matière d'**habitat**, le recentrage du rôle de l'Etat qui doit lui permettre de se démarquer fondamentalement de l'Etat-producteur, distributeur et gestionnaire de logement, nécessite la formulation d'une nouvelle conception du logement social, prévoyant notamment :

- l'orientation de l'intervention de l'Etat en direction des couches sociales les plus démunies ;
- l'adaptation du dispositif des aides financières;
- la participation financière des bénéficiaires à la réalisation de leur logement ;

- l'adéquation du type de logement avec les revenus des ménages ciblés .

Afin d'assainir la demande locale, il convient d'instituer un fichier ou observatoire de l'habitat géré à différents niveaux (Commune – Wilaya – National).

Pour ce qui est des grands ensembles immobiliers qui présentent plusieurs signes de dysfonctionnements, il devient urgent de mettre en œuvre des actions de réhabilitation, à travers notamment, la définition des responsabilités dans l'entretien des espaces et d'étendre la taxe urbaine à tous les chefs lieux de wilaya.

Enfin et pour contenir la pression de la demande, il convient d'agir énergiquement à travers les axes suivants :
- faire émerger le marché immobilier promotionnel et locatif,
- doter le logement à caractère social d'un statut spécifique pour devenir une exception par rapport aux autres types de programmes,
- diversifier la typologie du logement pour l'adapter aux spécificités locales et aux revenus,
- développer l'encadrement réglementaire de l'aide personnalisée au logement locatif en la modulant selon la catégorie socioprofessionnelle du bénéficiaire et par région

- **Reconstitution des articulations sociales**

Les dispositifs mis en œuvre pour l'accès à l'emploi, l'accès au logement et l'aide aux sans revenus, s'essoufflent sous la conjugaison des deux facteurs que sont l'absence d'optimisation des actions des pouvoirs publics et l'ampleur des besoins.

L'absence de croissance soutenue dans les secteurs productifs, qu'ils soient publics ou privés, met en péril la cohésion sociale. D'autre part, le système de protection sociale qui constitue également un instrument de stabilisation, à travers les prestations des branches santé, famille, et vieillesse connaît de plus en plus de difficultés .

La dégradation persistante de la situation de l'emploi et du niveau de vie des populations fait basculer chaque jour une partie de la société algérienne dans la pauvreté. Les politiques alternatives d'emplois et d'insertion sociale mises en places depuis 1994 continuent de foisonner et se caractérisent par un émiettement et leur faible impact sur les populations démunies.

Face à ces dérives et à ces périls, il devient de plus en plus urgent de poser en toute clarté la problématique de la politique sociale à mener. Les principales articulations de ces politiques renvoient :

- aux arbitrages sociaux de l'Etat, notamment par rapport à la question de la formation et de l'appropriation des revenus,
- à la recomposition de la politique de solidarité nationale,
- à la réduction des disparités entre les affectataires et les destinataires de la politique sociale de l'Etat,
- à la redéfinition de normes de protection sociale et l'assainissement des listes des indus-bénéficiaires.
- à la révision des dispositifs sociaux qui ont été mis en place à la faveur de conjonctures particulières et qui n'ont plus leurs raisons d'être,
- à leur restructuration des dispositifs de soutien à l'emploi

L'émergence d'un champ de compétitivité économique et sociale pourra réduire les sphères d'intervention de l'Etat pour peu que les conditions minimales d'incitation et les dispositifs appropriés de soutien soient mis en place.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Conseil National Economique et Social

Commission de l'Evaluation

Alger, le 22 avril 2001

Procès-verbal d'adoption

La Commission de l'Evaluation réunie, en séance plénière, le dimanche 22 avril 2001, au siège du Conseil National Economique et Social, après débats et échanges de points de vue, a adopté l'Avant-projet de rapport portant sur la conjoncture économique et sociale du deuxième semestre 2000.

Le Président de la Commission

M. Mohamed BOUHALI

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Conseil National Economique et Social

Commission de l'Evaluation

Liste des membres

- Bureau de la commission :

- Messieurs Mohamed BOUHALI (Président)
-Anouar HADDOUD (vice-président)
-Mohamed BELAG (Rapporteur)

- Membres de la commission :

- Messieurs Mohamed AGUINI
El Hadi AZZOUZA
El Hadi BATAH
Youcef BENBRIKHOU
Tayeb BENSOLTANE
Farid BEN YEKHOU
Haoues BEN YEKHLEF
Kamel BOUDECHICHE
Mokhtar BOUDINA
Mohamed CHAMI
Mohamed DJEBBAR
Zahir FARES
Ahmed FETOUHI
Djillali GASSEM

Rachid GUITA
Mustapha MOKRAOUI
Khaled OUDJET
Madjid OUSSEDIK
Belaid TINFIKHIS
Ali YOUSFI
Ahmed ZOUAOUI
Amar ABDELTIF

ANNEXES

PME/PMI : CONTEXTE ACTUEL.

En l'état actuel des choses , il est très difficile de cerner d'une manière précise la population des PME. Une opération menée par l'ONS (Office National des Statistiques), en relation avec la Direction Générale des impôts et portant sur l'attribution du numéro d' identification statistique (NIS) a dénombré 320 000 unités (chiffres juillet 2000). Il serait souhaitable qu'un recensement exhaustif des unités économiques soit effectué périodiquement à l' image du RGPH(recensement général de la population et de l'habitat).

Répartition par effectifs
Les très petites entreprises (moins de 10 salariés) représentent 93,24% et emploient 221 975 salariés soit 35% de l'effectif global.
Les PME employant 10 salariés et plus, représentant 10782 entreprises soit 7% du total et comptent 412 400 salariés soit 65% de l'emploi global.

Répartition par secteur d'activité :
La PME/PMI est essentiellement concentrée dans (05) secteurs d'activité : Bâtiment et travaux publics (BTP) 26,7%, commerce 16,34%, transport et communications 8,7%, services fournis aux ménages 8,59% et industrie agro-alimentaires 7,29% soit 68% du total.
Le secteur privé industriel quant à lui représente 38800 PMI, soit 24,30/o du nombre total des entreprises recensées et emploie 28,2% des salariés.
A noter que même dans ce secteur d'activité les entreprises de moins de 10 salariés représentent 92% du total des entreprises industrielles (35800).

Répartition spatiale des PME, PMI:
L'examen de la répartition spatiale des entreprises (source CNAS) fait apparaître que près de la moitié des entreprise est concentrée dans les 10 principales wilayates du nord qui constituent des pôles urbains et industriels(Alger, Oran, Tizi Ouzou, Sétif, Béjaia, Blida, Chlef, Constantine, Tipaza, Boumerdes).

Cependant, des wilayates comme Naâma, Ghardaia, Béchar, Ouargla, EL Oued, enregistrent respectivement : 1449 entreprises pour 132 000 habitants, 2521 PME pour 312 000 habitants,2138 PME pour 232 000 habitants,2468 entreprises pour 443 000 habitants,2300 entreprises pour 525 000 habitants.

Contribution de la PME/PMI au produit intérieur brut:
Selon les données publiées par l'ONS (décembre 99), le secteur privé a contribué au cours de l'année 1998 à concurrence de 53,60% (57% au Japon 64,3% en Espagne 56% en France), hydrocarbures comprises.Ces entreprises privées dominent principalement dans l'agriculture, le commerce, le BTP(bâtiment et travaux Publics) et les services en général.

Contribution à la valeur ajoutée par secteur juridique (privé - public) :
En 1994 la valeur ajoutée du secteur public était de 617,4 milliards de DA représentant 53,5% du total national, alors que celle dégagée par le secteur privé était de 538,1 milliard de DA soit 46,5%.
A partir de 1998, les parts respectives se sont inversées faisant passer en tête le secteur privé avec 1178 milliards de DA soit 53,60% et 1019,8 milliards de DA soit 46,4% pour le secteur public (source ONS).

Le secteur informel :
Même le programme du gouvernement a relevé cet aspect de l'économie nationale (p 39 du document) en soulignant que « le poids jugé excessif de la fiscalité, des charges salariales et sociales, en comparaison avec les pays voisins, a pu contribuer à pousser vers le secteur informel un nombre important d'entreprises et a interdit la création de beaucoup d'autres ».

Part des PME dans les échanges extérieurs
Importations :

Pour les 9 premiers mois (au 30-09-99) de l'année 99, les importations réalisées par les opérateurs privés se sont élevés à 4 399 millions de USD soit 65,77% des importations globales (6 688 millions USD) soit une progression de 12,77% par rapport à 1998.

Exportations :

Durant la même période au 30/09/1999, les exportations par les opérateurs privés se sont élevés à 115 millions de USD soit 29,% des exportations globales (390 millions de USD) hors hydrocarbures.

Les Investissements

Ceux-ci sont passés de 700 en 1994 à 12 300 en 1999.

Au 31/12/1999, 30106 déclaration d'intentions d'investissement ont été enregistrées totalisant plus de 2 546 milliards de DA soit 37 milliards USD et devant créer 1 268 000 postes de travail.

Dans leur quasi totalité, les projets d'investissements restent l'apanage des promoteurs privés.

Répartition régionales des projets d'investissement:

- 50% pour la région du centre du pays dont 21% pour la wilaya d'Alger.
- 25% pour la région Est.
- 20% pour la région Sud.
- 8% pour la région Ouest.

Répartition des projets d'investissements par secteur d'activité

- Les secteurs d'activités de l'industrie, du BTP(bâtiment et travaux publics) et du transport totalisent à eux seuls 80% des projets déclarés dont 38% reviennent à l'industriel.
- En termes absolus le secteur industriel représente 11740 projets avec une prévision de création d'emplois de plus de 476 000 postes de travail et un montant de 1138 milliard de DA d'investissement.

Projets en partenariat :

Les projets d'investissements en partenariat avec l'étranger demeurent très faibles. A fin décembre 99, seuls 297 projets en partenariat ont été enregistrés soit moins de 1% du total des projets déclarés.

Réalisation des projets

Il n'existe pas de cohérence entre les services de l'APSI(Agence Pour la Promotion et le suivi de l'investissement) et les CALPI pour la localisation des projets d'investissements approuvés, du fait notamment de l'absence de services décentralisés de l'APSI au niveau local et/ ou régional pour assister les investisseurs dans la phase de lancement de leurs projets. Ceci explique en partie l'importance de l'écart entre les déclarations d'investissement et l'amorce de réalisation des projets .

Bilan CALPI

Selon un bilan du ministère de l'intérieur et des collectivités locales arrêté au 30 septembre 1999,un peu plus de 13000 projets ont reçu un avis favorable pour leur localisation dans les différentes wilayates depuis la création des CALPI en 1994.

Il est à remarquer qu'en moyenne entre fin 1995 et fin 1999,1300 lots sont attribués chaque année pour l'ensemble du territoire national, ce qui explique pour une très large part les délais exorbitants pour la réalisation des investissements en Algérie.

Sur les 13000 projets retenus(devant créer théoriquement 310 639 emplois),1940 ont été lancés et 480 sont entrés en service créant 16331 postes de travail et nécessitent plus de 18 milliards d'investissements. Parmi ces 4800 projets entrés en service, près de 39% sont localisés dans la seule région de Ouargla .

Bilan APSI

Le bilan de l'APSI ne fait pas ressortir l'état d'exécution des projets d'investissements.

Bilan ANSEJ (Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes) :

A fin février 2000, l'ANSEJ a reçu 110 962 projets de micro-entreprises présentés par des jeunes promoteurs, prévoyant la création de 321 880 emplois.

L'agence a délivré 95928 attestations d'éligibilité soit l'agrément de 86% du total des projets reçus.
Les banques quant à elles ont réceptionner 56037 demandes de financement dont elles ont retenus 31965 dossiers pour lesquels des autorisations de crédit ont été délivrées à hauteur de 37 874 millions de dinars sur une prévision globale d'investissement de 5 9047 millions de dinars, soit un taux de financement moyen de 64%.

Les emplois crées dans ce cadre seraient de 77163. A noter que plus de 441 agréments donnés par l'ANSEJ ont concerné des projets totalement autofinancés. Ces chiffres montrent que même pour les petits projets d'investissement ne nécessitant que peu de moyens, beaucoup de ceux-ci n'aboutissent pas.

En effet, seuls 25% des projets agrées par les services de l'ANSEJ arrivent à mobiliser les financements nécessaires. Reste encore bien entendu, à franchir les autres étapes de la création de l'entreprise et de son entrée en activité.

Les zones industrielles et d'activité :
Il existe sur le territoire national 72 zones industrielles (celles de Hassi Messaoud et Hassi R'mel n'y sont pas inclues) et 449 zones d'activités.
La création de nouvelles zones a été gelée par décision du gouvernement (22.04.98) en attendant la résolution de nombreux problèmes rencontrés aussi bien par les gestionnaires que par les opérateurs (régularisation des titres de propriété).

Les zones d'activité ont été souvent crées dans des conditions moins rigoureuses (sans études de faisabilité) ; sur 31693 lots seuls 19199 ont trouvé acquéreur.

Différents textes réglementaires confient la gestion des zones industrielles à un établissement public dénommé « **E**tablissement de **G**estion de **Z**one **I**ndustrielle (EGZI) ».

Programme de réhabilitation et de développement des zones industrielles et zone d'activité .
L'ampleur de la dégradation de la situation des zones industrielles et d'activité en terme d'aménagement ainsi que les dysfonctionnements dans leur gestion, ont amené le gouvernement à examiner trois fois le dossier (les 22 avril, 02 septembre 1998 et le 07 février 1999).

Deux décisions importantes ont été prises :

- Adaptation du cadre juridique, notamment dans le domaine de la gestion des zones. La gestion sera octroyé par concession et sur la base d'un cahier des charges.

- Mise en œuvre d'un programme de réhabilitation et de développement des zones industrielles :250 millions de dinars puis 400 millions de dinars (loi de finance 2000) ont été alloués.

Les biens immeubles inutilisés
Le constat établi montre que le problème du foncier se pose souvent moins en termes de disponibilités de terrains qu'en terme d'utilisation optimale des surfaces et immeubles divers existants. Pour les zones classées officiellement comme saturées, le taux d'inoccupation avoisinerait les 30%.'

Les obstacles au développement de la PME/ PMI:
1- Les obstacles à l'investissement et à la création d'entreprise :
La trilogie financement - foncier - bureaucratie reflète à la fois la masse de problèmes à surmonter par les promoteurs et atteste du degré élevé d'immaturité de notre stratégie d'attraction et de promotion des investissements. La chaîne d'investissement 2 est constituée de nombreux maillons indépendants, qui se révèlent souvent antagoniques à l'usage.

Les formes d'attribution de terrains proposées aux investissements sont la concession, la location ou la cession, cette dernière se faisant souvent à des prix provisoires, souvent réévalués plusieurs années plus tard, de manière unilatérale et abusive à l'occasion de l'établissement de l'acte définitif.
A noter par ailleurs :
- l'absence de mécanismes de couverture des risques liés aux crédits accordés aux PME (risque de change, variation des taux d'intérêts, etc. ...).
- L'absence de financements privilégiés et/ou quand ils existent (souvent sous forme de lignes de crédits extérieurs) leur insuffisante médiatisation auprès des opérateurs qui en arrivent à parler de « délit d'initié ».

2- Au plan de l'approvisionnement de l'appareil de production
L'approvisionnement en inputs, surtout importés, pose de sérieux problèmes aux PME qui sont très peu rompues aux techniques d'importation. Il ne faut pas perdre de vue que l'essentiel du potentiel en activité est composé à près de 94% de petites entreprises de moins de 10 personnes qui dans le passé s'approvisionnaient auprès des entreprises publiques dans le cadre de l'exercice du monopole de l'Etat.

Depuis l'ouverture de l'économie, les données ont complètement changé. Les entreprises publiques importent essentiellement pour leur compte, et les nouveaux importateurs, notamment, privés ne s' intéressent qu'aux biens de consommation courante.

Au plan de la gestion :

La majorité des PME demeurent caractérisées par des modes d'organisation et de gestion en deçà des minimums exigés par une économie concurrentielle, où la compétitivité constitue la condition de base pour l'exercice d'une activité économique.

De nombreuses mesures ont été entreprises :
- des programmes spécifiques de formation pour élever, le niveau managérial, l'information sur les marchés, les normes et les standards.
- le conseil et l'expertise.
- l'accompagnement dans la pénétration des marchés intérieurs.
- les opportunités de sous-traitance locale et internationale.
- les opportunités de partenariat.
- l'introduction des innovations dans le processus de production et la mise en relation avec des organismes de recherche et de développement.

Recommandation pour le développement de la PME/PMI:

La création de réseaux de soutien composés d'institutions publiques et privées à même d'offrir des services d'appui au secteur et leur mise en relation avec les réseaux internationaux du même type, constituent un facteur important dans le processus d'intégration à l'économie mondiale.
Ces réseaux auront à offrir des services destinés à :
- développer et qualifier la ressource humaine et le savoir faire technique et managérial.
- encourager l'innovation technologique.
- promouvoir les exportations et faciliter l'accès aux marchés.
- fournir le conseil et l'expertise.
- intégrer les normes et les standards internationaux et obtenir les certifications.
- fournir l'information économique et faciliter la communication entre PME à l'échelle locale, régionale et internationale.
- Développer les relations avec les institutions de recherche et développement.

Le décollage actuel des relations entre les banques et le secteur de la PME par la création de mécanismes de financement spécifiques à ces entreprises, à savoir :

- les fonds de capital risque.
- les fonds de garantie.
- les sociétés de leasing.
- les fonds de crédits pour stimuler la création et la croissance d'entreprise.
- le développement des pépinières d'entreprises pour encourager les jeunes créateurs.

Il faut souligner qu'une bonne partie des solutions techniques préconisées seront financées par nos partenaires dans le cadre de programmes de coopération et notamment dans le cadre de l'accord d'association avec l'Union Européenne.

(Source : Ministère de la PME- juin 2000)

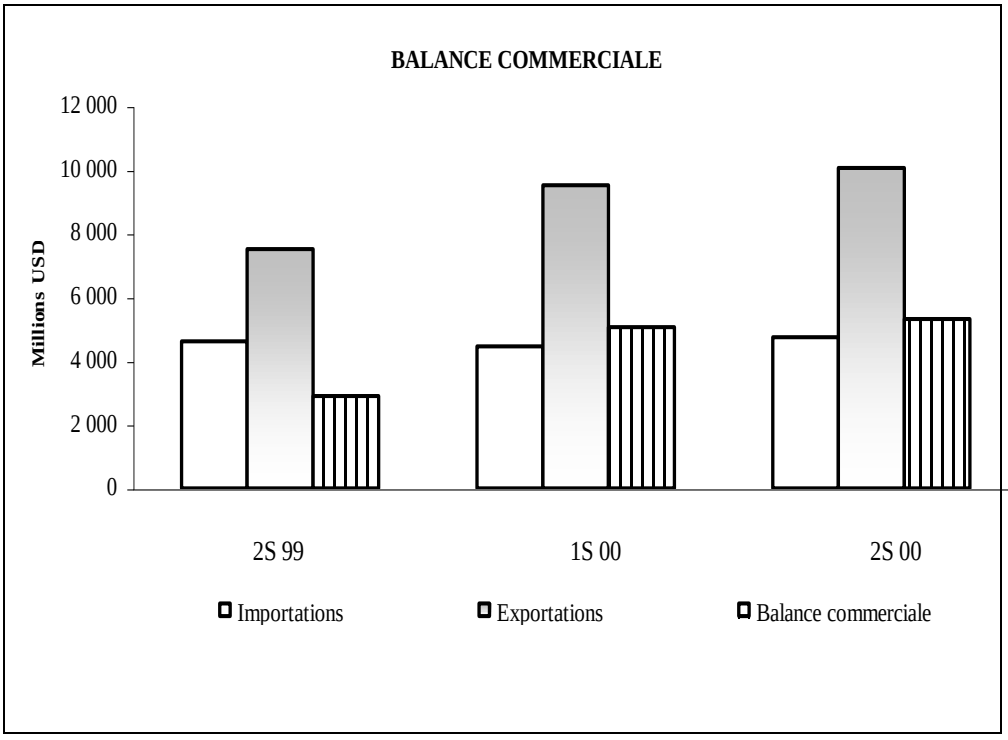
BALANCE COMMERCIALE
12 000
10 000
8 000
6 000
4 000
2 000
0
Millions USD
2S 99
1S 00
2S 00
Importations
Exportations
Balance commerciale

EVOLUTION DU PRIX MOYEN DU BARIL DE PETROLE BRUT (SAHARA BLEND)

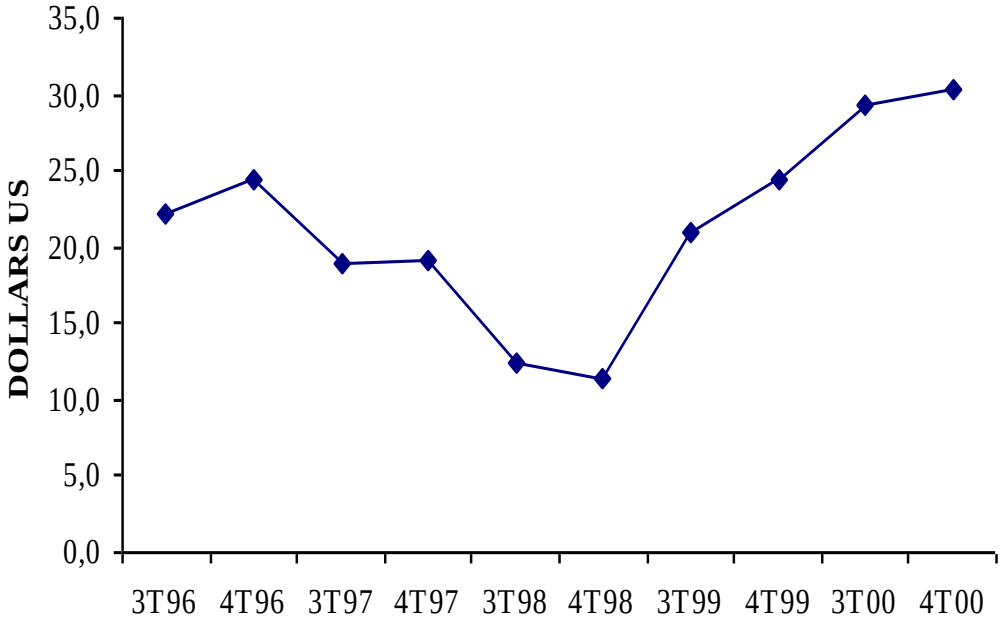

EVOLUTION DU SOLDE BUDGETAIRE

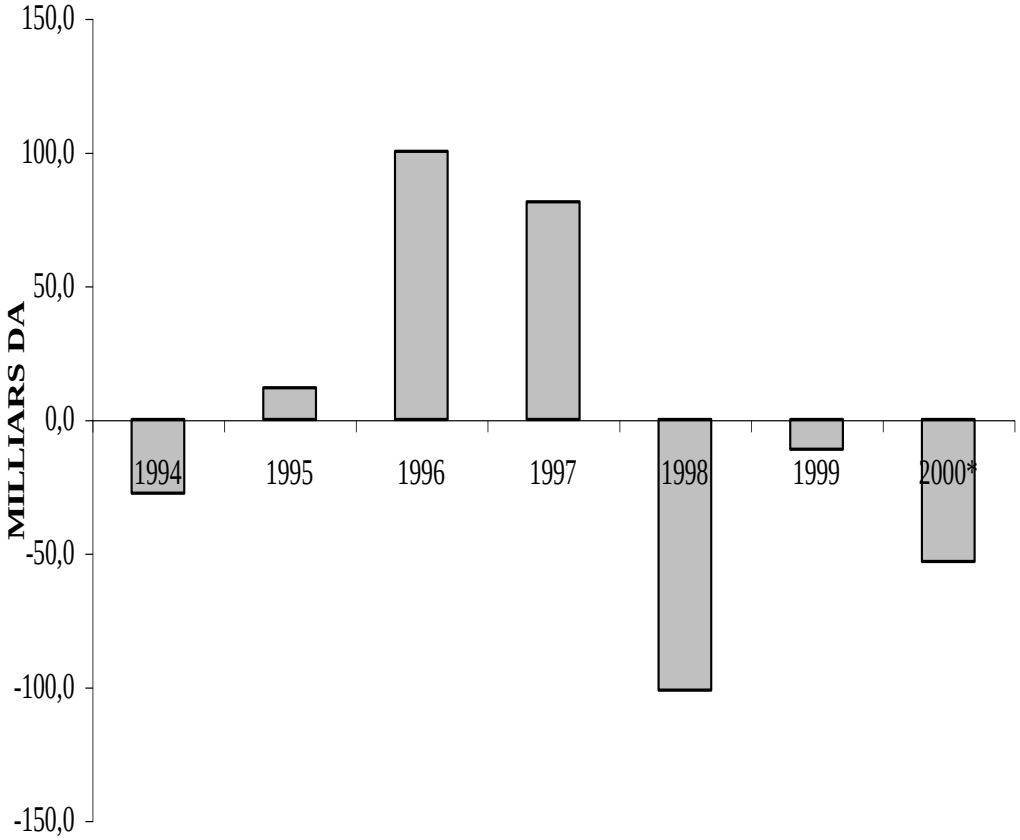

VARIATIONS SEMESTRIELLES PAR GLISSEMENT DE L'INDICE GENERAL DES PRIX A LA CONSOMMATION

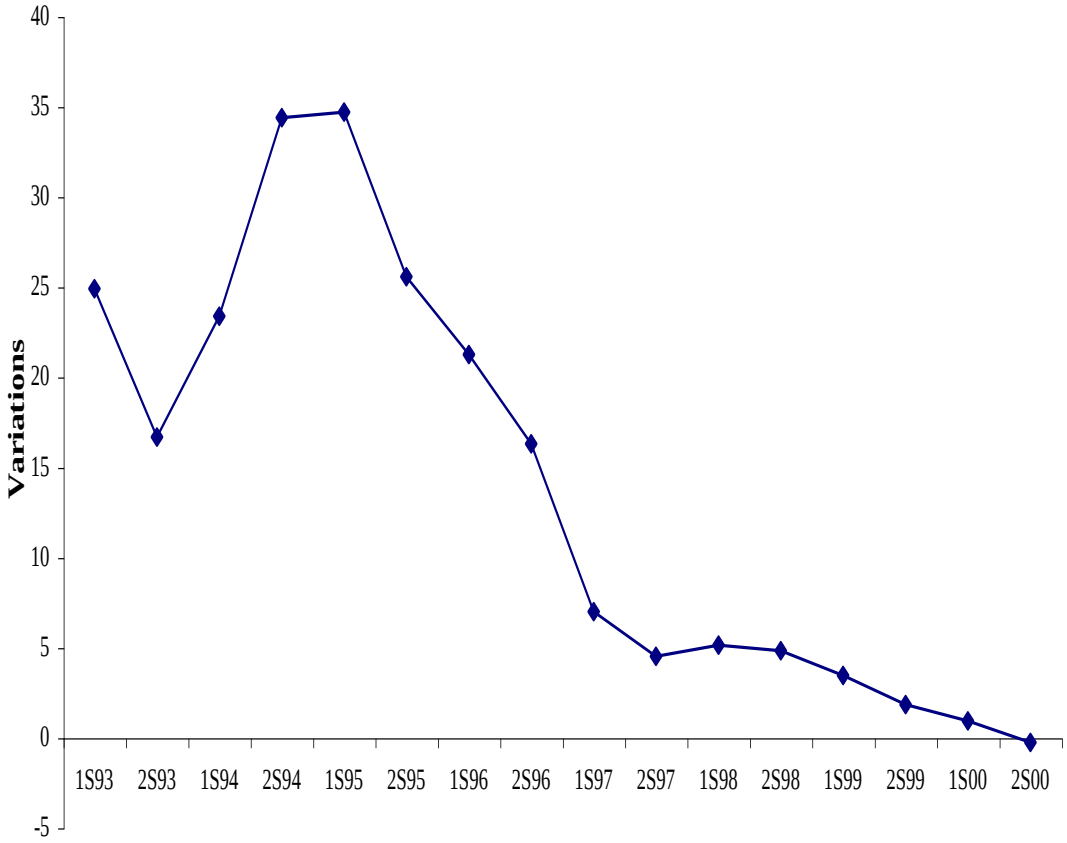

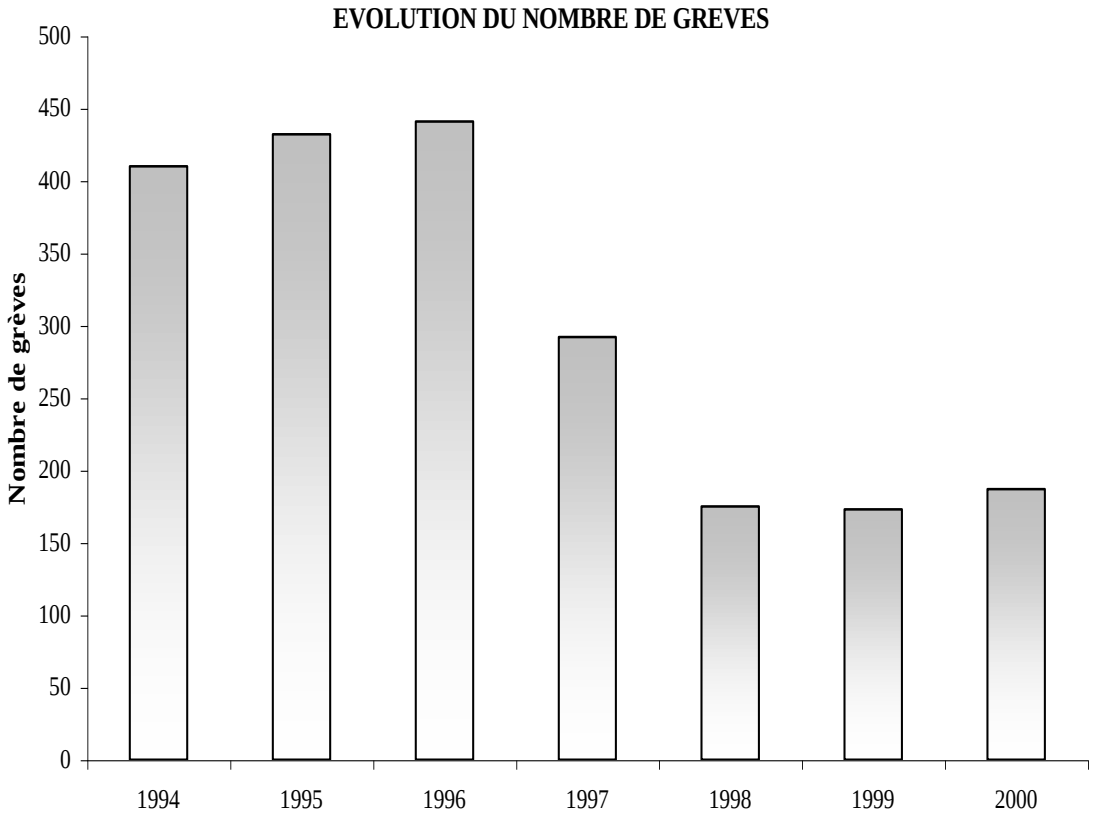
EVOLUTION DU NOMBRE DE GREVES
Nombre de grèves
500
450
400
350
300
250
200
150
100
50
0
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000

Conseil National Economique et Social

Conseil National Economique et Social

Adresse : 3, Rue Hassane Ibn Naamane
Les Vergers – Bir-Mourad-Rais
Wilaya d'Alger
B. P N° 372 Hydra
Tel : 54. 21. 14 à 17
Fax : 54. 15. 38/ 54. 10. 97
Internet : http:// www.cnes.dz

Rapport de Conjoncture Economique et Sociale de l'Année 2000 N°06

République Algérienne Démocratique et Populaire

Conseil National Economique et Social

Rapports sur la Conjoncture Economique et Sociale de l'Année 2000

16ème – 17ème
Sessions Plénières

Publication du Conseil National Economique et Social *N° 06*

REMERCIEMENTS

Dans le cadre de l'élaboration du rapport sur la conjoncture du deuxième semestre 2000, les membres de la Commission de l'Evaluation, ont procédé aux auditions de :

- *Monsieur le Ministre du Commerce;*
- *Monsieur le Ministre de l'Habitat et de L'Urbanisme ;*
- *Monsieur le Ministre du Travail et de la Protection Sociale ;*
- *Monsieur le Ministre de l'Energie et des Mines ;*
- *Monsieur le Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ;*
- *Monsieur le Ministre de l'Industrie et de la Restructuration ;*
- *Monsieur le Ministre de la Participation et de la Coordination des Réformes ;*
- *Monsieur le Ministre des Travaux Publics,*
- *Monsieur le Ministre des Transports,*
- *Monsieur le Ministre de la PME/PMI;*
- *Monsieur le Ministre des Finances;*
- *Monsieur le Secrétaire Générale du Ministère de l'Agriculture ;*
- *Monsieur le Délégué à la Planification;*
- *Monsieur le Gouverneur de la Banque d'Algérie;*
- *Monsieur le Directeur Général des Douanes Algériennes ;*
- *Monsieur le directeur de l'Office National des Statistiques.*

- *Monsieur le Président du Holding " Sidérurgie –Mines";*
- *Monsieur le Président du Holding "Réalisation et Matériaux de Construction" ;*
- *Monsieur le Président du Holding "Homelec";*
- *Monsieur le Président du Holding "Chimie– Pharmacie-Services";*
- *Monsieur le Président du Holding "Agroman".*

- *Monsieur le Président de la CAP ;*
- *Monsieur le Secrétaire National chargé du secteur économique, représentant de Monsieur le Secrétaire Général de l'UGTA ;*

- *Monsieur le Président de la CNPA ;*
- *Monsieur le Président de la CIPA ;*
- *Monsieur le Président de la CSPA ;*
- *Monsieur le Président de l'UNEP.*

Les membres de la Commission de l'Evaluation tiennent à leur exprimer leurs plus vifs remerciements pour la qualité des exposés et des informations communiquées, ainsi que pour leur disponibilité, à l'égard de l'Institution.

Le transport maritime de voyageurs confirme les performances de l'ENTMV qui enregistre une augmentation de 5% du flux grâce à un meilleur coefficient de remplissage de la flotte en attendant l'acquisition programmée de deux nouveaux ferries. A l'inverse le transport maritime de marchandises s'est traduit pour la CNAN par la perte de 30% de son chiffre d'affaires déjà durant le premier semestre 2000.

Les dettes de la CNAN sont passées de 9140 MDA à 10770 MDA au cours de ce semestre. A cette situation de forte déstructuration financière, cette entreprise dont le découvert à atteint 2084 MDA doit faire face aux nécessités de réhabilitation de maintenance de la flotte et même de renouvellement du pavillon. La prise en charge sérieuse de cette entreprise n'est plus à démontrer.

Quant au transport terrestre de voyageurs, les entreprises privées disputent des parts de marché de plus en plus importantes au secteur public. Cette domination aggrave la déstructuration financières des entreprises publics. Ces dernières , au nombre de cinq(05) et ont un endettement, évalué à fin juin, à presque 11 milliards
de dinars pour un chiffre d'affaires de 583 millions de dinars.
Au vu d'une telle situation , il est urgent pour les pouvoirs publics de prendre les mesures appropriées.

8. LA POSTE ET LES TELECOMMUNICATIONS

Le secteur des postes est caractérisé par le statut particulier qui lui fait jouer deux rôles, l'un de puissance publique, et l'autre de gestion et de développement des services postaux et des réseaux de télécommunications et de transmissions.

Pour faire face à ses missions, le secteur a recours, d'une part, au budget annexé de l'Etat et d'autre part, à ses propres ressources générées par l'exploitation des différents services.

Ainsi, et de par son statut particulier, le secteur est considéré comme le service public le plus important et le plus lourd. Sollicité par plus de douze (12) millions de clients, il est tenu de répondre à des demandes et des sollicitations aussi variées que complexes et souvent différentes par la nature de leur usage et le type de la clientèle qui va du citoyen jusqu'à l'institution publique centrale, en passant par la collectivité sociale ou économique.

1. Les télécommunications :

Ce sous-secteur que le citoyen ne connaît qu'à travers le téléphone est chargé de la gestion du réseau, de son exploitation et de son développement, sans oublier les relations particulières avec les grands utilisateurs et les exploitants spécifiques.

Les télécommunications, dont la mission principale a consisté à développer le réseau téléphonique et les services qui s'y rattachent ont également en charge le réseau des transmissions qui constituent un support essentiel pour l'activité du secteur.

Dans leur analyse de la situation, les Pouvoirs Publics considèrent que l'état actuel des réseaux est loin de répondre à la demande tant de l'opérateur économique, du citoyen que des multiples intervenants dans les autres espaces : culture, informatique, financier etc. …

A titre d'illustration de cet état de fait, le secteur relève les indications ci-après :

- la densité téléphonique n'est que de 5,6 téléphones pour 100 habitants contre une moyenne de 20 pour un grand nombre de pays en développement comparables à l'Algérie et de plus de 80 pour les pays développés, avec même presque 100 pour les pays Nordiques;
- l'automatisation du réseau est de 98%;
- La numérisation est de 57,7%
- les dérangements sont de 57 par habitant;
- le publiphone atteint 0,17 téléphone par 100 habitants.

Les résultats même modestes n'ont pu être obtenus qu'au prix de moyens financiers considérables consentis chaque année par l'Etat opérateur unique, malgré l'ouverture depuis quelques années des travaux d'installations, de pose et de raccordement à une multitude d' opérateurs essentiellement privés.

Cependant, l'écart entre la demande et l'offre en ligne téléphonique demeure très grand et s'exprime par la durée de l'attente pour un raccordement qui avoisine les cinq (05) années.

Consciente des mutations technologiques qui ont touché les télécommunications à travers le monde, l'Algérie s'est engagée dans un processus de modernisation du réseau et de transformation du statut du secteur basé sur le désengagement de l'Etat des activités de gestion et d'exploitation.

Par ailleurs, le secteur a abouti à la nécessité impérative de définition d'une stratégie globale de développement des télécommunications, où la part des services démultipliés et multiformes sera de plus en plus grande. Cette vision tournée vers les technologies du futur devra permettre à l'Algérie de gérer au mieux sa triple contrainte : réussir son intégration dans l'espace euro-méditerranéen, mieux négocier son adhésion à l'OMC et son association avec l'Union Européenne, et enfin, et surtout, permettre au pays de mettre à la disposition du citoyen des opérateurs économiques, des acteurs sociaux et partant du développement d' infrastructure densifiée et opérationnelle.

Pour ce faire, le secteur envisage un certain nombre de mesures dont :

- la numérisation progressive de tout le réseau;
- l'accroissement conséquent de la densité téléphonique pour la porter à 12/ 100habitants d'ici cinq (05) ans;
- l'amélioration de la qualité du service téléphonique par la réduction du taux de dérangement;
- la maîtrise de la facturation;
- la mise en place d'équipements mobiles au Sud;
- la mise en place d'un système de communication à large bande pur supporter le multimédia;
- le changement de la numérotation par le passage à huit (08) chiffres;
- le remplacement des équipements vétustes par d'autres technologies plus récentes.

2. La poste :

3. Support essentiel de la communication intra-société, la poste a été et demeure également un instrument privilégié dans le traitement des flux-financiers entre le citoyen et un grand nombre d'institutions (impôts, salaires, pensions, banques etc…) .Il faut savoir que plus de six (06) millions de citoyens ont recours très souvent dans l'année aux services de la poste dans ce domaine.

En ce qui concerne l'acheminement du courrier et sa distribution, le secteur a enregistré un grand retard dans tous les domaines (collecte, transport, distribution).

Aussi, et pour faire face aux flux sans cesse grandissants des opérations à la charge de la poste, le secteur a engagé de nombreuses actions d'envergure nationale dont l'informatisation assez poussée des opérations de CCP, l'extension des bureaux de poste pour en ramener la densité à un (01) pour 8.800 habitants.

Au plan des activités "financières" , au cours du premier semestre 2000, les redevances téléphoniques ont enregistré des recettes de 14,2 milliards de DA contre 12,2 durant la même période de 1999, tandis que les recettes d'exploitation ont progressé de +15,3% et que les consommations de crédit ont connu un accroissement de+ 36,6%.

Ce bref aperçu sur les activités, les plus en vue par la société, du secteur des postes et télécommunications permettra un meilleur éclairage du lecteur sur l'étendue et l'importance des activités dont l'Etat en a seul la charge actuellement, mais, dont il sera déchargé en grande partie dès la mise en vigueur effective des dispositions de la Loi qui a consacré d'une part, la séparation de la poste et des télécommunications et d'autre part, leur ouverture à la concurrence et au privé.

conclusion :

Confronté à une évolution qualitative et quantitative de la demande d'utilisation des services de télécommunications émanant, en même temps, des opérateurs économiques pour les besoins de fonctionnement de leurs sociétés, que des " Agents " qui exercent dans les services, que des citoyens pour leurs propres besoins culturels et scientifiques, en somme de presque toute la société, le secteur des postes et des télécommunications est appelé a continuer d'assurer certaines missions et à en assurer de nouvelles.

L'introduction des nouvelles technologies et des nouveaux services qu'elles ne cesseront de développer, n'est plus un choix, elle devient une nécessité sans laquelle le retard du pays sera de plus en plus grand.

A cet égard, le CNES considère que les pouvoirs publics devront accorder au développement de ce secteur une priorité absolue.

Le CNES rappelle que dans son rapport "Les Investissements en infrastructures et le rôle des milieux socio-économiques dans l'édification de l'espace euro-méditerranéen" (11eme session plénière), il avait indiqué que "les disparités sont encore plus grandes entre les pays membres de l'Union Européenne et ceux des rives Sud et Est de la Méditerranée, qu'il s'agisse de couverture territoriale par les réseaux de télécommunications et de services ou de technologie utilisées pour les équipements et installations.

Le rapport note encore que *« les mutations que connaît actuellement le secteur des télécommunications, à l'heure de la société globale de l'information et des autoroutes de l'information, risquent d'accroître le fossé qui sépare les deux groupes de pays* ».

Le CNES suggère, en plus des axes de stratégie annoncée par le secteur, la mise en œuvre des actions ci-après :

- moderniser les services offerts au public et aux autres utilisateurs;
- améliorer la qualité du service postal qu'il s'agisse du courrier ou des prestations au public;
- mettre en place des services de proximité pour contribuer à la diffusion des nouvelles technologies d'information;
- développer le support d'extension du réseau Internet;
- inscrire les nouvelles technologies au sein des métiers de la poste;
- lancer un plan de formation en collaboration avec les institutions et établissements spécialisés;
- oeuvrer pour l'intégration des capacités et compétences nationales en matière d'engineering , de production, de prestations d'installations et de maintenance.

8. CONJONCTURE MONETAIRE ET FINANCIERE :

Le prix moyen du baril qui a été de 18 dollars, au cours de l'année 1999, a fortement contribué au rétablissement d'équilibres financiers intérieurs et extérieurs ayant connu, en 1998, une détérioration certaine.

Le premier semestre de l'année 2000 s'est caractérisé par la poursuite de la hausse des prix du pétrole. C'est ainsi que le prix moyen du baril de pétrole a été, au cours de cette période, de 27,5 dollars, enregistrant une hausse de 9,5 dollars par rapport à l'année 1999 où il était de 18 dollars.

Ce raffermissement des cours du brut s'explique par :

- la relance de la croissance économique mondiale, y compris dans certains pays asiatiques ;

- la demande soutenue aux USA et dans l'hémisphère nord, suite à la vague de froid enregistrée en hiver ;
- le respect des pays producteurs OPEP de leurs engagements en matière de quota de production ;
- la baisse des stocks des grands pays consommateurs.

C'est dans ce contexte de hausse des prix du pétrole qu'ont évolué, au cours du premier semestre de l'année 2000, les équilibres macro-économiques du pays.
Dans leur globalité, les résultats de ce premier semestre se caractérisent par :

- un solde excédentaire de la balance commerciale de 5,83 milliards de dollars, ce qui situe cet excédent à un niveau équivalent à près du double de celui enregistré pour toute l'année 1999 (2,959 milliards de dollars) ;
- un niveau d'importation de 4,452 milliards de dollars contre 4,549 milliards de dollars au premier semestre de 1999 soit une baisse de l'ordre de 2,13%;
- un solde global du Trésor excédentaire de 175,8 milliards de dinars, résultant, essentiellement, des recouvrements issus de la fiscalité pétrolière ;
- des réserves de change d'un montant de 7,567 milliards de dollars, ce qui situe ces dernières en augmentation de 72% par rapport au niveau observé au 31 décembre 1999 (4,4 milliards de dollars) ;
- un taux d'inflation de 1,4%, en baisse par rapport au premier semestre de 1999 où il se situait à 3,43% (pour rappel, l'année 1999 s'est achevée avec un taux d'inflation de 2,6%).

8. 1 Les équilibres extérieurs :

La balance commerciale a été, au cours du premier semestre de l'année 2000, excédentaire de 5,83 milliards de dollars.
Si l'on considère l'excédent réalisé, au cours de l'année 1999 (2,959 milliards de dollars), le résultat de ce semestre fait apparaître un gain de 97% qui laisse augurer, en fin d'année et si les prix des hydrocarbures se maintiennent à un niveau aussi appréciable, un substantiel excédent commercial.

Ce solde excédentaire est le résultat, pour ce semestre, de niveaux d'exportation de 10,53 milliards de dollars et d'importation de 4,4 milliards de dollars.
A l'instar de la situation qui a prévalu lors des semestres précédents, les hydrocarbures ont constitué la première source de recettes d'exportation, puisque 97% de ces dernières en proviennent.
Les exportations hors hydrocarbures atteignent, elles, à peine, 344 millions de dollars. Ce montant est, certes, supérieur à celui enregistré pour toute l'année 1999 (340 millions de dollars).
Mais il n'en constitue pas moins un niveau tout à fait marginal dans la structure de nos exportations.
D'année en année, ces exportations hors hydrocarbures continuent de se caractériser par leur faiblesse.
L'explication de cette dernière est certainement à rechercher dans l'insuffisance dans la stratégie des exportations hors hydrocarbures, dans le manque de compétitivité des produits algériens sur les marchés internationaux, dans la méconnaissance des normes sur ces marchés, et dans l'absence de savoir-faire de la part de nos exportateurs.
Une meilleure information sur ceux-ci et une meilleure maîtrise des coûts de production des produits algériens rendraient ces derniers plus compétitifs. Ainsi, la question de la dépendance de l'Algérie des prix des hydrocarbures se poserait avec moins d'acuité.

Les importations réalisées durant le premier semestre 2000 ont été payées, à l'instar des semestres précédents, essentiellement, au moyen du cash.
Ce dernier moyen a permis de couvrir les importations à hauteur de 81,05%, les lignes de crédits, les comptes devises et les autres moyens contribuant à leur couverture, respectivement, à hauteur de 14,54%, 1,47% et 2,94%.
L'explication de cet engouement pour le cash réside, comme par le passé, d'une part, dans le fait que les importateurs se prémunissent, par son biais, des risques liés aux pertes de change et aux charges financières et, d'autre part, dans les réticences des organismes d'assurance-crédit à garantir les exportations vers l'Algérie.

Les financements extérieurs continuent de se caractériser par leur faiblesse.
La balance des paiements ne peut être analysée de façon précise, au motif que ses résultats s'apprécient toujours en fin d'année.

Cependant, les éléments disponibles, à cette étape, font ressortir :

- le retour à l'excédent du compte courant après que celui-ci ait été déficitaire en 1998 et en équilibre en 1999;
- Les résultats obtenus au niveau du compte courant extérieur ont été le fruit des recettes financières accumulées, du fait de la remontée des prix des hydrocarbures, amorcée lors du second trimestre de 1999 et confirmée, par la suite ;
- l'élargissement du déficit du compte capital, (hors financements de soutien à la balance des paiements), du fait de la conjugaison de la faiblesse des mobilisations de crédits extérieurs et de sorties de capitaux, au titre du remboursement du principal de la dette extérieure, à hauteur de 1,4 milliard de dollars ;
- un service de la dette extérieure appelé à se réduire, pour l'année 2000, alors qu'il avait atteint 39%, en 1999, et 44%, en 1998 ;

- des réserves de change d'un montant de 7,567 milliards de dollars, ce qui constitue une augmentation de 72%, par rapport à la fin de l'année 1999, où ces réserves étaient de 4,4 milliards de dollars.

Cette amélioration des réserves de changes a constitué l'ancrage à l'amélioration de la situation du marché interbancaire des changes.
L'appréciation du dollar par rapport aux principales monnaies a eu pour effet une baisse du taux de change du dinar par rapport à cette monnaie, puisque de 68 DA pour un dollar, à fin 1999, l'on est passé à 73 DA pour un dollar, à fin juin 2000.
Le dinar est, toutefois, resté stable par rapport au franc français.

En définitif, il convient de dire qu'à l'instar des autres années, le raffermissement des équilibres extérieurs a été, principalement, le résultat de la remontée des cours du pétrole, et qu'il convient, d'ores et déjà, de dégager les voies et moyens qui permettraient une réponse appropriée à un retournement de tendance du marché de l'or noir.

8 2. Les équilibres budgétaires :

La hausse des prix du pétrole a, au cours de ce semestre, tout naturellement, conduit à un raffermissement des équilibres budgétaires.
Le solde global du Trésor qui était négatif, en fin d'année 1999, s'est très nettement redressé, au cours du premier semestre de l'année 2000, au point d'enregistrer un excédent de 175,8 milliards de dinars.
Cet excédent est très largement dû aux recettes issues de la fiscalité pétrolière. Ces recettes ont été réalisées à hauteur de 70% des recettes globales prévues, pour l'année 2000, au titre de cette fiscalité.

La fiscalité ordinaire, elle, présente un total de réalisation d'environ 45%.
Globalement, les recettes budgétaires, pour le premier semestre 2000, ont atteint 684,7 milliards de dinars (72% du total de toute l'année 1999).
Les recouvrements effectués au titre de la fiscalité pétrolière ont atteint 508,8 milliards de dinars.
Ce bond effectué par les recettes budgétaires est, pour une large part, imputable aux recettes générées par la fiscalité pétrolière, cette dernière ayant permis de réaliser près de 91% du total de l'année 1999 (508,8 milliards de dinars, contre 560 milliards de dinars pour toute l'année 1999).

Les recouvrements émanant de la fiscalité ordinaire s'élèvent à 175,9 milliards de dinars. Ce chiffre appelle deux observations :

- il représente 50% du montant de recettes issues de la fiscalité ordinaire pour l'année 1999 où il était de 351 milliards de dinars ;

- il est exactement égal au solde global du trésor réalisé, ce qui signifie que toutes les recettes issues de la fiscalité pétrolière ont couvert les dépenses budgétaires.

Le total des dépenses budgétaires, s'est élevé à 498,9 milliards de dinars, ne progressant que faiblement par rapport au premier semestre de l'année 1999, où elles étaient de 485,5 milliards de dinars (2,7% d'augmentation).
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 385,8 milliards de dinars (contre 379,5 milliards de dinars au premier semestre de 1999, soit 1,6% d'augmentation).

Les dépenses d'équipement, elles, atteignent 113,1 milliards de dinars (contre 106 milliards de dinars, au premier semestre de 1999, soit 6% d'augmentation).
La constatation est que ce sont toujours les dépenses de fonctionnement qui sont les plus importantes.

L'augmentation des dépenses d'équipement est, certes, de six fois supérieure à celle des dépenses de fonctionnement, mais il n'en demeure pas moins que le niveau de ces dernières équivaut à 3,5 fois celui alloué à l'équipement, ce qui ne semble pas aller dans le sens de la réalisation de projets d'équipement dégageant une valeur ajoutée et créateurs d'emplois.

D'autre part, les chiffres prévisionnels disponibles, pour l'année 2000, au titre de la dépense budgétaire globale, estiment celle-ci à 31% du PIB. Ce 31% se décomposent comme suit :

- 10% correspondent à des rémunérations ;
- 7,5% forment le budget social de l'Etat ;
- 9,1% vont aux dépenses d'équipement ;
- 3,2% sont orientés vers les intérêts de la dette publique ;
- 1,2% vont aux moyens des services.

Il en ressort que le budget social de l'Etat représente 7,5% du PIB. Il serait nécessaire d'analyser les affectations de ces dépenses dont la ventilation se présente comme suit :

Rubriques	**1999**
1. Action éducative et culturelle	13.823
1.1 Soutien aux étudiants, lycéens et élèves.	10.823
1.2 Construction cités et restaurants universitaires	3.000
2. Dépenses d'assistance et de solidarité	87.896
3. Soutien à l'accès aux soins	31.445
4. Soutien à l'accès à l'emploi	6.250
5. Logement	59.919
5.1 Soutien à l'accès au logement et réhabilitation	16.000
5.2 Soutien à l'accès au logement social(70%des crédits de paiement)	43919
6. Soutien à la production agricole et aux agriculteurs	17.200
7. Electrifiction rurale et distribution publique de gaz	6.310
8. Coût budgétaire des exonérations de TVA pour les produits de base et les médicaments	13.600
Total	**236.743**
10. Pensions des moudjahidine	61.701
PIB (en milliards de DA)	3187,0
Transferts sociaux/ PIB(%)	7,43%
Transferts en provenance du budget	289.444
Transferts en provenance du budget/PIB (en %)	9,38%

(en 10^6DA)

Quoi qu'il en soit, le fait que les prévisions de recettes aient été nettement dépassées a entraîné l'excédent sus-mentionné, au niveau du solde global du Trésor.

Il y a lieu de noter, à cet égard, que la loi de finances pour l'année 2000 a été établie sur la base d'un baril de pétrole à 15 dollars et que la loi de

finances complémentaire pour la même année a été élaborée en prenant pour référence un baril à 19 dollars.

Ce solde global excédentaire est, certes, un motif de satisfaction, puisque la bonne tenue des finances publiques est l'un des objectifs essentiels de toute politique budgétaire.

Il faut, toutefois, nuancer la satisfaction procurée par un tel excédent par le fait, d'une part, qu'il a été réalisé dans un contexte d'embellie des prix des hydrocarbures que l'on ne peut considérer autrement que conjoncturelle et, d'autre part, qu'il faut tenir compte de l'obligation de ne point perdre de vue l'accumulation de la dette publique, le service de celle-ci s'effectuant toujours au second semestre de l'année.

Pouvoir compter sur des recettes stables et non aléatoires (fiscalité ordinaire) devrait être la préoccupation des pouvoirs publics.

A ce titre, il y a lieu de noter la prise en charge, par les services du Ministère des Finances, de la question de la fiscalité dans ses divers aspects (secteur des hydrocarbures, fiscalité de l'entreprise, grands contribuables etc. …)

Cela permettra, sans doute, un meilleur recouvrement de la fiscalité ordinaire, rendant, par là-même, le budget de l'Etat moins tributaire d'une fiscalité issue de données exogènes, à savoir les prix du pétrole.

L'encours de la dette publique à la charge du Trésor Public, s'élève, au 30 juin 2000, à 2636,9 milliards de dinars (ce qui équivaut à 71,5% du PIB nominal, à mi-parcours de l'année).

Ce montant total se subdivise en dette publique externe (à hauteur de 1559,4 milliards de dinars) et en dette publique interne (à hauteur de 1077,5 milliards de dinars).

La dette publique continue, à n'en pas douter, à constituer un fardeau considérable pour le budget de l'Etat.

Un tel niveau de dette publique est dû à la conjonction de trois facteurs ;

- l'assainissement des entreprises publiques;
- les pertes de change que le Trésor a dû assumer ;

- le processus de mobilisation de ressources extérieures pour la gestion courante.

Il est à noter que la dette publique interne est due, aux banques, à hauteur de 868,5 milliards de dinars et que son service, pour l'année 2000, au titre des intérêts et du principal, équivaut à 7% du PIB.

Enfin, s'il y a lieu de relever que l'embellie des prix du pétrole a généré, pour l'Algérie, un niveau de ressources financières supérieur à celui escompté, la question de savoir à quels emplois la loi de finances pour 2001 consacrera ces ressources, se pose, d'ores et déjà, avec, néanmoins, l'espoir que cette dernière loi permette la relance économique tant attendue.

S'il est nécessaire de continuer à observer une certaine prudence, en vue du maintien d'équilibres macro-économiques restaurés au prix fort, il convient néanmoins de réfléchir à l'affectation d'au moins une partie des ressources engrangées.

Trois destinations peuvent être envisagées , une relance de la consommation , une augmentation de la part allouée à la solidarité nationale ou une relance de l'investissement, avec toutefois, selon les pouvoirs publics, un doute quant à la capacité des entreprises à répondre à une injection de ressources supplémentaires, vu les insuffisances qui caractérisent ces entreprises (problèmes de gestion, obsolescence technologique etc. …).

Une des solutions, dans ce cadre, résiderait dans la révision du mode d'allocation des fonds d'investissement pour les grands projets de l'Etat. Un projet à l'arrêt, du fait des retards d'affectation des enveloppes financières, subit sans cesse des réactualisations qui le rendent extrêmement coûteux.

De ces trois possibilités, la dernière semble, toutefois, à privilégier, dans la mesure où elle participerait à la relance économique avec ce que cela entraînerait en termes de croissance économique et de création d'emplois.

Il convient, enfin, de signaler que la loi de finances complémentaire pour l'année 2000 a créé, dans les écritures du Trésor, le compte d'affectation spéciale n° 302-103 intitulé : " fonds de régulation des recettes ".

Ce fonds abrite, notamment, dans sa rubrique « recettes » les plus-values fiscales résultant d'un niveau des prix des hydrocarbures supérieurs aux prévisions de la loi de finances ; sa rubrique « dépenses », abritant, elle, la régulation de la dépense et de l'équilibre budgétaire fixés par la loi de finances annuelle et la réduction de la dette publique.

Ainsi, s'aperçoit-on que les ressources financières générées par la hausse des prix du pétrole ont conduit les pouvoirs publics à esquisser une gestion voulue plus rationnelle de ces ressources.

Il conviendra, néanmoins, de voir, à l'épreuve du terrain et après promulgation des textes réglementaires d'application de cette disposition de loi de finances, si les dépenses (outre celles inhérentes à la réduction de la dette publique) retracées dans ce fonds se rapporteront bien à des besoins réels de l'économie, tant il est vrai que l'expression « régulation de la dépense et de l'équilibre budgétaire fixés par la loi de finances » ne permet, pour l'instant, pas de se faire une idée très précise de ce qui y sera englobé.

8.3 Les équilibres monétaires :

La tendance s'est caractérisée, dans ce domaine, par la poursuite de la baisse de l'inflation, l'indice des prix à la consommation n'ayant progressé au cours de ce semestre, que de 1,4%, contre 3,43%, au cours de la même période de l'année 1999.

L'expansion de la masse monétaire, en termes de M2, a été de 6%, au cours du semestre (par rapport à décembre 1999), passant de 1468,461 milliards de dinars à 1556, 458 milliards de dinars.

Rappelons que cette masse monétaire avait augmenté de 12,9%, en 1999, (5,5% pour le second semestre de cette même année).

Cette expansion modérée s'inscrit dans le droit fil de l'atténuation constatée, au fil des semestres.

Elle trouve son explication dans la diminution des crédits intérieurs qui sont tombés de 159,021 milliards de dinars, à fin décembre 1999, à moins 22,512 milliards de dinars, à fin juin 2000, et dans la faible augmentation des crédits à l'économie.

Les avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie, sont passés, dans un contexte d'augmentation des réserves de change, de 172,596 milliards de dinars, à fin décembre 1999, à 419,963 milliards de dinars, à fin juin 2000, enregistrant une hausse de 143%.

Le recours des banques au refinancement, auprès de la Banque d'Algérie s'est situé, pratiquement, au même niveau que celui enregistré à fin juin 1999 (228,862 milliards de dinars, à fin juin 2000 contre 259,4 milliards de dinars, à fin juin 1999) mais se situe en baisse par rapport à celui de décembre 1999 (310,802 milliards de dinars), contribuant, par là-même, à la diminution du rythme d'expansion de la monnaie de base.

Il est vrai qu'il faudra attendre la fin de l'année 2000 pour se faire une idée précise du niveau de recours au refinancement de la Banque d'Algérie.

Les dépôts des banques et établissements financiers à la Banque d'Algérie se sont stabilisés à hauteur de 4,5 milliards de dinars, à fin juin 2000.

La liquidité bancaire, elle, s'est très nettement améliorée, au cours du semestre, rejoignant ainsi la trésorerie publique qui s'est caractérisée par le même mouvement à la hausse.

Il y a, toutefois, lieu de signaler que la dette publique interne atténue très fortement cette amélioration de la liquidité des banques. Le rachat des crédits bancaires non performants, dans le cadre de la poursuite de l'assainissement du portefeuille des banques publiques, qui a fait augmenter les créances des banques sur l'Etat, est là pour confirmer l'atténuation qu'il convient d'apporter à cette amélioration.

Le refinancement est passé de 12,43%, à fin décembre 1999, à 9,5%, à fin juin 2000, tandis que l'offre de fonds prétables sur le marché monétaire interbancaire est passé de 86,807 milliards de dinars, à fin décembre 1999, à 113,853 milliards de dinars à fin juin 2000 (soit 31% d'augmentation).

Aucun changement n'est intervenu, au cours du semestre, dans les domaines des taux directeurs qui ont été maintenus à leurs niveaux de décembre 1999.

L'investissement s'en trouve pénalisé, même si le taux d'intérêt n'est pas le seul facteur bloquant.

Les formes d'organisation de l'économie ainsi que l'environnement général de l'investissement sont, sans aucun doute, pour beaucoup dans les carences constatées dans ce domaine.

Enfin, la situation des banques publiques ne connaît pas de grands changements et la question de la mise à niveau de celles-ci se pose toujours avec la même acuité, cette mise à niveau devant viser, d'une part, à procéder à un assainissement des créances des établissements bancaires et, d'autre part, à améliorer la performance bancaire.

Conclusion :

Les équilibres macro-économiques ont, une fois de plus, évolué en parfaite osmose avec l'évolution des prix des hydrocarbures, ceux-ci ayant permis de substantiels gains au niveau de la balance commerciale.

Néanmoins, hormis cette embellie pour les finances publiques, les tendances lourdes constatées, lors des semestres précédents, continuent de se manifester, à savoir une relance économique qui n'arrive pas, une réforme bancaire sans cesse annoncée mais jamais vraiment amorcée, et un marché financier qui ne décolle pas.

En outre, le poids de la dette publique est toujours là pour rappeler que les équilibres budgétaires sont toujours aussi précaires. La nécessité de réorganisation de larges secteurs de l'économie se fait nettement sentir. Tout retard, dans ce domaine, ne pourrait être que préjudiciable.

Enfin, il serait souhaitable qu'une partie des gains générés par la hausse des prix du pétrole puisse être destinée à une relance économique qui se fait tant attendre.